

L' **ARCHICUBE**

14 • JUIN 2013

*Mérite et excellence*

Revue de l'Association des anciens élèves, élèves et amis de l'École normale supérieure



---

## SOMMAIRE

Éditorial, *Jean-Claude Lehmann* 7

### LE DOSSIER : MÉRITE ET EXCELLENCE

**Le mérite à l'épreuve de la vie** 13

L'exemple du monde vivant et la relativité de l'excellence, *Georges Chapouthier* 13

L'« excellence » se mérite-t-elle ?, *André Langaney* 17

Excellence ou obsolescence de l'homme ?, *Hervé Le Guyader* 24

Réussir ou ne pas réussir : l'échec au concours en Grèce ancienne, *Jean Schneider* 30

*Virtus* ou *De excellentibus ducibus*, *Jean-Paul Thuillier* 34

Cultivons nos talents, *Régis Burnet* 39

Les martyrs sont-ils méritants ? Relire les *Dialogues des carmélites*, *Violaine Anger* 44

La deuxième chance, *Paul Mathias* 50

**Enjeux et paradoxes de l'éducation : entre formation, émulation et sélection** 57

L'école élémentaire comme ascenseur social : bref aperçu de sa longue histoire dans les milieux populaires, *Pierre Caspard* 57

Quelle (juste) place pour le mérite scolaire ?, *Marie Duru-Bellat* 63

L'excellence corrigée par le mérite : l'exemple de la Banque d'épreuves littéraires (BEL), *Paul Raucy* 70

De l'Ancien Régime à la Révolution : la sélection des élites en régime d'égalité, *Dominique Julia* 76

**Distinguer l'excellence ? L'embarras du choix** 84

La lanterne chinoise des concours, *Marianne Bastid-Bruguière* 84

Le Concours général : chance, mérite et excellence ?, *Anne Lewis-Loubignac* et *Jean-Jacques Duby* 94

---

*L'Archicube* n° 14, juin 2013 3



---

La Société des agrégés et la défense des concours, <i>Blanche Lochmann</i>	100
Olympisme et grandes écoles, <i>Mireille Kervern-Gérard</i>	102
Mérite, excellence et univers de la communication, <i>Jean Hartweg</i>	106
Mesurer l'excellence ?, <i>Cyril Labbé</i>	109
Étranges coutumes : quelques modalités du recrutement universitaire au Canada, <i>Arnaud Bernadet</i>	112
Faut-il récompenser le mérite ?, <i>Général d'armée Jean-Louis Georgelin</i>	119
<b>Corriger, accompagner et servir</b>	129
Les élites en France depuis l'entre-deux-guerres : entre crise et critique permanente, <i>Christophe Charle</i>	129
Le mérite des pauvres, <i>Élisa Chelle</i>	136
Un avenir ensemble, <i>Jean Audouze</i>	139
Valoriser l'engagement : l'Institut du service civique, <i>Martin Hirsch</i>	142
Lutter contre les inégalités ? Les « Écuries d'été » ou le travail d'une association en faveur des établissements en difficulté, <i>Alexandre Abensour</i>	148
<b>LA VIE DE L'ÉCOLE</b>	
Des travaux à Jourdan	153
Goimard	155
<b>CARRIÈRES ET VIE DES CLUBS</b>	
Le Club des normaliens dans l'entreprise	159
« Rendez-vous carrières » : dixième édition spéciale...	160
« Semaine de la mer » à l'ENS	167
Compte-rendu de la visite du <i>Tara</i> , le 2 février 2013, organisée par Normale Sup' Marine et HEC-Marine	170
L'Amicale des normaliens diplomates	170
Écho des ENS sœurs	172
<b>LES NORMALIENS PUBLIENT</b>	
<i>Jean-Thomas Nordmann</i>	188
<i>Wladimir Mercouroff</i>	190
<i>Lucie Marignac</i>	193



---

ULMI & ORBI

Remise des prix Nobel à Stockholm (10 décembre 2012), <i>Jean-Claude Lehmann</i>	201
Discours prononcé par Serge Haroche à l'occasion de sa réception du prix Nobel de physique	203
Compte-rendu de la huitième édition du tournoi de la rue d'Ulm (18 mars 2012), <i>Marouane Essadek</i>	205
Rencontres de l'a-Ulm et des alumni de Yale, <i>Jean-Claude Lehmann</i>	207
Courrier des lecteurs, <i>Guy Lecuyot</i>	209



---

## ÉDITORIAL



Jean-Claude Lehmann (1959 s)  
*Président de l'a-Ulm, Association des anciens élèves,  
élèves et amis de l'École normale supérieure*

Avec ce numéro dont le thème central est le mérite, *L'Archicube* poursuit son exploration des sujets les plus variés, voire les plus délicats à aborder. Notre objectif n'est pas dans ces numéros de nous livrer à une présentation exhaustive d'une question donnée. La tâche dépasserait nos forces, ainsi que les bonnes volontés de ceux qui acceptent de nous accompagner. En revanche, en permettant à des auteurs extrêmement divers de nous exposer leurs réflexions, en abordant ces thèmes par le biais de toutes sortes de points de vue, scientifique, historique, mais aussi philosophique, juridique, politique... nous souhaitons aider nos lecteurs à enrichir leur réflexion sur chacun des sujets abordés. De plus en plus de retours nous parviennent qui semblent indiquer que notre comité de rédaction est bien en train d'atteindre cet objectif. Alors, pourquoi limiter le bénéfice de cette généreuse ambition aux seuls membres de notre association ? D'ores et déjà, de nombreuses organisations nous ont fait savoir qu'elles souhaiteraient recevoir ce numéro sur le mérite, mais cela est vrai pour tous les numéros. Maintenant que notre notoriété commence à se préciser, nous envisageons de diffuser plus largement *L'Archicube* sur la base d'abonnements ou d'achat au numéro. Nos premières cibles pourraient être les autres ENS ou d'autres écoles avec lesquelles nous entretenons des relations amicales comme l'X ou l'ENA, mais on peut penser à d'autres institutions et personnalités. Alors, chers lecteurs, si comme moi vous appréciez *L'Archicube*, ne manquez pas d'en faire la promotion ou de nous suggérer des organisations intéressées. La meilleure marque de reconnaissance que nous pouvons apporter à tous nos contributeurs est de diffuser leurs réflexions au plus grand nombre de lecteurs.

Par ailleurs la plus belle preuve de réussite pour le président de l'a-Ulm que je suis serait que, grâce à *L'Archicube* mais aussi à toutes nos autres actions, le nombre de



nos adhérents, anciens élèves, élèves ou amis augmente significativement... ce qui n'est malheureusement pas le cas, peut-être à cause de la crise qui conduit chacun à regarder de plus près son budget. Faites-vous donc aussi les avocats de l'a-Ulm auprès de tous nos camarades. Ce dont nous sommes redevables à l'École, nous nous devons de le lui rendre en participant à son dynamisme et à son rayonnement, en aidant les élèves à trouver leur voie et leur carrière, en apportant notre aide à ceux qui sont dans le besoin. C'est ce que fait l'a-Ulm grâce à la bonne volonté de ses bénévoles.

Enfin laissez-moi espérer que lorsque vous recevrez ce numéro le nouveau site internet de l'Association sera opérationnel. Allez le visiter. Il sera plus intéressant, plus interactif, plus ouvert à vous tous.

Merci encore au comité de rédaction de *L'Archicube*, à tous les contributeurs et tout particulièrement à sa rédactrice en chef Véronique Caron.

LE DOSSIER

# MÉRITE ET EXCELLENCE

Introduction, *Véronique Caron*

LE MÉRITE À L'ÉPREUVE DE LA VIE

L'exemple du monde vivant et la relativité de l'excellence, *Georges Chapouthier*

L'« excellence » se mérite-t-elle ?, *André Langaney*

Excellence ou obsolescence de l'homme ?, *Hervé Le Guyader*

Réussir ou ne pas réussir : l'échec au concours en Grèce ancienne,

*Jean Schneider*

*Virtus* ou *De excellentibus ducibus*, *Jean-Paul Thuillier*

Cultivons nos talents, *Régis Burnet*

Les martyrs sont-ils méritants ? Relire les *Dialogues des carmélites*, *Violaine Anger*

La deuxième chance, *Paul Mathias*

ENJEUX ET PARADOXES DE L'ÉDUCATION : ENTRE FORMATION, ÉMULATION ET  
SÉLECTION

L'école élémentaire comme ascenseur social : bref aperçu de sa longue  
histoire dans les milieux populaires, *Pierre Caspard*

Quelle (juste) place pour le mérite scolaire ?, *Marie Duru-Bellat*

L'excellence corrigée par le mérite,

l'exemple de la Banque d'épreuves littéraires, *Paul Raucy*

De l'Ancien Régime à la Révolution :

la sélection des élites en régime d'égalité, *Dominique Julia*



DISTINGUER L'EXCELLENCE ? L'EMBARRAS DU CHOIX

La lanterne chinoise des concours, *Marianne Bastid-Brugière*

Le Concours général : chance, mérite et excellence ?,  
*Anne Lewis-Loubignac et Jean-Jacques Duby*

La Société des agrégés et la défense des concours, *Blanche Lochmann*

Olympisme et grandes écoles, *Mireille Kervern-Gérard*

Mérite, excellence et univers de la communication, *Jean Hartweg*

Mesurer l'excellence ?, *Cyril Labbé*

Étranges coutumes : quelques modalités de recrutement universitaire  
au Canada, *Arnaud Bernadet*

Faut-il récompenser le mérite ?, *Général d'armée Jean-Louis Georgelin*

CORRIGER, ACCOMPAGNER ET SERVIR

Les élites en France depuis l'entre-deux-guerres, entr crise et critique  
permanente, *Christophe Charle*

Le mérite des pauvres, *Élisa Chelle*

Un avenir ensemble, *Jean Audouze*

Valoriser l'engagement : l'Institut du service civique, *Martin Hirsch*

Lutter contre les inégalités ? Les « Écuries d'été »,  
ou le travail d'une association en faveur des établissements en difficulté,  
*Alexandre Abensour*



**S**i l'École normale supérieure, qui revendique aujourd'hui « deux siècles d'excellence »<sup>1</sup>, a pu apparaître comme l'un des fleurons de l'école du mérite, un bastion défendu par ceux que l'on nommera les « hussards noirs » de la République, et le couronnement de « l'élitisme républicain », on se souvient que les critiques les plus sévères sur la reproduction des élites et sur la barrière que l'hérédité oppose aux « boursiers » sont cependant venues du sein même de cette institution, émises par Pierre Bourdieu, boursier archicube.

Quand les agences de notation, l'expertise, les évaluations et les classements internationaux semblent dicter leurs lois en termes d'efficacité, de performance et de compétitivité, il nous a paru judicieux de nous intéresser de nouveau à ces notions, celle, plus ancienne, de mérite, à la lumière de celle, plus moderne, d'excellence.

S'agissant de conceptions par définition toutes relatives (qu'est-ce donc qu'être « excellent », et à partir de quand a-t-on « du mérite » ?), il nous fallait, évidemment, commencer par remettre un peu les choses à leur place... et l'humain en particulier. Merci donc à ceux et celles qui, pour entrer dans ce dossier, nous permettent de relativiser et de corriger nos présomptions anthropocentristes ou individualistes. Mais il apparaissait aussi très vite que les époques successives et les différentes cultures ne se font pas une idée unique du mérite ou de l'excellence. L'influence des événements historiques et économiques nous imposait donc d'explorer plus précisément la diversité des temps et des lieux, pour tenter de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux communs de la méritocratie ou de la course à l'excellence.

Le système éducatif représente un passage incontournable de notre réflexion : entre formation et sélection, l'école et son évolution, et la spécificité française que sont les grandes écoles, sont au cœur de la problématique et de ses paradoxes. Le mérite scolaire, l'ascenseur social et ses éventuelles « pannes », les « concours » si souvent décriés – alors même que classement et compétition, sous d'autres atours ou

---

1. Voir le site de l'École, <http://www.ens.fr/spip.php?article5>



dans d'autres domaines, battent leur plein sans que l'on y trouve à redire (« évaluations » pour les dotations de projets, les entretiens d'embauche ou autres sélections sportives...) – tout cela valait bien que l'on y accorde une attention toute spéciale.

Derrière l'école, c'est évidemment, à chaque fois, une société que l'on retrouve, avec sa vision de l'homme, et ses priorités, politiques, économiques ou sociales. Liées directement à la production de jugements de valeur, les conceptions du mérite et de l'excellence sont donc finalement un miroir que la société (ou l'individu) interroge, et dans lequel elle (ou il) tente de se reconnaître.

Comment l'excellence, horizon idéal par définition toujours repoussé, a-t-elle donc créé à chaque époque, ses propres critères ? Comment s'est-elle muée en un moteur puissant et permanent de l'action individuelle aussi bien que collective ? Sur quels critères se fonder pour la mesurer ? Pourquoi la favoriser ? Pourquoi et comment distinguer le mérite ? Faut-il même le récompenser ? Méritocratie et démocratie sont-elles compatibles ? Comment corriger les imperfections ou contourner les écueils du système ? Autant de questions auxquelles les différents contributeurs de ce numéro, que nous remercions ici chaleureusement, tentent, chacun dans leur domaine, d'apporter des réponses. Portés par leur expérience sur le terrain ou celle acquise jusque dans les plus hautes instances de l'État, ils nous offrent ici des regards croisés dont la diversité, dans leur rencontre et parfois leur confrontation, retiendra, nous l'espérons, l'intérêt de nos lecteurs.

Véronique Caron (1981 L)  
Coordnatrice du dossier

---

## LE MÉRITE À L'ÉPREUVE DE LA VIE

### L'EXEMPLE DU MONDE VIVANT ET LA RELATIVITÉ DE L'EXCELLENCE

*Georges Chapouthier (1964 s)*

Neurobiologiste et philosophe, directeur de recherche émérite au CNRS.



**S**elon le *Petit Larousse*, est excellent « ce qui est supérieur dans son genre ». Le spectacle du monde vivant permet de parfaitement illustrer cette définition de l'excellence, qui ne manifeste sa supériorité que dans des situations particulières, et jamais de manière générale.

Qu'en est-il, tout d'abord, de l'excellence pour le monde vivant dans son ensemble ? Peut-on accepter l'image, souvent proposée, selon laquelle, en comparaison de l'« infiniment petit » des atomes et des particules et de l'« infiniment grand » des étoiles et des galaxies, le vivant triompherait dans « l'infiniment complexe » ? Que son « excellence », à lui, serait celle de la complexité ? Pas vraiment.

Le vivant est certes composé de molécules très complexes, qui tirent leur origine de l'aptitude du carbone de « coller » tous les autres éléments chimiques, pour permettre des architectures carbonées de haute complexité, les macromolécules, dont les célèbres « acides nucléiques » et les protéines. En ce sens, le monde vivant trouve son excellence dans l'extrême complexité de la chimie organique. Mais rien ne dit que cette complexité soit plus grande que celle qui règne dans le monde des atomes et des particules ou dans celui des étoiles et des galaxies. Bref, le vivant est, autant que nous puissions le juger, le sommet de la complexité dans son domaine, celui de la chimie organique, mais pas nécessairement dans tous les domaines de l'univers. On peut même ajouter, si on adopte une position néo-aristotélicienne<sup>1</sup>, selon laquelle le



microcosme reproduit les lois du macrocosme, que les lois de la complexité seraient alors, dans leur principe, les mêmes partout dans l'univers.

### **Les différentes espèces vivantes**

Venons-en maintenant aux innombrables espèces qui peuplent le monde vivant – bactéries, plantes, champignons (qui ne sont plus aujourd'hui considérés comme des plantes), animaux... Peut-on dire qu'une espèce est plus « excellente » qu'une autre. En particulier, peut-on affirmer, comme on le fait souvent, que l'espèce humaine est le sommet du monde vivant ? Pas du tout, ou, en tous les cas, pas formulé de cette manière.

Selon la conception néodarwinienne, admise de nos jours par tous les biologistes sérieux, chaque espèce vivante est adaptée à son environnement par des processus qui lui sont propres, mais dont aucun ne vient surclasser les autres. Les bactéries trouvent leur excellence, qui leur permet d'être si répandues, dans leurs fantastiques capacités de reproduction. Les plantes, quant à elles, trouvent leur excellence dans leur aptitude à vivre en se contentant de terre, d'air, d'eau et de soleil. Elles peuvent ainsi coloniser la plupart des milieux minéraux et atteindre parfois des tailles qu'aucun autre être vivant ne peut égaler. De nombreux champignons trouvent leur excellence dans leur aptitude à vivre sur les végétaux en décomposition. La plupart des animaux trouvent leur excellence dans la mobilité...

Continuons par quelques autres exemples, qui témoignent de l'adaptation darwinienne des espèces. La plupart des oiseaux sont excellents pour le vol. Les abeilles sont excellentes pour butiner les plantes. Les animaux aquatiques ont une excellente adaptation à la vie dans l'eau. Les insectes sociaux ont une excellente organisation sociale, qui leur permet de dominer leur environnement. Les chiens sont excellents dans leurs capacités olfactives. Les vertébrés excellent dans l'importance de leur cerveau, un domaine particulier où, oui, l'espèce humaine peut être considérée comme particulièrement excellente.

### **L'excellence pour l'espèce humaine ?**

L'espèce humaine, parmi tous ses cousins mammifères et oiseaux, déjà très performants sur le plan cérébral ou très « intelligents », excelle donc par ses aptitudes cérébrales, par l'étendue considérable de son cortex cérébral, qui rend ses membres capables d'opérations intellectuelles d'une grande complexité. Mais, hormis ces aptitudes cérébrales et intellectuelles, l'espèce humaine n'excelle ni en aptitudes à voler spontanément comme les oiseaux, ni en aptitudes olfactives, comme les chiens, ni en vitesse de reproduction, comme les bactéries, ni en autonomie dans des milieux minéraux ingrats, comme les plantes, ni en digestion des débris végétaux en décomposition, comme les champignons...



Et cessons de vouloir classer, entre elles, des aptitudes très différentes, en affirmant que, par exemple, l'aptitude intellectuelle, où l'homme excelle, est nécessairement « supérieure » à l'aptitude olfactive, où le chien excelle. Une remarque semi-humoristique pourra nous le démontrer. Pour des raisons qui tiennent à la manière dont le cerveau est câblé, les impressions olfactives sont, chez les mammifères, celles qui sont à même de déclencher les émotions les plus fortes. Il s'ensuit que le chien, qui a un odorat vingt fois supérieur au nôtre, vit dans un monde d'odeurs et d'émotions paradisiaques, que nous avons du mal à imaginer. Bref, si l'on suit cette idée, c'est le chien, et non, nous, les humains, qui bénéficie de la vie intérieure la plus intense et la plus agréable. C'est lui, pas nous, qui excelle dans la qualité de vie !

On le voit : le spectacle du monde vivant démontre la relativité de l'excellence – on peut être excellent dans un domaine, mais pas du tout dans les autres. L'être humain est un être d'excellence, si on se contente de regarder uniquement ce en quoi il est excellent, c'est-à-dire ses performances cérébrales et intellectuelles très grandes, qui résultent du fait qu'il possède un cerveau très complexe<sup>2</sup> et qui, en outre, reste juvénile et extrêmement adaptable toute sa vie durant<sup>3</sup>. En d'autres termes, l'homme n'est excellent que dans ce pour quoi il excelle ! Monsieur de la Palisse n'aurait pas dit mieux.

Certes ce constat ne doit pas nous empêcher d'être fiers de notre excellence intellectuelle, qui nous a permis de nous définir comme des « hommes savants » (*Homo sapiens*) et de dominer notre planète, voire un peu au-delà, par notre technologie. Il ne doit pas non plus nous empêcher d'être fiers d'un mode d'être original qui, au sein des cultures animales, donne à notre culture humaine une complexité et une diversité, notamment langagières et artistiques, clairement différentes de celles que peuvent développer nos ancêtres ou nos cousins.

Mais cette présentation élogieuse doit être fortement relativisée, elle aussi, car elle manque de souligner un certain nombre de points où, malgré notre super-cerveau, nous ne brillons guère. Ainsi, éternels juvéniles, nous « jouons » tout le temps et nous ne prenons pas toujours des décisions vraiment sérieuses et rationnelles<sup>4</sup>. Plus grave : notre comportement moral, comme en témoigne toute notre histoire, est à l'origine d'une suite ininterrompue de guerres, de crimes, de tortures ou d'atrocités, que notre super-cerveau ne nous permet pas d'éviter. Ni Hitler, ni Pol Pot, ni leurs innombrables petits imitateurs, ne témoignent, hélas, en faveur de l'excellence morale de notre espèce. Schopenhauer disait que : « Chacun porte en soi, au point de vue moral, quelque chose d'absolument mauvais, et même le meilleur et le plus noble caractère nous surprendra parfois, par des traits individuels de bassesse ; il confesse ainsi en quelque sorte sa parenté avec la race humaine, où l'on voit se manifester tous les degrés d'infamie et même de cruauté<sup>5</sup> ».

Bref, même sur le plan intellectuel, l'excellence de l'espèce humaine trouve d'importantes limites.



### **L'excellence à l'intérieur de l'espèce humaine**

Les mêmes arguments en faveur d'un relativisme de l'excellence peuvent être développés à l'intérieur des (autres) espèces animales comme à l'intérieur de l'espèce humaine. D'autant que, dans notre espèce, à l'activité culturelle particulièrement développée, l'enseignement que nous recevons depuis notre plus jeune âge vient encore accroître le jeu des prédispositions innées dont nous pouvons bénéficier à la naissance, et nous oriente vers la maîtrise d'aptitudes sociales complexes et diversifiées. Napoléon et Jules César excellaient par leurs qualités de stratèges, pas nécessairement par leurs qualités morales. Les élèves des grandes écoles excellent par leurs aptitudes intellectuelles à passer des concours difficiles, pas nécessairement par leurs aptitudes sportives. Mozart n'aurait pas nécessairement fait un champion d'échecs et Einstein n'aurait pas nécessairement écrit d'excellents opéras.

On pourrait multiplier les exemples de ce type, mais je quitte ici le domaine de la biologie, qui est le mien, pour ceux de la sociologie ou de la psychologie humaine, et je limiterai donc mon propos. Retenons simplement que, comme ailleurs dans le monde vivant, l'excellence, à l'intérieur des sociétés humaines, se définit dans un domaine particulier, voire dans des domaines proches, mais jamais dans la totalité des domaines.

Et tant mieux d'ailleurs, car, à l'intérieur de la diversité sociale, cela laisse ainsi à chacun d'entre nous la possibilité de trouver, dans sa vie, l'excellence qui lui convient et qui ne sera pas celle de son voisin. Idéalement, dans une société heureuse et équilibrée, que chacun appelle de ses vœux, chaque être humain pourrait développer ses talents et les « excellences » qui lui conviennent, et qui seraient complémentaires de celles des autres.

#### **Notes**

1. G. Chapouthier, « Mosaic structures in living beings in the light of several modern stances », *Biocosmology-Neo-Aristotelism* (online), 2012, 2(1-2), p. 6-14. <http://en.biocosmology.ru/electronic-journal-biocosmology--neo-aristotelism>
2. G. Chapouthier et J.-J. Matras, *Introduction au fonctionnement du système nerveux (codage et traitement de l'information)*, Paris, MEDSI, 1982.
3. G. Chapouthier, *L'Homme ce singe en mosaïque*, Paris, Odile Jacob, 2001.
4. D. Morris, *Le Singe nu*, Paris, Le Livre de Poche, 1971.
5. A. Schopenhauer, Parerga et paralipomena. *Philosophie et philosophies (rapports de la philosophie avec la vie, l'art et la science)*, Paris, Félix Alcan, 1907.



## L'« EXCELLENCE » SE MÉRITE-T-ELLE ?

*André Langaney (1963 s)*

Raté de la reproduction sociale à l'ENS, il est généticien et a été professeur (au Muséum d'histoire naturelle, à l'université de Genève). Il est l'auteur de publications ennuyeuses, d'expositions, de films, de livres et de chroniques sciences et/ou satiriques (« Dédé-la-science »).



### Vivre pour quoi ?

Le prophète de la sociobiologie, Edward O. Wilson, commence l'un de ses pires ouvrages par une remarque triviale, mais importante : « L'espèce (humaine) n'a pas de but en soi<sup>1</sup>. » Ce n'est pas la peine d'en lire plus, mais on peut partir de là pour parler des buts réels ou supposés des êtres vivants, humains compris !

### La sélection naturelle n'a pas de but

Dans la nature, rien de rationnel n'assigne une finalité à notre existence ; ni à celle de n'importe quelle autre espèce. Pourtant nous choisissons, en général, de continuer à vivre, et essayons de prolonger nos sociétés, nos populations, nos cultures au-delà de nos vies. Nos comportements individuels sont guidés, comme ceux d'autres animaux, par des centres nerveux qui poussent à l'action, l'orientent ou l'inhibent. Ils en analysent les effets sous forme de plaisir et de douleur, de récompenses et de punitions. Mémorisées, ces informations affectives modifient les motivations ultérieures face à des situations semblables de l'environnement. Ainsi, entre motivations « innées », « instinctives », internes et apprentissages par essai-erreur, gérés par le système récompense-punition, les animaux remplissent les deux conditions nécessaires de la sélection naturelle – survivre et procréer. Les espèces qui y faillirent une seule fois ne sont pas parvenues jusqu'à nous. N'observant que des espèces qui ont survécu, au moins un certain temps, nous avons *a posteriori* l'impression qu'elles, ou leurs membres, avaient un but, un projet : celui de durer dans le temps. Il s'agit, bien entendu, d'un biais d'observation !

### Transmission, apprentissage, tradition

Les espèces sociales utilisent l'interaction entre parent et enfant ou entre pairs, pour d'autres types d'apprentissages, à partir de l'expérience des générations précédentes. L'élevage des jeunes par une mère, un père, un couple ou une communauté est l'occasion d'apprentissage par récompenses-punitions pratiquées par les congénères. Ce qui transmet des traditions par des processus de renforcement, positif ou négatif, et produit des variations de répertoires de comportements entre populations d'une



même espèce, même si elles ont des patrimoines génétiques semblables et vivent dans des milieux identiques. Ces traditions, que beaucoup de biologistes n'hésitent plus à qualifier de « culturelles », malgré la réprobation des sciences humaines, portent aussi bien sur l'exploitation des ressources du milieu que sur des variations locales des interactions entre les individus ou entre les sexes.

L'apprentissage par imitation entre jeunes et parents ou pairs semblait l'apanage des vertébrés à sang chaud – certains oiseaux et surtout les mammifères. Mais la découverte des neurones miroirs, par lesquels un animal perçoit le comportement d'un autre, ses conséquences et y accorde le sien, fournit un mécanisme qui, s'il est général, explique la transmission horizontale de savoir-faire et de traditions comportementales (la transmission « horizontale » par les pairs est opposée à la transmission « verticale » selon les généalogies). Des systèmes de neurones miroirs, ou équivalents, sont nécessaires pour régir les comportements synchronisés des animaux, qu'il s'agisse de parades sexuelles, de déplacements en bancs ou en vols ordonnés des poissons ou des oiseaux, du tango argentin, de ballets ou de jeu d'orchestre.

### **L'inné, l'acquis, l'appris**

L'apprentissage par répression-récompense, et plus encore par imitation, permet une modification bien plus rapide des comportements d'une population que la transmission verticale par le patrimoine génétique, l'essai-erreur dans l'environnement et la sélection naturelle. Il permet d'adapter bien plus vite les populations qui le pratiquent à des changements rapides du milieu. Mais il comporte un risque important d'échec par une seule interruption, toujours possible, de l'apprentissage, bien moins fiable que la transmission génétique. Quand des comportements appris conditionnent la survie d'une population, l'apprentissage doit être « sécurisé », en particulier pour les comportements de fuite, alimentaires ou de reproduction. Par exemple, les éthologistes ont montré que, chez des oiseaux et, de façon moins stéréotypée et réversible, chez des mammifères, l'« objet maternel » et le futur « objet sexuel », définissant les comportements filiaux et reproducteurs à venir d'un individu, sont appris pendant deux périodes sensibles successives. Les canetons identifient à vie l'objet maternel treize heures après l'éclosion de l'œuf pendant une heure de temps qui se passe habituellement sous la mère couveuse. Chez les mammifères, la période sensible est plus longue et plus floue, mais se passe normalement auprès d'une mère allaitante. Quant à l'objet sexuel, qui conditionnera les futurs comportements, il est aussi appris par une « empreinte » postnatale, plus tardive. L'une comme l'autre de ces empreintes peut être détournée au profit d'objets maternels aberrants (robot plastique ou poule pour des canetons, Konrad Lorenz pour des oies, soigneurs pour des mammifères) ou d'objets sexuels ne permettant pas la procréation (modèle en plastique sonorisé pour des poussins mâles, individus de même sexe ou d'espèces



L'« excellence » se mérite-t-elle ?

---

différentes). Si les conditions de la vie sauvage permettent rarement la répétition de tels détournements – la sélection naturelle veille ! –, la captivité provoque souvent des « erreurs » d’empreinte compromettant la survie, la procréation ou les futurs comportements maternels. Par exemple dans le cas fréquent où des soigneurs humains sont objets d’empreintes inappropriées.

L’expérience des grands singes captifs, en particulier de l’orang-outan Wattana (élevée avec des bonobos, elle avait appris leurs mœurs !) montre que leurs comportements sexuels sont appris, au-delà de l’empreinte, et suivent des traditions de leurs espèces ou de ceux avec qui ils sont élevés<sup>2</sup>. Ces traditions culturelles sont flexibles et non des réponses stéréotypées à des contraintes génétiques ou physiologiques innées, contrairement à une opinion trop répandue. Ce qui amorce ce que l’on observe chez les humains : une indétermination biologique des orientations et des comportements sexuels, hors peut-être de rares cas, et leur détermination par l’éducation, la culture, l’histoire de la vie de chacun-chacune et ses contingences. Ce point de vue n’est pas l’opinion dominante dans le monde anglo-saxon, où tradition « héréditariste » et opportunisme judiciaire ont, en particulier, conduit à des publications contradictoires présentant de prétendues « preuves » d’une détermination innée – génétique pour les uns, physiologique pour les autres – de l’orientation sexuelle humaine.

### **Les cultures**

L’absence de projet inné de l’espèce humaine et de ses proches parentes animales impose la régulation par l’apprentissage des comportements de survie et de procréation. Chez les humains parvenus jusqu’à nous, éducation et culture ont assuré ces conditions, ainsi que celles de la reproduction de la culture. Les sociétés traditionnelles assuraient, tant bien que mal, la survie jusqu’à la procréation et la procréation elle-même, en général en contrôlant la sexualité. En plus, elles assuraient la reproduction de leurs cultures. Les systèmes politiques et religieux les plus fréquents sont souvent basés sur un pari démographique et sur le prosélytisme, bienveillant, contraint ou guerrier, quitte à perdre une partie de la population.

Les prescriptions culturelles, à travers leurs justifications mythologiques ou idéologiques, vont bien plus loin, dans le détail, qu’il n’est nécessaire au maintien de la population et à la poursuite de la civilisation. Elles manifestent souvent une intransigeance totale vis-à-vis de variantes équivalentes, qu’il s’agisse de traditions de déguisement improbables ou d’activités culturelles insolites, dont l’effet sur la reproduction et la transmission n’a rien d’évident. Ce qui débouche, au mieux sur des compétitions permanentes, au pire sur des guerres. L’histoire et l’actualité nous saturent d’exemples ! Il en résulte, dans les cultures dominantes, un culte de l’hégémonie et de la compétition que leurs adhérents appliquent souvent en tout



contexte, même inapproprié. À l'intérieur de la même population on oppose, on classe, on hiérarchise les sexes, les genres, les classes sociales, les élèves, les professions, les régions, les villes, les artistes, les clubs sportifs, les écoles, les hôpitaux... comme si tout problème, tout choix relevait de la compétition. Partout, on veut des « meilleurs », décrétés meilleurs parce que proclamés tels. Bref, on reprend la version Spencer de la théorie de la sélection naturelle : la survie des plus aptes, qui sont les plus aptes parce qu'ils ont survécu, et l'élimination des autres... Imparable tautologie qui néglige ce que l'on sait de la sélection naturelle : la condition de survie est une condition de seuil minimal d'aptitude, pas d'optimisation de celle-ci ; la condition de procréation l'emporte sur elle, le plus souvent ; et les meilleurs reproducteurs, « gagnants » de la fécondité différentielle, ne sont pas une élite (parfois le contraire, comme le notait Malthus !). Surtout, d'autres facteurs que la sélection sont plus importants dans l'évolution des populations de grands primates, humains ou non, lorsqu'elles sont peu nombreuses (migrations, dérive génétique, hasards de la recombinaison génétique, contingences de l'histoire et de l'évolution culturelle).

### **Un peu d'histoire des sciences et de politique**

La théorie de la sélection « naturelle » fut prise comme argument en faveur de doctrines politiques à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le marxisme stalinien en fit, comme de la génétique, une « science bourgeoise », un épouvantail ; mais Engels et Marx y avaient cherché la justification de la lutte des classes. Dans l'entourage de Charles Darwin, outre son ami Herbert Spencer, Francis Galton, son cousin, et Léonard Darwin, son fils, furent les promoteurs du « darwinisme social », qui voulait améliorer l'espèce humaine par la sélection et donna naissance au mouvement eugéniste. Pour son bien-être futur, ce mouvement voulait changer l'humanité, comme les espèces domestiques, par le choix des reproducteurs et, dans ses formes dures, par l'élimination des prétendus inaptes ou peu performants. La génétique, balbutiante et mal comprise par la plupart, était aux premières loges du projet. Les laboratoires anglo-saxons et allemands s'intitulaient indifféremment laboratoire d'eugénique ou de génétique, si ce n'était les deux à la fois, comme le célèbre laboratoire de Cold Spring Harbor, fondé par Charles Davenport à New York. Un fondateur qui, avec la fondation Rockefeller, fut plus tard l'inspirateur de l'Institut Kaiser Wilhelm d'anthropologie et eugénisme nazi, où s'illustrèrent Eugen Fischer, Otmar von Verschuer et Josef Mengele. Soixante-mille personnes furent stérilisées aux États-Unis sur des critères allant jusqu'à la misère sociale ou l'alcoolisme des parents, autant dans la petite Suède, « État-providence » ! Ce n'était bien entendu que de l'eugénisme tiède : ces bienfaiteurs de l'humanité laissaient l'eugénisme fort – génocide, solution finale et choix des reproducteurs – à leurs amis nazis.



L'« excellence » se mérite-t-elle ?

### **Les idéologies d'aujourd'hui : un lourd passé**

La fin de la Seconde Guerre mondiale fit classer l'eugénisme dans le camp du mal, sans extirper ses présupposés idéologiques, ni surtout les idées qu'il véhiculait. Ce n'est pas un hasard si James Watson, prix Nobel un peu usurpé pour la modélisation de la double hélice d'ADN, et un temps successeur de Davenport à la direction de Cold Spring Harbor, s'est illustré par des déclarations sur les Noirs rappelant la ségrégation raciale. Citons également les écrits de Murray et Herrnstein, conseillers de Ronald Reagan. Ces derniers réactualisèrent les études falsifiées de Jensen sur les « comparaisons raciales d'intelligence ». Un beau monde qui fit partie du Pioneer Fund (qui, depuis l'entre-deux-guerres « promeut le développement de la race blanche » aux États-Unis) et/ou de l'extrême droite du parti républicain.

### **L'héréditarisme**

L'idéologie héréditariste, qui sous-tendait l'eugénisme, vient de loin : elle veut que qualités et défauts humains soient transmis inflexiblement des parents aux enfants. Elle a produit les théories du « sang bleu » et de l'élitisme aristocratique, encore en vogue aujourd'hui. C'était un alibi imparable pour justifier les ségrégations sociales et l'endogamie des élites, le refus des « mésalliances ». La découverte par Weismann, en 1896, des conséquences de la recombinaison génétique, qui casse la transmission des parents aux enfants de manière aléatoire, aurait dû y mettre fin. Mais les élites concernées se crispèrent sur le succès de la reproduction sociale par la création d'un système éducatif à plusieurs vitesses, dont les établissements les plus performants étaient inaccessibles aux autres. C'est dans ce système que nous vivons encore aujourd'hui, malgré la recomposition des élites et des coups médiatiques douteux, comme « les banlieues à Sciences-Po », qui, avec l'ENA, aura du mal à pratiquer démocratie et promotion sociale. L'archicube Bourdieu n'est plus là, mais ses travaux restent d'actualité quand la ségrégation sociale va de la famille, la crèche, l'école maternelle à l'ENS.

Le capitalisme sauvage a imposé l'héritage des biens fonciers et des outils de production, s'inspirant des castes de l'Ancien Régime où l'on héritait terres, locaux, techniques et savoir-faire par voie généalogique. Ces pratiques ne sont plus à l'ordre du jour, hors cas marginaux, en période de révolutions technologiques. Mais nous vivons sous les lois qu'elles ont inspirées. Un héréditarisme culturel, tout aussi fallacieux, double donc l'héréditarisme biologique. Ce dernier se traduit dans le monde anglo-saxon par la recherche de « causes génétiques » à tous les comportements animaux et humains. On invente les gènes de l'intelligence, le chromosome du crime ou des rabbins Cohen, les gènes de l'homosexualité ou de l'infidélité conjugale. Rien ne nous est épargné dans les autoproclamées « meilleures revues



scientifiques internationales », avec pour points communs des erreurs d'échantillonnage et des interprétations statistiques falsifiées. Ces résultats spectaculaires, souvent en couverture au mois de juillet, ne sont guère reproduits, mais courent dans la société, propulsés par des communiqués de presse et des pseudo-sciences comme la « sociobiologie » et la « psychologie évolutionniste ». Pour faire court, celles-ci se résument à un principe « ultra-darwiniste », aussi faux que simple : tout comportement observé dans la nature n'existe que parce qu'il maximise le succès reproducteur des gènes de son porteur, qui le déterminent. Allez donc rechercher l'optimisation du succès reproducteur dans l'insémination « en trolleybus<sup>3</sup> » de petits insectes comme les machilis ou dans l'homosexualité humaine !

### Les systèmes éducatifs

Le projet révolutionnaire de l'égalité des chances n'a cessé d'être remis en question et détourné, y compris par Jules Ferry ! Quand Alfred Binet, au début du siècle précédent, imagine un test pour détecter en deux heures, plutôt qu'en une année d'échec, les élèves incapables, dans l'état, de suivre l'instruction publique obligatoire, c'est pour leur apporter l'assistance qui leur fera rattraper le peloton. Mais les grands savants de Stanford s'en emparent peu après, le bricolent pour que les résultats se répartissent selon une courbe de Gauss et s'intéressent à l'autre queue de la distribution, artificiellement créée, où ils voient l'« élite ». Ou bien à la moyenne, qui permettra les comparaisons raciales que l'on sait, aux États-Unis, de la ségrégation raciale. Et la pratique confirme cette obsession : on investit presque tout dans la formation d'élites, le moins possible dans celle des masses et quasi rien dans celle des handicapés sociaux ou physiques. La « science » est derrière pour appuyer ces pratiques. Une interprétation aberrante de Malthus prétend qu'il faut limiter la reproduction du peuple et encourager celle des élites (dans la version intégrale de l'*Essai sur le principe de population*, Malthus veut comprendre les mécanismes par lesquels Dieu nous entraîne vers la catastrophe du Jugement dernier et la résurrection des morts. Loin de lui l'idée de s'opposer à la volonté du Seigneur pour le bien de ses paroissiens, comme le lui font dire, de façon absurde, les exégèses « malthusiennes » !).

Les tests de QI sont fondés sur des performances très dépendantes de la culture et de ses énormes variations, selon les classes sociales et le sexe en particulier. L'intelligence est proclamée « génétique à 80 % », rumeur fondée, à la fois sur une interprétation idiote de la notion d'héritabilité et sur une mesure de corrélations de QI dans un grand échantillon de jumeaux monozygotiques étudiés et publiés par Sir Cyril Burt et une collaboratrice. Une enquête minutieuse de Leon Kamin<sup>4</sup> a montré que l'échantillon improbable en question n'a jamais existé, pas plus que la collaboratrice qui était censée avoir fait le travail ! Comme il est bien évident que l'intelligence ne peut



L'« excellence » se mérite-t-elle ?

bien se développer que dans un cerveau en bon état et dans un milieu favorable, je me rallie de longue date à la formule du regretté Jean-Michel Goux, pour qui il était évident que l'intelligence, pour peu que l'on puisse la définir, est « 100 % génétique et 100 % due au milieu ! ». Prétendre mesurer la part de ces « composantes » en interaction permanente est dépourvu de sens, même si une analyse de variance ou un coefficient de corrélation mal compris peuvent en donner l'illusion mathématique à des esprits déconnectés du réel...

### **Excellence, élitisme, mérite et éducation**

L'alibi de l'élitisme est de reconnaître et former les meilleurs pour les mettre aux commandes pour le plus grand bien de tous. Comme si les compétences techniques se doubleraient d'altruisme ! Dans le système fermé et endogame que représente l'enseignement de qualité dans le monde néolibéral, on exclut le plus grand nombre, de fait ou en probabilité, des chances d'y être intégré. Ce ne sont pas de rares exceptions, quelques « partis de rien », qui masquent l'héritabilité accablante, en France, du passage par les « très grandes » écoles, en Angleterre ou aux États-Unis par les universités les plus prestigieuses et les plus chères. On se prive de la plus grande partie du recrutement potentiel, donc de la possibilité de trouver « les plus aptes », en admettant que le concept ait un sens. Dans un système où l'argent conditionne tout, la monomanie de l'élite et de l'excellence conduit à tout classer, les humains comme les projets, selon des échelles linéaires uniques, en négligeant la complexité et les dimensions multiples des critères d'évaluation ; à déclarer excellents ceux que les relations, la médiatisation, la propagande et les magouilles ont placés sur le dessus de la pile. Et à ne pas recruter ou financer la masse des autres. Depuis M. Sarkozy et ceux qui l'on suivi, avec leurs exigences d'excellence et de compétitivité partout, les recrutements et les budgets de la recherche fondamentale, hors quelques niches protégées et quelques projets « excellents », se sont effondrés, ou bien ont été réorientés vers la recherche en entreprise. Sur laquelle il serait vain de prendre une position générale, mais qui fonctionne parfois de bien étrange façon, eu égard à ses objectifs déclarés.

Il en résulte que les promus de notre système d'éducation et de recherche n'ont pas souvent mérité leurs promotions et que la plupart des méritants sont tenus à la porte, pour cause de ségrégation sociale, dès le plus jeune âge.

Le plus étonnant, c'est que ce système marche encore un peu, mais au prix fort et pour des résultats médiocres !

### **Notes**

1. E. O. Wilson, *On Human Nature*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1979.
2. A. Langaney, *Ainsi va la vie*, Paris, Sang de la terre, 2012.



3. Le mâle étire un fil de soie sur lequel il répand son sperme. La femelle balaie le fil pour absorber les spermatozoïdes !
4. L. Kamin, *The Science and Politics of IQ*, Potomac, LEA, 1974.

## EXCELLENCE OU OBSOLESCENCE DE L'HOMME ?<sup>1</sup>

*Hervé Le Guyader (1968 s)*

Professeur de biologie évolutive à l'université Pierre-et-Marie-Curie, il dirige l'UMR 7138 « Systématique, adaptation, évolution » et est responsable de l'école doctorale « Diversité du vivant ». Il est l'auteur de *Penser l'évolution* (Imprimerie nationale, 2012) et co-auteur de *Classification phylogénétique du vivant* (Belin, vol. 1, 2006 ; vol. 2, 2012).



À ses débuts, la biologie était surtout une science du classement. Qui dit classement, dit hiérarchie, tout d'abord illustrée par l'image de l'« échelle des êtres », héritée d'Aristote et réactualisée au XVII<sup>e</sup> siècle par Gottfried Leibniz (1646-1718), puis appliquée en biologie, un siècle plus tard, par Charles Bonnet (1720-1793). On trouvait à sa base les quatre éléments classiques, puis on cheminait, échelon par échelon, du « règne » minéral au « règne » végétal, puis au « règne » animal, qui se terminait, lui, par les mammifères, avec l'homme à son sommet, comme un accomplissement. Georges Cuvier (1769-1832) s'est très tôt déclaré adversaire de cette manière de voir. Pourtant, en lançant l'anatomie comparée, il n'a pu éviter une hiérarchie des animaux et s'est alors lui-même piégé dans un paradoxe logique. Pour lui, tous les organismes vivants étaient bien organisés et adaptés à leur environnement ; ils étaient donc « parfaits ». Mais certains étaient « plus parfaits que d'autres ». Grammaticalement, Cuvier utilisait une expression étrange : l'organisation pouvait être « plus que parfaite » ; certains animaux étaient qualifiés de « plus parfaitement organisés ». Le superlatif d'un superlatif amenait ainsi un paradoxe logique dont Cuvier, fixiste, ne put s'abstraire<sup>2</sup>. Soulignons qu'il sut appliquer à sa carrière ce « plus que parfait » – que l'on pourrait actualiser par « plus qu'excellent » –, lui qui cumula bon nombre de postes et de titres prestigieux (avec les gratifications associées...) – professeur au Muséum d'histoire naturelle, professeur au Collège de France, inspecteur général de l'Instruction publique, conseiller d'État, baron d'Empire, puis pair de France...

L'avènement de la théorie de l'évolution n'a pu immédiatement résoudre ce problème. Si l'enracinement animal de l'homme devint évident – à la grande fureur de certains –, ce dernier était tout de même considéré comme l'organisme le plus accompli. La hiérarchie de valeur de l'échelle des êtres s'est alors trouvée projetée sur les arbres évolutifs. La notion de progrès, enracinée depuis le siècle des Lumières<sup>3</sup>,



avait contaminé la biologie : l'évolution biologique allait vers un « mieux », vers une meilleure adaptation. Il faudra un siècle et demi de biologie (surtout de génétique) pour comprendre qu'une innovation biologique n'est pas synonyme de progrès, et que la sélection naturelle est beaucoup moins agissante que ce qui avait été postulé par Charles Darwin (1809-1882) et Alfred Wallace (1823-1913).

Curieusement, divers travaux récents, allant de l'anthropologie à la biologie moléculaire en passant par la philosophie, ont mis le doigt sur les étranges conditions de sélection à l'œuvre lors de l'homínisation, conditions que Darwin avait d'ailleurs entrevues<sup>4</sup>. Commençons par l'anthropologie, en suivant les propositions de Jean Guilaine sur la conquête des continents par l'homme au néolithique<sup>5</sup> : « La transition néolithique aurait fait passer la population du globe estimée de quatre à six millions d'habitants vers - 4 000, peut-être à une centaine de millions d'habitants vers - 2 000. » Quelles en ont été les causes ? S'il y a eu amélioration des techniques, l'élément le plus important tient au fait que la sédentarisation, corollaire de l'agriculture, a entraîné la formation d'un nouvel espace, celui de la maison. Guilaine propose alors un concept-clé, celui de l'auto-domestication :

On pourrait donc avancer que, en prenant la décision de se fixer, l'homme a créé l'engrenage de sa propre domestication. Sa réflexion a changé, et il a totalement modifié sa relation à autrui. Il est devenu un être intégré à un système qui a transformé sa façon de penser et d'agir. Cette socialisation de l'individu, secondairement complétée par la domestication des plantes et des animaux, a finalement fait de lui un être totalement dépendant de ses propres choix culturels.

Et il ajoute :

L'homme, en créant de sa propre volonté un milieu artificiel – la maison, une nourriture transformée par la domestication –, s'est piégé lui-même. Il s'est de plus en plus dénaturé au point que les retours en arrière lui sont devenus quasi impossibles, à moins de repenser profondément sa condition. C'est aussi cela le néolithique : un homme nouveau, totalement inféodé à l'engrenage qu'il a lui-même mis en place.

La maison devient l'« espace de domestication ». Alors, excellence de l'homme, sommet de l'évolution ou bien animal pensant qui s'est piégé lui-même ? Car ce nouvel environnement aura des conséquences étonnantes sur l'évolution de l'homme, avec ses paradoxes biologiques particuliers – soins aux plus faibles, blessés, vieillards... –, ce que Patrick Tort a appelé « l'effet réversif de l'évolution<sup>6</sup> » :

De pair avec un accroissement des capacités rationnelles, la sélection naturelle sélectionne les instincts sociaux, dont les conséquences comportementales, affectives, morales et institutionnelles produisent la civilisation, au sein de laquelle les conduites assimilatives et solidaires supplantent les comportements éliminatoires. [...] Par élimination de l'élimination, la sélection naturelle a ainsi sélectionné son contraire en se soumettant elle-même à sa propre loi.



Le thème de l'auto-domestication ainsi défini par l'anthropologie a été en Allemagne, il y a une quinzaine d'années, source d'une controverse philosophique entre Peter Sloterdijk et Jürgen Habermas. En juin 1997, à Bâle, Peter Sloterdijk donne une conférence intitulée « Règles pour le parc humain », à l'occasion du cinquantième anniversaire de la *Lettre sur l'humanisme*<sup>7</sup> de Martin Heidegger (1889-1976), qui était la réponse à celle que Jean Beaufret (1907-1982) lui écrivit, en 1946, avec la question redoutable : « Comment redonner un sens au mot *humanisme* ? » Dans sa conférence, Sloterdijk conçoit une réponse à la lettre de Heidegger. Il en publie le texte en 1999<sup>8</sup>. La polémique va être orchestrée par Habermas.

Heidegger a toujours eu une position de réserve vis-à-vis de la science et, pour lui, l'homme est par nature irréductible aux autres animaux. Au contraire, Sloterdijk utilise les résultats de la biologie et de l'anthropologie sur l'homínisation. Tout d'abord, il reprend d'anciennes données sur la néoténie de l'homme. Rappelons qu'un animal néoténique présente à l'état adulte des traits juvéniles de son ancêtre. Puis il étudie le rapport entre langage et sédentarisation :

Dès que des hommes qui parlent coexistent dans des groupes d'assez grandes dimensions et ne se lient pas seulement à des maisons du langage, mais aussi à des maisons bâties, ils se trouvent pris dans le champ de force des modes d'être sédentaires. Ils ne se laissent désormais plus seulement héberger par leurs langues, mais aussi apprivoiser par leurs logements.

Ce sont ces connotations quasi biologiques d'apprivoisement qui ont tant choqué Habermas. Sloterdijk de conclure :

La domestication de l'être humain constitue le grand impensé face auquel l'humanisme a détourné les yeux depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours – le simple fait de s'en apercevoir suffit à se retrouver en eau profonde.

Or, depuis une quinzaine d'années, les problèmes liés à la domestication des animaux et des végétaux – mais également de l'homme – resurgissent en anthropologie biologique. En 2003, Helen M. Leach publie un texte-clé, *La Domestication de l'homme reconsidérée*<sup>9</sup>, dans lequel elle dresse un état méthodique de l'art de la domestication des animaux et établit la liste des caractères liés à ce processus sélectif, parmi lesquels on trouve : un raccourcissement de la face ; une mauvaise éruption dentaire ; une précocité sexuelle, avec un étalement des saisons de reproduction et une plus grande stimulation sexuelle ; une rétention de traits de comportement juvénile à l'âge adulte (néoténie) ; une diminution de l'agressivité intraspécifique ; un accroissement de la docilité, lié à une diminution des réactions à l'environnement... Leach fait remarquer que, pendant le Pléistocène, certains groupes d'hommes modernes montrent des changements de leur squelette semblables à ceux des mammifères domestiqués, changements qui continuent pendant l'Holocène :



De tels exemples de réduction de stature sont apparus dans des régions largement distribuées des nouveau et ancien mondes, et le phénomène a, à chaque fois, été causalement corrélé à l'adoption de l'agriculture, sans qu'il y ait de réel consensus sur les mécanismes propres.

Leach semble conclure, d'un point de vue biologique, dans le sens proposé par Guilaine et Sloterdijk :

Dans cette hypothèse de domestication humaine, un facteur-clé tient à l'environnement artificiel protecteur créé par les hommes et partagé progressivement avec des animaux et des plantes.

Arrivons maintenant au point-clé : le parallèle animal domestiqué/homme, que l'on pouvait considérer comme une hypothèse de travail, se trouve dorénavant avéré. Ainsi l'anthropologue Clark S. Larsen a réalisé une comparaison entre les populations humaines d'avant et d'après la transition néolithique en utilisant les nombreux restes squelettiques répertoriés. Le résumé qu'il publie sur ce problème est éloquent<sup>10</sup> :

Contrairement aux anciens modèles, l'adoption de l'agriculture implique un déclin général de la santé de la bouche et de l'ensemble du corps. Ce déclin est démontré par la prévalence élevée, chez les fermiers néolithiques, comparés aux chasseurs/cueilleurs, de diverses conditions pathologiques et d'altérations des patterns de croissance des dents et du squelette. De plus, les changements de la composition et de la préparation de la nourriture ont contribué à des altérations dentaires et cranio-faciales. Les niveaux d'activité et le déclin de la mobilité ont amené une baisse générale de la robustesse du squelette. Ces découvertes indiquent que le passage de la recherche de nourriture à sa production a occasionné des changements significatifs et largement répandus dans les populations humaines, pendant ces dernières 10 000 années.

Certes, la transition du mode de vie vers l'agriculture ne correspond pas à l'embellie trop souvent décrite. Mais surgit une question cruciale d'un point de vue biologique : les changements du squelette observés sont-ils exclusivement dus aux nouvelles conditions environnementales (mauvaise alimentation, charge importante de travail...), ou y a-t-il une part génétique, conséquence d'une éventuelle sélection – ou une dérive ? Les généticiens, en lançant le grand projet « HapMap », se sont donné les moyens de répondre à cette question.

Le projet HapMap correspond à une étude systématique des variations génétiques sur l'ensemble du génome humain<sup>11</sup>. Ce travail colossal, à visée principalement médicale, a été restreint, au départ, à quatre populations humaines : les Caucasiens (échantillons provenant de la banque du Centre d'étude du polymorphisme humain, à Paris, et de l'Utah) ; les Chinois Han de Pékin ; les Japonais de Tokyo ; les Yaruba du Nigéria. Les résultats démontrent l'existence d'une sélection positive récente sur



certaines gènes du génome humain<sup>12</sup>. Qui plus est, les modèles donnent une accélération de la sélection depuis 40 000 ans – c'est-à-dire le paléolithique supérieur – avec un pic important depuis 10 000 ans, c'est-à-dire depuis le néolithique.

Ainsi les résultats les plus récents de l'anthropologie, de la génétique et de la génomique paraissent plaider en faveur de l'auto-domestication humaine. La transition néolithique a été cruciale, comme le résume brutalement Sloterdijk<sup>13</sup> :

Le devenir-humain a été, en tant que tel, un acte d'élevage spontané de soi-même. [...] Ce qui m'importe, c'est la thèse selon laquelle les hommes sont les créatures d'une histoire de la gâterie par l'habitat, et que l'on peut les appeler, ne serait-ce que dans ce sens, des « animaux domestiques ». [...] On peut ainsi comprendre pourquoi une querelle permanente pour l'éducation et le dressage de l'être humain parcourt les cultures avancées.

À partir de la transition néolithique, l'homme a continuellement bouleversé son environnement immédiat, changeant les conditions de cette auto-domestication. De ce point de vue, la révolution industrielle, dans les sociétés occidentales, prend un tout autre aspect et permet une nouvelle lecture des thèses du philosophe Günther Anders (1902-1992), publiées en 1956 et considérées à l'époque comme iconoclastes<sup>14</sup>. Il est vrai qu'il y pronostiquait l'obsolescence de l'homme. Dans cet ouvrage, sa pensée s'articule autour de deux concepts-clés, la « honte prométhéenne » et le « décalage prométhéen ». Dans une civilisation industrielle, l'homme n'étant « pas de taille à se mesurer à la perfection de ses produits », il se trouve saisi par la honte prométhéenne : « la honte qui s'empare de l'homme devant l'humiliante qualité des choses qu'il a lui-même fabriquées ». Cette honte puise sa source dans le fait « d'être *devenu* plutôt que d'avoir été *fabriqué* ». Étant donné que les produits fabriqués sont supérieurs à bien des égards à l'homme – en particulier par la réparation, ils peuvent être immortels –, ce dernier est continuellement soumis au « décalage prométhéen », qu'Anders définit de la manière suivante :

J'appelle « prométhéenne » la différence qui résulte du décalage entre notre « réussite prométhéenne » – les produits fabriqués par nous, « fils de Prométhée » – et toutes nos autres performances, la différence qui existe une fois que nous avons réalisé que nous ne sommes pas à la hauteur du « Prométhée qui est en nous ».

Pour Anders, ce décalage prométhéen entre l'homme et le monde qu'il produit grandit de jour en jour. Méditer en 2013 sur ces thèses lancées en 1956 met en valeur l'acuité de la pensée d'Anders. Nous sommes au temps où l'ordinateur bat les joueurs d'échecs et où les robots arrêtent les penaltys de Lionel Messi... – le décalage prométhéen. Mais c'est également un temps où certains rêvent d'avoir un clone considéré comme une source d'organes de remplacement, où certains rêvent à l'immortalité, la honte prométhéenne.



L'auto-domestication par l'habitat a été conduite par des hommes « plus qu'excellents », pour plagier Cuvier. Mais où sont réellement animalité et véritable humanité ? N'arrive-t-on pas à un temps où un certain renversement doit être pensé ? C'est du moins ce que semble proposer Giorgio Agamben<sup>15</sup> :

Le conflit politique décisif, qui gouverne tout autre conflit, est, dans notre culture, le conflit entre l'animalité et l'humanité de l'homme. La politique occidentale est, en d'autres termes, co-originaires biopolitique.

### Notes

1. Les considérations exposées dans cet article ont été plus largement développées dans mon livre *Penser l'évolution*.
2. T. Cheung, « Cuvier et la perfection du parfait », *Revue d'histoire des sciences*, 54/4, 2001, p. 543-554.
3. Voir, par exemple : Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* [1795], Paris, Flammarion, 1988.
4. Ch. Darwin, *The Descent of Man*, Londres, John Murray, 1871 ; trad. fr., *La Filiation de l'homme*, Paris, Syllepse, 1999.
5. J. Guilaine, *Caïn, Abel, Ötzi, l'héritage néolithique*, Paris, Gallimard, 2001.
6. P. Tort, *La Pensée hiérarchique et l'Évolution*, Paris, Aubier, 1983.
7. M. Heidegger, *Lettre sur l'humanisme*, Paris, Aubier, 1957.
8. P. Sloterdijk, *Règles pour le parc humain. Une lettre en réponse à la Lettre sur l'humanisme de Heidegger*, Paris, Mille et une Nuits, 2000.
9. H. M. Leach, « Human domestication reconsidered », *Current Anthropology*, 44, 3, 2003, p. 349-368.
10. C. S. Larsen, « Post-Pleistocene human evolution : bioarchaeology of the agricultural transition », *14<sup>th</sup> International Congress of Anthropological and Ethnological Sciences*, Williamsburgh, Virginie, 1998.
11. HapMap est un acronyme pour *Haplotype Map* ou « carte d'haploptypes ». Un *haplotype* est un groupe d'allèles de différents gènes situés sur un même chromosome – ou segment de chromosome – et habituellement transmis héréditairement ensemble.
12. B. F. Voight, S. Kudravalli, X. Wen, J. K. Pritchard, « A map of recent positive selection in the human genome », *PLOS Biology*, 4, 3, 2006, p. 446-458 ; J. Hawks, E. T. Wang, G. Cochran, H. C. Harpending, R. K. Moyzis, « Recent acceleration of human adaptative evolution », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 104, 52, 2007, p. 20753-20758.
13. P. Sloterdijk, *Ni le soleil ni la mort*, Paris, Hachette, 2003.
14. G. Anders, *L'Obsolescence de l'homme, sur l'âme à l'époque de la deuxième révolution industrielle*, Paris, Éditions IVREA, 2002.
15. G. Agamben, *L'Ouvert. De l'homme et de l'animal*, Paris, Rivages, 2002.



## RÉUSSIR OU NE PAS RÉUSSIR : L'ÉCHEC AU CONCOURS EN GRÈCE ANCIENNE

*Jean Schneider (1972 l)*

Ancien pensionnaire de la Fondation Thiers (1979-1980), il a débuté sa carrière comme professeur de collège. Depuis 2002, il est professeur de langue et de littérature grecques à l'université Louis-Lumière Lyon 2.



Pour un jeune étudiant français, réussir au concours et entrer dans une « grande école » est l'aboutissement de deux ou trois années de travail, mais c'est surtout le début de nouveaux labeurs, d'études d'abord puis de longues années consacrées, en principe, au service de la collectivité. Et, pendant ces années, il ne lui suffira pas de se prévaloir du titre d'élève, puis d'ancien élève, d'une institution prestigieuse. Dans la Grèce ancienne, la réussite aux concours est simplement un aboutissement et on la célèbre sans s'interroger sur les suites que le vainqueur donnera ou non à sa performance. Des concours, il en existe beaucoup : équestres, athlétiques, musicaux ; et ils peuvent être périodiques ou non, locaux ou panhelléniques, liés ou non à un culte funéraire, récompensés par une somme d'argent, par un objet précieux ou par une simple couronne de feuillage.

Ces concours sont complaisamment évoqués dans la poésie épique et dramatique, par les historiens, et ils peuvent donner matière à la réflexion des philosophes ou occasionner procès et plaidoyers. Certaines œuvres littéraires sont présentées dans un tel cadre, mais un genre littéraire particulier entretient un rapport privilégié avec la victoire aux concours, puisqu'il en est la célébration et s'ajoute, comme certaines statues ou monuments votifs, au prix lui-même, compensant les peines de l'entraînement à la manière d'une médecine, capable même de donner au vainqueur ce que l'homme peut obtenir d'immortalité. Désigné, dans le catalogue de la bibliothèque d'Alexandrie, par le mot « épinicie », il récupère une acclamation traditionnelle mise en forme par Archiloque, et son élaboration proprement littéraire remonte à Simonide de Céos qui, au VI<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, détourna, semble-t-il, une forme poétique religieuse, normalement adressée à une divinité, pour en faire l'instrument de la glorification du vainqueur d'un concours. Cette forme, caractérisée par une structure métrique complexe (strophes généralement regroupées dans des triades), un dialecte hétérogène proprement littéraire, le recours au chant choral, à un accompagnement instrumental et à l'orchestrique, est pratiquée au V<sup>e</sup> siècle par Pindare, Bacchylide et Euripide. Si les épinicies donnent l'immortalité au vainqueur, c'est que, après la performance solennelle consécutive à la victoire, elles sont conservées dans la famille ou dans la cité du vainqueur. Une épinicie peut aussi être gravée en lettres d'or dans un temple, ainsi la septième *Olympique* de Pindare ; et un Athénien



de la fin du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle peut demander à son fils de chanter une épinicie de Simonide en s'accompagnant de la lyre. Enfin ces poèmes sont recueillis par les bibliothécaires de l'époque hellénistique, qui répartissent les épinicies de Simonide selon l'épreuve, celles de Pindare selon le concours : *Olympiques*, *Pythiques*, *Isthmiques*, *Néméennes*, les deux derniers livres étant accidentellement intervertis dans le cours de la transmission.

L'épinicie développe une théologie et une anthropologie de la victoire aux concours. La victoire est à la fois donnée par un dieu et méritée par les efforts de l'homme, sans que le Grec, habitué à attribuer les événements historiques à une double cause divine et humaine, voie là une difficulté. Il semble aussi normal d'associer les mérites individuels du vainqueur à ceux de ses ancêtres et de sa cité, sans que l'on répugne à compter parmi ces mérites la richesse qui a permis d'élever des chevaux ou de consacrer tout son temps à l'entraînement athlétique. C'est seulement dans le cadre d'une lignée aristocratique, et d'une cité propice à l'épanouissement du mode de vie aristocratique, que l'on peut préparer les épreuves dont on sortira vainqueur. Dans un concours équestre, c'est le propriétaire du cheval qui est vainqueur, mais le poète peut rappeler les mérites du cocher ou du jockey, de même qu'il peut rappeler ceux de l'entraîneur pour un concours athlétique. Pourtant la victoire, si elle est celle d'une famille, n'est jamais celle d'une équipe. Il est normal d'en rendre hommage à un dieu. Si un boxeur se plaint que le poète ait trop longuement célébré les divinités qui lui ont donné la victoire et refuse de payer tout le prix convenu pour l'ode triomphale, ces divinités lui rappelleront cruellement qu'un athlète, quel que soit son mérite, ne doit pas refuser de glorifier à ses frais les Dioscures, en particulier Pollux qui protège précisément les boxeurs. Le poète glorifie le vainqueur mais l'avertit aussi de ne pas céder à la démesure, parsemant volontiers son poème de maximes un peu prosaïques. D'ailleurs l'épinicie relate rarement les détails de la performance équestre ou sportive, et l'on peut maintenant lire Pindare sans fréquenter les stades et les hippodromes, de même que bien des spectateurs indifférents à la boxe ont pu aimer *Rocco et ses frères*. La glorification des divinités et des héros qui ont fondé la cité ou la famille du vainqueur est plus circonstanciée que l'évocation du concours lui-même, même si les mythes relatifs à ces héros sont souvent formulés de manière allusive, en une langue emphatique et difficile, en inversant l'ordre chronologique qui nous paraîtrait mieux convenir à un récit.

### Le brillant second

Pour le statut du vainqueur, nous proposons une comparaison entre trois évocations de concours, l'une qui vient de l'épopée homérique, les deux autres qui figurent dans des épinicies conservées ou non. Dans le chant XXIII de l'*Iliade*, Homère nous raconte, de manière beaucoup plus circonstanciée que les auteurs d'épinicies, le concours qui suit l'incinération de Patrocle, organisé par Achille. Pour la première épreuve – la course de chars –, Achille offre cinq prix pour les cinq concurrents ; mais après la



course il propose d'attribuer le deuxième prix à Eumèle qui est arrivé cinquième à la suite d'un accident, suscitant les protestations d'Antiloque, arrivé deuxième, qui le convainc d'offrir un prix supplémentaire à Eumèle, mais accepte de céder le deuxième prix à Ménélas qui, finalement, se contente du troisième prix. Comme Eumèle, arrivé cinquième, a bénéficié d'un prix supplémentaire, le cinquième prix n'a pas été attribué et Achille l'offre au vieux Nestor qui n'a pas participé au concours. Pour le pugilat puis pour la lutte, Achille offre deux prix, un pour le vainqueur et un pour le vaincu. Pour les trois concurrents de la course à pied, il offre trois prix et ajoute un supplément pour le troisième. Pour le combat en armes, il offre un prix pour le vainqueur, mais vainqueur et vaincu emporteront ensemble les armes de Sarpédon. C'est seulement avec le lancer de disque que l'on trouve un seul prix attribué au meilleur des trois concurrents, sans rien pour les deux vaincus. Pour le tir à l'arc, on a de nouveau deux prix pour deux concurrents, et pour la dernière épreuve Achille propose deux prix, mais comme l'un des deux concurrents est le roi Agamemnon, il lui attribue le prix d'emblée et donne un autre prix à son concurrent. Évidemment, ces prix ont plus ou moins de valeur, mais il est remarquable que, hormis les deux vaincus du lancer de disque, aucun concurrent ne reparte les mains vides. Bref, l'essentiel est de participer, et le vieux Nestor peut même obtenir un prix sans participer. Il n'est pas question d'une présélection qui permettrait de retenir autant de concurrents que de prix, mais il semble que, spontanément, il se présente autant de concurrents qu'Achille a proposé de prix. Les vaincus paraissent susciter autant de sympathie et d'admiration que les vainqueurs, et cela n'étonnera pas dans un pays qui a aimé, dans les années 1960-1970, un cycliste qui fut trois fois second, cinq fois troisième au Tour de France, mais jamais premier. Après tout, les échecs d'Euripide, dont les tragédies n'eurent pas souvent le premier prix des concours théâtraux, ne déshonorent que les jurés athéniens.

### **Malheur aux vaincus !**

De Simonide, on n'a conservé que des fragments, dont l'un fait curieusement l'éloge de la tonsure d'un vainqueur à la lutte, sans que l'on comprenne bien, faute de connaître le contexte, la portée de cet éloge, au point que l'on s'est parfois demandé si ce n'était pas le vaincu dont le poète évoquait la tonsure. Pindare, dans les nombreux poèmes conservés, célèbre la victoire qui est l'occasion de son intervention poétique, évoquant volontiers les autres victoires remportées par le même champion ou par des membres de sa famille. Rarement pour les épreuves équestres, souvent pour les athlètes, Pindare donne de véritables catalogues de victoires, peut-être parce que ces athlètes sont des quasi-professionnels. Dans la sixième *Néméenne*, il évoque deux échecs, « deux fleurs de la fête Olympique » dont le sort a privé le destinataire de l'ode et un de ses proches ; mais cette mention est exceptionnelle, comme si les vainqueurs préféraient oublier les



concours où ils n'ont pas triomphé. Dans la huitième *Olympique* (pour le concours des enfants) et dans la huitième *Pythique*, qui célèbrent l'une et l'autre un vainqueur à la lutte, Pindare évoque l'humiliation des vaincus : « par la chance dispensée par la divinité, et sans manquer de vaillance, le vainqueur a fait peser sur le corps de quatre enfants l'ignominie du retour, le déshonneur du silence, la dissimulation du chemin » (*Olympique*) ; aux quatre autres concurrents, « le jugement de Pythô n'a pas accordé de retour agréable, et quand ils sont arrivés auprès de leur mère un doux rire n'a pas suscité la joie autour d'eux ; mais ils se blottissent dans des venelles à l'écart de leurs ennemis, déchirés par le malheur » (*Pythique*). Un commentateur antique de la huitième *Olympique* cite une phrase d'un poème perdu, sans doute une épinicie, dans laquelle le poète évoque ainsi les vaincus : « ils sont prisonniers du silence et n'osent pas se présenter devant leurs amis ». Manifestement, il ne suffit plus de participer, et aucun prix de consolation, aucune bienveillance ne vient apaiser la déception des vaincus, qui craignent de rencontrer leurs ennemis et leurs amis. Participer sans vaincre n'a rien d'honorable.

### Rire ou pleurer ?

Euripide a consacré une épinicie à Alcibiade qui, aux Jeux olympiques de 416, avait fait concourir sept chars, plus qu'aucun autre particulier n'avait jamais fait. Il faut apparemment supposer que déjà des États avaient présenté sept chars à Olympie et que des particuliers avaient déjà présenté plusieurs chars. Bien entendu, le propriétaire du char ne conduisait pas lui-même. Alcibiade était assez riche, et peut-être assez indélicat si l'on en juge par le procès qui lui fut intenté, pour présenter sept attelages, et il obtint le premier prix, le deuxième et, selon les sources, le troisième ou le quatrième. Euripide fut chargé de composer l'épinicie qui devait immortaliser ce résultat. Alcibiade, comme ce personnage de Rabelais qui ne sait s'il doit pleurer la mort de sa femme ou se réjouir de la naissance de son fils, aurait pu se lamenter sur sa deuxième place, rougir de honte pour sa troisième ou quatrième place, se réjouir de sa première place ; ou, plus simplement, il aurait pu demander à Euripide de ne mentionner que le char vainqueur. Au contraire, le fragment que nous connaissons de l'épinicie d'Euripide évoque, comme les éléments d'un unique succès, les trois classements. L'exhibition de richesse est une fin en elle-même, et c'est elle qui impressionne le public alors qu'Alcibiade avait toutes les chances d'être à la fois vainqueur et vaincu. En fait, avant la course, il est déjà vainqueur puisqu'il a déployé plus de richesse que n'importe quel autre particulier ! On peut songer aux courses automobiles où s'affrontent des marques qui présentent plusieurs voitures, de sorte que l'on sait d'avance que le vainqueur, quel que soit le pilote, représentera certainement telle ou telle « écurie » ; ou aux grandes classes préparatoires où l'on n'envisage pas d'avoir moins d'une dizaine de reçus au concours.



On le voit, les concours grecs et les épinicies qui les célèbrent présentent bien des cas de figure, qui sont autant d'attitudes possibles par rapport au mérite, à la compétition, au succès et à l'échec ; et il n'est pas trop difficile de trouver des situations comparables dans la société contemporaine. Espérons seulement que les brillants normaliens ne contraignent pas leurs camarades malheureux à raser les murs et qu'ils ne prévoient pas de profiter, après leur succès au concours, de la vieillesse sereine que Pindare promet au vainqueur de la cinquième *Olympique* !

### Bibliographie

- Greek Lyric*, III : *Stesichorus, Ibycus, Simonides, and others* ; IV : *Bacchylides, Corinna, and others*, édité et traduit par David A. Campbell, Boston, Harvard University Press, 1991-1992.
- Homère, *Iliade*, IV, chants XIX-XXIV, texte établi et traduit par Paul Mazon avec la collaboration de Pierre Chantraine, Paul Collart et René Langumier, Paris, Les Belles Lettres, 1957.
- Pindare*, I : *Olympiques* ; II : *Pythiques* ; III : *Néméennes* ; IV : *Isthmiques et fragments*, texte établi et traduit par Aimé Puech, Paris, Les Belles Lettres, 1958-1961.

### VIRTUS OU DE EXCELLENTIBUS DUCIBUS

*Jean-Paul Thuillier (1963 l)*

Ancien membre de l'École française de Rome, professeur émérite à l'ENS, il a publié plusieurs ouvrages sur la civilisation étrusque, mais il a eu le tort de trop s'intéresser à l'histoire du sport, une discipline qui, en France, ne relève pas de l'excellence académique.



« C'est donc en ne dédaignant jamais pour sa naissance l'homme d'un mérite éclatant (...*in quo eniteret virtus...*) que s'est accru l'empire romain. »

Tite-Live, 4, 3,13

C'était pour les citoyens grecs une gloire inestimable que d'être couronné à Olympie. Il suffit pour s'en convaincre de lire le début de la première *Olympique* de Pindare : « Veux-tu chanter les Jeux, ô mon âme ? ne cherche pas, au ciel désert quand le jour brille, un astre plus ardent que le Soleil, et n'espère pas célébrer une lice plus glorieuse qu'Olympie ! » Mais remporter une victoire lors de l'un des trois autres concours panhelléniques, à Delphes, à Némée ou à l'isthme de Corinthe valait aussi une grande reconnaissance – et même certaines satisfactions matérielles, comme on l'oublie trop souvent – de la part de ses concitoyens. Bien entendu, repartir avec une quadruple couronne (le grand schlem en

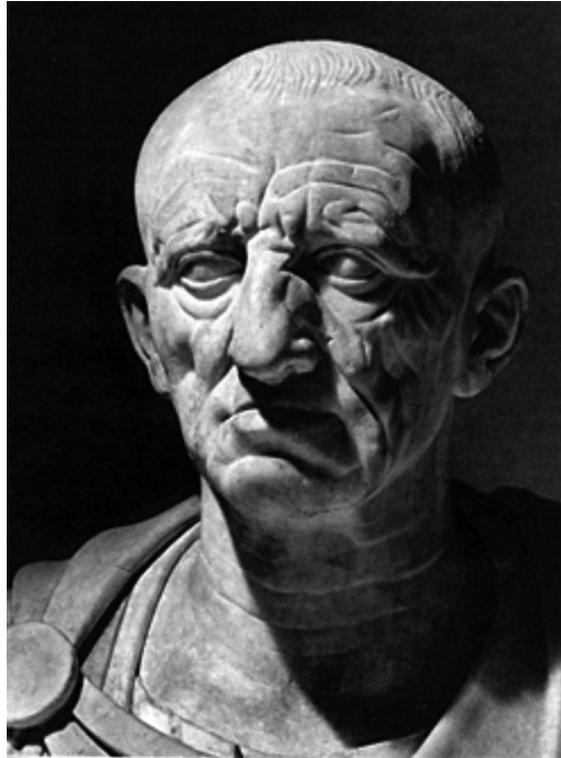


somme), être « périodique », autrement dit vainqueur sur l'ensemble du circuit, était atteindre le firmament, et l'excellence de ces athlètes conduisait à leur accorder des honneurs presque divins. Une mythologie se créait autour de « dieux » du stade comme le lutteur Milon de Crotoné aux six victoires olympiques ou le boxeur Théogénès de Thasos aux mille quatre cents couronnes, et leurs statues étaient dotées de pouvoirs magiques. De surcroît, ces sportifs étaient amenés à jouer un rôle politique ou militaire de premier plan à la tête de leur communauté.

### Un empereur à Olympie

Rien de tout cela à Rome : et l'on touche même là une véritable ligne de fracture entre les cultures hellénique et romaine. Il suffit de lire la très belle préface que l'historien latin Cornelius Nepos, contemporain de Cicéron, a rédigée pour son ouvrage *Sur les grands généraux des nations étrangères* : « On rangeait parmi les beaux titres de gloire, dans presque toute la Grèce, d'être proclamé vainqueur aux Jeux olympiques. D'autre part, se produire sur le théâtre et se donner au public en spectacle n'a jamais été, dans ces divers États, un déshonneur. Toutes ces coutumes chez nous passent pour infamantes ou pour viles et indignes des gens considérés. » Et de fait, comme l'a écrit Max Weber, « la fierté des oligarques romains leur interdirait à jamais de rivaliser sous les yeux de la foule » : on sait ce qu'il advint de la popularité de Néron, trop enclin à s'exhiber en musicien sur une scène ou en cocher sur la piste d'un cirque. Et même si les mœurs de l'*Urbs* avaient alors quelque peu évolué, le prince choisit en définitive la Grèce et en particulier Olympie pour tenter de séduire le public par son talent artistique et ses prouesses sportives.

Naturellement, refuser de participer à des compétitions officielles ne signifiait pas s'abstenir de tout entraînement physique. Un Romain visant à l'excellence – et en particulier à la guerre – se devait d'avoir un corps d'athlète bronzé par une pratique sportive assidue au Champ-de-Mars. L'édifice qu'est aussi le *campus* dans certaines villes italiennes ou provinciales, et plus tard les palestres des thermes accueillent tous ces citoyens romains, tous ces *virī* qui aspirent à une carrière brillante : il serait absurde d'opposer ici des Grecs qui auraient toujours un corps parfait de pentathlonien à des Romains qui seraient plus proches de *doctores umbratici*. Depuis Romulus jusqu'à Pompée en passant par Papirius qui avait mérité le surnom de Cursor, on voit les héros de l'*Urbs* s'adonner à une préparation physique intensive dont l'éducation dispensée à son fils par Caton l'Ancien donne une très bonne idée : « Il lui apprend non seulement à lancer le javelot, à combattre lourdement armé, à monter à cheval, mais encore à boxer, à endurer le chaud et le froid et à traverser le fleuve à la nage en forçant les passages difficiles et les tourbillons. » Tout est dit par Plutarque (*Cato Maior*, 20, 4) et l'on voit bien que le but ultime est l'entraînement à la guerre.



Caton l'Ancien: une image avenante de la *virtus*...

### La valeur virile

Le mérite à Rome, c'est la *virtus*, la *vir-tus*, la valeur virile. Est-ce à dire que les femmes ne sont pas concernées par cette question ? Il existe, certes, dans l'histoire de Rome ou dans les récits plus ou moins légendaires des temps archaïques des personnages féminins qui sont de véritables héroïnes. À commencer par la jeune Clélie qui, dans les premiers jours de la République désormais libre, est considérée comme l'égale d'Horatius Coclès (le Borgne) et de Mucius Scaevola, ces autres *vir* de légende qui sauvèrent Rome lors du siège de Porsenna : « Ces distinctions décernées au courage – *honorata virtute* : il s'agit de l'exploit réalisé par Mucius le Gaucher – éveillaient jusque chez les femmes – *feminae quoque* : l'expression est révélatrice – le désir des honneurs. » En dépit de quelques exemples du même type, la *virtus* est bien à Rome d'abord le fait des hommes puisqu'elle s'exerce surtout dans le domaine militaire, à l'armée pour la défense de la patrie. Il est vrai que Rome n'accepte que les guerres « justes »... Mais on sait bien ce qu'il faut entendre par là : toute guerre est juste



lorsqu'elle a été déclarée dans les règles (celles de Rome...) et lorsqu'elle permet de « protéger » la patrie.

### **De la natation à Rome**

Même si on a pu en discuter, le mot *virtus* a d'abord une signification martiale et les autres sens sont des développements secondaires. Un Romain est un fils de Mars (*Martigena*) : il se doit de vaincre ou de mourir pour la patrie, ce dernier sort étant beau et doux comme l'écrivait Horace. Et Lucain n'est pas en reste dans la *Pharsale* : pour un homme, le sort le plus beau est de vaincre pour Rome, et le sort qui suit immédiatement dans la hiérarchie des valeurs, c'est, lorsque l'on est vaincu, de savoir mourir, le cas de Pompée étant emblématique de ce point de vue. Une fois de plus, Caton l'Ancien, dont Tite-Live livre un portrait saisissant, nous fournit sans doute l'exemple de l'excellence romaine en étant physiquement courageux (*manu fortissimus*), en montrant une résistance à toute épreuve (*in patientia laboris periculique*) et en se révélant un grand chef de guerre (*summus imperator*) capable d'assurer la protection et la puissance de Rome. Mais on pourrait aussi citer sur ces mêmes points le portrait que dresse Suétone de César. Car non seulement le séducteur chauve développa le pouvoir et la richesse de Rome en lui apportant en particulier les Gaules, non seulement il sut embellir la ville de multiples façons, mais à titre personnel « [...] il était un homme de guerre et un cavalier accompli, d'une endurance incroyable. En marche, il précédait ses troupes, quelquefois à cheval, plus souvent à pied, la tête découverte malgré le soleil ou la pluie ; il couvrit de très longues étapes avec une incroyable célérité... si des fleuves l'arrêtaient, il les franchissait à la nage ou soutenu par des outres gonflées, de sorte que bien souvent il devança ses courriers. » Où l'on voit au passage que la natation était décidément un sport de Romains, et que César avait apparemment reçu la même formation que le fils de Caton l'Ancien.

### **Les triomphateurs sont au Capitole**

Le couronnement d'une carrière militaire, c'est le triomphe, et César précisément ne triompha pas moins de cinq fois, le premier et le plus brillant de ses triomphes étant, aux dires de Suétone toujours, celui des Gaules. Le triomphe : un moment-phare de la civilisation romaine, une extraordinaire cérémonie publique et religieuse de l'*Urbs* qui sera si souvent imitée dans la suite des temps, comme en témoignent à eux seuls les arcs de triomphe érigés dans nombre de villes modernes. En Grèce, les olympioniques devenaient des sortes de dieux du stade – quand cette expression n'était pas encore éculée – mais à Rome c'est le général triomphateur qui s'identifiait l'espace d'un moment à un dieu, et pas n'importe lequel mais Jupiter en personne : l'arrivée de la pompe triomphale au Capitole, devant le temple de Jupiter Optimus Maximus,



symbolisait en somme cette provisoire apothéose, et il était bien nécessaire qu'un soldat rappelât de temps à autre au général qu'il n'était en réalité qu'un homme.

Presque à l'égal des dieux immortels, Auguste honora la mémoire des généraux qui avaient rendu tout-puissant le peuple romain d'abord si faible... Il fit ériger, sous les deux portiques de son forum, des statues qui les représentaient tous avec leurs insignes de triomphateurs, en déclarant même, dans un édit, qu'« il avait imaginé cela, pour que lui-même, tant qu'il vivrait, et les princes ses successeurs, fussent tenus, devant leurs concitoyens, de se modeler, pour ainsi dire, sur l'image de ces grands hommes ». (Suétone, *Vie d'Auguste*, 31)

Tous les grands Romains vont aspirer à ce triomphe qui se place au-dessus et au-delà de toute excellence en matière de droit et d'art oratoire, en matière de philosophie et de poésie – et on sait bien pourtant l'importance que les Romains accordent à certains de ces domaines : Auguste fera d'ailleurs placer les portraits de ces grands hommes dans la bibliothèque du Palatin. Mais Cicéron lui-même, que la postérité n'a pas retenu comme un foudre de guerre, va chercher à obtenir du Sénat cette récompense alors qu'il exerçait son proconsulat en Cilicie, à partir de 51 avant notre ère. Après quelques campagnes dont la portée nous échappe en grande partie – peut-être ne s'agissait-il que d'escarmouches contre des bandes inorganisées – et en jouant sur la menace que les voisins parthes faisaient peser sur les provinces romaines les plus proches, Cicéron va mener une autre campagne, épistolaire surtout, pour obtenir cette récompense tant attendue... et qu'il n'obtiendra pas en définitive.

Mais, si l'endurance, la résistance, le courage, la maîtrise de soi font de certains Romains des héros, des *virī* au sens plein du terme, l'excellence de ces citoyens doit aussi s'effacer à un moment donné devant la seule grandeur véritable qui est celle de Rome elle-même. D'ailleurs à Rome on se méfie toujours de l'exploit personnel et, comme des entraîneurs sportifs contemporains, on dirait volontiers que seule compte la « solidité du collectif »... Le courage individuel est nécessaire : « *et facere et pati fortia Romanum est* », « de grandes actions et de grandes souffrances, c'est cela être Romain ». Mais cette vertu ne peut exister qu'au sein de la troupe des soldats-citoyens, et elle vient derrière le respect de la discipline, valeur essentielle. À Rome, l'exploit solitaire, aussi grand qu'il soit, doit d'abord recevoir l'aval des autorités : il a déjà été question ici de Mucius Scaevola, ce héros capable de tout supporter puisqu'il ira jusqu'à plonger et laisser longtemps la main droite dans un brasero, d'où son surnom de « Gaucher ». Mais avant de se rendre dans le camp des Étrusques pour tenter de tuer le roi de Chiusi, Porsenna, qui assiégeait Rome, il aura dû obtenir l'autorisation des sénateurs... d'autant qu'il risquait sans cela d'être arrêté comme déserteur par les sentinelles romaines !



## Retour à la terre

Tous ces hommes de guerre, tous ces héros qui par leur courage et leur intelligence ont contribué soit à sauver Rome de la défaite et de l'humiliation, soit à amplifier sa domination et son empire, sont des modèles de l'excellence parce qu'ils ont permis à l'*Urbs* d'accomplir sa vocation : « Mais toi Romain, souviens-toi d'imposer aux nations ton pouvoir... de dompter les superbes. » (Virgile, *Énéide*, 6) Mais, une fois leur mission accomplie, le destin de ces héros est de s'effacer devant la seule grandeur qui vaille, celle de Rome, et de retourner cultiver leur petit champ comme Cincinnatus : telle est en tout cas l'image d'Épinal qu'ont voulu nous transmettre les auteurs latins.

## CULTIVONS NOS TALENTS

*Régis Burnet (1994 I)*

Il est professeur d'exégèse néo-testamentaire à l'Université catholique de Louvain (Belgique).



Comment devenir excellent ? Dans l'idéologie scolaire dont nous sommes les produits, l'excellence s'atteint par un travail acharné et opiniâtre – l'excellence, ça se « mérite » – pour améliorer nos dispositions naturelles. En bref, c'est en cultivant nos talents sous l'égide de ces dieux tutélaires qu'étaient nos maîtres que l'on pouvait atteindre une excellence sanctionnée par une série de diplômes et de concours : *sic itur ad astra* ! L'École mise en place sous la Troisième République se pose bien en substitut de cet enseignement catholique qu'elle prétend concurrencer : elle en reprend les principes en les laïcisant.

En effet, l'idée que l'excellence ne s'atteint pas seulement dans la disposition naturelle, mais surtout dans le travail d'amélioration de celle-ci provient d'une parabole évangélique (*Matthieu 25*, 14-30) qui a fini par devenir tellement proverbiale que le *talent*, à l'origine unité de poids, en est venu à désigner l'aptitude que l'on reçoit en naissant.

Interrogé sur ce qu'est le Royaume de Dieu, Jésus commence une parabole comme l'un de ces romans de voyage dont les anciens étaient si friands.

<sup>14</sup> Il en va comme d'un homme qui, partant en voyage, appela ses serviteurs et leur confia ses biens. <sup>15</sup> À l'un il remit cinq talents, à un autre deux, à un autre un seul, à chacun selon ses capacités ; puis il partit.

Tout commence par une absence : celle d'un homme dans lequel on va très vite reconnaître Dieu. La métaphore du voyage – un départ puis un retour – traduit



parfaitement la conception que les chrétiens ont de Jésus, qui s'est rendu présent (Incarnation) puis a disparu (Ascension) pour mieux revenir (Parousie) : chacun est donc appelé à s'identifier dans les serviteurs.

Cet étrange maître, contrairement aux habitudes antiques, ne se prépare pas un viatique, une somme pour le voyage, mais fournit plutôt un soutien à ceux qui vont rester. Il leur partage sa fortune sous forme de talents, c'est-à-dire d'argent estimé au poids ; un talent valant environ 34 kg. Il leur confie par conséquent une somme considérable, en jugeant ses serviteurs à leur capacité : à l'un 135 kg d'argent, à l'autre 68, au troisième 34. Pour l'Antiquité, cela représente un beau patrimoine et cela oriente sur la compréhension de ce que chaque être humain reçoit en partage : nos « talents » sont autant de petites fortunes.

En partant, le maître ne donne aucune consigne, mais laisse le champ libre à l'initiative de ceux qui restent. Chacun des serviteurs peut gérer comme il l'entend le capital à la tête duquel il est désormais. Et l'on reconnaît bien vite que le maître ne s'est guère trompé :

Aussitôt celui qui avait reçu les cinq talents alla les faire produire et en gagna cinq autres. De même celui qui en avait reçu deux en gagna deux autres. Mais celui qui n'en avait reçu qu'un s'en alla faire un trou en terre et enfouit l'argent de son maître.

Les deux serviteurs en qui le maître avait la plus confiance choisissent de faire prospérer leur fortune. Le texte grec, traduit ici par « alla les faire produire », dit littéralement « agit avec eux » : il les utilise et par leur utilisation même, il les fait fructifier. Voici un argent qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ! L'autre serviteur choisit la voie de l'enfouissement. Faire un trou en terre, ce n'est pas seulement dénicher une bonne cachette pour conserver un bien, c'est surtout l'éloigner de ses yeux ; faire sortir de son champ de vision une fortune à laquelle on ne veut pas toucher, faire disparaître toute trace d'un maître que l'on craint, jusques et y compris dans son argent.

Après un long temps, le maître de ces serviteurs arrive et il règle ses comptes avec eux.

Le retour du maître est l'heure du bilan, il intervient après un long temps, qui a laissé aux serviteurs l'espace nécessaire pour révéler leur caractère. Et la mention des comptes suggère l'idée d'un jugement.

Celui qui avait reçu les cinq talents s'avança et présenta cinq autres talents : « Seigneur, dit-il, tu m'as remis cinq talents : voici cinq autres talents que j'ai gagnés. — C'est bien, serviteur bon et fidèle, lui dit son maître, en peu de chose tu as été fidèle, sur beaucoup je t'établirai ; entre dans la joie de ton seigneur. » Vint ensuite



celui qui avait reçu deux talents : « Seigneur, dit-il, tu m'as remis deux talents : voici deux autres talents que j'ai gagnés. — C'est bien, serviteur bon et fidèle, lui dit son maître, en peu de chose tu as été fidèle, sur beaucoup je t'établirai ; entre dans la joie de ton seigneur. »

Ce passage révèle parfaitement le sens qu'il convient d'accorder au talent. On ne parle pas ici d'enrichissement, on ne parle pas d'argent : le talent n'est qu'un instrument pour agir, une possibilité d'accomplir une œuvre. Les dons de Dieu n'ont de sens que s'ils apportent au monde des richesses supplémentaires. La richesse ne vaut que par l'enrichissement et pas par le montant.

À aucun moment le texte ne parle de rendre l'argent. La somme que les serviteurs ont reçue disparaît, on ne parle plus que de la somme qu'ils ont gagnée : plus que le talent reçu, c'est ce que l'on en a fait qui compte.

Ce détail est important car il permet de répondre à la révoltante inégalité du monde tel qu'il va. Pourquoi certains ont-ils tout reçu à la naissance ? Et pourquoi Dieu s'est-il plu à créer des êtres qui ne sont que souffrance, que maladie, que timidité et même que bêtise ? Le texte ne cherche pas à masquer cette injustice. Il ne prêche pas l'irénisme ou l'optimisme béat. Il appelle simplement à voir non pas ce que l'on a reçu mais ce que l'on en a fait.

« C'est bien, serviteur bon et fidèle, dit le maître. » Aux deux serviteurs devenus intendants, le maître parle de *fidélité* et non d'habileté financière. Et il donne à ce mot de fidélité un sens tout à fait nouveau.

Habituellement, on parle de fidélité pour décrire une attitude conservatrice, sans beaucoup d'originalité. « Je reste fidèle à la tradition », dit celui qui a peur de changer. Or ici, la fidélité est un sentiment qui s'éprouve dans l'absence et qui consiste à inventer des voies inédites pour multiplier les dons reçus. Elle n'a rien d'un attentisme paralysé ou d'un conservatisme mal placé : elle consiste à deviner les intentions du maître, à prouver que l'on entretient une juste relation avec lui par des actions concrètes. La fidélité consiste à se mettre à la place du maître et à agir comme lui, ainsi que le prouve la comparution du dernier serviteur :

Vint enfin celui qui détenait un seul talent : « Seigneur, dit-il, j'ai appris à te connaître pour un homme âpre au gain : tu moissonnes où tu n'as point semé, et tu ramasses où tu n'as rien répandu. Aussi, pris de peur, je suis allé enfouir ton talent dans la terre : le voici, tu as ton bien. »

Au contraire de ses prédécesseurs qui exhibaient l'argent qu'ils avaient gagné, le serviteur retourne au maître la somme que ce dernier lui avait confiée. L'opération est nulle, il n'y a pas d'accroissement.

N'ayant pas de fruits à présenter, le serviteur ne peut livrer au maître que du discours. Il se justifie : il connaît le maître pour un homme redoutable et il a pris peur.



Plus que de son talent, c'est de la relation qu'il entretient à son maître qu'il parle : une relation faite de peur et méfiance.

Dans l'absence se révèle la vérité de la relation ; manifestement, l'absence n'a créé aucun manque, aucune envie de collaborer à la fortune du maître, aucun espace pour que s'inventent des richesses nouvelles. Le silence du maître a été interprété comme une permission de ne pas agir. La peur a tout figé dans un affligeant *statu quo*. Et cette peur s'entend dans les derniers mots du plaidoyer : *tu as TON bien*. C'est « ton » bien, et ce n'est pas le mien, c'est ton argent et je ne veux plus rien en savoir : je ne veux pas qu'il y ait quelque chose de commun entre toi et moi.

Le paradoxe est complet : alors que le serviteur parle de semailles et de récoltes, il a enfoui dans le sol un objet qui ne fructifie pas. Il n'a pas *cultivé* son talent.

La réaction est immédiate :

Mais son maître lui répondit : « Serviteur mauvais et paresseux ! Tu savais que je moissonne où je n'ai pas semé, et que je ramasse où je n'ai rien répandu ? Eh bien ! Tu aurais dû placer mon argent chez les banquiers, et à mon retour j'aurais recouvré mon bien avec un intérêt. »

Le maître ne se comporte pas comme l'homme dur que décrivait son serviteur apeuré mais comme un homme pragmatique. Il se borne à mettre en lumière la contradiction entre ce que le serviteur savait et ce qu'il a fait. Il ne fait que révéler les effets de la peur.

Sa réponse confirme l'image qu'avait le serviteur, mais lui donne un sens tout autre. S'il lui reproche de ne pas même l'avoir mis à la banque, c'est que pour lui la propriété est moins importante que la productivité.

Enlevez-lui donc son talent et donnez-le à celui qui a les dix talents.

Le maître dit *SON talent*. Ce possessif révèle l'étendue du tragique malentendu. Combien le serviteur s'est trompé en s'imaginant que ce talent était encore celui du maître ! En réalité, c'était son bien propre, « son » talent. Par l'image faussée qu'il avait de son maître, il s'est privé des bénéfices de ce qui était – en fait – un don. Le supplément de richesse que chacun apporte au monde : voilà la seule chose que le maître prend en considération.

Car à tout homme qui a, l'on donnera et il aura du surplus ; mais à celui qui n'a pas, on enlèvera ce qu'il a.

On passe de la logique de l'échange à celle de la surabondance, *il y aura du surplus*, promet le maître, cela n'est plus la peine de compter. Plus on a, plus on reçoit. Et quand on n'a pas, on a encore moins, si cela est possible, preuve que l'on a abandonné toute logique comptable.



Le maître achève :

Et ce propre-à-rien de serviteur, jetez-le dehors, dans les ténèbres : là seront les pleurs et les grincements de dents.

*Propre à rien de serviteur.* Toute la parabole se trouve condensée dans cet adjectif, « inutile ». Le maître attend de ses serviteurs une collaboration. Il veut que l'on se rende « utile ».

Reste maintenant à découvrir ce à quoi correspondent ces talents. Un récent ouvrage d'histoire de la réception de la parabole<sup>1</sup>, nous apprend que, de manière assez surprenante pour nous, les premiers commentateurs comme Hilaire de Poitiers ou Grégoire le Grand en faisaient une lecture symbolique qui s'est poursuivie jusqu'au Moyen Âge<sup>2</sup> : pour les uns, il s'agissait des qualités de prédication et de gouvernement spécifiques aux clercs ou aux prélats ; pour les autres, il s'agissait d'une allégorie de l'humanité avec cinq talents pour les cinq sens, et deux talents pour l'intelligence et l'action. Et ce n'est véritablement qu'avec Albert le Grand que l'on commence à les interpréter comme les dons de Dieu : la lecture moralisante deviendra petit à petit de règle pour finir par s'imposer au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

L'histoire du mot « talent<sup>4</sup> » confirme le caractère tardif de la lecture moralisante. Ayant longtemps la valeur monétaire du latin *talentum*, le mot prend curieusement au XI<sup>e</sup> siècle le sens de désir. Le glissement de sens est certainement métaphorique : le poids qui sert à faire pencher la balance sert d'image à la volonté qui penche d'un côté plutôt que d'un autre ; l'inclinaison devient l'inclination. Ce n'est qu'au XIV<sup>e</sup> siècle que, sous l'influence de l'exégèse, le mot désigne les dons que l'on reçoit à la naissance et particulièrement les capacités intellectuelles données par Dieu. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on assiste à la laïcisation du concept : le talent prend alors le sens moderne d'aptitude. En 1579, Estienne note que le sens de volonté est déjà ancien ; en 1694, le *Dictionnaire de l'Académie* l'a oublié et ne parle plus que de « don de nature, disposition, & aptitude naturelle pour certaines choses, capacité, habileté ». Et de citer comme exemples : « Dieu luy a donné de beaux talents. Un talent rare, particulier, extraordinaire. C'est un grand talent que celuy de bien parler. Il n'est pas propre aux affaires du Palais, ce n'est pas son talent. Il a beaucoup de talent pour la prédication. C'est un homme qui ne manque pas de talent<sup>5</sup>. »

### Notes

1. M. Arnold, G. Dahan et A. Noblesse-Rocher, *La Parabole des talents. Matthieu 25, 14-30*, Actes de la 2<sup>e</sup> journée d'exégèse biblique, Paris, 24 septembre 2009, « Études d'histoire de l'exégèse, 2 », Paris, Le Cerf, 2011.
2. E. Bain, « Les commentaires de la Parabole des talents dans l'Église médiévale », in *La Parabole des talents...*, p. 41-78.



3. À l'exception notable du jésuite de Louvain Cornelius à Lapide : J.-R. Armogathe, « *Unicuique secundum propriam uirtutem*. Le commentaire de Cornelius à Lapide », in *La Parabole des talents...*, p. 97-102.
4. G. Mombello, *Les Avatars de « talentum »*. *Recherches sur l'origine et les variations des acceptions romanes et non romanes de ce terme*, « Biblioteca di studi francesi a cura dell'Istituto di lingua e letteratura francese della Facoltà di lettere e filosofia dell' Università di Torino, 5 », Turin, Società editrice internazionale, 1976.
5. *Le Dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, Paris, Chez la veuve J. B. Coignard, 1694.

### LES MARTYRS SONT-ILS MÉRITANTS ? RELIRE LES *DIALOGUES DES CARMÉLITES*

*Violaine Anger (1983 L)*

Productrice à France Musique et à France Culture, puis maître de conférences HDR à l'université d'Evry-Val d'Essonne et à l'École polytechnique, elle travaille sur la voix, la prosodie, les relations entre le son, la musique, l'écriture et la vue.



**A**nnée Poulenc oblige, nous sommes invités à relire, réécouter ou revoir ses œuvres et notamment les *Dialogues des carmélites*, inspirés par le texte de Bernanos, dont la scène finale produit toujours un effet impressionnant – les quinze religieuses, chantant le *Salve regina* puis le *Veni creator*, montent une à une à l'échafaud. À mesure que la guillotine tombe, le nombre des voix diminue jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que quatre, trois, puis deux, et enfin une seule. Et le silence. À ce moment, l'orchestre égrène un accord très évidé et le rideau tombe.

Il ne s'agit pas de revenir ici sur l'ensemble de la pièce et la multiplicité des questions qu'elle soulève. En revanche, elle constitue une base de réflexion sur l'excellence et le mérite : quelle est la valeur de cette mort ? Cette histoire repose sur un fait historique, l'exécution à Paris de seize carmélites pour « fanatisme et sédition », le 17 juillet 1794. La romancière allemande Gertrud von Le Fort en a tiré une nouvelle écrite dans le contexte de la montée du nazisme. Georges Bernanos, qui écrit en 1948 le texte que Francis Poulenc a utilisé en 1957 pour son opéra, place très explicitement son œuvre dans la ligne de toutes les condamnations pour intolérance, quelle qu'en soit la nature – faits de résistance comme dénonciations à la Libération.

Quelle est la valeur de cette mort ? C'est l'objet de toute la pièce. Lorsque les carmélites sentent qu'elles vont être amenées à mourir pour leur foi, la prieure, madame Lidoine, est très claire : « Ce n'est pas à nous de décider si nous aurons ou non, plus tard, nos pauvres noms dans le bréviaire. » L'éventuelle gloire qui pourrait être associée au martyr n'a pas à entrer en ligne de compte.



### **Tout sauf la gloire**

Tel est l'objet d'un débat intense entre deux religieuses : d'une part la prieure, madame Lidoine, une femme d'extraction populaire et au bon sens bien affirmé, d'autre part mère Marie, qui aurait pu devenir prieure, mais dont les origines aristocratiques avaient été finalement jugées un peu dangereuses pour la communauté en ces temps troublés.

Mère Marie aspire au martyr. Il n'y a pas à avoir peur, « la peur est une fantasmagorie du démon », comme le courage d'ailleurs. Le problème, à ses yeux, est ailleurs : il s'agit de savoir si on donne ou non sa vie lorsque la valeur qui vous semble la plus précieuse est menacée. « Au régime impie qui prétend suspendre les vœux, je pense que la communauté toute entière devrait répondre en prononçant solennellement le vœu de martyr », c'est-à-dire le vœu de ne rien faire pour éviter une condamnation à mort. Il ne s'agit pas de provoquer, mais, pour la communauté, de ne pas accepter ce qui l'obligerait à une vie contraire à ses vœux.

La prieure lui rappelle vertement deux choses : d'abord que « la communauté toute entière » n'existe pas, et qu'il n'existe que des individus, ayant chacun leur force et leur faiblesse. Mais aussi que vivre le martyr est un malheur. « Désirer la mort en bonne santé, c'est se remplir l'âme de vent, comme un fou qui croit se nourrir à la fumée du rôti. » Personne ne peut chercher le malheur.

Au fur et à mesure que la pièce avance et que le danger se fait de plus en plus palpable, les religieuses continuent d'y réfléchir : quelle différence, au fond, entre les martyrs chrétiens et les brigands ? « Cartouche plaisantait au moment d'être roué, à ce qu'on dit. » Les questions de gloire, d'honneur sont de moins en moins pertinentes. « Les mères des saints martyrs, après tout, sont rarement au calendrier », dit pour finir la mère prieure en constatant qu'elle aura tout fait pour éviter ce destin.

### **Tout sauf un modèle**

Le sens de la mort des religieuses ne réside donc pas dans l'espoir d'être un modèle pour les autres. Elles-mêmes n'ont pas vraiment de modèle, ou du moins elles vont devoir découvrir petit à petit sa nature exacte.

Il est certain en tout cas que l'idée de conformer sa vie à une règle extérieure, à une attitude préexistante et pour ainsi dire déjà écrite, est disqualifiée d'emblée. C'est l'objet de la magnifique scène qui, au début de la pièce, met face à face la première prieure âgée, madame de Croissy, et la jeune Blanche de la Force. Celle-ci aspire à entrer au carmel, qui représente à ses yeux un havre de paix, de sécurité où elle pourrait trouver réconfort et refuge. Mais un à un, tous ses repères doivent s'effondrer. Les conventions sociales sont vaines : ainsi, rester assis lorsque l'on reçoit n'est que



l'humiliation d'une personne trop faible pour rester debout. Être détaché du monde n'a aucun sens, si on n'est pas non plus détaché de son propre détachement. Vouloir forcer sa nature n'aboutit qu'à manquer de naturel. Il n'est pas question d'attendre de la communauté quoi que ce soit, chacun ou chacune ayant trop à faire avec ses propres problèmes pour devoir se charger en plus de ceux des autres. Enfin et surtout, « ce n'est pas la Règle qui nous garde, c'est nous qui gardons la Règle ». En d'autres termes, il n'y a pas de modèle ; il n'existe pas de vérité confortable à suivre. C'est seulement dans la solitude la plus absolue et dans l'absence totale de repères que chacun peut la chercher.

La mort, loin d'être un lieu de sens, apparaît ainsi comme le lieu le plus déplorable qui soit. Au moment de mourir, pour la prieure, tout s'écroule. « J'ai plus de trente ans de profession, douze ans de supériorat. J'ai médité sur la mort chaque heure de ma vie, et cela ne me sert maintenant de rien ! » Même sa foi l'abandonne : « Qui suis-je pour m'inquiéter de [Dieu] ? Qu'Il s'inquiète donc d'abord de moi ! » On a d'ailleurs souvent fait remarquer que la mort de la première prieure tranche sur toutes les autres morts opératiques. Loin d'être un lieu d'élévation, de fascination ou de sublimité, ce qui est souvent le cas à l'opéra, Poulenc propose un spectacle bref de l'échec, dans sa crudité.

### **Le chant et le martyr**

C'est bien autour de la mort et de ses enjeux que se situe l'opéra de Poulenc et le sens qu'il va réinsuffler au martyr vu par Bernanos. Alors que Victor Hugo faisait des procès aux librettistes qui s'emparaient de ses sujets, l'auteur de *Sous le soleil de Satan* ou du moins ses exécuteurs testamentaires ont, au contraire, unanimement apprécié l'opéra. Par la musique en effet, l'auteur des *Mamelles de Tirésias*, loin de pervertir l'œuvre, la resserre et la condense.

Les carmélites, face au mal, à l'absence de sens et à la mort, n'ont que la prière. « La prière seule justifie notre existence, qui ne croit pas à la prière ne peut nous tenir que pour des imposteurs ou des parasites » annonce d'emblée la première prieure. Qu'est-ce que prier ? C'est dire les textes des prières ; c'est affirmer que penser est un fait, qui a une existence réelle – penser aux autres, penser à ce qui nous dépasse, à l'Autre ; c'est, par la parole, mettre en relation son corps individuel et mortel avec l'immatériel de la pensée, quelle que soit la manière de comprendre ces derniers mots.

Or dans l'opéra, il y a quatre prières. Elles sont en vers latin. Elles ont une valeur très particulière, car ce sont les seuls « chants » de toute l'œuvre. Qu'entendre par là ?

Un opéra est une représentation théâtrale où l'on parle en chantant, où le chant est parole. Un opéra est donc une œuvre où la musique représente les paroles. La musique peut donc aussi représenter la musique. Lorsqu'un personnage fait de la



musique, c'est-à-dire « chante » à l'opéra, il marque une différence avec ses « paroles ». Carmen chante pour transgresser, pour se moquer, pour être ailleurs, pour séduire ; Mélisande chante et c'est le moment du voyeurisme ; Desdémone chante lorsqu'elle ne sait absolument plus où elle en est ; les marins ramenant Isolde en Cornouaille chantent, et ce seul « chant » de l'opéra est le lieu de la platitude, de la convention, de l'hostilité. On pourrait multiplier les exemples et les analyses, pour apprécier la valeur respective du « chant » et de la « parole » dans l'opéra.

Dans les *Dialogues des carmélites*, le « chant » est exclusivement la prière en latin. Elle est la seule musique collective de l'œuvre. De façon étonnante, Poulenc fait entendre les chants révolutionnaires (« *Ah ça ira* ») mais sans les intonations : dans le système de l'œuvre, il ne s'agit pas de « chant ». Le « chant », assimilé à la prière, acquiert alors une valeur très particulière.

Dans l'œuvre, il y a quatre prières qui se transforment progressivement. Ce sont d'abord les chants un peu automatiques que l'on récite auprès du cercueil de la première prieure décédée ; ce sont ensuite les prières d'usage lorsque la nouvelle prieure prend ses fonctions. La troisième prière est plus tendue et remplace la communion : le tabernacle est vide et l'aumônier invite les sœurs à chanter l'*Ave verum*. À ce moment, Poulenc demande aux chanteuses des nuances et des intervalles particuliers, sur les mots *unda fluxit et sanguine, et mortis in examine*, c'est-à-dire sur les mots qui évoquent le sang versé du Christ : leur sens résonne tout d'un coup autrement pour qui entend la guillotine fonctionner quotidiennement. Les religieuses commencent à comprendre *réellement* ce que veulent dire les paroles du chant. Ce n'est plus un chant extérieur, liturgique : il commence à les concerner sur le plan affectif, dans leur propre corps. Étant chanté à plusieurs, ce corps vocal et affectif est aussi le lieu du partage. Et c'est pour cela qu'il peut remplacer la communion. Y a-t-il vraiment besoin d'hosties ?

Le dernier chant est celui du finale et demanderait une analyse approfondie trop longue pour ces quelques pages. Disons que, bien plus que l'écriture théâtrale ou cinématographique, l'écriture musicale attire l'attention sur le chant au détriment des corps. Ceux-ci vont être exécutés les uns après les autres. Mais l'important est cette ligne de chant unique, commune à toutes les religieuses, jamais interrompue même si elle est de plus en plus fragilisée. Chaque religieuse monte à la guillotine et meurt. Mais le chant partagé devient le seul lieu réel où mots, pensée, affects et corps sont *indissociablement* liés. À la fin, le chant ne se termine pas et reste en suspension : chaque auditeur est implicitement invité à finir la cadence. Il n'y a qu'une seule phrase musicale, faite de la voix, du corps, des émotions de chacune. Cette ligne vocale en latin a eu un début, dont nous attendons la fin en pouvant commencer à compléter la phrase. On revit là les analyses augustinienne sur le temps, et l'unité



qui nous dépasse mais dont nous avons concrètement la perception. Cette prière chantée est de façon très palpable indissociablement liée au corps des guillotinéés et aux paroles qu'elles prononcent, tout en étant absolument mis en commun puisqu'il n'est qu'une ligne mélodique unique.

C'est autour de ce chant-prière très particulier que la réflexion sur le martyr va pouvoir être prolongée.



### **Le vrai mérite ne doit pas disqualifier les autres**

La prieure le dit à plusieurs reprises : considérer le martyr comme un lieu de mérite personnel n'a aucun sens dans la mesure où cela condamne les bourreaux. Où est le vrai mérite, si, mathématiquement, il aboutit à disqualifier les autres ? Il n'y a pas de réel martyr s'il n'indique pas *aussi* une voie qui puisse racheter le bourreau.

Pour les religieuses, le sens de leur destin est clair : elles font don, non pas de leur vie, mais de leur mort. Personne ne sait quelle est la valeur de sa vie. Mais tout le monde sait que la mort, la peur, l'angoisse, l'abandon, la solitude, l'échec, la négativité sous toutes ses formes... n'ont pas beaucoup de valeur. C'est pourtant cela que les carmélites considèrent pouvoir donner, parce que c'est le lot commun de chaque être humain. Ce n'est que par l'acceptation, la traversée la plus totale de cette négativité que l'aventure humaine peut être comprise dans sa totalité, et que l'autre peut exister à côté de moi. Ce n'est pas une humiliation extérieure. « On ne se contorsionne pas



pour devenir humble, comme un gros chat pour entrer dans la ratière », dit mère Marie. Et il n'y a aucun mérite à cette traversée, dans la mesure même où le mérite lui-même apparaît alors comme un repère préorganisé et vide, une idole. « Mourir pour sa foi » n'a au fond pas de sens pour celui qui meurt de cette façon : la voie en a été ouverte, dans la pièce, par la mort totalement pitoyable de la mère prieure. Finalement, le martyr, le don de sa mort, de sa faiblesse, a peu de sens pour celui qui s'y soumet, et sa valeur ne peut être donnée qu'*a posteriori* par l'aide qu'il a pu, ou non, apporter aux autres.

Bernanos invite à cette lecture. Poulenc, par la musique, va plus loin. En effet, il confie à la foule le soubassement harmonique du chant des religieuses qui montent à l'échafaud, et à l'orchestre la pulsation. Surtout, il intègre le bruit de la guillotine à l'intérieur de son écriture, et fait par là-même de l'opposition bruit/son un élément structurant de l'ensemble de son œuvre. En d'autres termes, il fait en sorte que le bourreau, la lame de la « Louissette » et les spectateurs participent eux aussi à la prière. La mise en musique va donc ici au bout de la logique de Bernanos : le chant entendu à la fin de l'opéra est une prière, dans le sens très fort et totalisant détaillé plus haut ; mais en intégrant la mort dans sa dimension la plus mécanique et en acceptant la participation des autres hommes à cette mélodie qui se déploie, il rend effectif le partage, c'est-à-dire, au fond, le mérite de ces religieuses si elles en ont un. Le martyr devient alors, peut-être, méritant.

### **Il n'y a pas de conclusion possible**

On pourrait évidemment lire tout cela en termes chrétiens, et même précisément catholiques. Mais ce n'est pas ici l'objet. Cette très brève analyse a aussi volontairement laissé dans l'ombre une série de points que l'œuvre soulève avec une grande force. Il faudrait enfin la confronter à beaucoup d'autres œuvres traitant d'un sujet voisin (de *Murder in the Cathedral* de T. S. Eliot au récent *Des hommes et des dieux* de Xavier Beauvois ou au *Bonhoeffer oratorium* de Tom Johnson). On pourrait de plus élargir la réflexion en abordant par exemple celle des morts pour la patrie. Les analyses d'Ernst H. Kantorowicz sont désormais célèbres. Mais on éclairerait peut-être ainsi les choix de formulations différentes selon les pays (« morts à la guerre », « morts pour la France »...), stèles d'Allemagne de l'Est et de Russie comprises. Elle aiderait sans doute à comprendre comment l'annuaire quinquennal des anciens élèves de l'ENS peut intégrer les noms des camarades « morts pour la France » dans la liste des normaliens défendant « l'ambition de l'excellence », aux côtés des membres de l'Institut et de ceux qui ont reçu des « distinctions ».

Il est clair en tout cas que cet opéra – et, partant, la musique –, s'il met en doute toute hypothétique définition du mérite, aide à le partager s'il y en a un.



## LA DEUXIÈME CHANCE

*Paul Mathias (1978 l)*

Professeur de philosophie pendant plus de vingt-cinq ans, il a traduit ou écrit sur Plotin, Montaigne, Hobbes, Kant ou Nietzsche. Il a également consacré ses recherches à une approche philosophique de l'Internet et des espaces numériques. Depuis 2009, il est inspecteur général de l'éducation nationale et, actuellement, doyen du groupe philosophie.



*Pour Alexandre.*

**L**a variété des registres de l'excellence est presque infinie. De la pensée mathématique à l'action politique, de la philosophie à la poésie, des activités sportives aux arts de la guerre, la multiplicité des champs de la connaissance, des métiers ou des pratiques offre autant d'occasions de reconnaître le mérite de ceux que distinguent leurs efforts ou leur talent. Il est vrai que l'excellence ne concerne pas seulement chaque champ considéré en lui-même, mais également leur ensemble, volontiers organisé en une gradation plus ou moins régulière. On peut exceller dans les arts comme dans leurs simulacres, comme le montre en substance Platon : le cuisinier flatte le palais quand le gymnaste sculpte le corps, et le dialecticien élève l'esprit là où le peintre trompe la vue – mais précisément, il excelle à tromper, et c'est pourquoi nous le louons et lui reconnaissons jusqu'à du génie.

Excellence et mérite paraissent ainsi se nouer naturellement, dans une combinaison de vertus et de cérémonies de reconnaissance. Le mérite se mesure aussitôt que se fait jour un talent et, si celui-ci se fait jour, c'est qu'il exprime sans doute une forme ou une autre d'excellence. À nous d'en reconnaître la réalité, et cela paraît juste. Juste ? Admettons que la reconnaissance de l'excellence participe du commerce des louanges. Le mérite serait-il la forme visible de l'excellence et le don qu'elle fait d'elle-même à la communauté qu'elle éclaire ? Il serait fort heureux que ce soit le cas et que toute société soit capable de reconnaître les siens !

### **Un miroir sans alouettes**

Le mérite est l'image de l'excellence projetée sur le miroir des relations humaines. Tous les espaces de notre vie commune en sont investis, qu'il s'agisse des relations politiques, économiques, sociales ou culturelles. Et le jeu en est réglé selon des dispositifs complexes et hétérogènes où se mêlent autant des critères clairement identifiables que le trouble jeu des préjugés et des idéologies. Car s'il paraît naturel d'associer au mérite accordé le reflet d'une excellence reconnue, l'assiette incertaine de celle-ci questionne inmanquablement l'équilibre des répartitions



honorifiques. Formellement, à quoi tient en effet le mérite ? Aux qualités plus ou moins exceptionnelles qu'une communauté, dans le présent qui est le sien, reconnaît à certains de ses membres. Ainsi du normalien, de l'X, du centralien – ou du footballeur, du joueur de tennis ou du pianiste virtuose.

Certains critères esthétiques sont difficiles aussi bien à cristalliser qu'à mettre objectivement en œuvre : qu'est-ce qui fait l'excellence du musicien ? Non qu'il sache accorder son piano, mais qu'il en joue de manière inimitable. Mais qu'il en joue de manière inimitable, cela peut être dû au travail ou au génie, sans doute à l'un en même temps qu'à l'autre, sans que l'on sache bien à quoi s'en tenir. Reste alors à dire que l'excellence s'impose et que l'on y reconnaît moins de mérite que de génie. Façon de concéder que l'on ne sait ni à quoi ressortit l'excellence, ni ce qui justifie en conséquence le mérite.

Changeons donc de registre.

Le lauréat d'un concours est, dit-on, plus « méritant » que celui qui y a échoué. C'est accordé. Le dernier reçu l'est-il cependant vraiment plus que le premier collé ? Quelques points les séparent sur une liste comptable ; les séparent-ils selon l'ordre du mérite ? Faisons, tout aussi bien, l'hypothèse qu'un important différentiel de points sépare le cacique d'un concours du dernier reçu ; les points les séparent-ils, eux, selon l'ordre du mérite ? Voici plutôt une hypothèse qui en vaut bien une autre : la chance a fait la différence du dernier reçu et du premier collé, un immense talent a – par hypothèse – séparé le cacique du dernier reçu. Où est le mérite des uns et des autres ? Si le cacique est « génial », il n'a pas plus de mérite que d'avoir des yeux pour voir et des oreilles pour entendre ; quant au dernier reçu et au premier collé, ils sont, l'un et l'autre – par hypothèse – des tâcherons que le hasard a placés de part et d'autre d'une barrière symbolique et, s'il faut dire la vérité, ils sont aussi méritants l'un que l'autre. Mais l'un jouit d'une reconnaissance dont l'absence marquera l'autre à jamais. On le voit donc : le mérite n'a que la consistance du hasard – le génie naturel – ou bien celle de l'arbitraire de décisions institutionnelles – la note posée par un jury. Il faut dès lors faire un choix : soit de rabattre l'excellence sur la nature et de renoncer au mérite ; soit de ne reconnaître l'excellence que là où des critères « objectifs » peuvent être mobilisés, et donc de consentir à fabriquer de la discontinuité là où la vie n'assure que de la continuité. C'est gagné ou c'est perdu. C'est comme ça et c'est absurde, mais qu'importe ? L'artifice est salutaire : *match point* !

Mais, il est vrai, par ailleurs, que l'excellence du mathématicien prévaut sur celle du mécanicien. Même si l'on se dit parfois qu'il faut du « génie » pour réparer une automobile ; mais il en faut aussi pour résoudre la conjecture de Goldberger. Qui est le plus méritant ? Celui qui sauve la culasse d'une 504 ou celui pour qui les nombres premiers n'ont plus de secrets ? La demande n'a rien de trivial : qu'a-t-on à faire de nombres premiers s'il faut survivre à la chaleur du désert, et qu'a-t-on à faire de joints



en graphite d'amiante si les autobus 21 et 27 nous conduisent à l'heure au département de mathématiques de l'ENS ?

En vérité, là encore, le contexte fait le mérite. Et non pas seulement des contextes aussi disparates que les routes désertiques et les laboratoires scientifiques. La distinction, dans l'ordre du mérite, du philosophe et du mécanicien, du poète et du musicien, du peintre et du mathématicien tient largement à la mobilisation de critères idéologiques ou culturels, institutionnels et arbitraires relativement opaques ou devenus parfaitement « naturels ». Louer un mécanicien à Thèbes ou à Athènes ? On n'y penserait pas : l'esclavage lui sied trop bien. Les valeurs de l'excellence et du mérite sont assurément sociales, partagées, impensées et, donc, aveuglement et terriblement efficaces. La pensée pure vaut-elle plus que la technologie appliquée ? Le dialecticien mérite-t-il plus de la République que l'ensemble de ses marchands ? Deux réponses seulement sont possibles : la première, que c'est affaire de mœurs et que nous avons les méritants que nous méritons ; la seconde, qu'il faut étudier Platon et mettre un terme à ces bavardages.

### **Dans la douceur d'un cachot**

La reconnaissance du mérite passe toutefois par le succès des actions. Non seulement il faut être un « battant », mais il faut en outre gagner les batailles que l'on mène. Il n'est qu'à songer à la cruelle condescendance qu'enveloppe le qualificatif de « méritant », bien plus assasin qu'un silence ou qu'une remontrance. Mais aussi, le succès n'est qu'un miroir ou un simulacre du mérite, non sa marque même, puisque aussi bien le génie, la chance, le hasard ou la corruption peuvent y conduire – portez l'anneau de Gygès, vous aurez tous les mérites. Ou bien, si vous ne croyez pas à la magie, usez d'argent, qui évite jusqu'à la peine d'être malhonnête !

Paradoxalement, le mérite des plus valeureux semble tout à fait illisible. Il se pourrait bien, en effet, que les circonstances ou la nature soient les plus à louer, tantôt parce que la chance fait bien les choses, tantôt parce qu'une heureuse naissance et des talents hérités font le principal de l'affaire. C'est pourquoi il faut en venir aux tâcherons, aux besogneux, aux laborieux que d'infinis efforts conduisent, tant bien que mal, parfois au succès, souvent à la résignation, sinon à l'échec. Car après tout, ce n'est pas parce que nous sommes socialement condescendants vis-à-vis d'eux qu'ils déméritent d'être simplement « méritants ». Mais en quoi, précisément, sont-ils « méritants » ?

La vertu du labeur, l'effort dans le travail, l'abnégation, le renoncement à quelque chose de soi sont autant de « valeurs » que nous estimons et qui nous contentent. À chaque fois, cependant, parce que nous disposons de « critères » permettant de placer des actions et des réalisations sur une échelle axiologique appropriée : ainsi



Pierre succombe sous Tacite, mais connaît ses verbes déponents ; Paul a du mal à grimper à la corde, mais son embonpoint l'en excuse ; Jacques s'imaginait orchestrer des fusions et acquisitions, la comptabilité de son échoppe sera l'horizon de son talent. À chacun sa valeur, à chacun une certaine valeur, à chacun un mérite et à chacun selon son mérite.

L'échec n'est donc pas l'antithèse du mérite, sans doute parce que le succès n'en est lui-même qu'une marque trompeuse. Ce qui est une manière de dire que le mérite n'a pas plus l'excellence que la médiocrité pour corrélat et que l'on peut bien être un « raté », on ne mérite pas moins quelque chose, en quelque façon. Certes, on est loin, désormais, des systèmes de reconnaissance et des dorures spéculaires sous les scintillements desquelles on expose ses meilleurs savants et ses meilleurs politiques, ses écrivains talentueux ou ses industriels mondialisés. Mais on est également plus près d'une vérité du mérite, peut-être, car s'il n'y a plus de place pour les lumières, du moins surgissent bravement la solitude de l'effort et de ses échecs virtuels, la dureté du labeur et l'incertitude de son lendemain.

Le mérite n'est-il en effet pas du côté de la modestie et de cette espèce d'autarcie qu'une médiocre pauvreté maintient et encourage ? On ne parle pas, ici, de la pauvreté qui engendre la faim et la peur ; on parle de cette pauvreté de vie qui se contente d'être auprès de soi-même face à ce qui est là, tout simplement. Le mérite pourrait dès lors bien être du côté de Félicité et de son perroquet Loulou. C'est qu'après tout, elle se donne tout entière à ce qui est, n'aspire à rien qu'à ce qui est, puise tout son contentement dans le fait que soit ce qui est. Ce n'est certes pas le regard d'autrui qui révèle son mérite, mais c'est néanmoins une forme d'excellence : la capacité très singulière de n'être que là où elle est.

Ce qui tient lieu d'échec, au regard de la société et au regard de l'amour-propre est-il donc la figure authentique du mérite ? Incontestablement, si l'idéal d'une vie pouvait se résumer au succès de son inertie. Non pas, cependant, si l'inertie est, réellement, un échec. Dans ce cas, ce n'est plus de mérite qu'il faut parler, mais d'aliénation. Dirait-on de Félicité qu'elle est « aliénée » ? Pour un regard extérieur, sans doute, celui du sociologue et du militant. Par contraste, irait-on jusqu'à postuler que l'inertie à laquelle Félicité consacre tous ses efforts constitue le faite de son existence, d'une *bonne* existence ? Ce serait renoncer à la froideur de l'analyse sociologique pour la glu de la promiscuité morale ! Une femme qui, exhalant son dernier souffle, croit voir un perroquet géant « planant au-dessus de sa tête » n'est pas sublime, elle est suprêmement ridicule. Et le « conte » de Flaubert n'est pas un éloge de la simplicité, c'est un sifflement de rage contre cette puissance de l'ignorance qui va jusqu'à rendre les fers heureux et l'agonie savoureuse.



La vérité des « méritants » est là, en effet, piteuse en sa simplicité même. « Rater sa vie » est banal et c'est même, probablement, notre destin le plus ordinaire et le mieux partagé. Car « rater » ne signifie pas que l'on échoue à réaliser ses projets d'adulte ou ses rêves d'enfant, mais tout simplement que l'on vit des contraintes mêmes de la vie, qu'on les contourne, que l'on en lève quelques-unes, que l'on s'acquitte de la plupart – comme un percheron laboure son sillon, comme un autre percheron trace le sien au fil de sa plume.

La question du mérite semble donc porter sur le système des leurres que nous sommes amenés à élaborer pour nous rendre admissible à nous-mêmes l'inégalité des conditions, dont nous souffrons. Lesquelles tiennent aux hasards ou aux contraintes de la « fortune » : un talent naturel, une belle naissance ou, au fond, une capacité inaccoutumée de sublimation. Pour autant, nous n'interagissons pas comme des particules. Et l'existence n'est pas purement et simplement travaillée par les contraintes systémiques que subit notre appareillage symbolique ! Que les tableaux d'honneur soient factices ne préjuge ni de leur désirabilité, ni de leur efficacité sociale. Au reste, « factices » signifie que notre vie commune et les valeurs que nous partageons sont de simples faits. La facticité n'est pas déshonorante, d'autant qu'elle porte ici les noms d'« excellence », si arbitraire soit-elle, et de « mérite », si ordinaire soit-il. C'est pourquoi, aussi, les marques du mérite sont désirables, non seulement à titre individuel, mais aussi au titre de la régulation et de l'entretien de nos systèmes de reconnaissance réciproque. « À chacun selon son mérite » serait un juste précepte, si l'on ne croyait pas de surcroît soustraire à la gangue de l'ordinaire des vies supposées meilleures. Notre nature n'est ni d'or, ni d'argent, ni de bronze : elle est – tout simplement ; ou plutôt : elle résulte de l'incompréhensible jeu des choses, des autres à qui nous devons tout, des événements que le hasard a fait surgir au-devant de nous. Autrement dit, il faut s'en tenir à cela : miroir de l'excellence, le mérite est avant tout un remarquable système de gestion des inégalités, de lissage des rapports de force, de compensation des tensions qu'entretient la vie.

### **L'homme du mérite**

Faudrait-il donc conclure que « le mérite n'existe pas » ?

Dans le miroitement de la reconnaissance, on ne touche guère à la nature des êtres, on se contente d'estimer leurs positions successives, que des interactions favorisent ou contrarient. D'ailleurs, la simple hypothèse qu'il puisse exister une telle « nature » a quelque chose de désolant : être, serait-ce être figé dans une nature ? Si, bien plutôt, être consiste à se mouvoir et à échapper sans cesse aux tentatives d'enfermement et de qualification que de multiples normes sociales aident à promouvoir, il y a peut-être une vacillante lueur d'espoir pour éclairer, même faiblement, une authentique réalité du mérite.



Ce qui fait sérieusement problème, dans ce que nous appelons « mérite », c'est à la fois la spécularité dans laquelle il prend consistance et la corrélation que nous établissons – sans y songer – entre quelque chose que nous nommons « excellence » et certaines manifestations rituelles de reconnaissance. Si une telle corrélation est si évidente et si « naturelle », c'est tout bonnement qu'elle exprime un désir d'authenticité dont la satisfaction immédiate oblitère la moindre tentative d'y revenir et d'y penser. Le mérite va « naturellement » avec la distinction, mais celle-ci vient heurter contre le mur de la facticité, des mécanismes sociaux et des arbitraires symboliques. Point de mérite, donc, sinon en application d'une grille d'avancement dans l'ordre social des qualités.

À moins de songer à ce qui est singulier. Impossible de rattacher la singularité à une échelle de valeurs. Celle-ci suppose un commun qui permette, précisément, la comparaison, la gradation, la différenciation. Les notes sont commodes, à cet égard. Mais ce peut être aussi la masse du public intéressé, le nombre des « fans » ou, mieux, désormais, celui des *followers* qui nous *likent* ! Le singulier, en revanche, n'a sa place nulle part, demeure inassimilable et fausse toute spécularité. Il peut susciter une admiration extrême – l'héroïsme qui élève l'individu aux confins de l'humanité – ou plonger la perplexité dans l'indifférence, comme pourrait en attester l'incapacité d'une époque à comprendre un poète ou un peintre. Le singulier évolue à la marge, incompréhensible ou inimitable.

Dans ces conditions, il échappe à toute forme de troc ou de rétribution. À qui ou à quoi rapporter celui que ne peut se rapporter qu'à lui-même ? « Plus grand » ou « plus petit », « méritant » ou « indigne » sont relatifs l'un à l'autre. Le singulier n'est relatif qu'à lui-même. Aussi n'est-il pas relatif, mais, en quelque sorte, absolu. Ce qui n'implique pas que l'on porte son regard « au-delà du dos du ciel », pour reprendre encore Platon. Mais seulement que l'on veuille bien considérer ce qui reste quand toute relation, toute comparaison, toute assimilation ont disparu : « un *homme*, fait de tous les *hommes* et qui les *vaut* tous et que *vaut n'importe qui* » ? Peut-être, la vanité du propos en moins et le contentement très incertain, de surcroît. Le reste, c'est le singulier, indifféremment distinct ou indistinct de tous les autres. Isomorphe et homothétique ? Pourquoi pas. Nulle expression d'excellence, puisque celle-ci requiert la comparaison ; nul mérite, puisqu'il n'y a rien pour distinguer.

Reste donc à être. Chose malaisée, s'il en est. Nous évoluons plus volontiers dans le regard de l'amour-propre que dans la solitude d'une stricte liberté. Aussi, c'est avec quelque raison : s'il y avait une réalité à cette franche solitude, ne faudrait-il pas supposer quelque support, quelque matrice à quoi la rapporter ? La subjectivité, socle inébranlable de toute conception et de toute décision ? La crainte métaphysique d'une dérive métaphysicienne serait peut-être au cœur d'une sagesse de l'amour-propre !



Mais reprenons le fil. Le repli de la solitude, quand elle n'est pas l'inflexion d'une vie qui se mesure aux autres, mais qui les manque, c'est le repli sur une liberté qui tient toute en elle-même. La capacité d'en user, ce serait celle de se recréer sans cesse soi-même comme un pur événement. Cela a-t-il un sens ? Y a-t-il, au-delà des mots, la moindre réalité à cette exigence d'événementialité ? Assurément, et qui ne laisse pas de faire difficulté. Car il est question, ici, d'être à soi et de vivre à-propos. Ce qui exclut que la solitude s'entende comme un en dehors du monde. C'est plutôt d'une façon de s'ajuster à lui qu'il est question, mais en dehors de tout regard et dans une vitalité assumée en propre. Ce qui suppose de vivre à l'aune d'autrui, non pas cependant sous son regard, plutôt au regard de sa pensée ou de son activité. Non, de nouveau, sous celle des autres, de tous ceux qui « importent », mais plutôt à la lumière de tous ceux qui, installés dans une pérennité de la vie, accueillent et nourrissent celui qui les contemple ou les rejoint.

L'homme *du* mérite n'a nul mérite. Lecteur, herméneute, acteur, il contemple le monde et s'entend à le construire. Par les mots ou par les gestes, par l'écriture ou par l'action. C'est qu'il vaut pleinement d'être, de lui-même, tout par lui-même. Ce qui désigne une vie faite pensée et, réciproquement, une pensée faite vie, non dans l'inaction et dans le retrait, mais dans l'assentiment silencieux et dans l'efficacité secrète. La capacité à s'ajuster aux choses et à leur cours requiert une force et une ténacité considérables. Et induit une manière de permanente victoire sur soi. À quelle fin, cependant et à quel effet ? Pour ce qui est des effets, il ne s'agit que de saisir sa chance. Jamais, du reste, une dernière chance ; plutôt, une permanente deuxième chance. Et pour ce qui concerne les fins, il s'agit d'aller où l'énergie du vouloir permet de se hisser – d'elle-même et dans le strict silence de la puissance. À quels sommets ? Au hasard : Montaigne ou Nietzsche – usez du nom qui vous plaît !

### Bibliographie

- M. Duru-Bellat, *Le Mérite contre la justice*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2009.  
M. Lucchesi, *À chacun selon son mérite ?*, Paris, Ellipses, 1996.  
Y. Michaud, *Qu'est-ce que le mérite ?*, Paris, François Bourin, 2009.

---

## ENJEUX ET PARADOXES DE L'ÉDUCATION : ENTRE FORMATION, ÉMULATION ET SÉLECTION

### L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE COMME ASCENSEUR SOCIAL : BREF APERÇU DE SA LONGUE HISTOIRE DANS LES MILIEUX POPULAIRES

*Pierre Caspard (1966 I)*

Il a dirigé le Service d'histoire de l'éducation de 1977 à 2010 à l'INRP. Ses arrière-grands-pères étaient journalier agricole et tailleur de pierre, ses grands-pères maître-mineur et maître-tailleur, ses parents instituteurs. Il est donc hautement qualifié pour évoquer l'histoire de l'ascenseur social dans la longue durée.



**L'**« ascenseur social » et la responsabilité qui incombe à l'école dans la panne dont il serait depuis peu la victime font aujourd'hui partie des figures imposées de la *doxa* politique et médiatique. Les philosophes s'interrogent sur l'économie que fait cette image de toute réflexion touchant au mérite et à la justice. Les sociologues s'efforcent de corrélérer précisément les inégalités de performances et de parcours scolaires, la mobilité sociale et le destin des générations les plus récentes. Parler de « panne » de l'ascenseur social appelle nécessairement aussi un point de vue historique, puisqu'elle implique un démarrage puis un fonctionnement correct de cet ascenseur, en des temps qu'il importe de situer, si l'on veut comprendre la suite de l'histoire. D'autres contributions de ce numéro s'intéressant aux élites, aux concours, à l'enseignement supérieur ou à la recherche, on s'attachera au niveau de l'enseignement élémentaire.



### L'école est une échelle

L'ascenseur social, également appelé, dans un état antérieur des techniques, escalier ou échelle sociale, a une histoire longue : en témoigne le jeu de mots « scola, scala » que l'on rencontre au Moyen Âge, pour ne pas remonter plus haut encore. Cela ne préjuge cependant pas du nombre de marches que les savoirs élémentaires permettaient de gravir. De fait, dans l'idée qu'ont pu en avoir les contemporains, il s'agissait moins de sortir par le haut de sa condition ou de son état que d'acquérir des savoirs et des compétences permettant de rendre plus profitables ou plus rentables les activités que l'on exerçait dans l'état qui était le sien.

On n'a en effet pas attendu Adam Smith pour avoir l'idée que la maîtrise des savoirs élémentaires accroissait la rentabilité du « capital humain ». Appliqué à l'éducation, l'usage d'un vocabulaire économique remonte, comme aurait dit Vialatte, à la plus haute antiquité. Lorsque Quintilien recommande d'apprendre à lire aux enfants dès l'âge de trois ans, c'est, d'une part, parce qu'ils ne sont de toutes façons pas capables, à cet âge, de faire autre chose qui soit utile, mais c'est aussi parce que cette connaissance constituera pour eux un « *lucrum* », un petit investissement dont ils profiteront par la suite : « Le *bénéfice*, *accumulé* chaque année, formera avec le temps un *capital* qui, prélevé sur l'enfance, sera autant de *gagné* sur l'adolescence. » Même idée et même registre de vocabulaire au XV<sup>e</sup> siècle, chez ce paysan de la région de Brive, qui se laisse convaincre que son jeune fils devrait « apprendre à l'escole, tellement que toute sa vie en vaudrait mieux ». Même vocabulaire encore chez Guillaume Farel, au siècle suivant : « En quelqu'état que soit l'homme, la connaissance de beaucoup de choses lui servira », ou chez la femme d'un simple horloger du Jura (suisse) qui, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, fait la leçon à son fils : « Il n'y a pas de richesse plus sûre que le savoir dans tous les genres. Si l'on doit quitter son pays, on peut l'emporter partout avec soi, il est utile dans tous les pays. »

Les débuts d'une alphabétisation qui ne soit pas le seul fait de quelques professionnels de l'écriture remontent donc bien avant la Renaissance, la Réforme et la Contre-Réforme. On surestime souvent le rôle qu'auraient joué les injonctions religieuses pour propager les savoirs élémentaires dans les milieux populaires. Ce sont elles qui auraient incité les petits chrétiens à apprendre à lire afin de pouvoir accéder personnellement aux Saintes Écritures (pour les protestants) ou seulement aux catéchismes et aux livres pieux (pour les catholiques). Cette motivation religieuse aurait même pu s'étendre à l'écriture et au calcul, afin de permettre à chacun de tenir une comptabilité de sa vie publique et privée pour mieux en rendre raison à son Créateur. De tels objectifs n'apparaissent en réalité que très discrètement chez les acteurs des milieux concernés, qu'il s'agisse des familles elles-mêmes ou de ceux qui, sur le terrain, qu'ils soient clercs ou laïcs, instruisaient les enfants.



En revanche, l'attention portée depuis quelques années par les médiévistes aux pratiques ordinaires de l'écrit, tant dans ses usages publics que privés, ont montré leur prolifération croissante dès le XIII<sup>e</sup> siècle, au moins dans les villes et les campagnes économiquement et socialement développées de l'Europe. Archives des États ou des autorités municipales, registres notariaux, comptabilité de laboureurs ou d'artisans, inventaires de biens et testaments, créances, quittances et cédules, livres de raison et, plus tardivement, correspondances professionnelles et familiales, tous ces écrits ordinaires se multiplient et témoignent d'une utilité pratique accordée au lire-écrire-compter dans des couches de plus en plus larges de la population ; dès la fin du Moyen Âge, des villes comme Florence, Rouen, Reims et leurs campagnes environnantes connaissent des taux de scolarisation élevés.

Même si l'hérédité professionnelle reste très générale, la maîtrise de savoirs élémentaires permet donc une forme d'ascension socio-économique interne à l'état où on se trouve. Par ailleurs, chose importante dans une société qui devient plus complexe et multiplie les opportunités de ressources, cette maîtrise permet aussi de mener de front plusieurs activités liées à la fois à la production, aux échanges et aux services. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, des formes nombreuses de polyactivité se rencontrent. « Savoir manier la bêche, le rabot et la plume », comme l'exprime une paysanne dans les années 1810, est un type d'idéal largement répandu : il permet des réorganisations d'activités notamment en cas de crise, générale ou propre à une branche, et de saisir les opportunités qui se présentent. Donnons-en un exemple assez significatif : celui d'un François-Xavier Gressot (1783-1868), fils d'un brasseur et aubergiste de Belfort. Après une solide instruction élémentaire, poussée à quelques connaissances de géométrie et de chimie pratiques, il exerce successivement ou parfois simultanément les métiers de brasseur, tonnelier, bonnetier, tisserand en tulles, commis ou contre-maître dans diverses fabriques, épicier, aubergiste et agriculteur. Cette trajectoire ne l'a guère propulsé au-dessus de l'étage paternel, mais l'a conduit à finir ses jours dans une réelle aisance : lui-même l'attribue à l'instruction qu'il a reçue, parce qu'elle lui a permis de « profiter de tous les hasards qui ont pu se présenter dans le cours de sa vie ». On pourra comparer cette trajectoire au triste sort de Julien Sorel, son presque voisin et contemporain. Fils d'un scieur de planches plus ou moins illettré, Stendhal nous dit qu'il a appris et « sait le latin comme un ange » ; mais l'ambition dont il est dévoré le conduira à ne prendre d'ascenseur que pour l'échafaud.

Dès la fin du Moyen Âge, l'intérêt proprement économique des savoirs élémentaires est jugé suffisamment grand pour que les communes et les familles commencent à financer des écoles chargées de les enseigner. Mais si l'école entre, dès cette époque, dans la sphère publique, c'est que l'instruction induit aussi des avantages collectifs, en termes de gestion des affaires communales ou corporatives. Or, celles-ci suscitent des fonctions, des offices, des responsabilités qui distinguent ceux qui les exercent, fussent-ils



d'humble extraction. Tel est le cas au XVII<sup>e</sup> siècle du tisserand lillois Chavatte, petit notable respecté dans le quartier ouvrier et la paroisse de Saint-Sauveur, ou de l'ouvrier étaminier Louis Simon qui, à la fin du siècle suivant, deviendra maire de sa commune de La Fontaine Saint-Martin, près du Mans. Plus généralement, l'évocation des villages bourguignons de Sacy et Nitry par Restif de la Bretonne, ou de ceux du Val-de-Travers (Jura suisse) par Jean-Jacques Rousseau, donne une bonne idée d'un petit monde où les critères de distinction sont la fortune, mais aussi des connaissances et compétences proprement intellectuelles, acquises ou non à l'école, qui confèrent à ceux qui les possèdent estime, quelque pouvoir et même, si l'on en croit Restif, succès auprès des filles.

### **L'ascenseur accélère**

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est précisément celui d'une franche accélération du double mouvement qui voit l'instruction élémentaire se répandre dans les milieux populaires, en même temps que le développement économique ouvre la possibilité d'accéder à des positions sociales plus hautes. Dès le début du siècle, Montesquieu fait constater, à son Persan étonné, le spectacle « des révolutions qui enlèvent le pauvre, avec des ailes rapides, au comble des richesses ». Dans cet ascenseur social n'ont certainement pénétré que des pauvres instruits. Au milieu du siècle, c'est le régent du très modeste village de Praz-sur-Arly, près de Megève, qui prétend que les enfants de son école « pourront s'élever et en tirer de grands avantages et profits. Certains même pourront entrer dans de grands bureaux et faire fortune »...

L'image utilisée par le philosophe comme par le régent est bien celle de l'ascenseur social. Elle témoigne que la question des bénéfices ou dangers de cette ascension s'introduit alors dans le débat public, et particulièrement dans le discours des élites, philosophiques et administratives. Une historiographie enchantée de l'école républicaine crédite les « Lumières » d'avoir anticipé les principes mis en œuvre par la Troisième République en prônant une instruction élémentaire qui bénéficie à tous. En réalité, si c'est bien le cas de l'un de ses représentants les plus tardifs, Condorcet, bien d'autres, à commencer par Voltaire et Rousseau, pour une fois d'accord, ont exprimé des positions très différentes.

Le second, surtout, argumente de multiples façons son opposition à l'instruction du peuple et à l'ascension sociale qu'elle induit, contraire à « l'ordre de la nature ». D'abord, ce sont les besoins de la société qui doivent « strictement proportionner » le nombre de ceux dont des talents sont attendus : « les hommes ne sont pas faits pour les places, mais les places sont faites pour eux ». Or une société bonne n'a pas besoin qu'autant de talents soient développés par l'instruction : « rien n'est moins nécessaire que d'être savant », écrit Rousseau en préfigurant une formule plus tristement célèbre, dont le sens n'est pas si éloigné : « La République n'a pas besoin de savants »... Par ailleurs,



« chacun ne juge avoir des talents que pour monter, personne n'en a pour descendre », d'où déséquilibres, déceptions et frustrations : « cent ambitieux périssent, pour un qui réussit ». Pour Rousseau, « la grande maxime est donc de ne point favoriser les changements de condition », notamment par l'école : « n'instruisez point l'enfant du villageois, car il ne lui convient pas d'être instruit ». Énoncés dans la *Nouvelle Héloïse*, ces rugueux principes sont appliqués à la formation d'Émile. Rousseau choisit en effet pour son élève le métier de menuisier. Il n'affiche là aucune ambition ascensionnelle mais ne vise qu'à le prémunir contre l'« ère des révolutions » dont il pressent la venue : celle-ci verra « le grand devenir petit, le riche devenir pauvre », car il y aura « plus de ruinés que de parvenus ». C'est donc une descente sociale massive que l'homme aux paradoxes juge inévitable, à l'encontre de tout le mouvement ascendant qui anime en réalité le siècle des Lumières et, plus encore, celui qui va suivre.

Le XIX<sup>e</sup> siècle précipite en effet l'évolution de la morphologie sociale et ouvre de nouvelles possibilités d'ascension à ceux qui possèdent une solide instruction élémentaire. En même temps, l'école publique reçoit d'autres missions qui sont relativement inédites, au moins à l'échelle de tout un pays. La première est d'accroître, globalement, les « forces productives de la France », selon les termes du polytechnicien Charles Dupin (1827), pour affronter la rivalité et la compétition européennes qui s'engagent, à l'ère des nationalismes. Ce sont dès lors l'ensemble des citoyens qui sont incités à s'instruire pour faire monter cet ascenseur social collectif qui porte le nom de « France » et qui doit s'élever plus haut que ses voisins et concurrents. Liée à la précédente, l'école publique reçoit aussi pour mission d'inculquer la conscience d'une solidarité d'intérêts qui unit tous les Français, ce qu'elle fera au travers de nouvelles matières introduites dans les programmes (histoire, morale civique...).

### Plus d'étages à gravir

La généralisation de l'instruction élémentaire à laquelle conduit cette convergence d'intérêts publics et privés soulève dès lors un problème inédit : c'est que cette instruction s'est à ce point banalisée que l'avantage comparatif qu'elle donnait à ceux qui la possédaient s'estompe. Comme l'analyse très lucidement le fils d'un paysan-horloger dès 1822 : « Autrefois, il n'y avait qu'à savoir bien écrire et bien chiffrer pour avoir une place assez conséquente, mais à présent, ce n'est plus cela, à peu près tout le monde sait écrire et chiffrer, et ceux qui veulent obtenir des places, il faut qu'ils consacrent bien des années à leur instruction. » C'est ce qui justifie, dit-il, qu'il doive fréquenter un collègue et y apprendre le latin pour devenir avocat ou notaire, alors qu'un siècle plus tôt exactement, son grand-père, paysan et menuisier, n'était lui-même devenu notaire, pour compléter ses revenus, qu'au prix de quelques mois d'études et de stage, suffisants pour acquérir, selon l'intéressé lui-même, la « petite science du notariat » :



en dehors de la mémorisation des points de coutume, il suffisait alors de « savoir bien écrire et bien orthographier »...

En même temps qu'il multiplie l'offre de places accessibles aux familles des milieux populaires désireuses de s'élever socialement, le XIX<sup>e</sup> siècle hausse donc le niveau des exigences scolaires requises pour y accéder. Ces nouvelles exigences se traduisent notamment par l'enrichissement des programmes de l'école primaire et la construction d'un système d'enseignement public de plus en plus complexe, avec ses filières, ses points de bifurcation et les diplômes qui attestent les cursus parcourus. « L'instruction primaire se prouve d'elle-même », pouvait encore écrire A.-A. Cournot en 1864 ; en fait, sa reconnaissance sur le marché du travail passera toujours davantage par l'obtention de certificats ou de brevets, délivrés à la suite d'examens vérifiant des compétences définies par l'institution scolaire elle-même.

Au fil du XIX<sup>e</sup> siècle, cette évolution suscite des débats touchant aux perspectives désormais offertes par l'école publique aux travailleurs, paysans, artisans, ouvriers, qui constituent la grande majorité de la population. Jusqu'à quel point faut-il élargir les programmes de l'enseignement obligatoire à des matières qui n'ont pas d'utilité professionnelle directe, c'est-à-dire au-delà du (bien) lire, écrire et calculer ? Cet élargissement ne risque-t-il pas, soit de détourner certains enfants de l'école, soit de faire naître chez d'autres des ambitions excessives ? Jusqu'à quel degré faut-il accroître la difficulté des exercices et des examens scolaires faisant appel à l'intelligence des enfants, au risque de laisser sur le bord de la route ceux dont l'esprit est « épais », « borné » ou « pointu comme une boule » ? Et si l'instruction donnée aux fils de travailleurs permet effectivement aux plus doués d'entre eux de s'élever au-dessus de leur condition, ne vont-ils pas trahir leur classe, qu'ils appauvriront de ses meilleurs éléments ?

Le mouvement ouvrier cherche une réponse à ces questions en préconisant l'« enseignement intégral », alliant éducation manuelle, physique et intellectuelle ; il permettrait aux travailleurs de conserver la fierté de leur métier au lieu de chercher à s'en échapper pour rejoindre une « caste savante ». Fils de maçon entré à l'ENS de Saint-Cloud, Albert Thierry exprime une idée voisine avec son « refus de parvenir » (1914). Les régimes politiques qui se succèdent au XIX<sup>e</sup> siècle mettent de leur côté progressivement sur pied un système de formation scolaire et professionnelle destiné aux milieux populaires, donc largement distinct de celui qui accueille les enfants des classes supérieures, mais qui leur offre des possibilités réelles de promotion professionnelle et d'ascension sociale : s'échelonnent à cet effet des écoles primaires, écoles primaires supérieures, écoles pratiques de commerce et d'industrie, écoles d'arts et métiers, écoles normales d'instituteurs, écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay... Ces filières primaires et techniques permettront effectivement d'accéder à des fonctions de cadres moyens voire, plus rarement, supérieurs, de l'industrie et des administrations.



## Quelle (juste) place pour le mérite scolaire ?

On arrêtera cette histoire au seuil du <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècle : les bouleversements qu'y a connus la morphologie sociale ; les ruptures générationnelles dues à la succession des guerres, des *booms* et des crises ; le rapprochement des ordres primaire, technique et secondaire ; la massification de l'enseignement secondaire puis supérieur ; la présence significative d'élèves issus de pays dépourvus de tradition et de culture scolaires et, plus globalement, la mobilité désormais internationale des hommes, des ouvriers aux élites, induisant ce que le Citoyen de Genève aurait appelé (avec effroi) la « mondialisation des places », ne permettent pas de prolonger plus en aval la vue cavalière que nous avons adoptée pour évoquer la réalité et les représentations de l'ascenseur social aux siècles précédents. Les siècles pris en compte jusqu'à la Première Guerre mondiale suffisent en tout cas pour donner une idée des raisons qui ont progressivement incité les milieux populaires à instruire ou faire instruire leurs enfants. L'implacable imputation au politique dont fait aujourd'hui l'objet l'institution scolaire ne doit donc pas détourner l'attention du rôle qu'ont historiquement joué les familles dans sa mise en place et des ambitions, réalistes et raisonnables, qui ont pu être les leurs lorsqu'elles ont envoyé leurs enfants dans des écoles créées à leur demande, à leur intention et souvent à leurs frais. La France n'a pas attendu, pour être une « nation d'écoliers » (Françoise Mélonio) que la République promette à tous les enfants scolarisés de monter dans l'ascenseur social, pas plus que ce n'est l'Église qui avait commencé à mettre les Français sur le chemin de la lecture en leur garantissant l'accès au salut.

### QUELLE (JUSTE) PLACE POUR LE MÉRITE SCOLAIRE ?<sup>1</sup>

*Marie Duru-Bellat*

Sociologue, professeur à Sciences-Po (Paris) et chercheur à l'Observatoire sociologique du changement, elle travaille sur les politiques éducatives et les inégalités sociales et sexuées dans le système scolaire, ainsi que sur les questions de justice. Parmi ses derniers ouvrages, on compte : *Les Inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes* (PUF, 2002) ; *L'Inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie* (Seuil, 2006) ; *Le Mérite contre la justice* (Presses de Sciences-Po, 2009) ; *Les Sociétés et leur école* avec F. Dubet et A. Vérétoùt (Seuil, 2010).



La question de savoir comment répartir les « places » se pose dans toutes les sociétés et son enjeu est d'autant plus lourd que ces places sont assorties d'avantages inégaux. Dans les sociétés d'antan, quand l'immense majorité des travailleurs étaient agriculteurs ou artisans, il apparaissait évident de transmettre sa position à ses enfants. Ce mode de reproduction familialiste (avec sa branche aristocratique) a été disqualifié dans les pays comme le nôtre, tandis que la société



devenait, dans le même temps, de plus en plus diversifiée. La question de l'orientation apparaît alors, avec les notions d'aptitude et de mérite, dans un contexte idéologique marqué par l'essor du libéralisme et de l'individualisme : chaque individu doit pouvoir satisfaire ses aspirations et déployer ses talents pour le plus grand bien de la société elle-même.

Encore faut-il que les personnes ne soient ni entravées ni favorisées indûment par des caractéristiques sans rapport avec leurs talents (leur milieu d'origine, leurs relations...). Chacun doit avoir sa chance et, selon ses mérites et au prix d'une juste sélection, pouvoir s'intégrer dans une société inégale. Cette méritocratie, pour advenir, requiert l'égalité des chances, faute de quoi la concurrence est faussée et la situation qui en résulte est injuste. Il s'agit là d'une certaine conception de la justice qui accepte les inégalités sociales dès lors qu'elles résultent des inégalités des mérites individuels, ce qui contribue à les rendre plus acceptables, voire à les légitimer. Croire en la méritocratie permet donc aux sociétés démocratiques mais inégalitaires de résoudre la tension fondamentale entre le principe d'égalité de tous, qui prévaut en leur sein, et la réalité des inégalités de fait qui y perdurent.

Mais la méritocratie est aussi très utile pour les personnes. Celles-ci ont besoin de croire que les mérites sont et seront récompensés pour organiser leur vie autour d'un principe de justice et de réciprocité, pour coopérer avec les autres et, plus largement, faire face aux aléas de l'existence. Cette croyance – les psychologues parlent de « croyance en un monde juste » – fonctionne comme un contrat entre soi-même et un monde qu'elle rend prévisible : elle encourage à s'y investir, en laissant escompter de justes sanctions, dès lors que l'on croit que les autres se comporteront de manière juste. L'utilité et le pouvoir de séduction de la méritocratie sont donc indéniables...

### **Le mérite scolaire, une illusion dans une société inégale ?**

Mais appréhender le mérite n'a rien d'immédiat. Dans les sociétés modernes, l'institution scolaire va être chargée de la tâche, capitale, d'organisation de la sélection méritocratique, ce qui lui vaut bien des questionnements. Au premier rang de ceux-ci, il y a le fait que les difficultés des enfants sont très précoces et se concentrent avec tellement de netteté dans certains groupes sociaux qu'il semble exclu qu'elles puissent relever du jeu du mérite. Qui dirait que l'enfant de milieu défavorisé qui peine à apprendre à lire manque de mérite ? Qui dirait par ailleurs que cela résulte d'aptitudes inégales qui s'ordonneraient comme par magie selon la hiérarchie sociale ? C'est là une question particulièrement délicate. Car de fait, les aptitudes peuvent-elles être égales ? Même s'il n'y a pas de raison que les talents ne soient pas distribués également, selon les hasards de la génétique, dans tous les milieux sociaux, on sait aussi que les hasards de la génétique ne s'observent jamais directement : en effet, l'enfant



## Quelle (juste) place pour le mérite scolaire ?

---

est plongé dès sa première heure dans un environnement social dont les psychologues démontrent le caractère inégalement stimulant. Dès la première heure, la distribution de l'intelligence ou des aptitudes est donc distordue, sans que l'on puisse en la matière invoquer le mérite ou la notion de don, largement discréditée pour la même raison. Les enfants peuvent donc être réellement inégaux – il serait même étonnant qu'ils ne le soient pas –, du fait de l'inégalité de leurs conditions sociales de développement.

Toujours est-il qu'en prenant du retard dès le primaire, les enfants des groupes défavorisés abordent le secondaire et les choix d'orientation avec un handicap en termes d'âge et de valeur scolaire. On assiste à une transformation progressive des inégalités sociales en inégalités scolaires, à l'apparence plus légitime. En outre, les inégalités de cursus scolaires découlent d'inégalités de « choix » qui se manifestent même quand la réussite est comparable, inégalités de choix (d'options, d'établissement) qui n'ont évidemment aucun rapport avec le mérite... De plus, on peut, comme à propos de la réussite, se demander si, dans une société inégale, les ambitions et les stratégies peuvent être égales, dès lors qu'elles dépendent du groupe d'appartenance et du groupe de référence auquel il apparaît raisonnable de s'identifier : l'ambition s'évalue à l'aune de la distance sociale à parcourir, et on peut, avec une ambition équivalente, viser des positions inégales. De plus, on ne peut exclure l'existence d'authentiques préférences héritées du milieu familial : les individus pourraient préférer rester dans leur milieu d'origine, rester agriculteur par exemple, plutôt que de, forcément, viser Polytechnique.

Dire cela ne revient pas à entériner ces inégalités : elles sont éminemment sociales et l'idéal méritocratique exige d'égaliser les environnements où grandissent les enfants. Mais c'est bien sûr plus exigeant que de monter des dispositifs ponctuels visant à corriger des discriminations. Celles-ci existent : pour certains enfants, à la fois les aptitudes et la motivation étaient au rendez-vous, et ils ont rencontré des obstacles iniques, susceptibles d'être levés par des dispositifs visant à l'égalité des chances. Pour autant, seul un fort déni du social, niant à la fois l'existence d'inégalités sociales fortes entre les familles, et l'impact de ces inégalités sur les capacités et les préférences des enfants, peut amener à lire toutes les inégalités de carrière scolaire en termes d'inégalités des chances. C'est bien plus en termes d'inégalités globales dans la vie, entre les milieux sociaux, qu'il faut raisonner : ce qui est injuste, c'est que certains enfants aient trouvé dans leurs berceaux les ingrédients leur permettant ensuite de mériter des carrières scolaires bien plus prometteuses que d'autres.

### **Une fabrication scolaire et sociale du mérite**

De plus, l'école elle-même n'est pas neutre. On s'attendrait à ce qu'elle soit la garante d'une juste compétition, et, *a fortiori* qu'elle ne vienne pas apporter sa pierre aux inégalités sociales de réussite. Or, la recherche est sur ce point accablante. On sait



ainsi que le maître, la classe ou l'école fréquentés pèsent parfois d'un poids aussi lourd que ses caractéristiques personnelles sur les progressions scolaires, avec un environnement scolaire moins favorable pour les élèves *a priori* les plus défavorisés. On sait aussi que la définition du mérite scolaire est très particulière : non seulement les notes ne se fondent pas sur l'ensemble des compétences des élèves mais uniquement sur celles que l'école choisit de valoriser, souvent plus présentes chez les familles *a priori* les plus proches de l'école. Tout un ensemble de travaux démontre ainsi qu'entre les connaissances et les qualités de l'élève et les évaluations qui prétendent mesurer sa valeur, un véritable processus de « fabrication » est en place : une part des inégalités sociales de résultats scolaires est ainsi fabriquée, pas toujours en rapport avec le mérite.

Ce mérite scolaire ainsi fabriqué peut aussi être questionné dans sa pertinence extra-scolaire : les évaluations scolaires peuvent-elles être considérées comme de fidèles indicateurs des qualités qui vont compter dans la vie ? En d'autres termes, est-il pertinent et justifié de calibrer le mérite professionnel par le mérite scolaire, ou plus concrètement, est-il juste que les diplômés soient mieux payés que les non-diplômés ? Il faut bien voir que quand nous valorisons *a priori* l'existence de relations formation-emploi strictes, comme un gage de méritocratie, cela ne vaut que si les titres scolaires constituent des reflets fidèles des « attributs » pertinents pour occuper les diverses professions. Dans tous les cas où le mérite scolaire ne garantit pas une plus grande valeur professionnelle, caler l'affectation des emplois ou les salaires sur les seuls diplômés est injuste et inefficace.

De plus, les notions mêmes de valeur ou de mérite professionnel doivent être questionnées. Dans la vie professionnelle, le mérite est défini par ce qui rend l'exercice de l'activité plus efficace dans un contexte donné : les rémunérations résultent alors de jugements sociaux sur les mérites plus que de compétences objectives, notamment académiques. Le marché du travail et les salaires qui en découlent ne constituent donc pas un étalonnage des capacités intellectuelles ni de la valeur morale des personnes. Il y a un marché du mérite et les employeurs peuvent valoriser des attributs qui n'ont aucun rapport avec ce que les sociologues ou les philosophes considéreraient comme des signes de mérite (l'agressivité ou la beauté, par exemple). Le marché du travail rémunère donc ce qui est jugé utile ici et maintenant, dans un état donné des rapports économiques, sans rapport avec toute notion de mérite intrinsèque ou de considérations morales.

Les « chances » des personnes d'accéder à des emplois valorisés sont aussi évidemment dépendantes du contexte : le marché du travail est un marché et le rapport entre flux d'emplois et flux de formés dresse le cadre dans lequel va pouvoir éventuellement s'exprimer le mérite. L'idéologie méritocratique est trompeuse en ce qu'elle suggère que les destinées pourraient relever entièrement de facteurs purement individuels. De plus, au-delà des aléas du marché du travail, le hasard marque la vie en général et les



Quelle (juste) place pour le mérite scolaire ?

---

trajectoires professionnelles des individus en particulier (cycles économiques, inégalités entre générations...). L'aléa prime souvent sur le mérite et, quitte à rappeler des choses triviales, il faut souligner que personne ne peut dire qu'il mérite strictement tout ce qui lui arrive ou ce qu'il fait de sa vie.

Il ne suffit donc pas d'avoir du mérite pour réussir : certes, par leurs efforts et ce qu'ils font de leurs talents, les individus se classent ; mais leur devenir – notamment les conséquences sociales qui résulteront des différences de classement initial – est loin d'être ensuite totalement sous leur contrôle. Car la réussite est sociale et ce seront les cours du marché, dans tel ou tel contexte, qui donneront aux mérites leurs sanctions sociales et économiques.

### **Le prix de la méritocratie...**

Faut-il regretter que le mérite ne règne pas en maître des destinées ? Ce n'est pas sûr, notamment pour ce qui est du monde scolaire. Car la logique du mérite hypertrophie le classement, la sélection et la logique de promotion individuelle, qui ne peuvent être les seules priorités de l'école, sauf à renoncer à l'éducation de tous en se désintéressant du sort des moins bons. Dès lors que l'école doit former et plus largement éduquer, elle ne peut être seulement un espace de compétition ; non seulement cela compromettrait des pans entiers de ses missions éducatives, mais cela engendrerait des gaspillages et des « coûts » spécifiques.

Tout d'abord parce que les évaluations scolaires du mérite se fondent sur un ensemble de qualités limité, souvent de fait à la remorque de critères extérieurs, notamment économiques, ordonnés selon les débouchés du moment. Par exemple, l'école est conduite à valoriser les mathématiques au détriment des disciplines littéraires dont la valeur marchande est plus faible. De plus, l'obsession du mérite et la mise en exergue des inégalités entre les élèves ne peuvent être qu'extrêmement mortifiantes pour les élèves les plus faibles. Quand le climat des classes est vécu comme trop compétitif, quand le rôle du diplôme est perçu comme trop écrasant, cela peut ébranler l'estime de soi et rendre les individus moins confiants dans leur capacité à s'en sortir par leurs seuls efforts... Une logique méritocratique exacerbée se traduit aussi par un utilitarisme effréné de la part des élèves et des étudiants, susceptibles de contrecarrer tout plaisir gratuit de l'étude et les incitant à s'orienter selon les critères dont le « cours » est élevé, bien plus qu'en fonction de leurs goûts authentiques. Cet utilitarisme vaut aussi pour les familles qui, pour maintenir l'avantage de leurs enfants, multiplient des investissements éducatifs « distinctifs », avec à la clé une logique inflationniste sans fin qui entretient, voire accentue les inégalités.

Enfin, la prééminence donnée à la logique du mérite scolaire induit aussi des gaspillages toute la vie durant. Car les qualités requises dans la vie professionnelle



sont multiples et évolutives, au gré des situations rencontrées. La méritocratie est alors une source d'inefficacité économique et d'injustices sociales quand elle verrouille précocement les destinées sur la base des diplômes acquis à 20-25 ans. Chaque fois que les diplômes ne permettent pas de prédire précisément les performances des individus dans leur travail, l'utilisation des diplômes pour exclure certains d'entre eux est une pratique non seulement inefficace, mais que l'on peut juger discriminatoire...

### **Le mérite, une référence plastique et fragile !**

Mais peut-on se passer du mérite ? Ce n'est pas sûr, notamment vu le « confort psychologique » apporté par la croyance en la méritocratie : si la méritocratie a sans conteste une face cruelle, elle constitue aussi un aiguillon pour motiver les acteurs, et on ne voit guère d'alternative à une certaine méritocratie. Une conclusion est alors que ce n'est pas le principe du mérite qu'il faut rejeter mais son caractère hégémonique. Mais ce n'est pas une conclusion forcément consensuelle, même en se limitant au champ scolaire, car y sont en jeu des principes de justice différents, parfois contradictoires, du moins en termes de pratiques ou de politiques. Ainsi renforcer le jeu du mérite par des dispositifs promouvant l'égalité des chances peut accentuer les inégalités entre élèves ; ou encore, assurer une formation solide réellement commune à tous peut contrarier l'expression des mérites ou bousculer des libertés... Il faut donc accepter de combiner plusieurs principes de justice, et la notion d'école juste risque alors d'être définie d'une manière pas forcément consensuelle et socialement non neutre, puisque les meilleurs élèves privilégieront la compétition méritocratique tandis que les plus faibles seront davantage attachés à la garantie d'un bagage commun à tous.

On peut néanmoins soutenir que, à l'école comme dans la vie, il est impossible de se fonder sur le seul mérite pour répartir les richesses et déterminer les ressources de chacun, dès lors que son origine est incertaine et que l'on n'est donc jamais sûr de mériter son mérite. Il convient de garder à l'esprit que si cette référence est très commode, en raison de sa très grande plasticité intrinsèque, c'est aussi ce qui fait sa grande fragilité. Cette plasticité ne vient pas seulement du fait que le mérite relève d'un jugement social fluctuant, elle repose sur le fait que le mérite, comme critère justifiant des rémunérations de tous ordres, ne peut jamais être strictement démontré. Face à des destinées différentes, on n'est jamais en mesure d'établir si les personnes avaient dès le départ des préférences différentes ou bien si, alors qu'elles avaient au départ des préférences identiques, certaines d'entre elles ont, plus que d'autres, rencontré des obstacles qui les ont empêchées de les réaliser. C'est strictement impossible dès lors que l'on ne voit que les chances que l'on a eues et que l'on a saisies,



Quelle (juste) place pour le mérite scolaire ?

---

non les opportunités véritablement liminaires. On ne peut donc jamais démontrer que deux personnes ont eu strictement des chances égales. De même, on ne peut pas strictement démontrer que les personnes qui sont en haut de l'échelle sociale ne l'ont pas mérité, ou encore qu'une certaine hérédité sociale n'est pas pour une part et *in fine* méritée... Le mérite ne produit donc jamais que des justifications aisément contestables. Il ne saurait donc justifier n'importe quoi, notamment pas que ceux qui ont échoué aux épreuves du mérite méritent un sort dépourvu de tout droit.

### **L'égalité des chances... ou l'égalité ?**

Les consensus apparents autour de mesures visant à plus d'égalité des chances ne doivent pas faire illusion. Certes, on ne saurait s'opposer de manière frontale aux dispositifs visant à aplanir les difficultés que rencontrent les jeunes de certains groupes pour accéder aux grandes écoles. Cependant, ces politiques sont bien trop ponctuelles et toujours trop tardives. Assurer par des mesures correctrices l'égalité des chances sur la base de tel diplôme (obtenu à l'instant), par exemple, ne suffit évidemment pas à garantir la reconnaissance d'un « vrai » mérite. Car on passe ainsi l'éponge sur tout ce qui a eu lieu avant l'obtention de ce diplôme ; or, comme nous l'avons noté, le diplôme considéré ne saurait refléter le « vrai mérite » que s'il était garanti qu'à un stade antérieur, parfois très ancien, tous les individus ont bien eu la possibilité d'avoir ce diplôme, qu'ils ont choisi dans un panel d'options qui étaient effectivement ouvertes à tous. Or on sait que les inégalités sociales entre les familles marquent très tôt le développement et la scolarité des jeunes enfants, et que ces inégalités de départ entraînent souvent d'autres, de manière cumulative. C'est donc très tôt dans la petite enfance qu'il faut intervenir, pour compenser ces inégalités entre enfants qui doivent tout aux hasards de la naissance. Mais le fait que l'on ne puisse à l'évidence espérer éliminer tous les aléas de l'existence constitue aussi un argument pour multiplier les secondes chances, ce qui justifie des mesures, fussent-elles tardives, de discrimination positive.

C'est plus l'engouement actuel pour ces dispositifs dits de discrimination positive qui interroge. Si supprimer les discriminations constitue un préalable nécessaire, parce qu'elles troublent le jeu de la responsabilité individuelle, cela ne suffit évidemment pas à rétablir la parfaite mainmise de la responsabilité sur les destinées et moins encore à égaliser véritablement les chances. Car les inégalités sociales réelles ne se réduisent pas aux discriminations : même en l'absence de toute discrimination, les inégalités de conditions de vie d'une génération entraînent inévitablement des inégalités de chances pour la génération qui suit : même si on atteignait les conditions de l'égalité des chances (quant à l'accès à des positions qui resteraient inégales), l'existence de ces positions inégales ruinerait l'égalité des chances pour la génération suivante.



L'égalité des chances a donc d'autant plus de probabilités d'être (raisonnablement) atteinte que l'éventail des inégalités est lui-même modéré. Et quelle que soit la rhétorique méritocratique, il devient difficile de justifier les inégalités quand elles sont par trop marquées. Au total, non seulement la lutte contre l'inégalité des chances ne dispense pas d'une lutte contre les inégalités, mais engager la seconde est la voie privilégiée pour réaliser la première. Il n'y a donc pas à choisir entre égalité des chances et égalité des conditions, même si l'on peut estimer qu'il serait probablement plus efficace d'agir directement sur l'égalité des positions sociales que d'intervenir de manière indirecte sur des institutions comme l'école censée promouvoir l'égalité des chances...

### Note

1. Ce texte synthétise l'argumentaire développé dans Marie Duru-Bellat, *Le Mérite contre la justice*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2009 (on y trouvera toutes les références mobilisées).

## L'EXCELLENCE CORRIGÉE PAR LE MÉRITE : L'EXEMPLE DE LA BANQUE D'ÉPREUVES LITTÉRAIRES (BEL)

*Paul Raucy (1978 l)*

Né en 1957 à Yaoundé, il a, depuis sa sortie de l'ENS, enseigné dans le secondaire et en classes préparatoires, scientifiques et littéraires, au Maroc et en France, en province et à Paris. Nommé inspecteur général en 2006, il est actuellement doyen du groupe des lettres.



**A** l'automne 2013, la Banque d'épreuves littéraires (BEL) aura trois ans : c'est un âge suffisant pour que l'on puisse avec un peu de recul se livrer à l'examen de ce qu'elle a changé en matière de recrutements à la sortie des classes préparatoires littéraires, mais aussi, plus largement, dans ces classes elles-mêmes et peut-être – espérons-le – dans la représentation que l'on peut se faire des études de lettres et de sciences humaines. C'est à propos de la mise en place et du fonctionnement de cette banque d'épreuves littéraires que je souhaiterais dans ces quelques pages aborder le thème de l'excellence et du mérite, en essayant de faire voir concrètement comment ce dispositif, dont les effets sont de prime abord d'ordre essentiellement quantitatif, détermine aussi des évolutions qualitatives qui mettent en jeu ces deux termes et leurs rapports.

Il faut d'abord rappeler ce qu'est la BEL. Les trois écoles normales supérieures ont mis en place pour leurs concours littéraires, à partir de la session 2009, une banque de trois, puis quatre épreuves communes sur les six que comptent leurs écrits : trois dissertations – philosophie, histoire et, depuis 2010, lettres – et une version suivie



d'un commentaire en langue vivante A. L'ENS Ulm et l'ENS Lyon ont par ailleurs l'une et l'autre deux épreuves écrites spécifiques : le latin et l'option pour Ulm ; la géographie et la spécialité pour Lyon. L'ensemble de ces huit épreuves (les quatre communes et les deux spécifiques de chacun des deux concours) constitue la BEL au sens qu'elle a pris depuis la session 2011 où, pour la première fois, une quarantaine de grandes écoles et d'établissements d'enseignement supérieur se sont associés pour utiliser les notes des écrits des concours d'entrée dans les ENS – toutes ces notes constituant pour chaque candidat un lot indissociable – afin de déterminer l'admissibilité dans leurs concours des élèves issus des classes préparatoires littéraires qui ont fait le choix de s'y inscrire. Les modalités de rattachement, prévues par une convention renouvelée chaque année, sont assez souples, chaque établissement définissant son propre seuil d'admissibilité et restant maître d'ajouter des épreuves spécifiques (c'est le cas des écoles de commerce de la BCE), et de réserver ou non un certain nombre de places aux candidats qui se présentent *via* la BEL. La BEL est donc le résultat d'un accord élargissant à des établissements partenaires intéressés par le recrutement d'élèves sortant des classes préparatoires littéraires le principe d'une banque qui a d'abord été commune aux trois ENS, et qui a pris à cette occasion une extension plus grande, puisqu'elle rassemble la totalité des épreuves écrites des écoles normales, ce qui a permis de conserver l'équilibre des disciplines enseignées dans ces classes et d'évaluer les candidats sur l'ensemble de leur profil de formation.

Le principal effet produit par la création de la BEL est bien entendu l'élargissement des débouchés directs à la sortie des classes préparatoires et la multiplication des admissions. Ce n'est pas rien.

Mais revenons d'abord sur les raisons qui ont motivé la création de la BEL. Les classes préparatoires aux grandes écoles littéraires préparent environ 4 500 candidats à des concours où l'on compte bon an mal an 200 postes, de sorte que le taux de réussite au terme du cursus, si on considère la principale fonction préparatoire de ces classes, est très faible. On sait en revanche, mais on le sait dans un milieu assez restreint, que la formation que l'on y reçoit est de très bon niveau et qu'elle produit ce que l'on appelle des *effets secondaires* positifs : les anciens élèves des classes préparatoires littéraires qui ont échoué à entrer dans les ENS réussissent en général fort bien dans leurs études ultérieures, sans doute parce qu'ils ont acquis de bonnes bases et sont partis d'un bon pied. Mais la quasi-certitude de l'échec au terme de deux années de travail intense et difficile n'est ni un motif d'attraction bien puissant ni un élément très efficace de motivation, et le risque était grand de voir s'affaiblir et se défaire un système fondé sur un paradoxe assez rude, d'autant que les réussites aux concours des ENS sont, de fait, concentrées dans un petit nombre de lycées. Le réseau des CPGE continuait certes à préparer réellement les élèves à ces concours, l'identité des classes littéraires étant très fortement structurée par la mise en tension que définit le niveau d'exigence élevé des



épreuves, mais la tentation se faisait jour ici ou là d'adapter la formation à des objectifs locaux, parfois consolidés par des accords avec tel ou tel établissement proche : on pouvait craindre que le souci d'une adaptation de la formation à des débouchés accessibles ne finît par défaire l'unité du système. Le régime de l'excellence, poussé, si l'on peut dire, à un tel degré de distillation, revenait en effet à rejeter dans l'échec 95 % des candidats, sans autre forme de procès, ce qui, à tout le moins, rendait difficile de justifier l'existence de nombreuses classes où se trouvaient surtout des candidats qui ne pouvaient espérer qu'une reconnaissance plus tardive de leur mérite relatif. L'ensemble du système étant consacré à la préparation de ces concours des ENS, dont le caractère hyper-sélectif se marquait à la fois par le caractère massif de l'échec et par la concentration des réussites, il n'y avait guère que deux hypothèses d'évolution : favoriser l'adaptation de la préparation à une diversité plus grande de débouchés et créer en somme des classes étoiles et des classes poursuivant des objectifs plus modestes – avec le risque de voir changer le contenu même de ces formations ; ou bien faire de la BEL l'instrument d'une diversification qui ne remette pas en cause la nature de la formation dispensée dans les classes, en nuancant pour ainsi dire l'excellence par le mérite, c'est-à-dire en permettant le classement utile de beaucoup plus de candidats qu'il n'en faut pour remplir les promotions annuelles des ENS.

La réussite de la BEL est de ce point de vue tout à fait nette, comme le montre le tableau ci-dessous, dû à mon collègue François Louveaux : il récapitule les admissions dans les différentes écoles et établissements partenaires et indique par ailleurs l'évolution des effectifs en CPGE littéraires.

BEL 2011-2012 (an 1 et an 2)

Écoles et formations	2011		2012	
	Inscrits	Intégrés	Inscrits	Intégrés
ENS Lyon	3 115	110 (+ 8 Cachan)	3 313	110 (+ 8 Cachan)
ENS Ulm	1 333	75	1 356	75
EN Chartes (option B)	142	7	182	7
IEP (hexa-concours)	1 012	12 (+ 20)	1 322	29 (+ 2)
BCE	760	240	925	276
Ecricome	455	92	543	110
Celsa	583	27	1389	28 (+ 7)
ESIT + ISIT	266	17(+ 4)	453	31 (+ 1)
ISMaPP	293	38	225	29
Dauphine			611	25
Total ENS + Chartes	4 300	625	4 329	703 (10) + 14 %
		Admis = 921		Admis = 1 216 (+ 35 %)

Sources : rapports ENS, statistiques DGESIP et ENS Lyon.



## Les effectifs en CPGE littéraires

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2011
Lettres 1 <sup>re</sup> année	6 764	6 692	6 858	+ 2,4 %
Lettres 2 <sup>e</sup> année	5 015	5 014	5 208	+ 3,9 %
Total	11 779 (+ 2,2 %, Total CPGE = 1,4 %)	11 706 (- 0,6 %, Total CPGE = -1,6 %)	12 066 (+ 3,1%, Total CPGE = + 0,7 %)	

Source : RERS 2010-2011-2012.

La mise en place de la Banque d'épreuves littéraires a permis de multiplier les réussites portées directement au crédit du système, sur la base d'une formation dont la nature et le niveau d'exigence n'ont pas changé, de sorte que l'unité et ce que l'on peut appeler l'identité de la formation ont également été préservées : là où 7 à 8 % des élèves faisaient le choix de ne pas présenter les concours des ENS pour se consacrer à la préparation d'autres écoles, il est désormais nécessaire, pour être admissible dans une école partenaire, de passer par la BEL. Le lien entre les classes préparatoires et les ENS reste très fort, il est même renforcé, et on sait que les professeurs et les élèves y tiennent, parce qu'ils y voient le gage de l'excellence d'une formation qui dépend pour eux de son caractère de préparation et de l'ambition qu'elle porte. Ce n'est pas le moindre mérite de la BEL, en effet, que d'ordonner à l'objectif d'un concours très exigeant l'élargissement des débouchés à la sortie des classes préparatoires, sans adultération ni dispersion, et de rapprocher pour ainsi dire de leur cause les effets secondaires dont il était question ci-dessus. C'est ainsi la qualité de la formation pluridisciplinaire dispensée dans ces classes qui est doublement reconnue : pour le niveau des connaissances qu'elle permet aux élèves d'acquérir dans les diverses disciplines du cursus, au prix d'un effort que les professeurs accompagnent véritablement ; mais aussi pour les compétences que crée ce travail approfondi dans les disciplines des humanités, compétences transposables qui rendent ces élèves capables de poursuivre des études dans des domaines parfois assez éloignés de ceux qu'ils ont eu l'occasion de découvrir aux cours de ces deux années. Sans développer ce point dans le cadre de ces quelques pages, disons simplement que là aussi, l'effet secondaire est au moins aussi important que l'effet principalement recherché, ou encore que l'étude des disciplines académiques ne rend pas seulement savant, mais forme aussi l'intelligence, rend capable d'opérations diverses, renforce des aptitudes personnelles et ouvre ainsi des possibilités nouvelles.

Le nombre de postes ouverts dans les ENS n'a pas changé. Mais les 703 intégrés dans l'ensemble des établissements de la BEL en 2012 (pour 1 216 admissions,



certain candidats obtenant plusieurs concours mais n'intégrant jamais qu'une école) connaissent bien une réussite désirée et méritée, ce qui change beaucoup de choses dans les classes, où ce que l'on pourrait appeler la *culture de l'échec*, qui ne va pas sans produire aussi beaucoup d'amertume, cède à l'idée que l'on peut, en travaillant intelligemment et courageusement, espérer des succès qui ne sont pas négligeables. Le surcroît de motivation que crée, dans les classes préparatoires, cet élargissement des succès possibles est important pour la bonne santé de l'ensemble du réseau et il a d'ailleurs des effets positifs sur la diversification des origines des candidats admissibles, voire des admis dans les ENS : en se préparant avec l'espoir de réussir ailleurs qu'à l'ENS, certains se retrouvent à l'oral d'Ulm, de Lyon ou de Cachan sans presque l'avoir voulu. Après cela... tout arrive.

En multipliant les succès et en rendant visibles les débouchés ouverts à la fin des classes préparatoires, en constituant à la fin de ces classes un pôle de recrutement et de diversification des débouchés, la BEL devrait avoir aussi comme effet de rendre plus lisibles les parcours d'études dans la voie des lettres et des sciences humaines, et par là-même, de les ouvrir à des publics pour lesquels l'information sur les débouchés professionnels est un élément déterminant : la lisibilité favorise incontestablement l'ouverture sociale et la reconnaissance plus large du mérite par le déverrouillage d'un système de sélection jusqu'alors destiné au seul recrutement des élèves des ENS contribue à faire émerger d'autres talents. La BEL est aussi, de ce fait, l'un des dispositifs dont on peut espérer qu'ils contribuent à revitaliser les études littéraires et à en changer l'image.

Pour les élèves des classes préparatoires, pour leurs professeurs, pour la filière littéraire dans l'ensemble, on peut dire que l'élargissement que représente la BEL est une excellente chose. Pour les établissements partenaires, il permet d'inscrire sur l'horizon des classes préparatoires littéraires les formations qu'ils dispensent et de recruter davantage d'élèves qui en sont issus : le bilan à trois ans est assez largement positif aussi. Qu'en est-il pour les ENS ?

La mise en place de la BEL n'a été possible qu'au prix d'un effort remarquable de leur part, à la mesure de la position éminente qui est la leur dans la voie littéraire. Il y avait en effet quelque chose de *binnaire* dans l'application du principe d'excellence qui caractérisait des concours ne sélectionnant que 5 % des candidats : leur fonction principale était surtout de repérer ces élèves exceptionnels ; les classer entre eux constituait déjà une tâche presque secondaire ; quant à déterminer le mérite relatif des 4 000 qui n'ont été ni admissibles ni admis, c'était presque un à-côté du concours. Il a donc fallu que les jurys des ENS fassent une sorte de révolution docimologique pour que les notes attribuées aux candidats de la BEL ne les désavantagent pas dans des concours où ils se trouvent en concurrence avec d'autres



étudiants qui viennent de différentes voies de formation, et pour permettre aux plus relevées des grandes écoles partenaires de trouver des admissibles parmi les littéraires. L'augmentation très nette des moyennes, qui sont aujourd'hui à 10 à peu près, et le fait de se donner un écart type suffisant et de placer environ 20 % des candidats au-dessus de 14 ont permis aux ENS d'assumer cette responsabilité nouvelle : faire servir le concours qu'elles organisent au recrutement de candidats plus nombreux dans des écoles et formations diverses. Il ne s'agit plus seulement de sélectionner les 200 premiers, mais d'évaluer la totalité des candidats et de faire jouer à l'écrit des ENS un rôle qui est presque celui d'un concours de classement de fin de classes préparatoires. Cette révolution a été conduite avec beaucoup d'efficacité et sans dommage pour les ENS elles-mêmes, qui continuent de recruter parmi les meilleurs candidats ceux qui leur accordent la préférence quand ils sont également reçus dans d'autres grandes écoles. Mais il y a bien sûr quelque chose d'assez brutal dans ce changement, qui a pu sembler remettre en cause, au-delà des pratiques de notation antérieures, une certaine représentation du concours et peut-être même fait craindre que ne soient galvaudés son degré d'exigence et la logique d'excellence à laquelle les ENS sont très attachées. Tout concours sélectionne et pour ce faire évalue des mérites – ou plus exactement des travaux qui témoignent de mérites divers, selon des critères qui peuvent être formulés, définis, à l'occasion d'épreuves pour lesquelles les attentes du jury sont en quelque sorte contractualisées. Mais le rapport de 4 500 à 200 radicalise en quelque sorte cette opération de séparation entre une excellence qui touche à l'exception et les mérites relatifs de ceux qui ne sont pas dans la course : une notation très discriminante tend pour ainsi dire à la *naturaliser*. La logique de l'excellence garde quelque chose de l'Ancien Régime : on entend d'ailleurs parfois dire que le concours sélectionne des esprits singuliers, qu'il n'évalue pas tant des connaissances et des habiletés que des personnalités intellectuelles, des natures en somme. En diminuant l'écart ou en multipliant les nuances et les degrés, ne risquait-on pas de brouiller cette opération ? On l'a vu, le déplacement vers le haut de l'ensemble de l'échelle de notation n'affecte en rien le recrutement d'excellence : il a un effet réel, c'est d'équilibrer de manière plus satisfaisante les fonctions de sélection et d'évaluation du concours et de permettre ainsi un recrutement plus large, mieux étagé et partagé ; sur le plan symbolique, on peut penser que le fait de voir les concours des ENS permettre une reconnaissance plus nuancée du mérite compense largement le bénéfice de la manifestation de l'excellence des recrutements par la faiblesse générale des notes.

Il s'est trouvé, dans certaines classes préparatoires aussi, quelques professeurs – peu nombreux il est vrai – qui pensaient préférable de séparer clairement les tâches : aux uns la préparation des ENS, aux autres celles de concours certes estimables mais d'une autre nature. Peut-être sont-ce les mêmes qui ont pensé perdre leur âme quand



Ulm et Lyon se sont mis d'accord sur des épreuves communes. Dans un cas comme dans l'autre, l'idée est en somme qu'il vaut mieux des logiques pures et des degrés nettement marqués. Mais les effets sont têtus, et ils sont positifs : les ENS n'ont pas plus de mal qu'avant à trouver les 200 normaliens qu'elles peuvent sacrer chaque année ; le bénéfice de la réussite s'étend à quelques centaines de candidats qui ne sont pas sans talents et dont les succès rendent plus manifestes les mérites de la formation qu'ils ont reçue ; la création de la BEL a permis de renforcer le lien entre le réseau des CPGE et les ENS, tout en favorisant l'élargissement des débouchés, sur la base d'une préparation qui conserve sa nature et sa tension propres ; les épreuves dont elle se compose servent sans peine à la manifestation de l'excellence et à une évaluation des mérites qui permet un classement utile des candidats, sans contradiction ni solution de continuité entre l'une et l'autre fonction.

La réussite après tout mesure le mérite, si elle ne le crée : ne manquons pas ici de reconnaître celui de ce dispositif. Espérons que la BEL prospère.

## DE L'ANCIEN RÉGIME À LA RÉVOLUTION : LA SÉLECTION DES ÉLITES EN RÉGIME D'ÉGALITÉ

*Dominique Julia (1960 I)*

Directeur honoraire de recherche au CNRS, il a poursuivi ses travaux au sein du Centre de recherches historiques de l'EHESS. De 1989 à 1993, il a été professeur à l'Institut universitaire européen de Florence. Ses travaux ont porté sur l'histoire du catholicisme et sur l'histoire de l'éducation à l'époque moderne.



**T**oute société livre une partie de la vérité de son fonctionnement à travers les moyens qu'elle emploie pour sélectionner ses élites. Il est donc pertinent de s'interroger sur les modalités d'examen et de concours dans un temps où les bases juridiques qui fondent l'ordre social sont radicalement transformées. Quelles répercussions les bouleversements révolutionnaires ont-ils eu dans l'échelle des valeurs méritocratiques ? Comment peut-on concilier l'égalité, devenue un droit fondamental du citoyen, et avec la construction d'un système pyramidal d'établissements scolaires du plus élémentaire au plus élevé, et avec la procédure même du concours qui classe, rétablit des rangs et exclut ? Comment, de l'Ancien Régime à la Révolution, s'est opérée la sélection de ce qu'il est convenu d'appeler « les meilleurs » ? La notion d'élite a-t-elle d'ailleurs un sens univoque ?



### **La sélection dans les grandes écoles techniques à la fin de l'Ancien Régime**

Sous l'Ancien Régime, deux voies majeures s'ouvrent pour le recrutement des élites : les facultés supérieures des universités d'une part, les grandes écoles techniques, civiles ou militaires, de l'autre. On ne parlera pas ici de la délivrance des grades universitaires, sujette, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de multiples fraudes et dispenses de tout genre qu'il serait trop long d'expliquer. En revanche, les grandes écoles techniques, militaires ou civiles, ont été, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le lieu d'élaboration des formes modernes de sélection. Des traits communs caractérisent les conditions d'entrée dans les corps techniques militaires, en particulier l'Artillerie et le Génie. En premier lieu, une lettre d'examen, délivrée par le ministre autorise le candidat à se présenter : elle opère un premier tri social (la Marine n'est pas ici en question puisque seuls les gentilshommes pouvaient y entrer). Le candidat doit faire connaître la fortune de ses parents et les secours sur lesquels il pourra compter de leur part quand il sera au service. Comme l'écrit l'examineur du Génie, Camus, à l'ingénieur en chef Fourcroy en 1751 : « Il n'est pas douteux que dans la concurrence, le gentilhomme ne soit préféré à celui qui ne le sera pas, à mérite à peu près égal. » Il en va de même pour les militaires « qui voudraient renoncer à des emplois qu'ils auraient actuellement dans les régiments ». Au reste, à partir de 1781, l'accession au grade d'officier est réservée à ceux qui ont quatre « degrés » de noblesse, soit quatre générations en ligne paternelle. Au-delà de ces exclusions sociales, un second tri s'opère par les examinateurs sur les qualités intellectuelles et les connaissances manifestées par les candidats lors de l'examen oral qu'ils leur font passer. Chaque corps a son propre examinateur, membre en général de l'Académie des sciences et auteur d'un manuel de mathématiques sur le contenu duquel les candidats sont interrogés. Il est même envisagé, dès avant la Révolution, d'unifier la préparation mathématique de base par la rédaction d'un manuel unique pour les trois grands corps techniques des armées. L'examen se déroule soit au domicile de l'examineur à Paris, *inter privatas parietes* (ainsi pour le Génie), soit au cours d'une tournée d'inspection dans les villes où sont installées les écoles (ainsi pour la Marine : les trois ports de Brest, Rochefort et Toulon, puis, à partir de 1786, les villes d'Alès et de Vannes où sont établies les écoles préparatoires). Cet examen a été très vite critiqué par le fait que, fondé sur une mémorisation du manuel, il n'était pas forcément le moyen le plus sûr de repérer les intelligences les plus vives. Dans son *Traité élémentaire du calcul différentiel et intégral* (1802), Sylvestre François Lacroix porte ainsi un jugement très sévère sur l'examen *oral et par cœur* : le temps perdu à « rabâcher la matière d'un examen pour se tenir en haleine » provoque du dégoût tandis que la plupart des candidats s'emploient à repérer « le goût, les habitudes des examinateurs, cherchent exclusivement ce qui peut abrégé et adoucir l'épreuve qu'ils doivent subir ». Faut-il complètement entériner cette appréciation rétrospective, qui



est portée, après la Révolution, par un mathématicien qui a été au cœur des réformes de l'instruction publique engagées par la Convention ? Tout dépendait sans doute des modalités de la notation des examinateurs. Les notes d'examen de Gaspard Monge, conservées, montrent qu'il s'attache à déterminer de quel degré d'abstraction mathématique les candidats à l'entrée dans la Marine sont capables : outre tout un code de lettres destinées à mesurer le niveau de capacité du candidat dans les différentes matières sur lesquelles il est interrogé, Monge accompagne son classement d'une appréciation globale où il oppose le « sujet d'espérance » au « sujet ordinaire », celui qui répond « supérieurement » à celui qui « répond sans entendre » et « n'en sait que pour son examen ». Un dernier trait rassemble le recrutement des écoles techniques militaires : le flux des entrées est strictement fixé par le ministre en fonction des besoins en personnel du corps technique considéré ; il y a donc une sorte de *numerus clausus* qui peut considérablement varier d'une année à l'autre et rend plus ou moins difficile l'accès.

Tout autre est le mode de recrutement fonctionnant à l'École civile des ponts et chaussées. Jusqu'à la Révolution, l'entrée ne se fait pas sur un examen initial mais par une intégration progressive aux activités de l'école. L'*Instruction concernant la direction des élèves, des sous-ingénieurs et des inspecteurs des ponts et chaussées*, édictée en 1775, fixe le nombre des élèves à soixante et limite le nombre des « surnuméraires » (ceux qui sont admis à attendre qu'une place d'élève soit vacante) à une quinzaine ; elle formalise des pratiques en cours depuis les commencements de l'École. Trois critères sont retenus pour le choix des élèves : une constitution physique suffisamment robuste « pour résister au travail et à la fatigue qu'exige le Service des ponts et chaussées » ; une éducation et des mœurs « bien connues » tout comme l'appartenance « à des familles honnêtes » de la bourgeoisie : les exclusions sociales viennent ici tout autant du directeur que des élèves chez lesquels règne un esprit de corps vivace et qui n'hésitent pas à dénoncer tel ou tel camarade jugé indésirable dans une société « ou règne la délicatesse et l'honneur » ; enfin des connaissances intellectuelles. L'*Instruction* exige que les entrants aient fait leurs classes de collègue « jusqu'à la troisième » et aient « les premières connaissances de géométrie et de dessin ». En fait la pratique du directeur, Perronet, est de renvoyer à plus tard les candidats dont les connaissances lui paraissent insuffisantes, en leur indiquant les cours où ils peuvent aller se former dans la capitale. Mais Perronet est justement conscient de la nécessité d'ajuster flux d'entrée des élèves et flux de sortie vers le corps des Ponts lui-même, dans la mesure où l'acceptation d'un trop grand nombre d'élèves aboutit à un allongement exagéré des études, puisque l'on ne peut placer dans le Corps que quatre ou cinq élèves par an ; de ce fait existe une énorme déperdition entre le moment où l'on est admis comme « surnuméraire » et celui où l'on est promu sous-ingénieur, les élèves abandonnant la carrière à laquelle ils se destinaient. C'est qu'ici intervient une



sélection extrêmement forte par un système de « degrés » – nous dirions aujourd'hui des points – qui varient en fonction de chaque matière et, à l'intérieur de celle-ci, en fonction de chaque exercice à accomplir. Des concours annuels classent entre eux les élèves qui s'y présentent suivant une progression qui respecte l'état de leurs connaissances : le premier prix d'écriture correcte et courante ne vaut que deux points, tandis que le premier prix de calcul différentiel et intégral en vaut quarante. Classés entre eux tous les trois mois, les élèves connaissent précisément les chances qu'ils ont de pouvoir entrer dans le Corps et le temps qu'il leur reste à attendre, puisque, toujours selon l'Instruction de 1775, les meilleurs élèves seront choisis pour les places de sous-ingénieurs « dans l'ordre de la primauté de leur grade ».

### **Les transformations opérées par la Révolution**

Les seuls textes législatifs votés avant 1793 sont relatifs aux grands corps techniques de l'État. Deux moyens ont été proposés pour égaliser les chances des candidats. Le premier a consisté à élargir le nombre des villes où doit se dérouler un concours de recrutement de manière à permettre aux candidats de s'y rendre plus facilement. Ainsi, en juillet 1791, sont établies douze écoles gratuites de marine et d'hydrographie dans douze ports étalés de Dunkerque à Toulon. C'est dans ces villes que l'examineur doit se rendre régulièrement pour apprécier les candidats au cours d'une tournée annuelle qui se fait avec « le plus de rapidité possible », le ministre fixant au préalable le nombre de places à pourvoir, et les répartissant au prorata du nombre des concurrents qui se sont annoncés pour chacune d'entre elles. Gaspard Monge a ainsi été absent de Paris de septembre 1791 à la fin de juin 1792. Une seconde procédure avait été envisagée, celle du concours prévu pour le concours de l'École des ponts et chaussées par les décrets des 4 et 6 août 1791 ; elle ne fut jamais appliquée : le concours devait se dérouler en même temps dans chacun des 83 départements, sous la direction de l'ingénieur en chef et de deux commissaires du directoire du département ; il devait se dérouler pendant quatre jours sur des épreuves communes dont les sujets, envoyés par paquets cachetés, n'étaient ouverts que le jour de l'épreuve. L'évaluation des copies devait se faire selon un double filtre, les meilleures copies étant présélectionnées par l'ingénieur en chef du département qui les adressait à Paris où l'évaluation se faisait d'abord par les professeurs de l'École, puis par l'assemblée générale du Corps, chaque épreuve étant dotée d'un coefficient pondéré par l'importance attribuée à la matière dans la formation des ingénieurs.

Nous nous attarderons davantage sur le modèle d'enseignement inauguré par les cours dits « révolutionnaires » en l'an II et qui se prolonge jusqu'en l'an III (1795). L'École des armes, établie en ventôse an II (19 février au 19 mars 1794) par le Comité de salut public fut une expérience qui a servi de matrice à toutes les tentatives ultérieures destinées à « révolutionner » l'instruction : elle devait réunir



à Paris un millier de citoyens robustes « pris dans les compagnies de canonniers ou parmi les citoyens qui ont accompli le service le plus actif dans la garde nationale » venus de toutes les parties de la France (à raison de deux par district) pour y recevoir pendant un mois des cours sur le raffinage du salpêtre, la fabrication de la poudre et celle des canons. Trois idées-forces président à ce modèle : l'éducation en commun forge un creuset républicain par le rassemblement des citoyens venus de toutes les parties du territoire national et recrutés sur une base égalitaire ; l'appel aux plus grands savants pour dispenser l'instruction et la sélection initiale des candidats choisis parmi les meilleurs autorisent une instruction accélérée ; enfin le retour prompt des élèves qui se sont approprié les leçons reçues dans la capitale permet une diffusion rapide des connaissances qu'ils viennent d'acquérir : c'est l'effet multiplicateur, l'image de la « décharge électrique » déclenchée depuis le « plateau » parisien étant récurrente. C'est sur ce modèle qu'est créée l'utopie égalitaire et communautaire que constitue l'École de Mars, qui rassemble de juin à septembre 1795 dans la plaine des Sablons (qui s'étendait de la barrière de l'Étoile au pont de Neuilly) des jeunes gens de 16 à 17 ans et demi, choisis, à raison de six par district, « parmi les enfants des sans-culottes » ; la moitié du contingent était prise « parmi les citoyens peu fortunés des campagnes », l'autre moitié « dans les villes et, par préférence, parmi les enfants des volontaires blessés dans les combats ou qui servent dans les armées de la République ».

L'École normale créée par le décret du 9 brumaire an III (30 octobre 1794) appartient à cette vague et à ce modèle de fondation : chaque district devait envoyer à Paris un nombre, proportionnel à sa population (un élève par 20 000 habitants), d'élèves : « qui unissent à des mœurs pures un patriotisme éprouvé et les dispositions nécessaires pour recevoir et pour répandre l'instruction » afin d'y écouter « pendant quatre mois au moins » des leçons dispensées par « les professeurs les plus habiles dans tous les genres » sur l'art d'enseigner. Rentrés dans leurs districts respectifs, à l'issue des cours, les élèves de l'École normale devaient ouvrir « dans les trois chefs-lieux de canton désignés par l'administration du district, une école normale, dont l'objet sera de transmettre aux citoyens et aux citoyennes qui voudront se vouer à l'instruction publique la méthode d'enseignement qu'ils auront acquise dans l'École normale de Paris ». Ces nouveaux cours devaient durer eux aussi « quatre mois au moins ». Même si l'expérience de l'École normale a été finalement tout autre que celle du projet voté en brumaire – plutôt que d'être une école de formateurs, elle s'est transformée en un séminaire de hautes sciences pour les cours scientifiques – elle est pensée selon les mêmes éléments que les écoles précédentes : rassemblement dans la capitale d'élèves sélectionnés sur une base égalitaire, enseignement dispensé par les plus grands savants, effet multiplicateur attendu. Ce sont au total les décisions de plus de cinq cent cinquante administrations de district différentes qui ont



adressé les élèves. Une prosopographie attentive des candidats et des élèves révèle que celles-ci se sont fondées sur les ressources intellectuelles dont elles disposaient, par définition inégales. Le « patriotisme éprouvé » a souvent correspondu à un engagement politique fort en l'an II, en particulier dans les sociétés populaires, où les futurs élèves ont joué un rôle d'intellectuels « organiques », comme secrétaires ou membres des comités de correspondance. Quant aux « dispositions pour recevoir et répandre l'instruction », elles ont été appréciées de manière variable, mais non incohérente. Les administrations se trouvaient souvent d'autant plus démunies que les jeunes gens de la première réquisition étaient partis aux frontières. C'est ce qui explique une pyramide des âges très allongée, assez nourrie jusqu'à l'âge d'environ 45-50 ans, même si un gros bloc des élèves a moins de 30 ans. On pourrait aisément surnommer les élèves de l'École normale des « clerks de district » puisque les administrations ont puisé dans trois viviers principaux : les professeurs de collège (souvent ex-membres des congrégations enseignantes disparues), les ex-prêtres constitutionnels à la recherche d'une reconversion professionnelle (la voie du clergé leur étant désormais fermée), les employés des administrations locales, certains élèves pouvant réunir les trois caractéristiques. Elles n'ont pas hésité parfois à recruter des « hommes à talent » âgés. L'égalité territoriale a débouché ici sur des déclinaisons locales de l'interprétation de la loi, les directoires de district nommant le plus fréquemment ceux qu'ils avaient à leur main. On conçoit donc bien les décalages de niveaux de compétence parmi les auditeurs de l'amphithéâtre du Muséum d'histoire naturelle, et le souci qu'a eu Gaspard Monge d'introduire des « conférences », c'est-à-dire des groupes restreints de travail animés par des élèves chevronnés dans l'enseignement des mathématiques, et destinés tant à éclaircir le contenu des leçons qu'à des exercices pratiques.

Tout autre est la procédure adoptée pour l'École centrale des travaux publics (future École polytechnique) dont la fondation (7 vendémiaire an III-28 septembre 1794) appartient au même train de mesures que celui qui fonde les différentes écoles révolutionnaires. Le choix du concours est justifié par le chimiste Fourcroy de la manière suivante :

Les qualités que doivent avoir les élèves de l'École centrale des travaux publics exigent qu'il n'y ait pas une répartition uniforme sur tout le territoire de la République, comme il a fallu le faire, soit pour lever les bataillons, soit pour réunir des jeunes gens à des cours, et les renvoyer ensuite dans leurs foyers. On a besoin ici de jeunes gens qui aient fait des études préliminaires, qui se consacrent à une profession particulière, dont l'état d'élèves à l'École des travaux publics sera en quelque sorte le premier grade. On veut appeler ceux qui sont déjà les mieux préparés, pour que la République puisse jouir plus tôt de l'exercice de leurs talents. Il est évident que la seule manière de les reconnaître est de les faire passer à un examen qui donne la



mesure précise de l'intelligence et des dispositions de chacun, afin de rassembler les plus habiles en un aussi grand nombre que le comportent le local et les préparatifs de l'École des travaux publics.

Le projet de la nouvelle école où doivent être accueillis quatre cents élèves vise à réunir dans une même formation l'ensemble des travaux d'architecture civile, militaire et hydraulique. Dans l'élaboration du dispositif, la tradition méritocratique des écoles de l'Ancien Régime et le poids des scientifiques, tels Lamblardie, Monge, Carnot ou Fourcroy ont imposé la solution du concours. Pour maintenir cependant le principe d'égalité entre les concurrents, le concours se déroule, selon une procédure décentralisée, simultanément dans vingt-deux villes, qui sont, en règle générale, des métropoles régionales : en rapprochant les lieux d'examen des candidats, on espère ainsi pouvoir sélectionner sur l'ensemble du territoire les meilleures intelligences pour le service technique de l'État. Le concours qui se déroule ordinairement en vendémiaire ou au début de brumaire (de la fin septembre à la fin octobre) se passe oralement devant vingt-deux examinateurs différents, choisis parmi des professeurs de mathématiques locaux ou des ingénieurs des ponts et chaussées. Les candidats, âgés de seize à vingt ans « autres que ceux qui sont compris dans la première réquisition » doivent apporter une attestation de leur municipalité certifiant qu'ils ont « constamment manifesté l'amour de la liberté et de l'égalité, et la haine des tyrans ». Les circulaires d'application destinées aux examinateurs précisent qu'il s'agit de préférer les têtes bien faites aux têtes bien pleines :

Le choix doit se fixer plutôt sur les candidats dont les heureuses dispositions les rendent propres à mieux profiter de cette instruction que sur ceux, qui, avec plus de connaissances, auraient cependant moins de moyens intellectuels de les augmenter, et c'est dans ce sens que celui qui saura le mieux, doit être naturellement préféré à celui qui sait le plus. C'est donc à reconnaître le degré d'intelligence et les dispositions des candidats pour les sciences et les arts que tu dois principalement t'attacher.

Malgré toutes les précautions prises pour assurer une homogénéité de niveau dans le recrutement, les vingt-deux examinateurs du concours n'avaient pas une échelle commune, leurs critères d'admission ou de refus n'étaient pas identiques. Trois solutions à ces disparités de niveaux ont été successivement élaborées. La première, due à Monge, intervient après le recrutement : elle consiste à transférer à l'École centrale des travaux publics la méthode qui vient d'être adoptée pour l'École normale : celle de petits groupes de niveaux ; il s'agit d'appropriier les connaissances à acquérir aux compétences reconnues de chaque élève afin de stimuler ses efforts. La deuxième solution est une modification des modalités du concours. D'une part, dès le concours supplémentaire de février 1795, un jury d'admission définitive, composé de mathématiciens comme Laplace, Legendre ou Lacroix est créé, en raison de la difficulté



à dresser un classement général à partir des classements particuliers des vingt-deux examinateurs. D'autre part, en 1798, le nombre des examinateurs est réduit : l'un d'entre eux interroge les élèves à Paris, cependant que trois autres, itinérants, se rendent en province, se répartissant entre eux les villes d'examen où ils doivent aller. Enfin, le programme du concours d'entrée est précisé, élevant le niveau exigé des candidats : en avril 1799, le Conseil de l'École polytechnique décide « de donner au public un programme détaillé de tous les objets sur lesquels doivent être interrogés les candidats afin qu'eux et leurs professeurs aient un guide sur la carrière qu'ils ont à parcourir ». Une telle diffusion d'un programme précis a sans nul doute élevé le niveau d'entrée, homogénéisé la pédagogie des classes préparatoires et rendu plus aisée la mathématisation de l'enseignement à l'École elle-même, qui prend désormais une part prépondérante.

Ce serait un autre sujet que de montrer comment l'un des résultats les plus évidents de la création de l'École polytechnique a été la reconstitution des corps avec le monopole exclusif dont disposent les polytechniciens pour se présenter aux concours d'entrée dans les écoles des divers services techniques de l'État. Dès 1806-1807 s'établit un classement de sortie à la fin de la seconde année d'études à l'École polytechnique, qui est au principe même d'une hiérarchisation d'estime des différents corps techniques en fonction du rang obtenu par ceux qui entrent dans chaque corps. On n'a insisté ici sur l'École polytechnique que parce qu'elle est l'œuvre la plus durable de la période révolutionnaire et qu'elle est au sommet de la pyramide des établissements scolaires. Elle est révolutionnaire en ce sens qu'elle ne laisse place ni à l'arbitraire de la naissance (comme sous l'Ancien Régime), ni à l'arbitraire politique d'un « civisme » ou d'un « patriotisme » décrété par les sociétés populaires ou les agents nationaux de district. L'étude passionnante que lui a consacré Bruno Belhoste a montré combien la place privilégiée accordée aux mathématiques a constitué un outil essentiel de production et de distinction de l'élite technocratique au XIX<sup>e</sup> siècle : celles-ci constituent la science souveraine, qui ne relève pas seulement d'un enseignement des sciences, mais est une véritable culture, le socle du capital symbolique à partir duquel les polytechniciens peuvent revendiquer leur autorité sociale et politique, leur « pouvoir spirituel ».

---

## DISTINGUER L'EXCELLENCE ? L'EMBARRAS DU CHOIX

### LA LANTERNE CHINOISE DES CONCOURS

*Marianne Bastid-Bruguière (1960 L)*

Elle est membre de l'Institut, directeur de recherche émérite au CNRS. Ses travaux portent sur l'histoire politique, sociale et culturelle de la Chine du début du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours.



**L**a Chine est-elle la mère de nos concours ?

Une croyance répandue dans la littérature et les discours veut que, sous l'effet de la sinomanie des Lumières, le système des examens mandarinaux de la Chine impériale ait inspiré l'institution des concours de la fonction publique des États modernes d'Occident, et, singulièrement en France, celle de l'agrégation et des concours d'admission aux grandes écoles. Dans le vaste florilège des citations sur ce thème, je me limiterai à Sun Yat-sen, qui estimait que les Occidentaux étaient loin d'avoir su exploiter le potentiel de cette prodigieuse invention politique chinoise<sup>1</sup>, et à Brunetière<sup>2</sup>.

Cette filiation chinoise n'est pourtant pas évoquée dans les travaux érudits récents qui ont renouvelé notre connaissance des débuts des concours dans l'enseignement français<sup>3</sup>. Qu'en est-il réellement ?

Des affirmations de Sun Yat-sen est né le lieu commun, très répandu en Chine et ailleurs, que la Chine a inventé le concours. Cependant, l'idée de concours, n'en déplaît à Sun Yat-sen et ses imitateurs, n'est pas une invention chinoise, c'est une pratique universelle. Depuis les temps les plus anciens, dans toutes les parties du monde, hommes et femmes ont eu coutume de mesurer leurs talents en affrontant ensemble les mêmes épreuves devant d'autres chargés de juger, afin de désigner les



plus capables, que ce soit en sport, poésie, musique, danse ou chant. Les épreuves sont généralement précédées d'une préparation – exercices, beuveries ou ascèse.

### **Concours italiens et formation de corps professionnels pour le service de l'État**

Pour nous limiter à l'Europe, l'institution du concours écrit n'a pas attendu la connaissance des pratiques chinoises. On la trouve en vigueur à Venise dès 1496 pour le recrutement dans la fonction publique. Il s'agit d'un concours à *numerus clausus*, obligatoire pour être engagé et pour progresser dans les premiers échelons de la carrière de secrétaire de la chancellerie ducale. Il se préparait dans les écoles publiques et privées, avec habituellement un temps d'apprentissage auprès d'un parent employé à la chancellerie. Il était rendu public par un avis, était accessible aux jeunes appartenant à la classe des citoyens d'origine (5,3 % de la population) âgés de 15 à 18 ans. Il avait lieu à l'Hôtel de ville devant des représentants du gouvernement. Il comportait une épreuve orale de lecture en latin et un commentaire en italien d'une épître de Cicéron, et une épreuve écrite de composition en latin et italien, corrigée par un professeur astreint à un serment d'équité. Les lauréats étaient proclamés par le Conseil des Dix. Le recrutement par concours fut étendu à d'autres fonctions de l'administration vénitienne. Si au fil des années, jusqu'à sa réforme en 1769, le système devint une simple formalité, il n'en fut pas moins adopté à Bologne dès le XVI<sup>e</sup> siècle et s'y appliqua avec rigueur jusqu'en 1796<sup>4</sup>.

Le concours vénitien précède apparemment toute connaissance des concours chinois, qui sont mentionnés pour la première fois par le dominicain portugais Gaspar da Cruz, venu un mois à Canton en 1556, qui écrit dans ses mémoires, publiées en italien à Venise en 1570, que les fonctionnaires chinois sont « des gentilshommes qui servent leur prince dans les affaires importantes de justice et sont créés après examen de leur savoir », en signalant aussi brièvement les lettrés licenciés et docteurs. Une description très circonstanciée figure dans l'œuvre de Gonzalez de Mendoza, un augustin membre de l'ambassade espagnole de 1584, publiée à Rome en 1585 et en traduction italienne à Venise en 1586. Une traduction française paraissait dès 1588 et fut souvent rééditée. Mendoza connut d'ailleurs un grand succès et fut traduit dans toutes les langues européennes.

Son récit exposait le système administratif, relevait que « ce royaume de la Chine est un des mieux gouvernés qui soit au monde ». Il soulignait l'absence de toute noblesse héréditaire et le fait que les fonctions publiques étaient confiées aux hommes de lettres ayant obtenu un « degré pareil à celui de docteur[...] qui est autant que de les faire chevaliers, et les rendre habiles et idoines de pouvoir tenir estat de judicature, et office de gouvernement ». Les examens portaient sur la connaissance de la philosophie morale et naturelle, celle des lois du pays et de l'astrologie, utile pour prévoir



l'action politique. Un chapitre entier expliquait le fonctionnement des concours, leurs cérémonies et le mode de nomination des fonctionnaires.

Il semble bien que l'effort entrepris dans différents États européens pour fixer à l'accès de certains postes des critères formels qui reposent sur des qualités intellectuelles et des compétences techniques vérifiées dans une compétition sans exclusivisme aristocratique est un mouvement autonome, indépendant de tout modèle chinois. La mise en place d'un recrutement par examen concerne d'ailleurs des fonctions très spécialisées. Il s'agit d'abord des corps du génie dans la marine, l'armée de terre ou les travaux publics, puis les mines et les eaux et forêts.

Comme dans les écoles d'artilleurs de la monarchie piémontaise, qui inaugurent la sélection et la promotion par concours dès 1739, celles de l'Espagne et de plusieurs États allemands, l'affirmation du principe de la compétence contre les aléas de la simple recommandation personnelle ou du patronage traduit surtout une croyance en la valeur de la science comme critère légitime des hiérarchies dans certaines fonctions, plus qu'une volonté de supprimer les privilèges nobiliaires.

#### **Diffusion de la connaissance des concours mandarinaux**

Cependant, à la suite de Mendoza et selon un plan descriptif qui lui était emprunté, les divers ouvrages des missionnaires européens en Chine avaient apporté une information plus ample et souvent répétée sur le système des concours mandarinaux. Les mémoires de Matteo Ricci dans la version qui en fut publiée par Trigault en latin dès 1615, en français en 1616, traduite aussitôt dans toutes les langues, très répandue et souvent reproduite, contenaient dans les premiers chapitres des précisions supplémentaires sur les exigences et la fonction des concours dans l'accès aux offices, la culture morale, intellectuelle et sociale, doublées de jugements élogieux. Il était souligné que l'étude de la philosophie morale contenue dans les classiques confucéens était la matière essentielle des concours, que seuls les gens de lettres accédaient au gouvernement, en proportion de leur mérite, et y avaient autorité incontestée sur les affaires et chefs de guerre.

Les missionnaires jésuites revenaient d'autant plus volontiers sur les examens que beaucoup d'entre eux étaient roturiers et donc sensibles aux avantages d'un système qui évoquait pour eux les critères intellectuels adoptés par leur propre congrégation pour son recrutement. Mais leur objectif premier restait de démontrer que la formation et les cérémonies imposées aux lettrés chinois n'étaient pas religieuses, et donc parfaitement compatibles avec les dogmes catholiques. Les nombreuses éditions des *Lettres édifiantes et curieuses de Chine*, par exemple, publiées de 1702 à 1776 renfermaient de fréquentes considérations sur le sujet.

Cette abondante littérature sur les concours chinois n'abordait jamais leurs dysfonctionnements, pourtant bien connus des missionnaires, ni la conception



foncièrement hiérarchique de l'ordre humain et social qui les fondait. Ainsi, en véhiculant l'image des perfections d'une méritocratie absolue, donnait-elle de nouvelles armes au courant d'opinion hostile à la vénalité et l'hérédité des charges ainsi qu'à tous les privilèges de naissance ou autres, dont la voix grossissait en France depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et trouvait un écho au siècle suivant dans les écrits des Lumières à travers toute l'Europe. Monté sur le trône de Prusse, Frédéric II avait résolu de recruter ses fonctionnaires par examens et de ne promouvoir ses généraux qu'au mérite. En France, c'est surtout dans les années 1760-1780, dans le sillage des physiocrates, qui posent le travail comme seule source de la richesse, plus qu'à travers la sinomanie voltairienne des décennies précédentes, que s'affiche l'exigence d'un ordre politique et social entièrement méritocratique.

### **La préfiguration de l'École normale et la création du concours d'agrégation**

Cependant, ni la préfiguration de l'École normale en 1764, ni la création du concours d'agrégation en 1766 n'ont vraiment de lien direct avec la revendication sociale et politique contre la vénalité des offices et les privilèges nobiliaires ou avec une aspiration à un État méritocratique.

Ces créations sont l'une des conséquences de l'expulsion des jésuites en 1762. En effet, la dissolution de la Compagnie de Jésus et l'interdiction faite à ses membres d'enseigner imposent le remplacement urgent des quelque 1 250 jésuites qui encadraient les collèges et géraient le tiers de ces établissements. Pour y pourvoir, un édit de février 1763 remet la direction des collèges (sauf ceux dépendant des universités ou de congrégations autorisées) à des bureaux d'administration, sur un modèle unique, formés d'officiers et notables locaux et de l'évêque, sous le contrôle des parlements.

Nourri par un foisonnement, déjà ancien et redoublé, de littérature et de débats sur l'éducation, le projet des conseillers royaux et de Rolland d'Erceville, président au parlement de Paris chargé à ce titre de réorganiser les collèges en déshérence dans ce ressort, est l'établissement, rationnellement distribué et hiérarchisé sur tout le territoire, sous inspection des universités locales, d'un service d'éducation nationale, civile, impartiale, dispensé par un corps enseignant compétent, spécialement formé à sa tâche et sans parti pris, sous le contrôle purement séculier de l'État<sup>5</sup>.

L'opposition de l'Université de Paris crispée sur la défense de ses prérogatives d'attribution des grades et des postes, l'attrait des clercs pour le système des bénéfices, les résistances locales, la pression du haut clergé et de différents groupes réduisent fortement les résultats de cette ambition. Les plus visibles sont les boursiers de Louis-le-Grand et les concours d'agrégation.



En 1764, à l'instigation des anciens recteurs de l'Université, les deux cents boursiers de vingt-sept petits collèges en faillite de la capitale sont regroupés à Louis-le-Grand, le plus prestigieux des anciens collèges jésuites, devenu siège de l'Université, où on veut instaurer une « pépinière des maîtres » du futur pour Paris et les provinces. Cette réunion rejoint des vues exprimées depuis longtemps et adoptées par les parlementaires sur la nécessité d'une « maison d'instruction pour former les maîtres ». Un nouveau règlement de 1767 égalise le montant des bourses et subordonne leur obtention à la réussite d'un examen subi à l'âge de neuf à douze ans. Après un noviciat de deux ans, les boursiers subissent un autre examen, sanctionné par le renvoi éventuel, pour pouvoir continuer jusqu'en classe de philosophie. Ensuite, seuls les candidats à l'agrégation ont droit à une année supplémentaire de bourse, sous réserve d'obtenir le grade de maître ès arts et de réussir à un certificat de capacité dans les matières de la classe d'agrégation choisie. Cependant, le déchaînement des oppositions contre le détournement de bourses destinées à l'origine à la théologie, les difficultés financières et l'exil du parlement suspendent, puis limitent à six les bourses d'agrégation, attribuées la plupart à des élèves du collège, non à des maîtres ès arts.

Les lettres patentes du 3 mai 1766, suivies par un règlement du concours le 10 août, autorisent et financent la création d'un corps de soixante « docteurs agrégés » à la Faculté des arts de Paris, répartis en trois classes (philosophie, belles-lettres, grammaire). Ils seront recrutés par un concours gratuit (alors que l'obtention des grades universitaires ne l'est pas) ouvert aux maîtres ès arts de toutes les universités du royaume, à l'exclusion des membres du clergé régulier, et seront attachés, avec une modeste rémunération, à l'un des dix collèges parisiens pour y assurer un enseignement, en attendant une vacance de poste de professeur. Divers postes leur seront désormais réservés et une pension pour leurs vieux jours. Le concours, annoncé publiquement à l'avance avec le nombre de places offertes, comporte des épreuves écrites de compositions et des épreuves orales de questions sur un programme, ainsi qu'une leçon. Les jurys sont composés de professeurs, de principaux des collèges et des agrégés des concours précédents.

Les agrégés ne sont pas une innovation. Depuis 1679, les facultés de droit, puis celles de médecine et de théologie font appel à des « agrégés », choisis parmi les docteurs, pour suppléer ou assister leurs professeurs. La nouveauté est d'étendre le système à la faculté ès arts pour les besoins de l'enseignement secondaire et de procéder au recrutement par examen spécial qui confère en même temps un titre de docteur.

À vrai dire, le recours au procédé du concours n'est pas une première. On l'utilisait depuis longtemps pour différents recrutements. Il était très en vogue dans les activités littéraires et scientifiques des académies. Depuis 1747, le concours général mettait chaque année en compétition les élèves des collèges parisiens pour distinguer et



récompenser les meilleurs. Dès 1762, le parlement de Bretagne avait fait organiser un concours, très similaire à l'agrégation de 1766, pour remplacer sept professeurs jésuites. Il avait été imité en Provence, à Douai, Bourges, Bordeaux, souvent en écartant les candidats appartenant aux congrégations. Mais partout en province la formule avait été abandonnée par suite des réticences des universités, dont elle dévaluait les grades, puisqu'il ne suffisait plus d'être maître ès arts pour obtenir une chaire dans un collège, et vu l'opposition des évêques inquiets de voir les collèges accaparés et pervertis par des laïcs. La création de l'agrégation est en réalité un coup de force contre ces résistances.

Cependant, dans l'abondante littérature de mémoires, lettres et projets qui accompagne cette création, on ne trouve nulle allusion au système des concours chinois. Tout au plus peut-on accorder une consonance chinoise à l'affirmation de principe des parlementaires, des commissaires royaux et d'autres intervenants que l'éducation publique est une responsabilité de l'État et sert ses intérêts les plus élevés. Mais les promoteurs des bourses de Louis-le-Grand et de l'agrégation veulent surtout « exciter par un concours l'émulation entre ceux qui se destinent à l'instruction de la jeunesse<sup>6</sup> ». Leur but est de former un corps d'État professionnel d'enseignants sélectionnés sur des critères de connaissances et d'aptitudes. Les valeurs ne sont pas celles de l'excellence, mais celles de la science et de l'efficacité. On cherche à identifier des talents, non à recruter une élite. Celle-ci existe déjà : c'est la noblesse. On est soucieux de repérer le mérite dans un but rationnel et pragmatique, non pour lui confier un pouvoir politique.

Le premier concours d'agrégation a lieu dès octobre 1766. Il s'en tient un chaque année jusqu'en mai 1791, couronnant 206 agrégés sur 289 candidats. Avant même le premier concours étaient exprimées de toutes parts les critiques dont il n'a cessé de faire l'objet depuis : il mesurait tout au plus la capacité scientifique, mais ni l'aptitude pédagogique ni la vocation professorale ni la moralité.

### **L'abandon des concours sous la Révolution et l'Empire**

Si l'agrégation scelle la naissance d'un corps professoral, la Révolution supprime le concours. Certes, l'article VI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en tête de la constitution de 1791 dispose que « tous les citoyens [...] sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leur vertu et de leurs talents », mais les assemblées révolutionnaires se méfient des corps et corporations que les concours pourraient reconstituer. Pour désigner les membres de la nouvelle fonction publique qu'elles prétendent créer, elles choisissent l'élection pour les échelons supérieurs. Pour les échelons inférieurs restent en poste, sans encombre, les employés du régime précédent, particulièrement aux finances.



C'est par la recommandation des administrateurs locaux que sont recrutés les élèves de l'École normale de l'an III en 1794, comme l'étaient les subalternes de leurs bureaux. En quelques lieux, les administrateurs de district organisèrent un concours, mais les normaliens ne subirent aucun autre examen au cours ou à la fin de leurs études, terminées dès mai 1795. Les professeurs des écoles centrales instituées cette même année furent désignés par examen.

Dans ces premières années de la Révolution, l'École du génie de Mézières, l'École et le corps des ponts et chaussées ont connu des temps difficiles, au détriment de la qualité de leur formation, sinon de leur recrutement. Le concours revient par leur truchement, avec la création, en septembre 1794, de l'École centrale des travaux publics, rebaptisée École polytechnique en septembre 1795, destinée à les réunir et à donner à un plus grand nombre d'ingénieurs une formation scientifique plus encyclopédique. Grâce à la réglementation de l'Empire, le concours d'admission à Polytechnique devient la porte d'entrée à un statut de fonctionnaire public, défini par une carrière et des conditions d'avancement.

L'organisation de l'université napoléonienne de 1802 à 1808 donne à l'État le monopole de l'enseignement, le centralise et y généralise le principe de méritocratie. En effet, après une période d'improvisation pour recruter au mieux des professeurs de lycée, l'agrégation est ressuscitée, sur la suggestion d'un agrégé, ainsi que l'École normale de professeurs, sous le nom de « pensionnat normal », en 1808. Les agrégés auront pour vocation l'enseignement secondaire destiné, selon l'opinion de l'époque, à la classe bourgeoise ou moyenne, qui se distingue par l'enseignement du latin et un impôt spécial prélevé au profit de l'Université en sus de frais de scolarité.

### **Évolution de l'agrégation et de l'École normale**

En fait, en dépit des règlements, jusqu'en 1821 il n'y a pas de concours d'agrégation : l'École normale est seule chargée du recrutement des futurs professeurs, ses élèves reçoivent le titre d'agrégé par collation. Les normaliens sont recrutés par les inspecteurs généraux à travers les provinces en fonction de leur excellence scolaire. Un concours d'entrée véritable ne prend forme qu'en 1816. L'École normale doit ainsi suffire au professorat des lycées. Aussi est-elle fermée lorsque le concours d'agrégation est rétabli en 1821.

L'École est cependant rouverte dès 1826 comme la préparation d'excellence indispensable à l'agrégation. L'agrégation devient son concours de sortie et l'enseignement donné à l'École sert de norme du recrutement de l'enseignement secondaire. Avec Guizot et les ministres de la monarchie de Juillet qui en font une obligation professionnelle, la participation au concours d'agrégation est l'instrument de formation supérieure des professeurs et du perfectionnement des candidats, même recalés.



Ce concours n'est pas ouvert à tous, mais réservé aux normaliens et aux enseignants ayant un temps donné d'exercice dans des établissements secondaires autorisés : la règle demeure jusqu'en 1881. Le concours existe en lettres, grammaire et sciences. La philosophie s'y ajoute de nouveau à part entière en 1825. Il est organisé annuellement dans les académies, en fonction de leurs besoins, puis concentré à Paris à partir de 1830.

Tant bien que mal sont mises en place les règles précises et rigoureuses d'un statut complet qui réserve aux agrégés la fonction de professeur titulaire dans les lycées (ou collèges royaux). En 1850, le corps enseignant des lycées, fortement constitué et hiérarchisé a pour noyau 489 agrégés, qui détiennent 47 % des postes.

En effet, c'est sous la monarchie de Juillet, en partie grâce à la grande épuration administrative qui l'inaugure, que l'instruction publique, surtout l'enseignement secondaire, prend la figure d'un véritable service public. Par la définition statutaire qui lui est accordée, le corps enseignant s'aligne sur les autres corps techniques au service de l'État.

### **Mérite et services publics**

La vérification des compétences a concerné jusque-là des emplois à caractère technique. Le but n'était pas de nature sociale, orienté spécialement vers la promotion des milieux moins favorisés, mais d'abord technique. Il apparaît désormais qu'une administration de « métier », stable, dans laquelle la compétence est le critère qui légitime la fonction serait utile pour le maintien de la paix sociale. Le service public dans son ensemble doit être fondé sur la méritocratie pour le rendre indépendant du patronage du pouvoir exécutif, qui change trop souvent, du fait de l'instabilité ministérielle consécutive à l'instauration du régime parlementaire. C'est l'idée avancée par les libéraux arrivés au pouvoir, influencés par la pensée de Saint-Simon et de Bentham. Victor Cousin et Salvandy, ministres, envoient le jeune Édouard Laboulaye enquêter en Allemagne en 1840 sur le recrutement des agents publics et le contenu de leur formation. À son retour, le jeune juriste écrit un mémoire qui fait grand bruit, dans lequel il réclame des concours qui garantissent le mérite des fonctionnaires pour tous les services publics<sup>7</sup>.

Alexandre Vivien, dans ses *Études administratives* de 1845, déplore aussi l'absence de formation et de contrôle des compétences dans la majeure partie de l'administration. Il considère le diplôme universitaire très insuffisant comme vérification de l'expertise. Il faut un examen, et mieux encore un concours. Une loi proposée en 1845, qui visait à faire du concours la seule voie d'accès aux fonctions publiques, est repoussée.



Après l'éphémère école d'administration de la République en 1848, le recrutement par concours aux divers postes administratifs s'est peu à peu généralisé, ainsi que l'organisation des carrières, mais dans le cadre de chaque ministère. Le principe de la sélection par le mérite n'a plus été remis en cause.

On observe que c'est l'époque où, sur ces questions, apparaissent de fréquentes références aux concours chinois. Édouard Biot publie en 1847 le premier ouvrage approfondi de critique historique sur le sujet, où il analyse les forces et faiblesses du système sous ses différents aspects techniques, sociaux, politiques et culturels, avec un jugement plutôt dans l'ensemble positif et admiratif<sup>8</sup>. Dans ses instructions à la première ambassade envoyée en Chine en 1843, Guizot prescrivait de recueillir toutes les informations sur les institutions politiques, administratives et sociales de la Chine susceptibles d'être utiles à la réforme du gouvernement en France. D'assez nombreux témoignages et récits de voyageurs ou nouveaux missionnaires paraissent alors en Europe. Le parallèle des concours de la fonction publique, qui sont partout à l'ordre du jour en Europe, avec ceux de la Chine devient un lieu commun, souvent d'ailleurs dans un sens assez péjoratif.

### Conclusion

Si les concours du *civil service* britannique ont bien un lien direct avec les concours mandarinaux, à travers le relais de l'*Indian civil service*, comme Teng Ssu-yü l'a mis jadis en évidence<sup>9</sup>, le concours d'agrégation et celui de l'École normale ne sortent pas de la Chine lointaine, mais de la mise en place du recrutement au mérite dans les corps techniques de l'État sous l'Ancien Régime. Ils appartiennent à un mouvement général européen de transformation des institutions d'État sous l'effet de la révolution scientifique. On en voit des manifestations très similaires en Italie, en Espagne, en Allemagne, et souvent plus précoces.

La Révolution conserve les acquis et change dans certains cas les conditions d'accès aux concours ou au corps pour les accorder au principe d'égalité. Mais c'est la Restauration qui rétablit les concours comme forme démocratique de classement des intelligences individuelles, et la monarchie de Juillet qui ancre l'idéologie du mérite et de l'excellence. Sous ce régime et les suivants se construit véritablement la fonction publique d'un État démocratique, qui enlève peu à peu à la recommandation le recrutement de toutes les élites de ses services pour l'établir sur la base d'épreuves intellectuelles passées dans des conditions identiques.

Dans cette démarche, on observe un souci constant de combiner le recrutement à la formation par le moyen d'écoles spécialisées et souvent de stages pratiques réglementés, procédés tout à fait étrangers à la tradition chinoise des concours. En revanche, la pratique d'une autoévaluation régulière des concours, l'attention portée à apprécier aussi



bien les connaissances des candidats que leur aptitude à la fonction qu'ils ambitionnent, la conception du service public comme une structure fermée, un métier à part, soumis à des règles particulières, qui certes peuvent garantir compétence et dévouement, mais n'inclinent pas forcément à se préoccuper d'efficacité et de rendement, tous ces traits ont bien des analogies avec le système chinois. Il en est de même de la conception fondamentalement hiérarchique de la société sur laquelle repose la finalité du concours, malgré son voile égalitaire. Toutefois, la mystique des concours, son ordre symbolique, si prégnants dans l'imaginaire populaire et la culture chinoise, n'ont aucun équivalent réel en France ou en Europe. L'image du bicorné de l'X et du « brillant normalien agrégé » n'a jamais réussi à peupler les rêves de très grandes foules.

Il reste pourtant que l'on ne peut nier qu'une lanterne chinoise ait avivé la clarté des Lumières européennes qui ont œuvré à la diffusion des concours en vue de recruter de vraies élites, distinguées uniquement par leur excellence et leurs mérites individuels.

### Notes

1. Il l'affirme en décembre 1906 à Tokyo, en exposant son projet de constitution républicaine à cinq pouvoirs, dont un pouvoir d'examen qui sélectionnera par concours les candidats aux élections politiques et aux emplois administratifs. Les concours mandarinaux (abolis par la monarchie en 1905) étaient une admirable invention chinoise, dit-il. Distincts des pouvoirs du trône, ils en limitaient les excès. Les Occidentaux les ont tardivement et mal imités. Il répète ces propos dans ses grands textes programmatiques : *le Plan de reconstruction nationale* (1917), *la Constitution fondée sur les cinq pouvoirs* (1921), *la Sixième conférence sur la démocratie* (1924).
2. Ferdinand Brunetière, « L'Orient dans la littérature française », *Revue des deux mondes*, t. 35, n° 3, 1<sup>er</sup> oct. 1906, p. 699-700. L'auteur, qui avait longtemps enseigné à l'École, voit dans son « mandarinisme » le fruit de son ascendance chinoise.
3. Tels ceux de Dominique Julia, André Chervel et Yves Verneuil.
4. G. P. Brizzi, « Aux origines du système de mérite », *Paedagogica historica*, t. XXX, février 1994, p. 257-264.
5. Les textes essentiels sont dans *Recueil de plusieurs des ouvrages de M. le président Rolland* (Paris, 1783).
6. *Ibid.*, p. 188.
7. É. Laboulaye, « De l'enseignement et du noviciat administratif en Allemagne », *Revue de législation et de jurisprudence*, t. XXVIII, 1843, p. 516, p. 519, p. 521, p. 529.
8. É. Biot, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine et de la corporation des lettrés*, Paris, 1847.
9. Teng Ssu-yü, « Chinese influence on the Western examination system », *Harvard Journal of Asiatic Studies*, vol. 7, 1943, p. 267-312.



## LE CONCOURS GÉNÉRAL : CHANCE, MÉRITE ET EXCELLENCE ?

*Anne Lewis-Loubignac (1965 L)*

*Jean-Jacques Duby (1959 s)*

Lauréate de philosophie, elle est secrétaire générale de l'Association des lauréats du Concours général. Lauréat en mathématiques et en physique, il est ancien président et actuellement vice-président de cette même association.



La communauté intellectuelle du monde occidental s'est construite sur la notion de mérite personnel, sur la performance acquise au prix de l'effort, sur la valorisation de l'excellence, à l'opposé du statut donné autrefois par la naissance et l'héritage. En France, comme le dit Yves Michaud<sup>1</sup>, « [...] l'élitisme républicain reste un idéal fort, quasiment intouchable. Nous gardons la religion du concours ouvert à tous, anonyme, à programmes fixés par circulaires ministérielles [...] » Le Concours général en est un exemple ; il est peut-être le plus ancien.

### Un peu d'histoire<sup>2</sup>

On ignore le plus souvent que le Concours général, si fréquemment présenté comme un symbole de la méritocratie républicaine, a été créé sous la monarchie par un abbé visionnaire. En effet, c'est en 1733 que l'abbé Legendre, chanoine et sous-chantre de Notre-Dame, rédige son testament. Outre différents legs, dont l'un destiné à sa ville natale de Rouen, il instaure des prix « qui seront donnés aux personnes de quelque sexe, de quelque nation, état et profession qu'elles soient, qui auront fait les trois plus belles pièces de prose française... les trois plus belles pièces en vers héroïques



français... les trois plus belles odes latines au moins de dix strophes... et les trois plus belles pièces de musique, toutes à la louange de la nation ou de quelques-uns des grands hommes qu'elle a produit [sic]. »

Il meurt en 1734, et son testament est contesté par ses héritiers qui seront déboutés quelques années plus tard. Les rentes du legs de l'Abbé sont alors proposées aux chanoines de Notre-Dame qui refusent d'en assumer la responsabilité, pas plus que les pères Cordeliers. Par ce qu'il faut bien appeler un détournement des volontés du défunt, elles sont enfin attribuées en 1744 à l'Université de Paris, dont le recteur s'engage à donner son avis sur les formes et les conditions les plus avantageuses pour « exciter l'émulation des étudiants ».

La distribution solennelle des prix est instaurée. Après toutes ces vicissitudes, la première aura lieu en 1747. Parmi les premiers lauréats, on note les noms de Turgot, Calonne, Lavoisier, André Chénier, Camille Desmoulins et Robespierre. Ce dernier fait collection de nominations : deuxième prix de thème latin et sixième accessit de version latine en 1772, quatrième accessit de vers latins et de version latine en 1774, deux seconds prix en latin et quatrième accessit de version grecque en 1775, premier prix de rhétorique en 1776, etc. On reconnaît dans cette liste, qui révèle déjà la grande diversité des lauréats, deux aristocrates financiers, un savant, un poète et deux révolutionnaires. En même temps que les têtes tombent, car le succès au Concours général ne les préserve pas de la guillotine, la dernière distribution des prix se tient en 1793. Est-ce parce qu'il est perçu comme une institution de l'Ancien Régime ? Parce qu'il semble instaurer une hiérarchie que l'on s'efforce d'abolir ? On retrouvera le même argument anti-élitiste en 1968...

Dix ans plus tard, en 1803, le Concours général est rétabli, toujours à Paris, dans les termes suivants : « Il y aura à la fin de chaque année scolaire un concours entre les élèves nationaux pensionnaires et externes des lycées de Paris pour les grands prix de mérite. » On voit poindre à la fois le caractère républicain et égalitaire des concours – même si ce n'est encore qu'une illusion – et l'obsession du futur empereur pour les études, les sciences, la sélection, la création d'une nouvelle élite. Il n'est toujours pas question de sortir de Paris et le lycée de Versailles, soupçonné de ne pas être tout à fait à la hauteur, frappe à la porte pendant de nombreuses années avant d'être finalement admis à participer en 1819.

En 1838, Narcisse de Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, désireux de se rendre compte du niveau des études dans toute la France, prend une décision hardie : il décide de faire participer les collèges royaux des départements au Concours général. Ils auront les mêmes sujets qu'au concours général de Paris, mais seront classés séparément et ne recevront pas les mêmes prix. Dès 1839, cette expérience était abandonnée, en raison des difficultés d'organisation, et malgré « les avantages



qui résultent toujours de tout ce qui tend à exciter de plus en plus l'émulation parmi les élèves », comme le dit dans une lettre aux recteurs son successeur Abel Villemain.

Le gouvernement de 1848 voulut également un concours national, mais il dut y renoncer. Quoiqu'il en soit, lorsque, quinze ans plus tard, Victor Duruy s'inquiète des départements, il ne conçoit pas un Concours général unique et national – Paris et Versailles restent à part. Un premier concours aura lieu entre les lycées et collèges d'une même académie, d'où le nom de concours académique ; les lauréats de ce concours auront seuls le droit de concourir de nouveau entre eux pour un concours général réservé aux départements.

Le <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècle n'est pas non plus exempt de vicissitudes : le 22 avril 1904, le Conseil supérieur de l'Instruction publique vote par 28 voix contre 16 la suppression du Concours général, qui est remplacé – si l'on peut dire – par une fête nationale annuelle des lycées et collèges. Les raisons ne sont pas claires : il semble que l'on ait reproché aux professeurs de consacrer leurs efforts à une préparation excessive des candidats, un véritable bachotage, au détriment de l'ensemble de leurs élèves.

### **Vers le Concours général d'aujourd'hui**

Dès 1911 son rétablissement est demandé dans des articles de presse et par les participants au congrès des professeurs de lycées. Il faudra attendre la fin de la Première Guerre mondiale pour que le sujet redevienne d'actualité et en 1921 le Concours est rétabli par Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique, qui envisage la possibilité d'une épreuve d'histoire et de sciences physiques en ces termes : « il semble qu'il ne soit pas *a priori* impossible de trouver, même en ces matières, des sujets de composition qui excluent la prépondérance de la mémoire »... Le concours ainsi rétabli est ouvert aux seuls élèves des classes de première et de terminale de l'enseignement public, non redoublants, et bien entendu toujours fermé aux jeunes filles.

Il faut attendre 1923 pour que les jeunes filles soient enfin autorisées à subir les épreuves du Concours général – d'abord seulement celles qui sont inscrites dans les lycées de garçons, puis sans restriction d'établissement à partir de 1930. Elles ne manqueront pas de se distinguer rapidement, dans toutes les disciplines : ainsi Jacqueline David, la future helléniste Jacqueline de Romilly, s'illustre en 1930 en version grecque et en version latine, et en 1931 en philosophie<sup>3</sup>. Le premier prix de mathématiques revient en 1934 à Jacqueline Ferrand.

Le champ des disciplines faisant l'objet du Concours général, sous ses diverses formes, a été progressivement étendu tout au long de son histoire<sup>4</sup>. Ainsi, à la rhétorique initiale – discours en français et en latin, pièce de vers latins, version grecque – se sont ajoutés les mathématiques en 1803, la physique, la chimie et l'histoire naturelle en 1830, les langues vivantes en 1865, le dessin et la géographie en 1867 ; les disci-



plines technologiques ont été introduites en 1961 et les métiers du baccalauréat professionnel en 1995.

### **Les spécificités du Concours général**

Il est en premier lieu particulièrement français. Toutes les tentatives pour trouver des équivalents nationaux de compétitions purement intellectuelles, anonymes, et entièrement nationales, ont échoué. Seule une comparaison avec la Chine pourrait éventuellement être esquissée, celle-ci ayant instauré très tôt un système de concours de recrutement de ses « mandarins » – concours ouvert à tous, mais pas à toutes... Il est intéressant de noter que l'abbé Legendre le pensait comme un concours olympique qui se tiendrait tous les deux ou quatre ans ; en ce sens, le Concours général est proche de la compétition sportive ou des concours musicaux et artistiques qui distinguent de jeunes talents. Mais à la différence de ces derniers, et des concours chinois, il n'apporte strictement rien. Ni titre, ni entrée dans une école prestigieuse, ni carrière ; il est tout simplement gratuit. Comme le dit si bien Maurice Druon<sup>5</sup>, lauréat de composition française en 1936 : « Étrange aristocratie de l'adolescence que le Concours général ! Une aristocratie qui ne se transmet que par le sang des livres, se prouve par un effort de six heures et qui ne donne droit à rien. Une preuve de valeur, et voilà tout. »

### **Les « vertus » des lauréats**

Parlons d'abord de l'*endurance* : le concours général d'autrefois était un véritable marathon : les candidats commençaient à composer à 7 heures du matin et rendaient leur copie quand... ils avaient fini, parfois la nuit tombée ! Il fallut donc déterminer une limite qui fut d'abord fixée à 17 heures ; en 1880 la durée maximale des épreuves fut fixée à six heures, comme c'est encore le cas aujourd'hui pour certaines d'entre elles. Elles sont toujours plus longues et plus exigeantes que celles du baccalauréat. Il s'agit d'une durée rarement affrontée par des jeunes qui n'ont parfois jamais passé un examen de leur vie, et que l'on ne retrouvera dans les disciplines traditionnelles qu'au niveau de l'agrégation<sup>6</sup>. Le Concours général des métiers n'est pas en reste, puisqu'il implique un processus de sélection en plusieurs longues étapes, certaines épreuves s'étalant sur plusieurs jours.

Un élément du résultat relève évidemment de la *chance* : celle qui joue dans tous les concours – on connaît mieux une partie du programme, on aime tel auteur ou tel type de problème, on est en forme ou fatigué ce jour là. Parmi les réponses à une étude menée en 2007 par l'Association des lauréats du Concours général auprès de jeunes lauréats<sup>7</sup>, nombreuses sont celles qui invoquent la chance qu'ils ou elles ont eue : « j'ai eu la chance d'étudier dans un lycée prestigieux et aux traditions inébran-



lées », écrit une lauréate de philosophie. La chance est encore plus importante dans la mesure où, au Concours général, il n'y a pas de second essai, de seconde « chance ».

*Le mérite* : l'analyse des catégories socioprofessionnelles des lauréats par Bourdieu et Passeron avait montré une surreprésentation des enfants de professeurs et d'instituteurs<sup>8</sup>. En soulignant le rôle fondamental joué par l'environnement au-delà de l'école, ils nuançaient fortement le mérite que l'on ne saurait par ailleurs attribuer seulement aux lauréats, mais qui va aussi aux professeurs qui les ont formés et encouragés. Le soupçon d'un mérite limité accompagnera le Concours général aussi longtemps qu'il existera, alors que l'on regarde avec bienveillance les performances d'athlètes qui font partie de dynasties familiales, comme aujourd'hui Joakim Noah, qui a bien dû bénéficier d'un milieu propice aux succès sportifs... Pour les lauréats interrogés dans l'enquête déjà citée, le mérite est fruit de l'exigence – exigence de leurs professeurs : « les professeurs qui m'ont motivé tout au long de ma scolarité y ont réussi en étant extrêmement exigeants », écrit un lauréat de sciences économiques et sociales ; exigence du système éducatif en général : « l'exigence de rigueur, la sanction par les bonnes notes et les moins bonnes notes » pour un lauréat d'italien.

*L'excellence* : elle est sans doute le seul élément qui va de soi. On ne discute pas de la qualité de la version latine ou de la copie de mathématiques du premier prix, pas plus que l'on ne nie l'habileté et le sens esthétique des lauréats en ébénisterie ou le savoir-faire de ceux et celles qui se distinguent dans les métiers de la mode. En revanche, l'extrême jeunesse des lauréats conduit à s'interroger sur l'impact de cette distinction sur leur parcours futur. Une étude menée par l'Association des lauréats du Concours général sur le devenir de ses membres montre que si, comme le rappelait Maurice Druon, « le Concours ne donne accès à aucune grande école, n'est indispensable à aucune carrière ni n'en favorise administrativement aucune », il n'en reste pas moins que la réussite d'un jeune au Concours général précède souvent la réussite dans sa carrière : 90 % des lauréats accèdent à la catégorie socioprofessionnelle que certains qualifient de « favorisée » et que les publicitaires désignent par CSP+ : celle des « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Cette catégorie n'est pas la seule à être surreprésentée parmi les lauréats : un élève primé au concours a trois fois plus de chance que ses camarades de classe de devenir chef d'entreprise et cinq fois plus de faire carrière dans les arts et spectacles. La comparaison entre les lauréats de la filière générale et celle des filières technologique et professionnelle peut surprendre : si moitié moins des lauréats technologiques et professionnels deviennent chefs d'entreprise que leurs camarades de la filière générale (0,8 % contre 1,6), ils sont 2,5 fois plus nombreux à devenir ingénieurs (43 % contre 17 %) – l'ascenseur social n'est pas en panne pour les lauréats du concours général... Cette comparaison donne aussi à réfléchir : alors que l'on trouve dans les deux filières la même proportion de lauréats cadres de l'entreprise (10 %), les cadres de la fonction publique semblent recrutés



prioritairement dans la filière générale : on y trouve en effet 12 % des lauréats de cette filière contre 1 % seulement dans la filière technologique ou professionnelle. De là à conclure que l'entreprise donne sa chance à chacun et sait reconnaître tous les mérites et toutes les compétences, alors que la fonction publique favorise exclusivement certains diplômes...

### Conclusion

Certains voient dans la réussite au Concours général la transformation de privilèges socialement conditionnés en « mérites ». D'autres, peut-être même des lauréats, y trouveront la marque de leur vertu, pour ne pas dire de la grâce divine qui les a gratifiés de dons exceptionnels. Fût-ce vrai dans quelques cas, nous préférons démentir la maxime de Lord Melbourne<sup>9</sup>: « What I like about the Order of the Garter is that there is no damned merit about it », et souligner le rôle que le Concours général peut jouer dans les ambitions et dans la vie des lauréats grâce au travail et à la motivation qui sont à l'origine de ce succès de jeunesse. Nous laisserons à cette fin le dernier mot à Philippe Lardanchet, professeur de physique-chimie au lycée technique des Catalins, à Montélimar – un établissement dont l'habitude est de se distinguer au Concours général... : « Il y a quelques années, j'ai accompagné [à la distribution des prix] à la Sorbonne un jeune élevé par sa mère divorcée, serveuse. Nos gamins, vous savez, ils ne sont pas gavés aux hormones de la connaissance depuis tout petits, ce n'est pas prévu qu'ils soient là. Devant le buffet, qui n'est pas de la gnognotte, le gamin, d'un coup, s'est dit "Je suis quelqu'un". Il a compris qu'il pouvait prendre l'ascenseur social. Et derrière, il a fait l'École centrale ! Ça, c'est vraiment la cerise sur le gâteau de mon boulot<sup>10</sup>. »

### Notes

1. Y. Michaud, *Qu'est-ce que le mérite ?*, Paris, Bourin, 2009.
2. Les auteurs remercient Jean-Marie Le Guévellou, lauréat du Concours général en histoire, pour son article « Le Concours général à l'épreuve du temps » qui leur a fourni de précieuses informations.
3. Elle sera plus tard présidente de l'Association des lauréats du Concours général.
4. Tout comme les sujets d'une même discipline évoluaient avec la culture de l'époque : en 1817, le sujet de philosophie portait sur l'existence de Dieu (« Après avoir indiqué très sommairement les principales preuves de l'existence de Dieu, les élèves feront voir qu'elles reposent sur un seul et même principe, qui est le principe de causalité ») ; en 2010 l'énoncé de l'épreuve de dissertation philosophique série L était devenu « Qu'est-ce qu'un esprit libre ? »...
5. Préface au catalogue de l'exposition sur le Concours général, musée de l'Histoire de France, Paris 1973.



6. Selon A. Chervel dans son *Histoire de l'agrégation* (Paris, INRP-Kimé, 1993), au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est le Concours général qui a servi de modèle aux jurys des concours d'agrégation embarrassés par le problème du classement des candidats.
7. Le texte de cette étude est téléchargeable sur [www.concoursgeneral.fr/assoc/activites/divers/Enquete\\_jeunes\\_laureats.pdf](http://www.concoursgeneral.fr/assoc/activites/divers/Enquete_jeunes_laureats.pdf). On trouvera sur le site de l'Association [www.concoursgeneral.fr](http://www.concoursgeneral.fr) de nombreuses informations sur le Concours général, son histoire, des extraits des palmarès, des sujets d'épreuve, etc.
8. P. Bourdieu et J.-Cl. Passeron, *Les Héritiers*, Paris, Minuit, 1964.
9. Premier ministre britannique dans les années 1830 et mentor de la reine Victoria.
10. Cité dans le *Monde Magazine* du 17 juillet 2010.

## LA SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS ET LA DÉFENSE DES CONCOURS

*Blanche Lochmann (2001 I)*

Agrégée de lettres classiques, titulaire d'un master 2 de droit, elle a été élue présidente de la Société des agrégés de l'Université en juin 2012. À la tête de cette association, elle entend contribuer à la valorisation des carrières et des travaux des agrégés, à la promotion du système républicain des concours et, plus largement, à celle du système d'enseignement français dans le monde.



**L**es concours sont la réalisation concrète du principe constitutionnel d'égal accès aux charges et emplois publics et l'agrégation est la clef de voûte du système des concours républicains, reposant sur la culture de l'excellence et la réussite due au mérite. La Société des agrégés de l'Université, association de taille et d'importance nationales, se bat pour ce principe.

### **Hier : la défense de l'agrégation au nom de l'égalité républicaine et de la récompense du mérite**

Dès 1914, les textes fondateurs de la Société des agrégés défendent l'agrégation en insistant sur l'économie générale du système éducatif, sur l'intérêt, pour les autres catégories d'enseignants, de pouvoir passer ce concours afin d'améliorer leur situation, sur l'égalité entre les candidats que garantissent les concours.

Très tôt, ils battent donc en brèche l'accusation d'être des privilégiés qui est portée contre les lauréats de l'agrégation. Parmi les contributions de 1914, un agrégé revient sur l'égalité d'accès au concours : « Qu'il soit difficile de se faire admettre à l'agrégation, personne n'y contredit. Mais je suppose que personne ne pense à invoquer contre l'agrégation la difficulté du concours. Ce qui serait fâcheux, et qui prêterait à de légitimes protestations, ce serait que l'on pût être empêché de s'y présenter quand on le veut sérieusement. » (*L'Agrégation*). Étudiant les résultats de l'agrégation de grammaire, il souligne le nombre important de boursiers ayant réussi le concours.



Alors créée pour défendre les intérêts matériels et moraux des agrégés, dans un contexte où la nécessité de la fondation d'une association spécifique dédiée à cette catégorie de professeurs se faisait sentir, la Société des agrégés s'inscrit donc vigoureusement dans une perspective de défense de l'égalité républicaine par le concours et par la promotion d'un enseignement de qualité offert au plus grand nombre. À la veille du centenaire de l'assemblée constitutive du 16 avril 1914, ces principes sont toujours les nôtres.

### **Aujourd'hui : une promotion de l'agrégation reposant sur la transparence, le refus des privilèges, l'intérêt de l'élève**

Nous défendons l'organisation actuelle de l'agrégation, en dépit de quelques imperfections conjoncturelles. En effet, le caractère national des concours préserve la publicité des conditions d'accès et de réussite ainsi que la publicité des résultats : aujourd'hui, aucun autre système de recrutement n'est plus transparent. L'anonymat des épreuves écrites est une garantie certaine contre les discriminations ou le favoritisme. Le déroulement en temps limité est un rempart contre la fraude et le plagiat dont l'Université française commence tout juste à s'inquiéter et qui provoquent aujourd'hui, dans l'Université allemande, une crise sans précédent.

De toutes les organisations consultées lors de la concertation de l'été 2012, ayant abouti à la rédaction de la loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'école de la République, la Société des agrégés a été la seule à livrer une contribution visant uniquement l'intérêt supérieur de l'élève.

Sa défense des classes préparatoires et des grandes écoles repose sur les mêmes raisons : il convient d'offrir à chacun l'instruction la plus exigeante selon ses capacités. Et quoi qu'on en dise, les classes préparatoires sont le seul système contraignant même les plus riches à travailler pour réussir.

Devant les différents textes qui sont régulièrement proposés, la Société se pose toujours les mêmes questions : ces textes permettent-ils l'égal accès à l'instruction, garantissent-ils la plus grande transparence et la plus vaste publicité des cursus et des diplômes ?

Un bon accueil réservé aux agrégés dans les plus hautes institutions d'enseignement du monde, semblable à celui que l'on accorde aux normaliens, témoigne du prestige dont jouit le système des concours « à la française ». Quoi d'étonnant puisqu'ils sanctionnent un haut niveau de spécialisation mais aussi – chose bien plus rare – un excellent niveau général ? Ce mode de sélection constitue un véritable patrimoine éducatif français, particulièrement adaptable à certains marchés émergents (Moyen-Orient, Asie, Amérique latine...).



### **Demain : alimenter le vivier des candidats et aider les jeunes générations à accéder au concours**

Ce qui apparaît aujourd'hui important, à la lumière des derniers textes, et en particulier du dernier projet de loi sur la refondation de l'école qui prévoit la création d'écoles supérieures du professorat et de l'éducation reposant sur la sélection d'étudiants aux parcours déterminés à l'extrême, c'est de préserver la diversité du vivier des candidats au concours, garante de leur qualité, et l'accès de tous aux épreuves et à la formation.

La Société des agrégés, qui refuse toute discrimination même « positive », s'intéresse de très près aux expériences comme les cordées de la réussite, qui consistent non pas dans la création de concours spécifiques ou de procédures d'entrée réservées mais dans l'aide apportée aux étudiants pour qu'ils parviennent à passer les mêmes concours que les autres.

Demain, et nous y réfléchissons avec le bureau actuel, élu en juin, il faudra passer par deux moyens afin que soient préservés la qualité du concours et son caractère démocratique : d'une part continuer, comme nous le faisons déjà, à exiger de bonnes conditions de travail et d'affectation pour les agrégés afin de préserver le vivier des normaliens qui, lassés d'être affectés dans des postes où leurs compétences ne trouvent pas à s'employer, fuient l'enseignement ; d'autre part, permettre à tous ceux qui « le souhaitent sérieusement », pour reprendre les termes de notre agrégé de 1914, d'accéder aux concours. Il faudra tendre la main aux futurs agrégatifs.

L'agrégation et les concours d'accès aux écoles normales supérieures participent du même grand édifice. Il a montré sa solidité, et, loin d'être suranné, se révèle aujourd'hui d'une grande modernité. Pour le promouvoir en France et à l'étranger, toutes les bonnes volontés, tous les soutiens sont nécessaires et bienvenus.

### **OLYMPISME ET GRANDES ÉCOLES**

*Mireille Kervern-Gérard (1961 L)*

Maître de conférences honoraire à l'université Paris 4. Ses spécialités de recherche sont la littérature du XVII<sup>e</sup> siècle et la littérature épistolaire. Elle a participé à diverses revues et à la première édition de la correspondance de Madame de Sévigné dans la « Pléiade ». Elle a travaillé sur l'art de la conversation et enseigné dans la filière « Expression et communication ». Elle est depuis quinze ans à la Société des amis puis des Anciens de l'ENS.



**L**orsque ce numéro de *L'Archicube* sur le mérite et l'excellence a été mis en chantier dans le cours de l'été 2012, il n'était question dans les médias que de la préparation des Jeux olympiques de Londres. D'où l'idée de cette comparaison entre le sort élogieux fait au mérite et à l'excellence des sportifs, d'ailleurs



déjà visible lors de chaque match ou de compétition de football, ou autre sport, et la discrétion qui entoure les distinctions attribuées à l'exploit intellectuel. Entre une médaille d'or du CNRS et une médaille d'or de natation ou de canoë-kayak, le traitement médiatique diffère considérablement. Cette constatation est largement confirmée, au moment du bouclage de ce numéro, par le triomphe fait à François Gabart, skipper de 29 ans, lors de sa victoire dans le Vendée Globe (course en solitaire autour du monde) le 27 février 2013. Qui peut citer en revanche les médailles 2013 attribuées aux chercheurs du laboratoire Kastler-Brossel ?

Il ne s'agira évidemment pas ici de toutes les grandes institutions universitaires comme le Collège de France, les cinq académies de l'Institut, etc. qui « mériteraient » d'être englobées dans une étude plus ample. Assez simplement, dans une revue propre aux « anciens élèves, élèves et amis de la rue d'Ulm », je ferai surtout allusion à notre seule École, non par nombrilisme, mais par modestie personnelle ou limites de l'espace attribué. Au reste, chacun fera facilement l'application à d'autres établissements ou grandes écoles. Puisque les Jeux olympiques sont à ce point glorifiés, quelles leçons tirer du sort fait au mérite sportif ?

Dans ce court essai, je pointerai quelques ressemblances et différences sans reprendre la longue histoire des Jeux qui commence à se ritualiser à partir de 776 avant Jésus-Christ à Olympie, avant que ceux-ci disparaissent puis soient réhabilités par le baron Pierre de Coubertin en 1896. J'évoquerai donc seulement quelques parallèles, puis ce qui pourrait être encore applicable à la Rue d'Ulm.

### **L'effet d'exemple et d'entraînement**

Ce rôle de modèle a de multiples aspects. Les Jeux olympiques furent suivis par l'institution des Jeux pythiques à Delphes en 582, puis isthmiques à Corinthe, puis néméens. La création de la rue d'Ulm a eu aussi un effet moteur dans l'institution des autres ENS (Fontenay, Saint-Cloud en 1880, Sèvres en 1881, puis l'ENSET et ses multiples transformations). C'est la fécondité d'une première expérience réussie.

Ces jeux qui se multipliaient furent vite appelés « panhéliennes » parce qu'un de leur but fondateur était de réunir la diversité des cités grecques et de remplacer la guerre par une compétition, physique aussi, mais moins meurtrière. Dans le contexte de mondialisation, c'est encore le but des olympiades sportives d'été ou d'hiver. La rue d'Ulm actuelle a pris en compte ce contexte global auquel la vocation des « universitaires » est depuis longtemps acquise. C'est pourquoi notre association a intégré dans son *Annuaire* les élèves recrutés depuis 2000 par la procédure de la Sélection internationale et, dans la tradition de la Société des amis, la conservation du fichier de la centaine de pensionnaires étrangers qui séjournent chaque année à l'École. La création amicale de ce réseau international va de pair avec l'émulation scientifique et amicale que désigne par exemple le terme d'« Olympiades mathématiques ».



Cela s'étend d'ailleurs à d'autres disciplines et irrigue le secondaire. Cet été quatre jeunes du midi de la France du niveau de la classe de première sont partis à Buenos Aires pour des « Olympiades de géosciences ».

Ce rôle d'entraînement est également bénéfique vis-vis de catégories moins favorisées que celles des médaillés. La reprise des Jeux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas seulement servi la rencontre et la compréhension entre les nations mais aussi l'attention aux handicapés et aux jeunes avec la création des Jeux paralympiques (1960) et, plus récemment, des Jeux olympiques de la jeunesse entre 14 et 18 ans (2010). La rue d'Ulm n'est pas en reste avec plusieurs associations comme « La Main à la pâte », les campus d'été « Talens » pour les lycéens ou « Perspectives » pour les provinciaux .

Sans l'existence de champions, consacrés de nos jours par les médias audiovisuels, et peut-être transformés en idoles ou en icônes, il y aurait moins de vocations. Il en est de même pour les professeurs mais avec une médiatisation bien moindre, même pour un prix Nobel comme celui de Serge Haroche récemment. « Un bon professeur vaut de l'or. » Chaque normalien, chaque doctorant, chaque chercheur sait ce que sa vocation doit à tel professeur ou à tel patron. Conformément à l'aphorisme, « nous sommes des nains sur les épaules des géants qui nous ont précédés », la transmission de la méthode et du savoir forme une chaîne continue. Je renvoie au livre de notre dernière médaille Fields, Cédric Villani, *Théorème vivant* (Grasset, 2012), qui illustre son propre parcours, palpitant, avec des portraits en miniature de tous ceux qui l'ont précédé ou accompagné. Il conclut les différentes biographies de chercheurs éminents de toutes nations (chinois, russes, juifs, américains, italiens, hongrois, etc.) qu'il a côtoyés par cette remarque que je verse au dossier de ce numéro : « L'inné et l'acquis, un autre débat classique [...] De toute façon, un destin dépend de tant de choses ! Brassage génétique, brassage des idées, brassage des expériences et des rencontres, tout cela participe à la merveilleuse et dramatique loterie de la vie. Ni les gènes, ni l'environnement ne peuvent tout expliquer, et c'est bien ainsi. » (p.78-79).

Autre caractéristique de la compétition intellectuelle : certes, les sportifs peuvent enregistrer leurs records mais ils ne peuvent faire don de leur performance personnelle, ni de leurs muscles. L'avantage du chercheur intellectuel, qui a consacré sa vie à faire travailler le muscle de son cerveau, est qu'il ne cesse de transmettre par son enseignement, de laisser une trace par ses écrits et ainsi d'aider les générations qui le suivent. Et, à l'inverse des records qui ne pourront être indéfiniment battus, malgré la devise dynamisante du R. P. Didon (1840-1900) « *Citius, altius, fortius* », les champs ouverts au savoir par la recherche restent sans limites. Les découvertes récentes, assez révolutionnaires, dans tous les grands domaines le montrent.

Il ne s'agit pas d'opposer la tête et les jambes. *L'Archicube* n'a pas hésité à programmer le thème du sport dans l'un de ses premiers numéros (juin 2009). Les rencontres sportives des InterEns se pratiquent chaque année, tant il est vrai que la sentence



« *Mens sana in corpore sano* » garde toute sa pertinence. Le lien entre ces deux aspects des compétitions humaines a déjà donné lieu à de multiples transferts. Depuis longtemps, les symboles créés pour célébrer les vainqueurs des Jeux olympiques ont été réutilisés pour d'autres mérites. La couronne de laurier, la palme, la cérémonie d'ouverture et de fermeture, le podium, la flamme, la médaille d'or et d'argent, la mascotte (les Ernest ?) etc.

### **Et maintenant ?**

Quel enseignement peut-on en tirer spécifiquement de ce que l'on a pu observer cet été ? Première observation : le grand nombre des champions compétiteurs (plus de 10 500) pour le faible nombre des médaillés. Ce sont des amateurs et non des professionnels, mais présélectionnés. Le concours de l'École est lui aussi très sélectif. On retrouve le débat actuel de la quantité *versus* la qualité. Curieusement on ne voit pas sur ce sujet affleurer la querelle de l'élitisme et de la méritocratie, ces deux vocables récents (1967 et 1993) dont la connotation est indéniablement péjorative dès qu'il s'agit des grandes écoles.

La différence vient du nombre de journalistes présents pour couvrir l'événement (une fois et demie le nombre des sportifs !). Le souci de la communication devient primordial. On peut se féliciter que la Direction de l'École ait pris en janvier l'initiative de créer un pôle de la communication et que l'a-Ulm prépare la rénovation de son site. Mais est-ce suffisant ? Il paraît que l'École a moins de prestige que Polytechnique par exemple.

Mais il existe également une grosse différence avec les Jeux. L'audience se monnaie et les énormes profits engendrés font l'objet d'intenses négociations. Le monde universitaire n'échappe pas à cette ambiance de « mercato », soit dans le « fundraising », nouveau nom du mécénat, soit dans les classements internationaux (et si la France faisait un peu plus attention aux évidentes réserves, d'Albert Fert ou de Philippe Mahrer par exemple, que suscitent les critères retenus pour ces classements, sans parler du rire de certains chinois à propos de Shanghai), soit dans les conditions matérielles d'accueil des professeurs, soit dans la rémunération des chercheurs. Comment triompher justement, dans cette terrible compétition, sans financement adéquat ? Il semble que l'angélisme ne soit plus de mise.

Une dernière remarque : les champions olympiques comme nos étudiants se préparent pendant quatre ans avec des moyens plus ou moins aléatoires. C'est l'aspect matériel, social ou institutionnel : gymnasium, village olympique ou campus, bourses ou sponsors. Mais le soutien familial y est primordial. Laure Manaudou se prétendait récemment sur TF1 plus fière de la médaille de son jeune frère que de son propre succès. Le mérite est souvent aussi familial que sociétal. Ce qui ne peut être nié complètement dans le domaine scolaire et s'observe dès l'école primaire.



On l'aura compris, j'ai voulu conserver à ces pages succinctes un ton personnel. Ces propos n'engagent que moi, même si j'assume cette année le rôle de vice-présidente de notre association. Cependant, comme le CIO des Jeux olympiques, la Direction de l'ENS et l'a-Ulm doivent soutenir le mérite et l'excellence de l'École et le traduire concrètement dans les faits. Il faut bien trancher. Quinze ans de bénévolat au Comité des amis depuis 1997, puis à l'Association des anciens depuis 2000, m'ont poussée à prendre parti au moment où, une fois de plus, se joue le sort des grandes écoles et de la nôtre en particulier. On considérera ce texte comme la reconnaissance d'une dette envers une institution qui n'a cessé de faire mon admiration et ma joie, de la préparation en khâgne au passage par le boulevard Jourdan, pendant mes années universitaires et, maintenant encore, dans la rencontre permanente de la qualité des enseignants et des élèves qui sont à l'heure actuelle à l'École. Ma gratitude est acquise à cet ensemble exceptionnel. Je pense que « fermer la porte derrière soi » après en avoir profité serait une forme d'injustice à l'égard des générations futures. Les Jeux olympiques bénéficient de plusieurs soutiens ? Pourquoi pas notre École ? Et d'autres grandes écoles !

## MÉRITE, EXCELLENCE ET UNIVERS DE LA COMMUNICATION

*Jean Hartweg (1966 l)*

Il a enseigné les lettres de la sixième à l'agrégation, en banlieue, en province et à Paris puis a profité de sa retraite pour terminer sa thèse. Il est secrétaire général de l'a-Ulm.



**U**n mérite éclatant se déterre lui-même : ce propos d'Arsinoé pose bien la question du mérite. Le mérite relève de la valeur, et la valeur n'a pas besoin d'appuis pour être reconnue. De manière significative Arsinoé, qui a « douceur de cœur » pour Alceste, engage un combat à fronts renversés. Au moment même où elle semble reconnaître que le mérite se suffit à lui-même, elle propose des appuis, des « machines » à remuer comme dans un opéra baroque. Vous avez du mérite, jeune homme ; acceptez donc mon aide, pour montrer aux autres que vous n'en aviez pas besoin. L'esprit d'intrigue se pare ainsi des séductions de l'amour courtois. Bien entendu, Alceste, qui veut qu'on le « distingue », n'accepte pas ce marché qui ferait d'Arsinoé son égérie. Les héros romantiques seront moins regardants : une reine ou un forçat promèneront dans le monde leur brillante apparence, tel un montreur de marionnettes exhibant ses fantoches. Certes, le mérite d'un Ruy Blas est assuré, tandis que celui d'un Lucien de Rubempré demeure incertain. Mais chacun, héros ou velléitaire, sent derrière lui une force invisible et présente, et d'autant plus présente qu'elle est invisible.



On est loin, semble-t-il, de la définition actuelle du mérite. Mais notre société, plus encore que celle du roi soleil, sacrifie au visible, ou pour parler le jargon actuel, à la visibilité. Pour être visible, il faut se situer, ou plutôt se « positionner » ; il faut atteindre une taille critique, qui permette d'être vu de loin. Ces exigences répondent aux impératifs de la communication : le XVIII<sup>e</sup> siècle avait découvert l'opinion, le XX<sup>e</sup> siècle a prouvé qu'on peut la modeler, la façonner. Dans la société de cour, celle de Céliimène, le « mérite » s'oppose à la « vertu » comme le profane au sacré, le bon goût au pharisaïsme : des « gens d'un très rare mérite » font la leçon à la prétendue « vertu » d'Arsinoé. Céliimène use de l'argument mondain bien connu : tout le monde pense comme moi, et vous avez tort de mettre en avant votre vertu. Ce que l'on pourrait appeler le jeu du mérite et de la vertu en est encore au stade artisanal : chacun se forge une société à sa convenance.

Le mérite est donc très lié au jeu de l'opinion, elle-même instrumentalisée par les techniques de communication. Une de ces techniques consiste à exceller dans un domaine n'ayant pas nécessairement de rapport avec l'enjeu. Pour se distinguer, Alceste se propose d'affronter en duel un mauvais poète ; Alcibiade coupait la queue de son chien. Dans la scène des « portraits », Céliimène dit du jeune Cléon, pourtant apprécié des « honnêtes gens » « que de son cuisinier il s'est fait un mérite/ Et que c'est à sa table à qui l'on rend visite ». Le mérite est donc une valeur transitive, qui peut passer du cuisinier au maître de maison. L'excellence ne se transfère pas, ne se délègue pas. Un bon chef demeure un bon chef, un plat excellent le reste. Ainsi se confirme la supériorité de la cuisine sur les arts de la communication.

L'exemple de la cuisine, qui a retenu toute l'attention dans l'un des derniers numéros de cette revue, démontre bien l'ambiguïté du système d'appréciation actuel. Une bonne cuisine se discute moins qu'une bonne communication, pour deux raisons inverses : d'une part, la cuisine est substantielle, elle doit être saine et nourrissante, quitte à alimenter la dialectique du médecin et du cuisinier, comme on voit dans Platon ; d'autre part, des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer, et ce que j'estime excellent l'est par cela même que je l'estime tel. Mais quand la cuisine sort du cadre domestique, elle prête le flanc à l'appréciation, à la notation, et l'on sait que les étoiles de tel guide vont jusqu'à provoquer des suicides. Au-dessus des chefs règne la critique gastronomique qui juge de leur mérite. Ainsi s'établit la réputation des andouillettes triple A.

L'université n'échappe pas à cette incertitude des jugements. Dans la tradition, l'excellence, plus que le mérite, y constituait un repère solide. Les distributions des prix accordaient une place de choix aux prix d'excellence, célébré par des discours, avec si possible des mentions dans toutes les disciplines. Les élèves ainsi récompensés étaient des ambassadeurs du savoir, et des exemples d'émulation s'élevant au-dessus



de la vile concurrence et de la dangereuse compétition. Or justement, la nouvelle terminologie qui s'impose à nous introduit la compétition, voire la concurrence, dans l'attribution de l'excellence. Jadis superbement isolé dans l'empyrée des grands esprits, *in excelsis*, le prix d'excellence n'est plus qu'un premier prix, qui doit passer de son village à Rome, et de Rome à la domination mondiale. L'excellence isolait ; désormais, elle met en concurrence et prolifère dans tous les domaines : labex, idex, equipex, la novlangue tisse un réseau entre des points géodésiques que des agences de notations élèvent au pinacle. On aboutit vite à une aporie qui rappelle celle de l'ambitieux selon Lucrèce : si tous veulent la première place, qui notera les notateurs<sup>1</sup> ? Le pouvoir de juger se déplace et se fonde sur d'autres critères. Le principal repose sur la règle « Publish or perish ». La valeur, le mérite se jaugent au nombre de parutions dans des revues jouissant d'une autorité internationale.

La règle a son intérêt pour les « sciences dures », autrefois appelées sciences exactes. Elle donne prise aux ruses de la communication dès lors qu'il s'agit de savoirs plus contestables, comme les sciences humaines ou l'économie. Ces savoirs s'offrent donc une carapace mathématique, fondée sur la mise en équation des conjectures et la multiplication des modèles statistiques. La dérive a ses dangers, attestés par un récent canular. *Le Monde* du 4 février 2011 explique comment Cyril Labbé, chercheur en informatique et maître de conférences à l'université Joseph-Fourier de Grenoble, a créé de toutes pièces un chercheur fictif auteur d'une thèse de doctorat intitulée « Construire l'e business en utilisant les modalités psychoacoustiques » censée avoir été publiée en 2009, et d'un texte majeur, « Analyses des jeux en ligne massivement multijoueurs grâce aux modèles hautement disponibles », paru en principe dans la revue *Proceedings of the Workshop of Cacheable Epistemologies*. Cité quatre-vingt-dix fois dans le *h-index*, ce chercheur a un nom transparent : Ike Antkare, *I can't care*. Son créateur s'était aperçu que des sites comme Google Scholar prennent en compte toutes les contributions y compris des citations sur présentation Powerpoint<sup>2</sup>.

L'édifice de la science ne s'effondre pas pour autant. Mais il serait plus aisé de déterrer le mérite dans son humus naturel, qui n'est pas l'agence de communication, la base de données informatique ou le grand marché international, mais le laboratoire ou le centre de recherche qu'encadrent et dirigent des chercheurs reconnus dans leur milieu. Il en allait ainsi du temps de Pasteur ou, plus tard, du groupe Bourbaki. Le système dénoncé parfois comme archaïque de la cooptation est compatible avec un effet de capillarité qui draine vers un spécialiste reconnu les meilleurs étudiants. Nous avons connu les jeux de pistes avant que n'apparaisse la localisation GPS. S'il fallait absolument une métaphore technologique moderne, on pourrait comparer le départ de la recherche au fonctionnement d'un téléphone cellulaire : de proche en proche, les meilleurs s'orientent vers les meilleurs, indépendamment de tout guide touristique universel leur signalant les merveilles du monde scientifique et littéraire.



### Notes

1. Attesté en 1552 d'après le *Dictionnaire historique de la langue française* (Le Robert), le mot « notateur » a vieilli et n'a pas été remplacé. Celui qui attribue les notes est donc innommable...
2. Ike Antkare, « Le grand scientifique qui n'existait pas », *Le Monde*, 4 février 2011, p. 15.

## MESURER L'EXCELLENCE ?

*Cyril Labbé*

Titulaire d'un DEA en mathématiques appliquées et docteur en informatique, il est depuis 2001 maître de conférences au laboratoire d'informatique de l'université Joseph-Fourier de Grenoble.



### Einstein meilleur que Turing<sup>1</sup> ?

L'évaluation et la mesure des performances des chercheurs sont devenues un enjeu central. Cette évaluation a une portée globale vis-à-vis des classements internationaux des universités ; elle a également une portée nationale, avec une distribution des ressources « au mérite » (labex, equipex...), mais aussi des enjeux locaux par rapport aux recrutements, promotions et primes individuelles.

Mais comment reconnaître, classer et départager la grande masse des instituts, des équipes et des individus ?

### Comment comparer Einstein et Turing ?

Les hommes étant imparfaits et faillibles, on cherche à assister les experts grâce à des mesures impartiales. Il a ainsi été défini des mesures permettant de prendre des décisions objectivement, c'est-à-dire abstraction faite des modes, des préjugés et des différents réseaux d'influences, de camaraderie ou de ceux d'anciens élèves.

Plusieurs manières de mesurer la « productivité » des scientifiques se sont progressivement imposées. Un premier moyen, un peu simpliste, consiste à compter le nombre de publications qu'a signé l'auteur ou l'institution que l'on souhaite évaluer (*publier ou périr*). Malheureusement, ce décompte ne reflète ni l'importance ni l'influence, sur le cours de la science, du travail réalisé. Une manière de mesurer cet impact consiste à compter les références aux travaux de l'auteur. Pour affiner cette mesure, on a pris l'habitude de mesurer l'indice « h » (*h-index*) : un auteur a un indice « h » de  $n$  s'il a publié  $n$  articles qui ont été cités  $n$  fois. L'indice « h » augmente uniquement si le nombre de publications progresse en même temps que celui des citations qui leur est associé. Le *publier ou périr* s'est progressivement transformé en être cité ou périr.



Le développement des technologies de l'information, la numérisation, la mutualisation et l'interconnexion des grandes bases de publications ont permis de rendre opérationnels et facilement accessibles à tous des outils qui calculent ce type d'indice. Il est donc devenu possible de classer les scientifiques... et aussi de manipuler ces classements.

### **Meilleur que Einstein et Turing : Ike Antkare !**

Parmi les outils qui calculent ces indices de « performance », certains sont gratuits (comme Scholarometer<sup>2</sup>). Ils utilisent les informations disponibles en ligne et récoltées notamment par Google Scholar. La précision et l'exactitude de ces outils peuvent largement être mises en question : il est facile de montrer qu'ils peuvent se tromper.

En 2010, l'un des plus grands chercheurs de tous les temps, « Ike Antkare », a été créé de toutes pièces et a figuré, pour un temps, au plus haut dans les classements devant Einstein et Turing<sup>3</sup>. Pour réaliser cela, un générateur automatique de textes a été utilisé. Ce générateur (SCIgen<sup>4</sup>, développé en 2005 au MIT) singe le jargon des informaticiens pour tester le processus de sélection des conférences douteuses en proposant des textes dépourvus de sens mais ayant l'apparence d'articles scientifiques. Pour l'expérience « Ike Antkare », ce générateur a été modifié afin que 100 textes se citent les uns les autres. Une fois mis en ligne à partir d'une unique page web et sans même avoir été publiés dans une conférence, ces textes, indexés automatiquement par Google Schola, ont permis à « Ike Antkare » sa fulgurante ascension.

### **Meilleure que Einstein, Turing et Antkare : la machine !**

L'autre famille d'outil (Scopus, Web of Knowledge...)<sup>5</sup> utilisée pour mesurer la performance individuelle des chercheurs se fonde sur les catalogues des grands éditeurs scientifiques. Ces derniers insistent sur la qualité des données utilisées. La « couverture » est plus faible car ils contiennent moins d'entrées que l'indexation automatique du web. Mais la qualité de la base de données est assurée par la qualité des journaux et des conférences qui sont sélectionnés par l'éditeur. Ces ouvrages sont sélectionnés pour leur sérieux et dans le choix des contenus le processus d'évaluation par les pairs joue un rôle central. On considère donc que ces outils sont à l'abri des manipulations et qu'ils peuvent être utilisés pour l'évaluation des chercheurs<sup>6</sup>.

Il semble *a priori* impensable et impossible d'y trouver des publications n'ayant strictement aucun sens comme celles générées par l'outil SCIgen. Et pourtant... Scopus et le Web of Science abritent en leur sein de nombreuses publications générées par SCIgen !

Pas moins d'une petite centaine a été signalée à l'IEEE<sup>7</sup> après la publication d'un article démontrant la présence de ces publications<sup>8</sup>. Ces textes sans signification ont,



au moins formellement, subi l'évaluation par les pairs dans des conférences affichant parfois des taux de sélection de 25 % – ce qui leur a permis d'être indexés dans ces bases payantes et réputées sérieuses.

Ainsi, on peut considérer que le logiciel SCIdgen est l'un des grands « auteurs » de textes scientifiques. En moins de dix ans, une petite centaine de ces publications ont été publiées et vendues par de grandes maisons d'éditions scientifiques.

### Mesurer c'est perturber

Les classements et les mesures d'excellence changent drastiquement le comportement des institutions et des chercheurs. Il est bien difficile de résister à cette pression. Les stratégies de publication s'adaptent aux nouveaux stimuli : découpage et fragmentation des résultats pour augmenter le nombre de publications, mise en place de stratégies quasi publicitaires pour attirer l'attention : titres d'articles accrocheurs, présentations-spectacles et sites web promotionnels, tout en essayant de respecter un savant équilibre entre le sérieux – qui sied à la science – et le marketing.

D'autre part, ces mesures changent le rapport risque/bénéfice associée à la « triche ». Potentiellement, celle-ci peut rapporter plus gros ou simplement permettre de ne pas tout perdre. Tout cela explique la présence, au cœur de la littérature scientifique, de faux articles écrits par un générateur aléatoire...

Mais « faire de la bonne recherche n'a jamais signifié publier une multitude de petits articles en y éparpillant ses idées pour accumuler des points, comme un automobiliste accumule les points d'une station-service pour gagner des verres à whisky<sup>9</sup> ».

### Notes

1. Allan Turing (1912-1954), mathématicien, cryptologue et informaticien, est souvent considéré comme l'un des pères de l'informatique (*computer science*) et de l'intelligence artificielle. Il a formalisé la notion de calculateur universel (machine de Turing).
2. Scholarometer (<http://scholarometer.indiana.edu/>) est un logiciel d'analyse des citations dans la littérature scientifique. La page de garde du site affiche un top 10 des scientifiques.
3. C. Labbé, « Ike antkare, one of the great stars in the scientific firmament », *International Society for Scientometrics and Informetrics Newsletter*, 6 (2), 2010, p. 48-52 (<http://membres-lig.imag.fr/labbe/Publi/IkeAntkareSub.pdf>)
4. SCIdgen-An Automatic Computer Science Paper Generator (<http://pdos.csail.mit.edu/scigen/>)
5. Scopus et ISI-Web of Knowledge sont des plateformes développées par des grands éditeurs de littérature scientifique (Elsevier et Thomson-Reuters). Elles permettent d'analyser les publications et les citations dans la littérature scientifique.
6. Académie des sciences, *Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation individuelle des chercheurs*. Rapport remis à madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 17 janvier 2011 ([www.academie-sciences.fr/activite/rapport/avis170111.pdf](http://www.academie-sciences.fr/activite/rapport/avis170111.pdf)).



7. IEEE (lire I3E), Institute of Electrical and Electronics Engineers, <http://www.ieee.org/>: est une société savante qui est un acteur majeur de la publication scientifique dans plusieurs domaines des sciences et techniques. Elle joue aussi un rôle de standardisation notamment pour les réseaux (par exemple avec le standard Wi-Fi 802.11).
8. C. Labbé et D. Labbé, « Duplicate and fake publications in the scientific literature : how many SCIPapers in computer science ? », *Scientometrics*, 2012, p. 1-18 (consultable sur <http://hal.archives-ouvertes.fr>).
9. J.-P. Delahaye, « Mesurer les chercheurs », *Pour la Science*, 401, 2011, p. 82-87 (<http://www.lifl.fr/~delahaye/pls/205.pdf>).

## ÉTRANGES COUTUMES : QUELQUES MODALITÉS DU RECRUTEMENT UNIVERSITAIRE AU CANADA

*Arnaud Bernadet (ENS Fontenay Saint-Cloud, 1994)*

Agrégé de lettres modernes, il a enseigné à l'université Paris 8 (2000-2004) où il a obtenu sa thèse de doctorat. Il a exercé ensuite comme maître de conférences à l'université de Franche-Comté (2004-2010). Après la « crise de 2009 », il a décidé d'émigrer définitivement au Canada. Il est actuellement *associate professor* au département de langue et littérature françaises de l'université McGill à Montréal.



Pour qui est habitué aux règles, plus souvent tacites et partagées que réellement exprimées, du recrutement des professeurs et des maîtres de conférences au sein du système universitaire français, les pratiques nord-américaines, spécialement canadiennes, ont de quoi surprendre et mettent l'observateur dans la position du Persan de Montesquieu. Au demeurant, si l'esprit de satire devait absolument s'exercer, ce serait en retour contre les manières et les coutumes de l'Hexagone. En effet, nos universités et nos départements auraient peut-être intérêt à méditer certaines différences et, qui sait, à s'inspirer des usages en cours chez nos voisins, proches ou lointains.

Le comparatisme étant un exercice risqué, et bien qu'il soit difficile de s'en dispenser absolument, il est exclu cependant d'établir des parallèles et des analogies trop simples ou spontanés entre deux systèmes, canadien et français, qui obéissent à une histoire, des traditions nationales et culturelles sensiblement distinctes. Il y faudrait une méthodologie capable de rendre visibles les présupposés sociaux et institutionnels qui sont à l'œuvre dans la logique canadienne de la cooptation. La critique que jadis Pierre Bourdieu adressait par exemple à l'*Homo academicus*, l'arbitraire culturel qui s'exerce au nom de l'esprit de corps sur les nouveaux entrants, en assimilant le recrutement à une sélection et à une reproduction des *habitus*, pourrait s'étendre au modèle canadien. Mais, à l'inverse, la dialectique entre élitisme et méritocratie y a



d'autres origines, et n'est pas associée comme en France à la politique républicaine. Enfin, la reconnaissance des compétences et plus encore de la valeur scientifique obéit outre-Atlantique aux cotations d'un marché de la connaissance dominé par des *top researchers*, fondé sur l'attractivité des établissements qui les choisissent, un potentiel de financement qui se confond avec leur « renommée ».

Il importe sur ce point de souligner qu'au Canada ce marché de la connaissance s'organise autour d'organismes de « subventions » vers lesquels les chercheurs doivent se tourner pour obtenir des fonds qui les aideront à monter une équipe, organiser des colloques, financer leurs voyages d'études et leurs conférences, embaucher des assistants de recherche, se procurer du matériel informatique et technique. En conséquence, les professeurs sont conduits à soumettre des projets allant de deux à cinq ans, en fonction de thématiques déterminées ou libres mais directement liées à leurs travaux et à leur parcours scientifique. À l'échelle fédérale, il en va ainsi par exemple du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) ou du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Dans cet ensemble, le Québec est doté de ses propres instances, par exemple le Fonds de recherche société et culture (FQRSC). Il n'entre pas dans notre propos de détailler ces deux niveaux de la politique scientifique du pays, mais de rappeler que c'est sur la base de cette capacité à acquérir des subsides que les professeurs sont pour partie évalués par leur établissement. C'est aussi par ce moyen qu'ils gagnent ou, si l'on préfère, qu'ils « achètent » leur indépendance intellectuelle. Les universités et les facultés y ont un intérêt considérable puisque, une fois le chercheur lancé dans un programme, elles n'ont plus à soutenir financièrement au même degré leur personnel.

Ainsi, l'ambition de ce papier reste modeste et sans doute plus descriptive qu'analytique. Il s'agit plutôt de mettre l'accent sur certaines modalités originales du recrutement (et non sur ses présupposés ou ses effets), en admettant une restriction du propos, puisque la question et les exemples seront empruntés en priorité au champ disciplinaire des *humanities* selon la terminologie nord-américaine. Il reste que de la psychologie aux littératures, de la biochimie aux études environnementales, des interrogations pratiques assez similaires demeurent : quel temps consacrons-nous au recrutement de nouveaux collègues ? sur la base de quels critères s'opèrent l'exclusion et la sélection des candidats ? quelles formes prend l'épreuve de cooptation en elle-même ?

### **La force de l'habitude**

Le propre de l'habitude est de rendre les choses naturelles, au point que l'on ne conteste plus cet état de fait, mécaniquement produit, qui prend alors force de loi partout et de tous temps. Les modalités du recrutement universitaire en France participent de ce genre d'inertie. Vues de l'extérieur, elles ont même quelque chose d'incompréhensible, de singulier sinon de tout à fait dérisoire.



Certes, avant de se retrouver en situation d'entretien, face à un « comité de sélection », le nouvel entrant aura eu un parcours jalonné par l'évaluation et la sanction de son doctorat, le rapport de thèse qui reste déterminant pour sa carrière à venir, la qualification auprès du Centre national des universités, de la ou des sections afférentes. C'est même parfois au nom de ces étapes préliminaires qu'est justifiée la brièveté de l'audition finale – assurément variable selon les jurys mais excédant rarement la demi-heure (si l'on tient compte du temps alloué au candidat et de la période d'échanges et de questions avec le comité), qui décidera ou non de son intégration dans le corps savant. Mais une telle durée est objectivement problématique.

D'une part, en ce qu'elle n'a pas la valeur d'un authentique concours, fondé sur l'exercice en temps réel des compétences de l'individu, mais plutôt de test communicationnel avec ses possibles dérives rhétoriques. D'autre part, en ce qu'elle laisse généralement assez peu de latitude au candidat comme à la commission. Elle est surtout le symptôme que le processus d'évaluation et de sélection s'opère largement en amont, et tend pour cette raison aussi à renforcer la part d'arbitraire, réduisant alors d'autant la démocratie du débat au profit de jeux de domination ou de luttes d'influence, sans même évoquer le népotisme dont le milieu s'efforce régulièrement de nier ou de taire l'existence.

Aggravé par les pressions économiques et la récente réforme des universités, les restrictions budgétaires de l'État, la pénurie des postes, ce phénomène s'accompagne de formes complexes de ressentiment ou d'incompréhension du côté des déçus ou des exclus. Il trace enfin différentes lignes de partage entre les générations en poste depuis une ou deux décennies et celles qui sont en attente, pour lesquelles l'accès au monde universitaire qui multiplie les exigences est devenu de plus en plus difficile.

### **Le processus et ses acteurs**

De l'autre côté de l'Atlantique, la situation n'est pas nécessairement plus enviable. Sans même évoquer le prolétariat des chargés de cours, dont la masse peut être parfois considérable pour pallier les besoins de certains départements ou facultés, la subtile hiérarchie qui s'établit entre d'un côté les *assistant professors* et de l'autre les *associate* et *full professors*, s'articule pour l'essentiel autour de la *tenure* (l'obtention de la « permanence »), qui contribue à rebours à une précarisation du corps enseignant. Au nom d'une idéologie de la compétitivité et du résultat, les mécanismes de pression qui en résultent portent aussi bien sur les performances pédagogiques, évaluées de surcroît par les étudiants au gré de questionnaires (réglés sur le modèle des sondages d'opinion), que sur la comptabilité et la visibilité scientifiques (la course aux publications). Dans ce domaine, alors qu'aux États-Unis la pédagogie ne cesse jamais d'être un critère, spécialement au niveau des *colleges*, l'obsession canadienne est d'abord tournée vers



les subventions de recherche auprès des organismes subventionnaires. Au-delà des articles et des livres, c'est ce qui détermine en premier lieu la « valeur » du chercheur, valeur plus institutionnelle que proprement scientifique. Enfin, ces mécanismes de pression aboutissent à des formes de sujétion administrative de celui qui débute en carrière à l'égard de ses pairs qui ont déjà pris rang. Certaines universités américaines parmi les plus prestigieuses, Princeton par exemple, n'hésitent pas à se doter d'un large bassin d'*assistant professors* dont, au terme des six années que dure la *tenure-track position*, le contrat n'est pas renouvelé pour les deux tiers d'entre eux. Cela posé, le pourcentage est beaucoup plus faible du côté des universités canadiennes qui n'ont pas nécessairement les moyens de se dispenser de leurs *assistant professors* comme dans l'espace de l'Ivy League.

Malgré tout, il reste que les modalités de recrutement académique outre-Atlantique, et spécialement dans l'espace canadien, y paraissent plus rationnelles, en ce sens strict qu'elles correspondent directement à la réalité du poste, à ses besoins et à ses exigences. Du côté du candidat, le processus de sélection ne dépend pas d'une instance étatique comme c'est le cas avec l'étape de la qualification. Il est admis à concourir dès lors qu'il possède sa thèse de doctorat. Du côté de l'établissement, la feuille de poste est disponible auprès de la direction des ressources humaines, diffusée par voie imprimée et électronique sur les sites des facultés et des départements concernés, transmise à des sociétés savantes, des associations scientifiques (du type Modern Language Association), des revues, etc. Les dates du concours peuvent varier et ne se concentrent pas nécessairement à la fin du calendrier universitaire. Du fait de leur « autonomie », les établissements gèrent directement leur masse salariale et, par voie de conséquence, l'offre d'emploi. De même, concernant les procédures de recrutement, elles font preuve de liberté, même si on observe des régularités entre les universités. En l'occurrence, les variations qui se dégagent s'expliquent en partie par des traditions disciplinaires ou des usages locaux. Dans ce contexte, il est peut-être imprudent de raisonner *a priori* sur un modèle. Certaines caractéristiques sont stables néanmoins.

Le dossier écrit du candidat comporte, en plus d'une lettre de présentation, du *curriculum vitae*, de la liste des publications, des articles et/ou des livres, un dossier pédagogique. Ce dernier se subdivise en deux composantes : un exposé sur la « philosophie » de l'enseignement du candidat, ce dernier y fait part de son expérience et de sa vision pédagogiques ; les évaluations par les étudiants des cours qu'il a eu l'occasion de dispenser, sous l'espèce de statistiques et de commentaires. Autre élément notable : l'*application* est accompagnée de lettres de recommandation émanant de deux ou trois (ou plus) *referees* : avis stratégiques du directeur de thèse, du superviseur d'un stage postdoctoral, d'un collègue de travail, par exemple. Bien que le genre de la lettre soit très codé au plan rhétorique, il ajoute au capital scolaire proprement dit



le capital social. À travers ses lieux communs, il décrit ainsi la position de l'individu dans l'espace universitaire avec ses réseaux et ses connexions.

Le comité de sélection (*Search Committee*) préposé à l'évaluation des documents est élu de manière collégiale par les professeurs du département, et normalement composé de membres permanents. Il arrive cependant que des professeurs non permanents y figurent. Le nombre de membres peut varier mais demeure relativement réduit. À eux d'établir la *short list* des candidats qui peut raisonnablement osciller entre deux, trois et cinq voire plus (bien que cela soit plus rare). En outre, le comité inclut *ex officio* la direction du département. En revanche, il n'admet pas de membres extérieurs issus d'autres universités, qui seraient liés de près ou de loin à la discipline du poste, selon une distribution qui répondrait à la hiérarchie des corps (comme il existe un collègue des maîtres de conférences et un collègue des professeurs). Le seul intervenant extérieur est le représentant du doyen de la faculté (*pro-dean*), dont la mission officielle est celle d'observateur. Tandis que son choix peut être motivé par des raisons d'affinités scientifiques, il participe également au vote. Il veille surtout au respect des règles et à ce que l'évaluation puis l'audition des candidats soient éthiquement conformes. Dans les faits, alors que le comité représente les intérêts du département (sans d'ailleurs être toujours souverain, ses choix pouvant être contestés par des membres qui n'y siègent pas), le *pro-dean* forme une instance de surveillance et de contrôle supplémentaire. Du reste, que ce soit sur le mode de la division ou du consensus, le comité n'exclut pas évidemment stratégies et tactiques.

### **Le temps de l'épreuve**

L'épreuve peut se dérouler sur une ou deux journées et requiert par conséquent une présence et une participation actives des instances départementales et même facultaires. Il n'est pas exclu qu'en plus du corps professoral les candidats soient conduits par exemple à rencontrer en personne le doyen de la faculté qui les recrutera et/ou ses associés. Quant aux entretiens proprement dits, ils sont publics et ne se limitent pas au comité de sélection. Ils sont ouverts à l'ensemble des professeurs du département (siégeant ou non dans le comité), ainsi qu'aux collègues étudiants, à savoir les représentants élus de niveau 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, qui sont par ailleurs habilités à poser des questions. Au terme de l'audition, ceux-ci remettent un rapport et un avis motivés sur les candidats au comité de sélection qui en tient compte, même si le document reste de nature consultative avant tout.

Il convient de souligner que les entretiens sont très ouverts, voire détendus, sans être familiers. Ils ont un aspect beaucoup moins ritualisé qu'en France. Si les connaissances du candidat, son agilité intellectuelle, sa rigueur et sa méthode, y sont bien entendu examinées, c'est dans un cadre conversationnel beaucoup plus horizontal



qui a pour fonction avouée non de faire valoir les faiblesses du candidat ou de lui faire perdre la face selon la technique courante de l'élimination, mais au contraire d'en obtenir le meilleur, quitte à tester ses résistances et ses limites, mais toujours en vue de produire un jugement global sur les potentiels nécessairement contrastés de la personne. Des lacunes dans la connaissance ou l'incapacité à répondre ponctuellement n'y ont rien de réhibitoire. À l'inverse, l'échange rend beaucoup plus difficile le recours au « bluff ».

Si la stratégie de sélection a une dimension assurément managériale, inspirée à bien des égards par le monde de l'entreprise, c'est qu'elle répond non seulement aux besoins académiques du département mais également, pour les universités de très haut rang, à des critères quasi obsessionnels de *leadership* et de rayonnement. Au cœur de chaque élection, indépendamment même de la discipline, l'enjeu est la place, voire l'aura scientifique de l'établissement dans le monde de la recherche et au sein de la société elle-même. Le recrutement à l'échelle internationale et la défiance envers la pratique de l'*in-breeding* (litt. « consanguinité »), qui aurait pour homologue en France la peste du « localisme » avec ses variantes entre les universités parisiennes et les universités de province, peuvent même constituer ici un point de doctrine. Bien entendu, la critique de l'*in-breeding* modère sans les confisquer absolument les filiations intergénérationnelles, la technique des patronages, l'adoubement des disciples à l'intérieur des départements. Mais de manière générale, le phénomène de *leadership* est dramatisé par la logique concurrentielle qui oppose entre elles les universités, et les retombées symboliques et économiques qu'elle entraîne. Selon l'idéologie circulaire mais officielle, les candidats sont convoités dans la mesure où ils convoitent les postes ; si l'on veut, ils choisissent l'université qui les choisit...

À titre d'exemple, et pour en donner une idée à la fois schématique et fidèle, la journée d'un finaliste débutera par la présentation détaillée de son parcours de recherche et des projets originaux qu'il peut soumettre au département. Cette présentation peut être agrémentée d'un modèle de plan de cours ou même suivie d'une simulation de cours à l'intention à la fois des étudiants et des collègues. La règle est observée dans certaines institutions européennes, notamment en Suisse. Ce dernier volet est l'occasion de révéler le sens pratique que le candidat a de l'acte de transmission, la maîtrise et la cohérence de sa conception du cours, depuis le planning prévisionnel des séances et des thèmes à aborder jusqu'aux références bibliographiques propres à la matière considérée. Mais il peut être aussi le moyen de s'assurer de l'usage que le candidat a fait ou pourrait faire des nouvelles technologies, à l'appui de la formation des étudiants.

À cette première étape, qui nourrit déjà les discussions avec le comité et l'assemblée, succède une deuxième sous la forme d'une conférence, d'orientation plus



académique, sur la base d'une question imposée ou d'un thème librement choisi, mais toujours en lien immédiat avec l'intitulé du poste. Il s'ensuit de nouveau un débat qui permet au comité d'interroger les présupposés du discours, de saisir le cadre théorique de la pensée proposée, d'apprécier sa part novatrice, ses opacités ou ses limites. À ce stade, le parcours du combattant est loin d'être terminé cependant. D'autres exercices moins formels l'attendent, dont chaque comité de sélection est en droit de réinterpréter et de modifier le contenu, les critères et les attentes, dans le respect des coutumes départementales et des règles édictées par les *guidelines* (instructions, chartes) de chaque faculté.

Ainsi l'aspirant sera confronté par exemple à une rencontre avec les collègues étudiants qui lui auront préparé des questions. Elles leur permettront notamment de mesurer sa prise de contact avec le public, la pertinence de ses propositions de cours, ses projets de collaboration, par exemple la supervision d'ateliers de recherche avec des doctorants. S'il s'agit d'une candidature plus avancée, l'expérience déjà acquise dans l'encadrement de masters et de thèses pourra être également évoquée. Inutile de dire que pour être informel cet échange n'en requiert pas moins de la part du candidat des bases très solides et une connaissance adéquate du métier. Il en va de même de séances prévues avec les professeurs du département. Autant de propos libres et décousus, en apparence, qui sont le moyen d'interroger le candidat sur les aspects pratiques de sa future fonction : tâches administratives, travail d'équipe, assistantat de recherche, demande de subventions de recherche, etc. Ajoutons pour terminer cette vue d'ensemble qu'il existe certaines variantes dans l'espace québécois au Canada. Certains établissements y suivent un autre ordre : une première rencontre peut avoir lieu entre le candidat et le comité de sélection ; une autre journée est alors prévue pour la conférence que le candidat adressera au corps professoral en son entier.

Mais en règle générale, une journée d'épreuve est scandée en continu par des conférences et des débats. En outre, elle est soumise à certains rites à la mode britannique : le candidat est ainsi invité à partager le repas avec les membres du comité de sélection, le midi voire le soir. Cet aspect plus convivial peut faire illusion, en ce qu'il fait passer provisoirement les enjeux du recrutement au second plan. En vérité, il est un cadre propice à juger le comportement et la personnalité du candidat. Ce qui importe alors est son être-perçu, les schèmes et les signes corporels, psychologiques et sociaux que l'aspirant donne à déchiffrer à ses futurs collègues. En vertu de ce *profiling*, l'intérêt du comité ne se porte plus uniquement sur les qualités intellectuelles mais sur l'« humeur sociale », pour savoir si elle est ou non compatible avec une équipe qui devra travailler avec un nouveau collègue pendant peut-être de longues années.



## Conclusion

Au terme de cette brève description, qu'il est possible de nuancer, de corriger ou de compléter, notre objectif n'est pas de valoriser un système, nord-américain et spécialement canadien, au détriment d'un autre, l'institution française. On aura signalé par ailleurs au cours de l'analyse certaines failles idéologiques. Du moins l'exemple a-t-il le mérite de mettre au jour non seulement les dysfonctionnements structurels des « comités de sélection » actuels et des anciennes « commissions de spécialistes », mais surtout d'exhiber les paradoxes du recrutement universitaire dans l'Hexagone. La distance géographique et culturelle autorise certes la critique ; elle ne permet pas cependant de conclure à la nécessité absolue d'« importer » de façon mécanique ou béate un modèle parce qu'il serait supposément meilleur. Elle oblige seulement à repenser les modalités de sélection du personnel scientifique et pédagogique en France, c'est-à-dire à reconnaître avant tout l'urgence de les réinventer.

## FAUT-IL RÉCOMPENSER LE MÉRITE ?

*Général d'armée Jean-Louis Georgelin*

Grand chancelier de la Légion d'honneur et chancelier de l'ordre national du Mérite depuis 2010, le général d'armée Georgelin a été chef de l'état-major particulier du président de la République, avant d'être nommé chef d'état-major des armées françaises en 2006.



« **L**a Légion d'honneur est la plus élevée des distinctions nationales. Elle est la récompense des mérites éminents acquis au service de la nation soit à titre civil, soit sous les armes. » Ainsi le Code de la Légion d'honneur définit-il la vocation de notre premier ordre national dans lequel mérite et reconnaissance du mérite sont indissociablement liés.

La Légion d'honneur est créée le 19 mai 1802. Nous sommes au lendemain de la Révolution, Napoléon Bonaparte, alors Premier consul, entend réorganiser la nation épuisée par dix ans d'instabilité politique. Il assigne à la nouvelle institution un rôle politique et social fort, celui de former une « masse de granit » fidèle au pouvoir, corps intermédiaire relais entre l'État et les citoyens, nouvelle base d'une société fondée sur le mérite.

Deux cents ans d'histoire, durant lesquels plus d'un million de Français ont été décorés, ont fortement ancré la Légion d'honneur dans la société française. Si elle en est devenue un élément symbolique de l'identité, on peut néanmoins s'interroger sur son rôle à notre époque contemporaine où l'ascension sociale par le mérite paraît s'enrayer et où le mérite lui-même est une valeur qui passe pour obsolète. En d'autres termes : faut-il (encore) récompenser le mérite ?



### Une définition du mérite dans la Légion d'honneur

Dans la Légion d'honneur, le mérite suit une acception le reliant à la notion de reconnaissance par la récompense. L'article premier du Code précise que sont récompensés les mérites « acquis au service de la nation soit à titre civil, soit sous les armes ». Ces mérites peuvent donc s'exercer dans tout domaine d'activité, ce qui rend l'Ordre universel – à la différence des ordres ministériels qui sont eux spécialisés : Palmes académiques, Mérite agricole, Mérite maritime, Arts et Lettres. L'article R18 complète : « Pour être admis au grade de chevalier, il faut justifier de services publics ou d'activités professionnelles d'une durée minimum de vingt années, assortis dans l'un et l'autre cas de mérites éminents. »

Le pluriel marque la tangibilité des mérites qui se construisent par une suite d'actions et d'engagements concrets qu'il s'agit de pouvoir mesurer. Le mémoire qui constitue le dossier de candidature comporte ainsi un exposé détaillé des services de la personne proposée dans l'Ordre, forme de biographie professionnelle argumentée. À cela s'ajoute le cas échéant toute une série d'informations complémentaires : grades universitaires, activités diverses, fonctions électives, missions en France et à l'étranger, services rendus dans les activités sociales, les commissions, actes de courage et de dévouement, travaux et publications. Sont également mentionnées les éventuelles années de services militaires (en temps de paix et en temps de guerre), de services civils, les citations et blessures de guerre, les blessures en service commandé. Pour les fonctionnaires, l'avis des ministres dont ils relèvent ou ont relevé est également requis.

L'éminence seule des mérites ne suffit pas : ils doivent être exercés « au service de la nation ». Les candidats doivent ainsi œuvrer au bénéfice du pays dans leur propre domaine d'activité, ce qui prend de fait de multiples formes : création d'emplois, développement de l'éducation, soutien aux défavorisés, sécurité intérieure. Ils peuvent contribuer à l'innovation technologique, scientifique, médicale, écologique ainsi qu'à la création artistique et intellectuelle. Ou participer au rayonnement de la France à l'étranger par leurs interventions militaires et diplomatiques, leurs prouesses sportives ou le déploiement commercial de leur entreprise. La liste de ces mérites ne peut naturellement être exhaustive puisqu'il s'agit de définir l'action d'autant d'êtres humains dont le parcours est par nature unique.

L'appréciation des mérites se fait en outre au regard de leur durée. Un minimum de vingt années d'activité est requis, ce qui amène de fait à 58 ans l'âge moyen d'entrée dans la Légion d'honneur. Pour progresser dans la hiérarchie de l'Ordre (dans lequel il existe trois grades et deux dignités), il faut non seulement faire la preuve de mérites nouveaux mais également respecter un laps de temps minimum : huit ans pour être promu de chevalier à officier ; cinq ans pour devenir ensuite commandeur ;



Faut-il récompenser le mérite ?

---

trois ans pour être élevé à la dignité de grand officier et de nouveau trois ans pour la dignité de grand'croix.

Il existe cependant des exceptions à ces conditions de durée. Elles sont encadrées par le Code et portent le nom de « propositions exceptionnelles ». « Les actions d'éclat et les blessures graves en temps de guerre » forment une dispense de durée. « Les personnes tuées ou blessées dans l'accomplissement de leur devoir » peuvent elles aussi être décorées sans les vingt années requises. À titre d'exemple : militaires tués en opérations extérieures, pompiers décédés dans un incendie, officiers de police victimes d'agressions mortelles. Enfin, « les services exceptionnels nettement caractérisés » permettent à ceux qui les ont accomplis une nomination plus rapide dans l'Ordre. C'est le cas notamment des sportifs ayant remporté une médaille d'or aux Jeux olympiques ou paralympiques : leurs exploits, qui font rayonner l'image de la France dans le monde entier, n'attendent souvent pas les années.

Notoriété et éminence des services, bénéfice commun, durée minimale, tels sont les critères de définition des mérites dans la Légion d'honneur. Ces mêmes mérites peuvent néanmoins être jugés nuls dans deux cas : si le candidat possède un casier judiciaire ; ou si l'enquête obligatoire, menée par la préfecture, sur son honorabilité et sa moralité, apporte la preuve d'actes discriminants. Pour les membres de l'Ordre, l'exigence judiciaire et morale est identique : des peines disciplinaires sont ainsi appliquées pour tout décoré ayant « commis un acte contraire à l'honneur ». Elles vont jusqu'à l'exclusion de droit pour les personnes condamnées pour crime et celles condamnées à une peine d'emprisonnement sans sursis égale ou supérieure à un an.

### **Le principe de séparation des pouvoirs dans l'évaluation des mérites**

La Légion d'honneur est une institution d'État. Son autorité supérieure, le grand maître, est, depuis sa création, le chef de l'État – hier empereur ou roi, aujourd'hui président de la République. C'est lui qui désigne l'ordonnateur principal de l'Ordre, le grand chancelier. Lui qui signe les décrets de nomination et promotion dans la Légion d'honneur. C'est en son nom que se fait la réception dans l'Ordre des récipiendaires, selon la formule consacrée : « Au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier (officier ou commandeur) de la Légion d'honneur. » La nomination de tout décoré est néanmoins l'aboutissement d'un long processus qui fait intervenir plusieurs acteurs et obéit au principe républicain de séparation des pouvoirs. Trois autorités entrent ainsi en jeu, dont le Code organise clairement le partage des attributions : autorité de proposition, autorité de contrôle de la conformité de ces propositions, autorité de nomination.



Le grand chancelier présente le grand collier de la Légion d'honneur au président de la République lors de la cérémonie d'installation, le 15 mai 2012. Photo AFP.

Seuls les ministres sont habilités – dans la limite du contingent de croix dont ils disposent et qui a été fixé par le président de la République – à proposer des personnes relevant de leur champ d'attribution ministériel. Pour identifier les candidats, ils s'appuient sur des relais multiples qui constituent un maillage informel, néanmoins éprouvé : cabinet, bureau des décorations, directions internes et territoriales de leur ministère ; également préfets et élus, acteurs publics, économiques et associatifs de l'ensemble du pays. Mais les ministres seuls décident des personnes qu'ils proposent dans l'Ordre. C'est le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, présidé par le grand chancelier, qui examine une à une les propositions qui lui sont ainsi soumises. Les dix-sept membres de ce conseil, eux-mêmes décorés de la Légion d'honneur, sont nommés par le grand maître sur proposition du grand chancelier pour des mandats de quatre ans renouvelables. Leur ensemble représente une synthèse d'excellence de la société française dans toute la diversité de ses activités, en écho à l'universalité de l'Ordre. Le Conseil contrôle la conformité des candidatures au Code mais aussi à sa propre jurisprudence. Il peut même s'ériger en juge de l'opportunité d'une proposition. Sa déclaration de conformité est juridiquement indispensable. S'il ne la prononce pas, le dossier est écarté : environ 15 % des propositions faites par les ministères sont ainsi rejetées chaque année. Les délibérations du Conseil de l'Ordre sont confidentielles et la procédure n'est pas une procédure contradictoire. Ses décisions sont ensuite soumises par le grand chancelier au président de la République, autorité de nomination qui peut alors supprimer un nom mais ne peut en rajouter. Il signe les décrets de nomination et promotion, qui vont être publiés au *Journal officiel de la République française*.



Faut-il récompenser le mérite ?

Ce processus d'attribution de la Légion d'honneur, et donc de sanction des mérites, appelle plusieurs remarques. En premier lieu, si le mode de détection des candidats relève d'une organisation parfaitement rôdée, il ne peut prétendre à l'exhaustivité : des citoyens parfaitement méritants au regard de la Légion d'honneur n'en sont pas décorés tout simplement parce qu'ils n'ont pas été repérés par les autorités compétentes, qui n'ont donc pas pu les proposer. C'est ainsi par exemple que près de soixante-dix ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les promotions de la Légion d'honneur comportent encore le nom de résistants et de Justes de France qui font leur entrée dans l'Ordre quand d'autres en sont dignitaires.

Pour permettre une détection plus rigoureuse de décorés potentiels, plusieurs tuteurs ont été introduits au fil des ans. Quelques illustrations : en 1958 est créée une promotion du travail pour distinguer des personnes d'origines modestes et que leurs mérites personnels ont amenées à une réussite professionnelle exemplaire – des personnes qui étaient rarement identifiées par les ministères. Selon un principe identique, une promotion du bénévolat associatif a vu le jour en 2008. La même année est lancée l'initiative citoyenne qui permet à tout Français de proposer dans la Légion d'honneur, selon des modalités précises, une personne qu'il estime méritante. Autre tuteur majeur dans l'histoire de l'Ordre : la stricte parité hommes-femmes dans les promotions civiles. Appliquée sur décret depuis 2007, elle fait suite à une première décision présidentielle de 1996 qui fixait la proportion minimum de femmes à 25 %. Rappelons qu'il y a un peu plus de vingt ans (1991), les femmes ne représentaient que 10 % des récipiendaires civils.

La deuxième remarque porte sur l'appréciation des mérites par le Conseil de l'Ordre. On a vu quels étaient les critères énoncés dans le Code : éminence des services, intérêt commun, durée. Reste que la notion de « mérites éminents » – celle-là même qui est au centre de la décision du Conseil de l'Ordre – ne peut s'appréhender de façon comptable, froide, formatée : elle relève d'un jugement humain, ce qui met en évidence l'importance de la collégialité du jugement, mais également de la jurisprudence. En la matière, les 210 ans d'existence de la Légion d'honneur et le million de décorés à travers les décennies forment une ressource précieuse.

Troisième remarque : les viviers de candidats sont nombreux et variés mais le choix de ceux qui sont proposés ne relève que d'un groupe de personnes, les ministres. Et si aucune nomination ou promotion dans la Légion d'honneur ne peut se faire sans la validation du Conseil de l'Ordre, elle ne peut non plus se faire sans la signature du grand maître, le président de la République. Ce double rappel nous conduit à la place de la Légion d'honneur dans l'État : l'Ordre, à travers la récompense honorifique des mérites des citoyens, peut en effet être vu comme un instrument à son service.



### Un instrument au service de l'État

Rappelons qu'un ordre honorifique, contrairement à une simple décoration, est une communauté de personnes unies par des règles morales, et de fait engagées moralement vis-à-vis de celui qui les distingue, à savoir le chef de l'État : la Légion d'honneur ne fait pas exception et s'apparente d'une certaine manière en cela aux ordres d'Ancien Régime dont les modalités d'appartenance étaient pourtant tout autres.

Si l'on examine l'histoire des ordres<sup>1</sup>, il apparaît nettement que les autorités souveraines ne créèrent jamais une telle institution sans raison majeure. Elles l'ont toujours fait à un moment où elles souhaitaient capter des énergies particulières disponibles dans la société et dont la réunion pouvait leur être d'une grande nécessité pour la survie de l'entité nationale dont elles avaient la charge, mais également à un moment où elles avaient besoin de stimuler la manifestation de telles énergies. Ainsi, les protagonistes de la guerre de Cent Ans créèrent-ils des ordres de chevalerie (ordre de la Jarretière en Angleterre, ordre de Saint-Michel en France) pour s'attacher, à eux et à eux seuls, les meilleurs de leurs partisans nobles ; ainsi Henri III créa-t-il pendant les guerres de religion l'ordre du Saint-Esprit avec pour but de fidéliser autour de lui l'élite noble catholique du royaume ; ainsi l'ordre de Saint-Louis, fondé par Louis XIV, contribua-t-il au redressement de ses armées en récompensant et en encourageant le zèle des officiers catholiques – nobles ou roturiers cette fois confondus.

Les ordres royaux furent abolis sous la Révolution avec la disparition des privilèges de la noblesse et de tous les signes symbolisant une distinction de naissance. Si les armes d'honneur permirent sous le Consulat de reconnaître le mérite des meilleurs guerriers, Bonaparte identifia une lacune dans les institutions d'État, celle d'un réel système de récompense nationale. La création de la Légion d'honneur en 1802 fait ainsi partie de son programme de réorganisation de la nation, au même titre que la rédaction du Code civil, la réforme de l'administration et de l'enseignement, ou la fondation de la Cour des comptes.

Le Premier consul en défend le principe au Conseil d'État : « Je défie qu'on me montre une république ancienne ou moderne dans laquelle il n'y a pas eu de distinctions. On appelle cela des hochets. Eh bien, c'est avec des hochets que l'on mène les hommes ! [...] Les Français [...] n'ont qu'un sentiment, l'honneur. Il faut donc donner un aliment à ce sentiment-là ; il leur faut des distinctions. » La nouvelle institution se veut un corps d'élite destiné à réunir le courage des militaires aux talents civils. Elle répond à une triple vocation. Militaire, en récompensant mieux les armées qui ont servi la nation et en provoquant une émulation pour les carrières sous les armes au sein de la jeunesse. Politique : la devise de la Légion d'honneur, « Honneur et Patrie », montre bien le service à la nation qui est attendu des légionnaires et qui



Faut-il récompenser le mérite ?

s'ajoute de façon spécifique à la défense de la République à laquelle tout citoyen se doit. Sociale, car le principe d'universalité de la Légion d'honneur permet de rassembler dans un même corps tous les groupes d'influence de la France en construction et « cet heureux système d'union établi entre les légionnaires se propagera dans toute la société<sup>2</sup> ». Ainsi doit se former la base d'une nouvelle société sous-tendue par le mérite et dévouée à la nation<sup>3</sup>.

La Légion d'honneur est accueillie favorablement dans le pays à sa création. Sa valeur symbolique et sa renommée s'ancrent à tel point dans le cœur des Français sous l'Empire que Louis XVIII, s'il rétablit les ordres royaux du Saint-Esprit, de Saint-Michel et de Saint-Louis, n'en conserve pas moins l'institution napoléonienne. « Pouvions-nous, explique-t-il en exorde à l'ordonnance du 19 juillet 1814 qui entérinait le maintien de la Légion d'honneur, voir avec indifférence une institution qui donne à l'autorité souveraine le plus noble motif d'influence sur le caractère national, multiplie parmi les guerriers ces prodiges dont les armées françaises ont reçu tant d'éclat, et produit dans toutes les classes de citoyens une émulation qui ne peut qu'ajouter à la gloire de la monarchie ? ». Sous la monarchie de Juillet, la Légion d'honneur devient le seul ordre français. Louis-Philippe fait un usage intensif des nominations à titre exceptionnel, à tel point qu'il s'attire les foudres des deux chambres qui demandent la création d'un Conseil consultatif de la Légion d'honneur pour garantir la crédibilité des admissions dans l'Ordre. Le projet n'aboutit pas mais Louis-Philippe doit souscrire à la publication des nominations dans le *Moniteur universel*, ancêtre du *Journal officiel*. En réglant le fonctionnement de la Légion d'honneur pour plus d'un siècle grâce au décret organique du 16 mars 1852, Louis-Napoléon Bonaparte, quant à lui, fait sienne cette institution quasi familiale, tombée malencontreusement en des « mains étrangères » entre 1814 et 1848.

La Troisième République voit dans l'Ordre un symbole honni de l'Empire, envisage de le supprimer, le réduit un temps à une institution militaire. Elle finit par lui rendre son statut originel et a, durant toute son existence, à cœur de rendre plus démocratique le choix et la gestion de ses membres. En 1900, les Français légionnaires sont un peu moins de 45 000. La guerre de 1914-1918 impose, par les sacrifices et actes de courage innombrables qu'elle engendre, une adaptation des critères d'attribution. Les effectifs de la Légion d'honneur vont ainsi aller croissant en accompagnant les conflits dans lesquels le pays s'engage – Seconde Guerre mondiale, Indochine et Algérie –, mais également l'évolution de la société civile qui compte de plus en plus de décorés. En 1962, l'Ordre comprend 320 000 membres. Face à cette inflation qui aurait pu nuire à la crédibilité et au prestige de la Légion d'honneur si elle s'était prolongée, le général de Gaulle décide d'une réforme du système de récompense national afin de l'adapter aux transformations du pays. En 1962, il édicte un code de la Légion



d'honneur, somme rationalisée et modernisée des législations précédentes, et fixe un nombre maximum de décorés vivants : 125 000 – ils sont aujourd'hui 93 000. L'année suivante, il crée l'ordre national du Mérite qui permet de mieux graduer la notion de récompense et de remplacer la plupart des ordres ministériels qui sont alors supprimés.

### **Un symbole fédérateur**

À travers l'appropriation que fait chaque régime de la Légion d'honneur, on voit comment l'Ordre a résisté aux bouleversements historiques pour s'enraciner durablement dans la société française et mûrir. Son rôle politique et social initial s'est estompé avec la stabilisation du régime républicain. La Légion d'honneur est devenue véritablement « l'affaire des citoyens » avec l'avènement de la Troisième République et avec la Première Guerre mondiale qui l'ouvre à la France rurale des appelés, comme la Seconde Guerre mondiale l'ouvrira aux femmes par la Résistance. Les guerres consolident ainsi d'une certaine façon la Légion d'honneur, l'ancrant dans la vie des Français de toutes origines et dans l'esprit des générations qui suivent : rares sont nos concitoyens à ne pas compter parmi leurs ascendants ou dans leur entourage social un décoré de la Légion d'honneur. Et force est de constater la popularité de l'Ordre auprès des Français qui sont aujourd'hui 68 % à la juger valorisante, un pourcentage qui s'élève à 82 % chez les 18-24 ans<sup>4</sup>.

La Légion d'honneur est parfois l'objet de polémiques qui doivent être néanmoins comprises comme la marque de sa vitalité. C'est essentiellement son principe d'universalité qui fait l'objet d'incompréhensions : comment un sportif peut-il être distingué de la même façon qu'un soldat qui risque sa vie, un chanteur populaire qu'un prix Nobel de physique, un bénévole associatif qu'un industriel ? Ce principe fondateur confère pourtant toute sa grandeur à l'Ordre en mettant les citoyens sur un pied d'égalité par le simple critère de leurs mérites, gommant de fait toute hiérarchie sociale ou professionnelle. Il assure également sa pérennité à la Légion d'honneur car il lui permet de s'adapter aux évolutions de l'époque et de récompenser naturellement de nouvelles activités (il n'était par exemple pas question d'aéronautique, de télécommunications ou de sport au XIX<sup>e</sup> siècle) : elle est par essence un ordre contemporain, reflet de la société de son temps. Enfin, l'universalité permet de créer une émulation large par la pluridisciplinarité des mérites que l'Ordre montre en exemple.

Ainsi la Légion d'honneur, grâce à l'intelligence visionnaire de son fondateur, continue-t-elle de faire force de symbole fédérateur dans la France républicaine du XXI<sup>e</sup> siècle.



## LE MÉRITE DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR

En 1805, Napoléon décide de fonder des maisons d'éducation pour les filles de membres de la Légion d'honneur. Il en définit lui-même le programme éducatif, voulant former « non des femmes très agréables mais des femmes vertueuses ». Il est en effet convaincu du rôle prépondérant que les femmes ont à jouer dans la société à travers la cellule familiale.

Largement modernisées au fil des décennies, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur existent toujours : ce sont des établissements d'enseignement public, collège et lycée (à Saint-Germain-en-Laye et Saint-Denis), dont les mille élèves suivent le programme de l'Éducation nationale, en internat, avec des résultats de 100 % au brevet et au baccalauréat. Des classes d'hypokhâgne, de khâgne et de BTS de commerce international sont en outre ouvertes depuis une vingtaine d'années<sup>5</sup>.

Qu'est-ce qui fait la spécificité des Maisons ? Principalement deux éléments. Premier élément, le recrutement des élèves : il est nécessaire pour y postuler d'avoir un parent, grand-parent ou arrière-grand-parent décoré de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire ou de l'ordre national du Mérite. Si ces distinctions sont toutes accordées au mérite individuel, on peut voir dans l'accès aux Maisons des descendantes de décorés une forme de transmission, celle d'un droit accordé grâce à des mérites récompensés. La filiation entre les élèves et les membres des ordres nationaux et les médaillés militaires s'illustre également dans les valeurs qui sont cultivées dans les Maisons.

C'est justement l'éducation à ces valeurs communes à celles des ordres nationaux – estime de soi, respect des autres, civisme, effort et, naturellement, mérite – qui constitue la seconde spécificité d'importance des Maisons. Un système de récompense, mis en place dès l'origine des établissements et qui a naturellement évolué depuis, continue en outre de former une source d'émulation morale et scolaire pour les élèves.



Remise de prix à la Maison d'éducation de la Légion d'honneur de St-Germain-en-Laye  
(photo S. Perrot).

### Notes

1. Référence mondiale dans le domaine de la phaléristique, le musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, abrité à la grande chancellerie, retrace cette histoire, du concept d'ordre de chevalerie à l'époque des croisades, à l'ordre national du Mérite créé en 1963 par le général de Gaulle. Il présente également plus de 400 ordres étrangers à travers les époques. [www.musee-legiondhonneur.fr](http://www.musee-legiondhonneur.fr)
2. Lucien Bonaparte, séance du 29 floréal an X au Corps législatif.
3. Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur que Napoléon destine aux filles des légionnaires participent également, à leur manière, à la création de cette nouvelle société. Sur le sujet, voir l'encadré p. 127
4. Sondage CSA/DICOD réalisé par téléphone les 12 et 13 septembre 2011, auprès d'un échantillon national représentatif de 1 005 personnes âgées de 18 ans et plus.
5. Voir le site [www.legiondhonneur.fr](http://www.legiondhonneur.fr)

---

## CORRIGER, ACCOMPAGNER ET SERVIR

### LES ÉLITES EN FRANCE DEPUIS L'ENTRE-DEUX-GUERRES : ENTRE CRISE ET CRITIQUE PERMANENTE

*Christophe Charle (1970 l)*

Il est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne, directeur de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (CNRS/ENS), membre de l'Institut universitaire de France et médaille d'argent du CNRS. Il a publié une trentaine de livres dont les *Élites de la République* (1987 ; 2006), *La République des universitaires* (Seuil, 1994) et, plus récemment, *Discordance des temps, une brève histoire de la modernité* (Armand Colin, 2011) et *Homo historicus* (Armand Colin, 2013).



Le discours critique actuel sur les élites n'est pas un phénomène nouveau. Périodiquement, l'opinion française est passée par ces phases de doute et de remise en cause : après la défaite de 1870, dans l'entre-deux-guerres, aux lendemains de la défaite de 1940, lors de l'avènement de la Cinquième République où le général de Gaulle et ses partisans dénoncent la faillite du « régime des partis ». Les circonstances historiques dramatiques ne sont pas la seule explication de ce procès récurrent des élites françaises. Dans un pays qui a, depuis la Révolution française, prétendu donner le pouvoir ou les positions les plus enviables à ceux qui le méritent, le décalage entre cet idéal méritocratique et la réalité devient vite objet de scandale et de dénonciation quand les dirigeants se révèlent incapables de faire face aux défis économiques, politiques ou internationaux. Toutefois il n'y a nulle fatalité à ces dérives. Elles s'expliquent en général par l'absence de réforme des systèmes de formation, de sélection ou de cooptation, absence qui tient à l'inertie des intérêts bien compris de ceux qu'ils servent pour perdurer au sommet de la politique, de la haute administration ou des



affaires. On va s'attacher à le montrer en prenant deux moments clés de ces pannes du changement des élites, l'entre-deux-guerres et l'après 1945.

### **L'entre-deux-guerres : la première crise de « l'élite »**

Les détenteurs des positions dominantes dans les années 1920-1930 étaient les produits de la vague de réformes lancées par la Troisième République libérale, celle de Jules Ferry et Gambetta. Elle a mis en place un nouveau système scolaire et de nouvelles universités mais aussi de nouvelles grandes écoles (HEC, écoles d'ingénieurs, écoles normales supérieures de Saint-Cloud, Fontenay-aux-Roses et Sèvres, etc.). Mais, en termes sociologiques, si un plus grand nombre d'étudiants a bénéficié de la politique des bourses et si leur formation a été modernisée pour s'adapter à la société industrielle et démocratique, ils restaient les produits d'un enseignement socialement cloisonné entre le primaire, gratuit, et le secondaire, payant. Le problème de sa réunification ne va être posé que précisément dans les années 1920 : ce qu'on appelle à l'époque la formation de « l'école unique ». Après les hécatombes de la guerre, l'objectif était d'élargir le vivier de recrutement des futures élites. Ce rapprochement est mis en pratique au cours des années 1930 mais le recrutement des études supérieures ne va véritablement s'ouvrir à de nouvelles couches que dans les années 1950 et 1960, voire plus tard. Sociologiquement, il s'est bien produit une petite ouverture sociale des élites au début du *xx<sup>e</sup>* siècle, mais, globalement, les élites économiques, administratives, politiques ou universitaires se recrutent toujours dans un cercle étroit d'individus issus, au mieux, de 2 % d'une classe d'âge. Dans les catégories les plus ouvertes (ingénieurs de l'État, préfets), moins de 20 % ne sont pas nés dans une famille de la bourgeoisie ou des classes dirigeantes<sup>1</sup>.

Le second héritage du *xix<sup>e</sup>* siècle qui pèse sur les élites de l'entre-deux-guerres est la hiérarchie symbolique entre les différents champs. Elle place les parlementaires au centre des arbitrages alors que d'autres forces remettent en cause leurs compétences, surtout juridiques et rhétoriques, dans le monde bouleversé par la guerre de 1914 et les mouvements sociaux : les élites techniques, les économistes, les syndicats, le mouvement féministe contestent ces procédures lentes et inefficaces du débat collectif général qui s'enlise souvent dans la navette entre la Chambre des députés et le Sénat, toujours plus conservateur et déphasé par rapport à la société moderne du fait de son mode de désignation qui surreprésente la France rurale immobile<sup>2</sup>.

Malgré une ouverture du recrutement des députés au cours de la période, le groupe de ceux qui détiennent le pouvoir effectif (les ministres durables, les détenteurs des plus longs mandats et des présidences décisives) reste en fait issu du même milieu dominé par les juristes qu'avant 1914. Le régime parlementaire français permet à la plupart des intérêts bourgeois d'être présents ou représentés, directement ou indirectement, au



sein des diverses instances de décision (Parlement, commissions, conseils consultatifs, conseils généraux, chambres de commerce, groupes de pression divers qui ont leurs relais chez les parlementaires). Son défaut majeur, qui s'aggrave avec le temps, est l'énergie considérable qu'il demande – du fait de son instabilité chronique (faute de partis structurés comme en Allemagne et en Grande-Bretagne) – et de la multiplicité des intérêts à concilier. La difficulté est résolue par la délégation au profit de mandataires professionnels : leurs capacités et leurs intérêts ne coïncident qu'imparfaitement avec ceux de leurs mandants, mais ils restent sensibles aux pressions et aux clientèles puisque leur statut de politique professionnel dépend des votes souvent changeants de celles-ci.

Le système républicain avantage un segment spécifique de la bourgeoisie que j'ai proposé d'appeler la bourgeoisie de robe<sup>3</sup>. Composée des professions juridiques et des fonctionnaires supérieurs issus de la Faculté de droit, cette fraction est très largement surreprésentée au Parlement, au sein du gouvernement, dans les instances d'arbitrage, aux échelons dirigeants de la fonction publique et dans tous les relais d'opinion (comités électoraux, rédaction des grands journaux et revues). Autant parisienne que provinciale, elle sert de lien entre les autres fractions de la bourgeoisie (par le biais de ses activités professionnelles mais aussi par ses origines et ses alliances sociales). Mieux que les autres fractions bourgeoises, elle cumule la compétence juridique et rhétorique, les revenus et les loisirs nécessaires pour s'investir dans l'espace public.

Si la bourgeoisie de robe penche, en majorité, du côté de la République par intérêt bien compris, elle est présente aussi dans les partis de droite et même à l'extrême gauche. D'une part, par son lien fonctionnel avec la culture juridique, elle peut s'identifier totalement à l'héritage du libéralisme politique de la Révolution française, contre l'oppression ou l'excès d'État. D'autre part, par son attachement non moins grand à l'individualisme, à la liberté d'initiative et à l'esprit d'entreprise, propres à son statut de profession libérale, elle peut également défendre et partager la vision libérale dominante du patronat. Mais une fraction de cette bourgeoisie de robe a également partie liée avec l'héritage régalien et la défense de l'intérêt général contre les intérêts particuliers, avec le gallicanisme contre la puissance du Pape, avec les droits de l'État contre ceux de l'Église, et même avec la défense de l'opprimé par souci d'équité, d'où sa présence également à gauche (la meilleure incarnation ici en serait Léon Blum, brièvement élève à l'École normale supérieure, ancien membre du Conseil d'État et leader du Parti socialiste). Toutefois c'est à cette époque que l'Inspection des finances devient un auxiliaire puissant auprès des politiques en raison des problèmes budgétaires et financiers chroniques des années 1920-1930, mais aussi un vivier de dirigeants des grandes entreprises avec le développement du pantouflage qui touche aussi les polytechniciens. L'embryon de la future technocratie commence donc à se mettre en place.



En 1918, après la victoire sur les empires centraux, ces élites de la République peuvent croire avoir complètement réussi : elles ont dirigé le premier régime qui ne s'est pas effondré face à une coalition européenne, comme les deux empires napoléoniens du XIX<sup>e</sup> siècle, ou face à des troubles sociaux, comme les deux monarchies constitutionnelles (en 1830 et en 1848). Moins de vingt ans plus tard pourtant, la Troisième République connaît le même sort, comme si la dynamique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle était complètement épuisée. Les explications à l'effondrement national et donc à l'échec des élites à maintenir l'intégration nationale réussie auparavant renvoient, chez la plupart des historiens, à des facteurs massifs face auxquels les élites étaient désemparées : apparition de mouvements politiques extrémistes de dimension internationale (communisme, fascisme), nouvelles puissances dont dépend économiquement ou militairement la France sans avoir prise sur elles (Royaume-Uni, États-Unis), faiblesse démographique dramatique et deuil collectif de la guerre de 1914 qui tétanisent toute volonté de redressement national, par peur d'un nouveau conflit, divisions et faiblesses des avant-gardes modernisatrices, minoritaires par rapport aux élites issues du système ancien évoqué plus haut.

En dehors de ce contexte contraignant, deux hypothèses interprétatives supplémentaires peuvent être proposées à propos des élites elles-mêmes. Dès avant 1914 apparaissent déjà deux signes de leur déclin et de leur fragilité. En premier lieu, leur recrutement est figé par de multiples barrières scolaires, sociales et confessionnelles, l'esprit de corps de chaque groupe, la routine de la culture transmise aux « meilleurs » faute de nouvelles réformes scolaires d'envergure après 1900. En second lieu, la lenteur des changements législatifs en matière sociale devient désespérante, après le vote de la séparation des églises et de l'État en 1905. Le retard d'émergence de partis disciplinés autour de programmes, la division des élites sur les nouvelles questions de l'heure et la surreprésentation politique de la France rurale des notables bloquent, en particulier, les réformes éducatives qui permettraient un renouvellement des élites. Ceux qui sont exclus de la méritocratie officielle doivent donc chercher d'autres voies (notamment politiques ou syndicales) pour accéder aux positions qu'ils ambitionnent.

En ne réformant pas l'enseignement secondaire et en limitant les effets de la réforme universitaire, par intérêt bien compris pour sa propre reproduction, les membres de la bourgeoisie de robe ont laissé intactes, voire renforcé, les grandes écoles et maintenu sous l'empire du patronage et de la cooptation de larges pans de l'administration, notamment les fonctions préfectorales et la magistrature<sup>4</sup>. Ils ont donc refusé pour eux-mêmes la méritocratie complète que les dirigeants politiques exaltaient pourtant dans le discours de célébration du régime en direction des classes moyennes et populaires.



### **Après 1945 : le retour de la crise des élites**

Tous ceux qui ont réfléchi sur le désastre de 1940 ont tâché d'en tirer des enseignements pour un nécessaire renouvellement des élites. La Libération a effectivement mis en œuvre des réformes pour modifier en profondeur les mécanismes d'accession aux positions dirigeantes. L'École libre des sciences politiques, vivier des hauts fonctionnaires, a été nationalisée en 1945, l'ENA a été créée, pour élargir leur recrutement en province et affaiblir les grands corps. Une politique de démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur a été mise en œuvre. L'État a pris en charge des grandes entreprises de secteurs clés (nationalisations), afin de moderniser l'économie, ce qui a renouvelé une fraction du patronat. Le monde politique enfin s'est ouvert à de nouvelles catégories (femmes, ouvriers, petite bourgeoisie), grâce à la représentation proportionnelle et au renforcement des partis disciplinés comme la SFIO, le MRP et le PCF qui peuvent servir d'ascenseur social à de nouveaux venus dans la politique. Pourtant la Quatrième République s'est effondrée encore plus vite que la Troisième, et la Cinquième République a certes prolongé le projet économique modernisateur des années 1950 mais elle n'a nullement coïncidé, bien au contraire, avec une ouverture sociale et culturelle accrue des élites, qu'elles soient économiques, administratives ou politiques. L'ENA est même devenue le bouc émissaire des critiques de la « technocratie » alors qu'elle avait été conçue comme un instrument de démocratisation de celle-ci. Elle a en effet fourni non seulement les plus hauts fonctionnaires, conformément à sa mission, mais ceux-ci ont également peuplé les cabinets ministériels, occupé une place disproportionnée dans les gouvernements et dans les états-majors des partis dominants mais aussi à la tête des plus grandes entreprises publiques et privées<sup>5</sup>. Cela n'empêcha pas les autres grandes écoles de dominer aussi la direction de certains autres grands secteurs de l'économie et des médias au détriment des diplômés « ordinaires » des universités ou des salariés issus de la promotion interne, phénomènes que l'on ne retrouve nulle part ailleurs à ce degré sauf peut-être en Grande-Bretagne<sup>6</sup>.

Tant que la prospérité, le plein emploi, l'élargissement de la consommation de masse à de nouvelles couches et la « grandeur » de la France en Europe ont été au rendez-vous jusqu'au début des années 1970, la critique des élites s'est faite discrète, hormis la dénonciation rituelle par les intellectuels ou certains partis de gauche de l'influence excessive de la « technocratie » ou du « grand capital » sur le pouvoir gaulliste. Depuis que la France, en revanche, a accumulé les contre-performances économiques et sociales à partir de la fin des années 1970, un discours beaucoup plus critique s'est développé autour de « l'élitisme à la française », favorisant une nouvelle « noblesse d'État » (P. Bourdieu), une nouvelle « classe dirigeante » (P. Birnbaum), voire des « élites contre la République » (A. Garrigou)<sup>7</sup>, nouveaux privilégiés d'un



système économique, scolaire et politique parmi les plus sélectifs socialement au monde et qui produit de plus en plus de laissés pour compte, malgré l'État providence et l'augmentation des « prélèvements obligatoires ».

Comparé à la critique des élites de l'entre-deux-guerres, le nouvel anti-élitisme contemporain présente certaines analogies indéniables. Il traduit en tout cas une double critique. On doute de plus en plus de la validité des critères de sélection coupés du monde actuel et très spécifiques à la culture française (sélection sur les mathématiques, les aptitudes rhétoriques, la performance précoce et le bachotage). On s'indigne surtout des injustices ou des dysfonctionnements durables que les dirigeants non seulement ne corrigent pas, mais, dans la mesure où ils en profitent, contribuent plutôt à perpétuer, voire aggraver grâce à toute une série de réseaux de cooptation et d'influence facilités par l'élitisme initial de petits cercles d'interconnaissance. Divers scandales financiers (Crédit lyonnais, affaire Elf-Aquitaine, etc.), choix politiques majeurs (privatisations autour des « noyaux durs ») ou dysfonctionnements administratifs ont montré, à tous, leur ampleur et leurs effets, ignorés en temps ordinaire.

### **Conclusion**

L'historien des élites n'a pas vocation à prophétiser. Il peut du moins tirer deux conclusions de la confrontation des crises des élites françaises au XX<sup>e</sup> siècle et de l'incapacité à modifier en profondeur les règles du jeu, malgré l'idéal affiché officiellement de méritocratie. La première est que le changement au sommet en France vient toujours de bouleversements externes plutôt que d'une capacité à anticiper les réformes de la part des dirigeants. La seconde est qu'une réforme partielle (comme la création de l'ENA, les nationalisations ou la démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur dans les années 1960-1980) ne suffit pas, à soi seule, pour modifier des règles qui mettent en œuvre des processus sociaux, culturels, politiques, spatiaux, etc., de longue durée et qui traversent tout le corps social. Là comme ailleurs, le simplisme de la dénonciation ne fait souvent que maintenir en place les mécanismes de domination. Le troisième phénomène que l'on retrouve dans ces deux moments critiques est le décalage croissant des niveaux de pouvoir. À chaque fois qu'un modèle de recrutement est modifié pour l'accès à tel ou tel groupe d'élite, on constate la mise en place d'un contre-feu qui le vide en partie de son efficacité : à quoi bon recruter des parlementaires issus des couches modestes, comme dans l'entre-deux-guerres, si le cercle des décideurs passe en fait à la haute fonction publique technique ou dans un groupe de ministres intouchables ? À quoi bon démocratiser la haute administration, si le véritable centre du pouvoir se déplace vers les cabinets ministériels cooptés en fonction de nouveaux réseaux



clientélistes ou d'affinités partisanses ? Ou même, avec la construction de l'Europe et la mondialisation, pourquoi s'interroger sur les compétences des « présidentsiables » (politiques ou économiques), si les arbitrages se situent de plus en plus dans des cercles internationaux encore plus élitistes et échappant à tout contrôle politique démocratique : organismes internationaux, états-majors des multinationales, arbitrages des marchés internationaux en fonction de réflexes moutonniers à court terme d'investisseurs soucieux surtout de performances rapides des actions et non de la valeur ou de l'utilité réelle des entreprises financées ?

### Notes

1. Cf. C. Charle, *Les Élités de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, 2<sup>e</sup> éd., 2005 ; et *La Crise des sociétés impériales (1900-1940), essai d'histoire sociale comparée de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne*, Paris, Le Seuil, 2001 ; J.-M. Mayeur, J.-P. Chalinet et A. Corbin (éd.), *Les Parlementaires de la Troisième République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.
2. C'est en particulier le Sénat qui empêche l'élargissement du suffrage aux femmes alors que celui-ci est acquis en Grande-Bretagne et en Allemagne à la même époque.
3. C. Charle, « La bourgeoisie de robe en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Le Mouvement social*, n° 181, octobre-décembre 1997, p. 52-72.
4. C. Charle, « État et magistrats, les origines d'une crise prolongée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, mars 1993, p. 39-48 ; G. Thuillier, *L'ENA avant L'ENA*, Paris, PUF, 1983.
5. Cf. J.-M. Eymeri, « La machine élitaire. Un regard européen sur le « modèle » français de fabrication des hauts fonctionnaires » in H. Joly (dir.), *Formation des élites en France et en Allemagne*, Paris, CIRAC, 2005, p. 100-128 qui résume de façon originale l'ensemble de la controverse et des données dans une perspective comparative.
6. Cf. H. Joly, *Patrons d'Allemagne, sociologie d'une élite industrielle 1933-1989*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1996 ; F.-C. Mougel, *Élites et système de pouvoir en Grande-Bretagne (1945-1987)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1990 ; M. Bauer et B. Bertin-Mouroit, *Les 200. Comment devient-on un grand patron ?*, Paris, Le Seuil, 1987 ; A. Garrigou, *Les Élités contre la République. Sciences Po et l'ENA*, Paris, La Découverte, 2001, p. 186-187 : le pourcentage des énarques passés par le privé s'est élevé de 15-20 % avant 1980 pour se rapprocher de la moitié dans les promotions récentes.
7. P. Bourdieu, *La Noblesse d'État, grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989 ; P. Birnbaum, et al., *La Classe dirigeante française*, Paris, PUF, 1978 ; J.-L. Bodiguel, *Les Anciens élèves de l'ENA*, Paris, Presses de la FNSP, 1978 ; A. Garrigou, *Les Élités contre la République...*



## LE MÉRITE DES PAUVRES

*Élisa Chelle*

Docteur en science politique et enseignant-chercheur à l'Institut d'études politiques de Grenoble (laboratoire PACTE), elle est spécialiste des politiques incitatives. Ses travaux portent sur la lutte contre la pauvreté en France et aux États-Unis, ainsi que sur la managérialisation de la haute fonction publique. Elle est l'auteur de *Gouverner les pauvres. Politiques sociales et administration du mérite* (PUR, 2012).



Comment le mérite, cette disposition sociale si louée en République, et pourtant nulle part visible à l'œil nu, s'est-il érigé en valeur fondatrice du pacte social ? C'est à cette question que je consacre mes recherches en comparant les dispositifs expérimentés en France (revenu de solidarité active) et aux États-Unis (Opportunity NYC) sous ce rapport. Plutôt que de tenter de définir *in abstracto* cette aptitude (« le mérite, qu'est-ce que c'est ? »), le pari de cet agenda scientifique consiste à observer les modes d'administration de ce principe de hiérarchisation et de récompense sociale, d'en restituer la genèse, d'en scruter les pratiques, d'en analyser les usages. Une approche empirique qui, en se déjouant des taxinomies philosophiques, vise à comprendre ce qui se joue réellement dans la reconnaissance du mérite.

### Un changement de paradigme

Le mérite est l'une des références cardinales depuis la Révolution française. Supplantant la naissance et la fortune héréditaire, elle se place désormais en critère légitime de la distinction des hommes en République. Comme pour mieux affirmer que la position occupée dans la société n'était plus attribuée d'avance. Ni fixée par des critères de naissance ou de religion. Pour autant, tout est-il devenu possible ? Les roturiers peuvent, certes, se hisser aux places de pouvoir à force d'efforts et de travail. Mais en leur sein, des groupes sociaux se sont arrogé des voies d'accès privilégiées à cette reconnaissance sociale. Aux États-Unis, où l'aristocratie n'existe pas, cette dimension prend une tournure plus marquée. Ne surnomme-t-on pas ce pays « the land of opportunity » ? « Through hard work and determination » n'y est-il pas le *leitmotiv* d'une trajectoire réussie ?

Le mot de *merit* en anglais n'est pas le strict équivalent du mérite français. Synonyme d'intelligence, on le mesure avec des outils standardisés. Le quotient intellectuel (QI) est le plus connu d'entre eux. Ce que nous, francophones, entendons par mérite correspond davantage à la notion de *deservingness*. Les *deserving* sont ceux qui méritent d'être aidés, par la démonstration de qualités particulières. L'effort, la bonne volonté, l'éthique du travail ou la résilience comptent parmi ces traits valorisés.



Des divergences sémantiques qui renvoient à une histoire à la fois institutionnelle et culturelle.

Socialement et politiquement, le mérite est ce qui appelle à une récompense ou du moins à une reconnaissance. Toute la question devient alors celle de l'identification. Il est souvent préjugé que le mérite existe par nature. Que c'est à la collectivité qu'il revient de le déceler, de le mesurer, de le rendre visible. Naguère, les actes de courage valaient ainsi une médaille. Risquer sa vie – et parfois la perdre – était récompensé par une croix de guerre. Les « services rendus » à la nation valent, encore aujourd'hui, décorations. Mais la notion s'est complexifiée. Des réseaux de patronage, des proximités sociales, des formes d'exemplarité revendiquées en rendent compte d'un point de vue sociologique avec plus de pertinence que la terminologie normative issue du siècle des Lumières. Au-delà d'être devenu un bien symbolique, soumis à compétition et transmission, le mérite influe, il faut le noter, de plus en plus sur la trajectoire économique des individus. Entrée dans les grandes écoles, avancement de carrière des fonctionnaires, primes financières ou honorifiques, obtention de bourses d'excellence : c'est aux signes de ce mérite proliférant qu'il faut imputer nombre de réformes managériales contemporaines. Un mérite rebaptisé « performance », « talent », « motivation ».

### **La vertu de la pauvreté**

Qu'en est-il des individus présentés comme les plus démunis ? Qu'est-ce que le mérite du monde des pauvres ? Aux États-Unis, les philanthropes donnent une tournure particulière à ce qui est conçu comme un art de diriger les comportements. Ils se font volontiers « ingénieurs » d'une morale de la « pauvreté industrielle ». Une façon de moraliser des attitudes et une situation sociale perçues comme « dangereuses ». Au-delà de la formulation de tel ou tel programme, une pédagogie est mise en œuvre. Qui aboutit à gouverner à distance des façons de se soigner, de manger, de se loger. Avec pour défi de faire entrer la norme du travail dans les existences ordinaires. Depuis l'entrée dans l'ère industrielle, l'idée n'a cessé de préoccuper élites dirigeantes et ingénieurs du social. Le travail est devenu du même coup une forme de normalité imposée. Une manière de conduire les existences des gens de peu, soit par exhortation, soit par récompense, soit par punition. Cette morale définit les termes d'un mérite bien spécifique – celui des pauvres. Pour recevoir une aide, ces individus doivent participer d'une forme de justice distributive qui consiste à proportionner les aides sociales à un type d'engagement : c'est ce que j'ai appelé la conditionnalité comportementale. Un paradigme qui s'étend à la plupart des dispositifs publics et privés de « lutte contre la pauvreté ». Au point qu'il devient difficile d'en dissiper la force d'évidence. Les « industriels » et les « entrepreneurs » ne valent-ils pas plus pour la société que les « oisifs » et les « inutiles-au-monde » ?



### Une mise en exemplarité

Au mérite des pauvres correspond inévitablement une politique de reconnaissance des vertus de la pauvreté. Une appréciation dont dépend le degré de conditionnalité appliquée. D'où la pratique qui consiste à discriminer les pauvres (du latin *discriminare* « mettre à part, séparer, distinguer »). Différencier les bons et les mauvais, les méritants et les déméritants : l'idée n'est pas nouvelle. Mais elle a traversé l'Europe tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Le pauvre méritant comme objet naturel de la charité : l'objet du débat passera même, aux yeux de certains, pour banal. Sauf que de nos jours, la catégorie fait retour au nom d'impératifs budgétaires. En promettant d'éviter un gaspillage indissociablement moral et économique, cette forme d'administration recouvre une technique de gouvernement. Elle s'énonce dans les termes d'une efficacité économique. Une charité mal ordonnée ou une aide sociale inconséquente pourrait accidentellement récompenser. Pire, elle pourrait encourager le démérite. Ce qui est plus que gaspiller l'argent public. Puisque c'est aussi et surtout « désinciter » au travail. Les formes changent, la tentation moralisatrice demeure.

Que faire de ceux qui n'entrent pas dans la compétition d'une « société ouverte » ? De ceux qui échouent dans un monde d'opportunités égales ? Les pauvres emblématisent cette figure libérale du démérite. Leur pauvreté ? Elle serait justement due à une irrationalité de comportements ou à une absence de stratégie à long terme. Tout dans leur existence sociale contredirait les valeurs fondatrices de la société bourgeoise. Justice, tempérance, courage, prudence, sobriété : autant de vertus acquises ou renforcées du coup par ce gouvernement des pauvres. Un gouvernement des conduites destiné à régler la vie sociale comme la vie personnelle. Mettre à l'index ceux qui sont en échec permet, de ce point de vue, de montrer plus en exemple ceux qui réussissent. En somme, de faire rayonner une forme d'exemplarité sociale.

### Un consensus social ?

En paraissant menacer ces normes, les pauvres incarnent une résistance aux valeurs des groupes dominants. À moins qu'ils ne changent de comportement. De gré ou de force : chaque époque fournit sa réponse. L'éthique bourgeoise ne se définit-elle par là ? Par ce rapport spécifique à l'argent et au travail au terme duquel la rationalité est synonyme de calcul, de prévisibilité et de contrôle. Un *motivus* qui, en période de crise économique et financière, ne cesse d'être réactivé. Comme si les désordres du monde pouvaient trouver leur solution dans l'extension exemplarisée des attitudes de prudence, de conformité, de discernement. En période de chômage de masse, l'accès au travail devient ainsi une forme de certification. Il atteste une volonté d'intégration. Plus encore, il est le gage d'un mérite érigé en modèle de conduite. *A contrario*, celui



qui ne peut travailler est supposé de ne pas l'avoir voulu. Une flétrissure morale qui signe un échec, en tout cas qui passe de plus en plus pour l'être devant le tribunal de l'opinion publique. La pauvreté n'est pas simplement une position sociale ou un état de revenus : c'est à la fois un symbole de la non-réalisation de l'idéal bourgeois et une exception à la domination d'un style d'existence.

La crise économique, loin de faire rempart aux suspicions à l'endroit des pauvres, encourage dans la plupart des démocraties contemporaines le recours au mérite comme critère de redistribution sociale. Elle fait de la « discrimination » une garante d'équité sinon de justice sociale pour certains groupes sociaux menacés de déclassement. Là encore, tout se joue dans les critères mis en œuvre. Sur quoi fonder le mérite des pauvres ? L'attitude face au travail l'emporte de loin en France. Il ne s'agit pas nécessairement de travailler, mais de montrer sa « bonne volonté » à le faire. Pauvres méritants et pauvres démeritants sont, ce faisant, mis en lice par et pour l'octroi des aides sociales.

Si les valeurs prônées – le culte rendu au travail, l'autonomie des choix, le caractère raisonnable du style de vie – traversent largement les programmes des partis, c'est qu'elles sont avant tout le produit d'un groupe social : elles flattent l'éthos d'une bourgeoisie urbaine et diplômée, en quête d'une scientification de l'action publique. Si les vertus de la pauvreté méritante doivent être naturalisées, c'est parce qu'elles forment le socle d'un nouveau pacte social susceptible d'emporter l'adhésion notamment des classes moyennes et de larges segments de la fonction publique.

## UN AVENIR ENSEMBLE

*Jean Audouze (1961 s)*

Il est directeur de recherche émérite au CNRS et président de la Commission nationale française pour l'Unesco (CNFU).



Lorsque je reçus, fin 2009, une décoration, le grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur et chancelier de l'ordre national du Mérite m'adressa, comme aux autres décorés, un courrier m'invitant à soutenir la fondation « Un avenir ensemble ». Cette institution créée en 2006 par le général d'armée Jean-Pierre Kelche, grand chancelier d'alors, a acquis le statut de « fondation d'intérêt public » en 2009. Depuis 2010, elle est présidée par l'actuel titulaire de cette fonction prestigieuse, le général d'armée Jean-Louis Georgelin. Elle vise à favoriser la mobilité sociale et augmenter les chances de réussite de jeunes méritants issus de milieux



défavorisés et cherche à renforcer la cohésion de la société française en tissant des liens de solidarité entre des générations et des couches sociales différentes.

L'objet spécifique de cette fondation est de fournir un appui matériel et moral à des jeunes « méritants » pour les aider à la fois dans leurs études ainsi qu'au tout début de leur carrière, le tout grâce à un dispositif de parrainage.

Ces jeunes sont dits « filleuls » de la Fondation et sont donc accompagnés tout au long de leurs études par un parrain décoré (voir *infra*). Les filleuls sont choisis dès leur entrée en seconde sur des critères de réussite scolaire, tout en appartenant à des familles dont la situation financière n'est pas particulièrement privilégiée.

« Un avenir ensemble » cherche à mettre en place un dispositif d'accompagnement de ces jeunes dans la construction de leurs projets d'avenir, en lien avec le parrain désigné. La Fondation propose, en effet, à ces jeunes de les aider financièrement grâce à un dispositif assez original prévoyant à la fois un don direct et un accès rendu facile à des prêts. Il est important de noter que du fait de sa reconnaissance d'utilité publique, la Fondation est en capacité de recevoir des contributions qui exonèrent les donateurs d'une partie de leurs impôts. Elle peut également recevoir la taxe d'apprentissage.

Le « parrain » désigné par la Fondation est recruté parmi les personnes appartenant aux deux ordres régis par la Grande Chancellerie (Légion d'honneur et ordre national du Mérite) ou qui sont titulaires de la Médaille militaire. Ces parrains, dont je fais partie, s'engagent à jouer le rôle de tuteur des études de leur filleul et à les aider dans toute la mesure du possible à s'orienter, à trouver des stages d'études pertinents et à guider leurs premiers pas dans leur vie professionnelle. En bref, alors que « l'ascenseur social » représenté par l'École de la République semble moins bien fonctionner<sup>1</sup>, la Fondation « Un avenir ensemble » vise à mobiliser ceux qui ont eu la chance de pouvoir réussir leur parcours professionnel pour donner cette même chance à des plus jeunes.

Pour l'accomplissement de cette mission que les grands chanceliers successifs lui ont donnée, la Fondation s'appuie non seulement sur les « parrains », mais aussi sur un réseau d'établissements scolaires et universitaires susceptibles d'apporter leur concours à la sélection des filleuls. Fin 2012, on compte 561 filleuls et la Fondation se fixe comme objectif d'accroître de 150 nouveaux filleuls par an le nombre de ceux-ci pour atteindre le chiffre de 1 200 à l'horizon 2019. Toute la France et toutes les disciplines sont concernées. Sur les 561 filleuls, 350 sont actuellement dans l'enseignement supérieur, post-bac.

Cette Fondation a également constitué un ensemble d'entreprises « partenaires » qui peuvent mettre en place un système de parrainage avec des membres du personnel pour lesquels la condition d'être décoré pour être parrain ne s'applique pas



forcément. Ces entreprises partenaires sont ou seront attentives à accueillir dans les meilleures conditions possibles les filleuls ayant le profil correspondant à un poste à pourvoir en leur sein (stages, alternance, jobs d'été...). Pour chacune d'entre elles, un membre décoré de leur personnel accepte de coordonner les différents échanges avec la Fondation.

En ce qui me concerne, j'appartiens évidemment au réseau des « parrains » et j'avoue que ce rôle de tuteur ou de conseiller pédagogique d'une jeune étudiante qui vient de réussir le concours d'entrée à l'Institut agronomique de Nancy est très stimulant : cette activité de suivi et de conseil donne l'impression que l'on peut être utile et constitue une façon privilégiée de restituer une partie de ce que l'on a reçu de la collectivité au travers de son propre parcours scolaire et universitaire. Ce soutien peut se révéler très concret, comme celle d'aider le ou la filleul(e) à choisir et à obtenir un stage d'études approprié. En ce qui concerne ma filleule, cette dernière a choisi d'attendre un stade plus avancé de ses études pour profiter de l'aide matérielle prévue par la Fondation. Mais c'est la décision de chaque filleul de déterminer à quel moment cette aide peut être la plus efficace.

Le mérite de la Fondation « Un avenir ensemble » me semble être d'avoir établi un système « robuste » et efficace d'ascenseur social, à la fois sur le plan matériel et en matière d'accompagnement par des conseils personnalisés aux moments critiques de l'orientation universitaire et professionnelle des bénéficiaires et de l'accès aux premiers emplois. Cette structure n'est évidemment pas la seule à œuvrer dans ce domaine. Sans me livrer à une revue exhaustive, je peux citer, par exemple, l'association « Nos Quartiers ont des talents » qui agit de façon un peu différente puisqu'elle concentre ses activités sur l'aide qu'elle apporte aux jeunes des quartiers dits « sensibles » pour trouver un emploi. Cette association est d'ailleurs partenaire de la Fondation concernant l'insertion professionnelle des filleuls.

Pour terminer, qu'il me soit permis de souhaiter que tous les archicubes décorés de la Légion d'honneur ou de l'ordre national du Mérite viennent grossir les rangs des « parrains » de cette belle fondation. Je peux leur garantir l'intense satisfaction que l'on éprouve en aidant un tant soit peu quelques jeunes à réussir leur vie professionnelle.

#### Note

1. L'écrivain Jean-Claude Carrière, ancien élève de l'ENS Saint-Cloud alors que ses parents étaient de situation modeste (voir son livre *Le Vin bourru*), me dit souvent qu'il n'aurait pas pu emprunter le même parcours s'il avait appartenu à une génération plus récente.



## VALORISER L'ENGAGEMENT : L'INSTITUT DU SERVICE CIVIQUE

*Martin Hirsch (1983 s)*

Conseiller d'État, il a créé le revenu de solidarité active, le service civique et l'Institut du service civique. Auteur d'une douzaine d'ouvrages, il vient de publier *La Lettre perdue, les racines de l'engagement* (Stock, 2012).



*Droits réservés*

### Les écueils de la sélection

On a l'habitude de dire que notre système éducatif est le meilleur du monde pour la moitié des élèves et le pire pour l'autre moitié. La formule est certainement exagérée, mais elle a le mérite de frapper les esprits et, comme toute bonne caricature, d'aider à prendre conscience d'une pathologie que nous avons tendance à occulter. La grande caractéristique de notre système d'éducation est de mêler, voire de confondre, apprentissage et sélection, et d'avoir, à l'abri de grands principes égalitaires, laissé prospérer des stratégies de contournement. L'affichage est celui de la même école pour tous. La réalité est sensiblement différente. Notre système de sélection a cela de particulier qu'il commence très précocement et que ses effets durent toute la vie. Début précoce, puisqu'alors même que nous sommes l'un des pays qui a l'une des politiques de la petite enfance les plus développées, nous voyons déjà des discriminations sociales dans l'accès en crèche. Alors que les crèches sont l'un des modes de garde les plus subventionnés par les pouvoirs publics, les enfants issus des familles modestes, et singulièrement des familles qui vivent sous le seuil de pauvreté, sont sous-représentés parmi les enfants accueillis dans ces organismes. Qui plus est, des chercheurs se sont intéressés à la manière dont les enfants étaient traités dans les crèches et l'équipe de Michel Zorman (disparu l'année dernière), de Grenoble, a mis en évidence la manière dont les enfants qui avaient des retards de langage, avec un vocabulaire pauvre (ceux qu'ils appelaient les « petits parleurs ») ne voyaient pas ces difficultés corrigées par leur prise en charge dans un mode de garde collectif, mais que les pratiques les plus fréquentes accentuaient au contraire ces écarts. Son postulat était que les retards précoces d'acquisition du langage expliquaient une partie de l'illettrisme détecté quinze ans plus tard, dans les journées d'appel à la défense, et que l'une des manières de combattre ce phénomène préoccupant (près de 10 % des jeunes sont dépistés avec une incapacité de maîtriser les bases nécessaires pour l'écrit et l'oral) était de se préoccuper de ces « retards précoces ». Il ne s'est pas contenté de poser un diagnostic, mais il a mis au point un programme intéressant d'une intervention peu coûteuse permettant de combler ces retards.



Précoce, la sélection a des effets qui durent toute la vie puisque dans de nombreux secteurs la réussite à des concours à l'adolescence détermine les possibles à la fin de la carrière. Plus qu'une « prime au mérite », il existe la notion de « rente au mérite ».

La scolarisation obligatoire aboutit à ce que tous aient accès à l'école, mais pas forcément aux mêmes écoles et la sous-représentation des milieux modestes se retrouve dans l'enseignement supérieur en général, dans les filières les plus sélectives en particulier.

Une autre comparaison est également frappante et malheureusement assez juste : l'école d'aujourd'hui ressemble à une assurance maladie sans mutuelle. L'assurance maladie est généralisée et couvre toute la population, mais gare à ceux qui n'ont pas les moyens de faire le choix d'une mutuelle complémentaire pour avoir un accès réel aux soins. La multiplication des systèmes de soutien scolaire, avec des cours particuliers ou en petits groupes, bénéficiant de systèmes de crédits d'impôts, est désormais à l'école obligatoire ce que les mutuelles sont à l'assurance maladie obligatoire.

Il y a certainement beaucoup de choses à refonder, comme on dit aujourd'hui, pour renouer avec un système éducatif qui produise moins de laissés pour compte, mais il y a aussi des moyens de ne pas considérer comme irréversibles des parcours chaotiques, des échecs, des abandons, des mauvaises orientations. L'accès à l'engagement et sa valorisation en font partie.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent le service civique d'abord, l'Institut du service civique ensuite.

### **Le service civique et l'Institut du service civique**

Le service civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplômes. Il permet à des volontaires de s'engager sur une période de six mois à un an pour une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public. Les jeunes font le choix du service civique dans le domaine qu'ils déterminent. 42 000 jeunes ont pu accomplir le service civique depuis sa création en mars 2010. Depuis cette année, il comprend un programme spécial pour les « décrocheurs », qui peuvent l'effectuer dès 16 ans, tout en gardant le statut d'élève et en conservant un lien avec l'Éducation nationale. Ils peuvent accomplir des missions dans les mêmes conditions que ceux qui choisissent de faire leur service civique après un master, une agrégation ou une école de management.

Nous nous sommes vite rendu compte que le service civique permettait à ceux qui l'effectuent de révéler des talents et des aptitudes qui n'avaient pas été détectés jusque là. Placés en situation de responsabilité, dans un climat de confiance, ils se conduisent autrement qu'en milieu scolaire. Le sentiment d'être utile aux autres leur est, parfois pour la première fois, rendu accessible et produit cette motivation depuis



longtemps perdue ou enfouie. C'est par exemple ce jeune volontaire ayant raté trois fois son CAP et qui avait comme mission d'animer des ateliers d'écriture dans un bus pour les sans-abri. Faire produire des poèmes à des SDF l'avait conduit, pour la première fois, à lire de la poésie. Gérer un groupe difficile l'avait amené à réfléchir sur la manière dont on peut se faire respecter. Et de là était née une vocation pour le travail social. C'est cette jeune fille, sortie du système scolaire à 16 ans en troisième qui, chargée d'aider des enfants de CE1 à faire leurs devoirs, comprend pourquoi elle a décroché depuis les dernières années de l'école primaire et se donne comme objectif de surmonter ses propres échecs. Ce sont ces jeunes, aux Antilles, chargés de sensibiliser la population à la prévention de la dengue, qui se découvrent des vocations.

Ces constats nous ont conduits à créer l'Institut du service civique, pour permettre à ces volontaires de pouvoir valoriser cette expérience et poursuivre sur cette lancée, en compensant les échecs précédents.

L'Institut du service civique repose sur un système de sélection exigeant mais fondé sur d'autres critères que ceux des concours plus traditionnels. Peuvent se porter candidats tous ceux qui ont fait leur service civique l'année précédente. Le processus de sélection comporte deux étapes : une étape d'admissibilité sur dossier et une admission à l'issue d'un oral.

L'admissibilité repose sur un dossier que doit constituer un candidat et qui vise à apprécier ce que le service civique lui a apporté, la qualité de ce qu'il a accompli pendant son service civique, le potentiel révélé, indépendamment du niveau d'études antérieur, et la capacité à se projeter dans l'après service civique. Le candidat est guidé par une série de questions sur ce qui l'a marqué pendant son expérience, ce qu'il estime avoir apporté à l'organisme qui l'a accueilli, ce que cela a changé pour lui. Pour qu'une candidature soit valide, il faut que le dossier soit accompagné d'une appréciation du tuteur, que chaque volontaire se voit attribuer, et d'un témoin de son choix. Eux aussi doivent répondre à des questions qui ont été standardisées pour ne pas se contenter d'une appréciation générale, trop imprécise. Les dossiers des candidats sont étudiés en parallèle par deux ou trois examinateurs. Les candidats admissibles sont reçus pour un entretien de quarante-cinq minutes, devant un jury mixte, composé d'un représentant du monde académique, d'un représentant d'une entreprise et d'un représentant du monde associatif.

Les candidats reçus deviennent lauréats de l'Institut du service civique, qui leur propose trois filières :

- une filière de formation diplômante, au sein de l'un des cinquante établissements partenaires de l'Institut : plusieurs instituts d'études politiques, écoles de management, instituts du travail social, universités, écoles d'ingénieurs ont accepté d'être partenaires, parfois en procédant par dérogation à leurs voies de



- recrutement habituelles ; le plus souvent, être lauréat de l'Institut vaut admissibilité aux concours d'entrée ;
- une filière d'insertion professionnelle auprès d'entreprises qui accompagnent l'Institut et qui intègrent dans leurs voies de recrutement des lauréats de l'Institut, pour un contrat de travail de droit commun ou dans le cadre d'une formation en alternance ;
  - une filière de soutiens à projets pour les lauréats qui souhaitent créer une entreprise, une association ou monter un projet culturel.
- Pour tous ses lauréats, l'Institut met en place :
- un parrainage par un professionnel, bénévole, issu d'entreprises, du monde académique ou du secteur associatif ;
  - des séminaires, organisés sous formes d'ateliers et de conférences sur des sujets aussi variés que le fonctionnement d'une entreprise du CAC 40 (Henri Lachmann, président du conseil de surveillance de Schneider), l'aventure du MK2 (Marin Karmitz), l'initiation aux sciences politiques (Pierre Mathiot, directeur de l'IEP de Lille), le fonctionnement du parlement européen (Karima Delli, députée européenne), le fonctionnement d'un grand quotidien (rédaction en chef du *Monde*), le social business (Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix) ;
  - de l'aide à montage de projet ;
  - et, pour ceux qui en ont besoin, un soutien financier.

La première promotion, recrutée en juin 2012, deux ans après le début du service civique en mars 2010, a compté 150 lauréats, aux profils très variés : certains n'avaient pas le baccalauréat et ont pu trouver un emploi ou une formation ; d'autres avaient un diplôme de master 2, mais ont choisi de s'engager dans un projet d'intérêt général, inspiré par leur expérience de service civique ; certains s'orientent vers le cinéma, vers le développement durable, le conseil, la poursuite d'un engagement associatif auprès des jeunes handicapés.

### **Ambitions et défis**

Quelle est l'ambition de l'Institut du service civique ? Sa création répond à plusieurs défis.

Le premier est de donner un sens concret à la volonté de « valoriser l'engagement », dans un pays qui a un rapport ambigu avec cette notion. En privilégiant les savoirs formels, la sélection précoce par concours, en ne tolérant guère les parcours sinueux ou la prise en compte d'expériences hors du système scolaire, notre système d'études et d'insertion professionnelle laisse peu de place à la prise en compte d'un engagement pour une tâche d'intérêt général et, à quelques exceptions près, pénalise les périodes de césure, quand elles sont prises avant d'avoir réussi un concours



prestigieux. Il était une époque où il fallait être « dégage des obligations militaires » pour pouvoir passer certains concours, intégrer la fonction publique ou accéder à un emploi. Aujourd'hui être « engagé dans un choix volontaire » est rarement un atout. L'Institut tente de renouer avec l'idée qu'un engagement de qualité est une expérience qui peut préparer à suivre des études exigeantes, un atout qui peut être apprécié des recruteurs, un gage de sérieux et de motivation pour réaliser un projet. Nous avons été frappés par une enquête qui avait montré un rapport paradoxal des entreprises à l'égard de l'engagement : porté aux nues dans les discours, il était plutôt un handicap pour le recrutement, comme si le fait d'avoir passé un certain temps comme bénévole dans une association pouvait, dans certains cas, revêtir un caractère suspect. L'Institut permet de réconcilier les intentions et les actes.

Le deuxième est de « rattraper » des mauvais choix d'orientation, des erreurs de parcours, des échecs, des opportunités qui n'ont pu être saisies. C'est le cas de cette candidate qui avait abandonné son hypokhâgne pour partir successivement jouer Tchekhov en Biélorussie pendant un an, passer un trimestre au Tibet puis accomplir un service civique long au cœur de l'Indonésie à sensibiliser les jeunes enfants aux enjeux de la protection de l'environnement. Devant le jury, elle avouait sa peur de devoir porter pendant de longues années les conséquences de cet abandon et le prix de ce parcours peu banal : elle est désormais élève d'un institut d'études politiques et si elle semble obtenir des notes comparables aux autres admis, elle se singularise par une implication plus marquée dans les associations d'élèves. Dans un pays où tout se joue précocement, il est important de pouvoir adapter les règles du jeu à ceux qui n'ont pas fait exactement comme tout le monde.

Le troisième défi est de pouvoir forger une culture commune à ceux qui ont fait d'un engagement civique une étape de leur vie, en leur permettant de prolonger cet engagement, de le lier à leur parcours professionnel ou à leurs études et d'en faire non pas un écart à corriger mais un socle sur lequel s'appuyer. L'Institut du service civique constitue des promotions de lauréats, comme le font les grandes écoles, avec la possibilité de mener des projets communs, d'avoir des échanges pluridisciplinaires et une identité marquée.

L'originalité de l'Institut est de se fonder sur un procédé classique – le concours – pour l'appliquer à des jeunes qui n'y sont pas particulièrement préparés, en privilégiant des critères, familiers aux institutions d'autres pays mais exotiques dans notre culture qui vise l'homogénéité. Un jeune qui a une passion pour le travail social et qui a fait la preuve sur le terrain, en situation, de ses capacités à aider des populations vulnérables n'est pas sûr de pouvoir intégrer un institut du travail social qui, le plus souvent, prévoit pour l'admissibilité des épreuves écrites de culture générale ou de rédaction, dans lesquelles il sera moins bon que d'autres qui n'ont pas forcément ses aptitudes à exercer ce métier, ni la même solidité de vocation. Ce jeune homme qui,



après avoir échoué à trois reprises à un CAP, était capable d'animer des ateliers d'écriture pour les sans-abri, fera certainement un aussi bon travailleur social qu'un autre, plus rompu aux examens et aux capacités rédactionnelles mieux assurées.

### Premier bilan

Nous avons eu la satisfaction, lors de la première promotion, de constater que le profil de diplômés des lauréats était exactement identique à celui des candidats : nous n'avions pas réduit la proportion de non-bacheliers ou de ceux qui avaient juste le bac, ce qui est rarissime dans un concours.

Deuxième satisfaction : celles et ceux qui ont accédé à des établissements d'enseignement supérieur sélectifs s'y sont bien intégrés. Le directeur de l'École de management de Lyon nous a confié que les trois lauréats qu'il avait retenus étaient des « locomotives » pour le master d'entrepreneuriat auquel ils avaient accédé. Sur une bonne cinquantaine de lauréats admis dans des établissements d'enseignement supérieur, seuls deux ou trois ont connu des problèmes.

La déception est venue des entreprises : non pas qu'elles aient dû se séparer des lauréats qu'elles auraient embauchés, mais peu ont concrétisé les engagements de principe qu'elles avaient pris. Nous étions partis du raisonnement suivant : les entreprises insistent souvent sur le « savoir-être » avant le savoir-faire, la motivation comme atout décisif, l'engagement comme vertu, la persévérance comme une qualité rare, le pragmatisme comme une valeur peu répandue. Or les lauréats de l'Institut réunissent la plupart de ces caractéristiques. C'est précisément ce qui leur a permis d'intégrer l'Institut, non pas seulement à cause d'un coup de foudre d'un jury, mais sur le fondement d'un engagement apprécié dans la durée. Pourtant, aux yeux des employeurs et pour la première année, ces considérations ne compensent pas des cursus peu classiques, une méconnaissance *a priori* de l'univers de l'entreprise. Ce que nous prenons pour une capacité d'adaptation, c'est-à-dire l'absence de vision précise de leur rôle potentiel dans une entreprise, est perçu comme du flou. L'assurance que nous semble conférer un parcours d'engagement ne compense pas le risque estimé par l'employeur.

Ce constat s'explique peut-être par la nouveauté de la procédure : l'Institut est récent et s'appuie sur un service civique qui, lui-même, n'est pas vieux, il avait deux ans, au moment de la première promotion et était méconnu de la plus grande partie des employeurs. Il est possible d'ailleurs qu'une proportion importante de lecteurs de cette revue découvre l'existence même du service civique en lisant ces lignes.

Cela est corroboré par une enquête que nous avons réalisée, non plus seulement sur les lauréats de l'Institut, qui sont peu nombreux, mais sur mille jeunes parmi des milliers qui ont accompli un service civique, six mois après la fin de leur engagement. Les trois quarts d'entre eux sont en emploi ou en reprise d'études. Une large majorité



d'entre eux considère que le service civique les a aidés dans leur insertion professionnelle, mais ils sont nombreux à dire que s'ils ont cherché à mettre en avant leur service civique dans leur CV et leur entretien de recrutement, ils ont souvent été face à des employeurs qui ne le connaissaient pas !

La question qui se pose à notre pays aujourd'hui n'est pas de secréter davantage d'excellence mais de savoir la reconnaître, pas de chercher des talents mais de leur permettre de s'exprimer, pas de chasser les plus grands mérites, mais d'avoir une vision plus diversifiée des mérites.

Cela passe par la capacité de redonner confiance aux jeunes en eux-mêmes et dans les institutions et de comprendre qu'il est possible de le faire sans avoir la hantise de faire baisser le niveau. Nous sommes plus gouvernés par la nostalgie que par l'imagination, par la reproduction des schémas que par la création. On reproche souvent à ceux qui arrivent de ne pas prendre de risques, mais nous qui sommes en place établissons les protections qui empêchent de prendre ces risques, qui d'ailleurs n'en sont pas réellement.

J'ai souhaité montrer, en parlant du service civique et de l'Institut du service civique qu'il était possible de concilier des principes classiques (le concours, l'idée de cursus) avec d'autres formes de mérite et une autre appréciation des aptitudes. Savoir s'engager est un mérite. Pour extraire l'excellence, la condition première me semble d'être capable de susciter la motivation. C'est probablement d'une grande banalité, mais c'est un principe d'éducation que nous semblons avoir oublié ou qui nous laisse dans un certain désarroi.

## LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ? LES « ÉCURIES D'ÉTÉ » OU LE TRAVAIL D'UNE ASSOCIATION EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS EN DIFFICULTÉ

*Alexandre Abensour (1987 1)*

Titulaire d'une agrégation et d'un DEA de philosophie ainsi que d'un master de psychologie clinique, il enseigne depuis une quinzaine d'années en classes préparatoires économiques et commerciales au lycée Saint-Jean à Douai. Ses intérêts intellectuels sont variés (trop sans doute) : esthétique (opéra notamment), psychanalyse... avec un attrait tout particulier pour le thème de la mémoire.



### Les obstacles à l'égalité des chances

La plupart des normaliens ou des archicubes font le même constat : ils ont réussi un concours difficile qui leur a permis de bénéficier de conditions d'études privilégiées, mais la sélection purement académique dissimule l'inégalité sociale des concours : ce sont avant tout des enfants de cadres supérieurs et d'enseignants qui se



concentrent dans les classes préparatoires les plus sélectives. Le mal est connu depuis longtemps, différents diagnostics existent pour l'expliquer. Mais le plus inquiétant est qu'il semble que ce mouvement de « fermeture sociale » ait tendance à se renforcer. Parmi les facteurs qui jouent un rôle important dans la surreprésentation de certaines classes sociales, on peut en citer au moins deux : les conditions de travail au domicile (présence de livres, intérêts des parents pour la culture, entourage « favorable »...) et la connaissance du système éducatif français (importance du domicile pour éviter certains établissements, possibilités financières permettant d'inscrire ses enfants dans l'enseignement privé...). Plusieurs associations partagent ce constat et travaillent avec leurs (modestes) moyens pour contribuer à lutter contre les difficultés rencontrées par les élèves de bons niveaux étudiant dans des établissements de zone d'éducation prioritaire (ZEP) et dont l'environnement familial et social en général n'est pas toujours des plus favorables. Je voudrais évoquer ici un cas particulier, celui du stage d'été organisé par l'association « Réussir aujourd'hui », le stage portant le nom d'« Écuries d'été ». Je dirige ce stage depuis trois ans, tout en y dispensant des cours de culture générale, ce qui permet d'avoir un certain recul sur cette expérience.

### **Un stage original**

De quoi s'agit-il ? De permettre à de bons élèves issus de ZEP, et qui viennent d'avoir le baccalauréat (avec un nombre non négligeable de mentions très bien...), de passer trois semaines du mois de juillet à se préparer à leurs études supérieures. La quarantaine d'élèves est partagée en trois groupes : les scientifiques (mathématiques supérieures), les « médecins » (première année de médecine) et les « littéraires » (cette appellation regroupant en fait toutes les autres sections – hypokhâgnes, prépas HEC, mais aussi facultés de droit, d'économie...). Il s'agit donc d'excellents éléments, la plupart acceptés dans des classes préparatoires. Les élèves sont suivis par différentes associations depuis un ou deux ans, ce qui permet de s'assurer de leur motivation. Le stage est pris en charge par l'association. Pour une quasi-gratuité, les élèves sont logés et nourris sur le campus de l'École polytechnique et suivent une vingtaine de cours par semaine, à quoi s'ajoutent des interrogations orales, des activités sportives encadrées ainsi que des sorties culturelles le week-end. Les cours correspondent bien entendu aux principales matières qu'ils rencontreront à leur entrée dans le supérieur. Ainsi, les bacheliers S inscrits en faculté de médecine suivent des cours de biologie, de biostatistique, de biochimie...

### **Offrir une chance à tous**

Ces stages sont incontestablement une réussite dans leur déroulement proprement dit : les élèves sont motivés et conscients de l'apport pédagogique qui leur est ainsi offert. Je voudrais cependant insister sur un point qui corrobore les remarques



préliminaires. Dispensant les cours de philosophie et de français pour la section dite « littéraire », je suis confronté *in concreto* aux difficultés de la plupart des élèves, même les meilleurs du stage, sur le plan de la culture générale, de l'expression écrite et orale. Des élèves de bon, voire d'excellent niveau scolaire ayant obtenu des mentions bien ou très bien au baccalauréat, ont des connaissances très pauvres sur le plan de l'histoire culturelle en général et ont parfois des lacunes d'expression inquiétantes : incapacité à organiser sa pensée, à construire une dissertation digne de ce nom, à écrire même parfois dans un français convenable. C'est l'une des raisons, on le sait, pour lesquelles les voies scientifiques sont privilégiées, qui « gommant » ces effets de « capital culturel ». Toutefois, je voudrais aussi tempérer ce constat. Enseignant durant l'année dans l'une des toutes meilleures classes préparatoires économiques de France (le lycée Saint-Jean à Douai, classé premier ces trois dernières années, et où existe une expérience originale d'internat pour tous les élèves qui a produit des fruits excellents), je constate aussi la faiblesse des élèves en début de première année. Aujourd'hui, le « saut » entre le secondaire et les classes préparatoires est de plus en plus important. Un bon élève sera avant tout celui qui comprendra rapidement ses lacunes et qui progressera très régulièrement, jusqu'à arriver à un bon, voire très bon niveau au moment des concours. Il n'est pas du tout exclu que les élèves de ces stages d'été aient aussi ces capacités. Tel élève, qui avait des difficultés d'expression, fait des études de droit brillantes à Assas. Telle autre élève, après être passée par la CPGE d'Henri-IV, est actuellement en khâgne à Fénelon. Mais il faut pour cela un environnement favorable : les élèves de « banlieue » ont souvent intériorisé leur retard par rapport aux « autres » élèves et manquent de confiance en eux. Ils sont conscients d'être parfois des borgnes au royaume des aveugles... C'est aux enseignants de leur donner les conditions de travail requises, de les aider à acquérir cette confiance nécessaire. La multiplication des classes préparatoires nous paraît de ce point de vue une bonne chose, car elle évite aux élèves d'être confrontés immédiatement à la pression des concours. On peut aussi se féliciter de l'existence de passerelles telles que les classes préparatoires aux études supérieures (CPES), malheureusement encore trop peu nombreuses, ou les partenariats entre certaines classes préparatoires et l'université (avec des formations communes). Il est évident que certains élèves ont besoin d'être accompagnés dans le supérieur, car ce n'est pas toujours, loin de là, leurs capacités qui sont en cause.

# LA VIE DE L'ÉCOLE

Des travaux à Jourdan  
Goimard



---

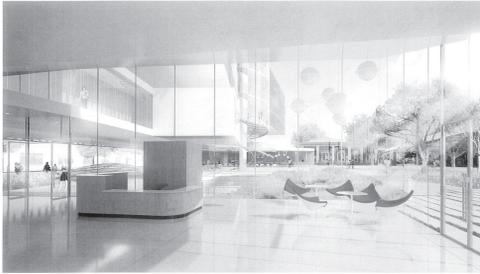
## DES TRAVAUX À JOURDAN

**D**e grands travaux s'annoncent pour l'ensemble de la parcelle du 48 boulevard Jourdan. Outre le projet CPER (Contrat de projet État-Région) avec la construction d'un bâtiment qui abritera d'ici 2016 l'École d'économie de Paris, le département des sciences sociales, ainsi qu'une bibliothèque, un grand amphi et une cafétéria, l'École souhaite également y installer l'Institut de l'environnement, pour le projet duquel elle a été récemment audité dans le cadre du Plan Campus, mais aussi un bâtiment d'hébergement pour les étudiants et un autre destiné à la recherche informatique ENS/INRIA. Reste encore à sécuriser les financements.

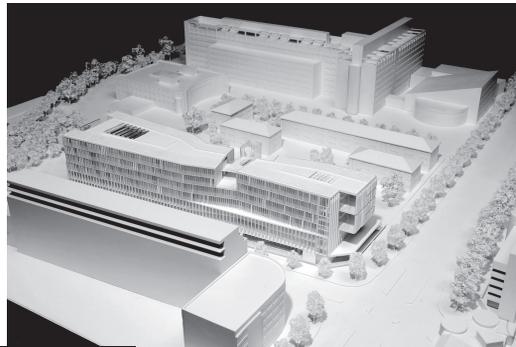
Les travaux du CPER Jourdan devraient commencer durant l'été 2013.



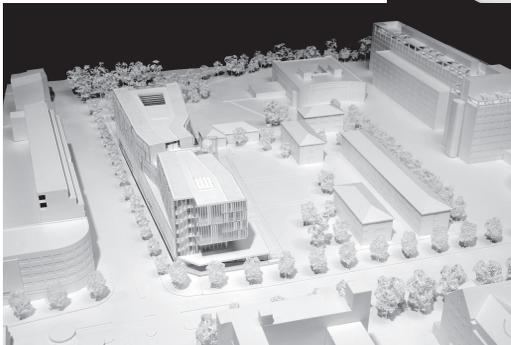
Agence TVAA



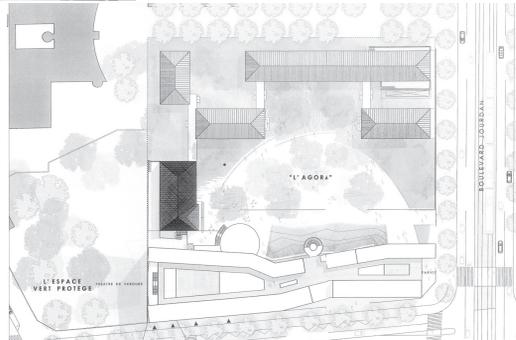
Agence TVAA



Agence TVAA



Agence TVAA



Agence TVAA

---



## GOIMARD

Jacques Goimard (1955 I) vient de disparaître. Esprit original et curieux de l'étrange sous diverses formes, cet historien, directeur de collections et auteur d'anthologies érudites de science-fiction, de littérature fantastique et de cinéma avait pour l'outrance un certain goût qui, sans doute, contribua à faire de lui le père involontaire du terme un « goimard » dont l'évocation plus tard déclenchait chez lui un bruyant rire un peu sardonique.

Pendant quelques années, de 1955 à 1963, le terme « goimard » a largement supplanté celui de « clandestin » pour désigner l'intrus au Pot des élèves, lequel était alors servi à des tables de huit, occupées le plus souvent par une forte majorité de convives stables et un ou deux volants, retardataires systématiques ou gyrovagues par goût. Le clandestin était, sauf exception improbable, soit un bon copain d'un petit groupe d'élèves, soit un cousin de passage à Paris, soit un jeune archicube en permission dont l'entrée en tenue militaire, rare, déclenchait un « ouh » appuyé. Comme il n'y avait alors ni carte personnelle, ni contrôle, il suffisait de se faire accueillir à une table présentant une place libre. La seule restriction, en fait purement coutumière, était d'être de sexe masculin. Les sévriennes qui travaillaient dans les labos n'avaient pas accès au Pot et personne n'avait encore osé briser le tabou.

Jacques Goimard, encore khâgneux, avait de bons amis dans la promotion 1954 qui, dans l'hiver, l'ont invité une fois, deux fois, trois fois. Il y prit goût ; sa présence devint familière à beaucoup et « goimarder » se répandit même. Il s'est ainsi trouvé que le nom de ce khâgneux, qui allait intégrer en 1955, devint un terme du vernaculaire ulmien dont la longévité sera moindre que celle des Ernests (introduits, dit-on, par Ernest Bersot, directeur de l'École vers 1880) mais comparable à celle du « Clou » qui désignait le directeur Ernest Lavisser au début du XX<sup>e</sup> siècle.

En 1962, l'une des dernières décisions de Jean Hypolite, alors directeur de l'ENS, avant son départ pour le Collège de France, fut de créer des tickets repas pour le Pot, innovation importante car elle a immédiatement permis aux sévriennes scientifiques de venir au Pot. Le terme « goimard » ne correspondait plus à une réalité forte et il sombra assez vite.

Jacques Lautman (1955 I)





# CARRIÈRES ET VIE DES CLUBS

Le Club des normaliens dans l'entreprise  
« Rendez-vous carrières » : dixième édition spéciale  
L'Amicale des normaliens diplomates  
« Semaine de la mer » à l'ENS  
Écho des ENS sœurs



---

## LE CLUB DES NORMALIENS DANS L'ENTREPRISE

**E**n 2013, le Club poursuit l'organisation de petits-déjeuners thématiques :

- « Financer sa croissance en bourse malgré la crise : le cas de Stentys », le 5 février avec PME Finance (association regroupant des entrepreneurs, des investisseurs et des conseils).
- « Audiovisuel extérieur de la France : et si nous cessions d'être nos meilleurs ennemis ? », le 21 mars avec Marie-Christine Saragosse.
- « Comment un entrepreneur peut-il réussir dans les Cleantech », le 9 avril avec Nicolas Chaudron.

Un dîner avec Pierre Lescure a eu lieu le 28 mars sur le thème de « l'exception culturelle à l'heure du numérique ».

Enfin, son assemblée générale du 24 janvier 2013 a procédé à :

- l'approbation à l'unanimité du rapport d'activité présenté par le président ;
- l'approbation à l'unanimité des comptes présentés par le trésorier ;
- le renouvellement partiel du conseil d'administration par l'élection de sept administrateurs (réélus ou nouveaux entrants) : Jean-François Bensahel (réélu), Caroline Brun (réélue), Alexis Collette (nouvellement élu), Catherine Hartog (nouvellement élue), Jean-Paul Kress (nouvellement élu), Nicole Masson (nouvellement élue), Jacques Massot (nouvellement élu) entrent donc au Conseil ou y conservent leur siège. Ils y rejoignent Dominique D'Hinnin (président), Jérôme Brun (trésorier), Anne-Hélène Nicolas (secrétaire générale), Louis de Fouchecour, Laetitia Le Guay, Olivier Sorba, Laetitia Strauch et Jean-Louis Thebault.

W. M.



**10<sup>e</sup> RV Carrières**  
22 janvier 2013

**Le Service Carrières**  
de l'Association des anciens élèves,  
élèves et amis  
de l'École normale supérieure  
**a·Ulm**



Le Service Carrières est  
une création conjointe  
de l'a-Ulm et de la direction de  
l'École normale supérieure-Paris  
pour aider élèves et anciens élèves  
dans leur orientation  
professionnelle

<http://www.archicubes.ens.fr/>  
**01 44 32 32 32**  
[service.carrieres@ens.fr](mailto:service.carrieres@ens.fr)

**Le Service Carrières**

**Modes d'action**

**Rendez-Vous Carrières**  
9 R-V Carrières depuis 2008

- Enseignement public et privé
- Recherche et administration publique
  - Créativité et entreprises
  - Une thèse et après ?
- La science, l'homme, l'environnement
  - Devenir enseignant
  - Généraliste, et après ?
- Quels métiers hors enseignement et recherche ?
- Parcours de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Club Carrières des élèves**

**Conseils individuels confidentiels**  
pour les membres souhaitant :

- Rencontre avec un membre du Service Carrières ;
- Suivi personnalisé du dossier ;
- Rédaction de CV et établissement de bilans de compétences ;
- Contacts avec des anciens ;
- Aide à la recherche de stages ;
- Contact avec des communautés professionnelles : Club des normaliens dans l'entreprise, l'Amicale des normaliens dans l'administration, l'Amicale des normaliens juristes, le Club des normaliens diplomates, ...

**10<sup>e</sup> RV Carrières**  
22 janvier 2013

## « RENDEZ-VOUS CARRIÈRES » : DIXIÈME ÉDITION SPÉCIALE...

**22** janvier 2013, 18 heures. Dans la salle club du Pot convergent les membres d'un panel de personnalités, universitaires ou chercheurs, venus dialoguer avec les élèves sur leurs métiers et leurs parcours. Certains occupent des positions prestigieuses, et ont un point de vue d'où ils possèdent une vision éclairée sur les possibilités et l'avenir du système français d'enseignement supérieur et de recherche. Le président de la Conférence des présidents d'université y côtoie le conseiller du président de la République pour ces affaires. Des responsables universitaires se joignent à des personnalités d'organismes publics de recherche. La liste en est donnée en fin d'article. Ce soir-là, les élèves de l'École ont eu tout loisir de les interroger (et de s'interroger) sur les possibilités de carrières dans le monde académique aussi bien scientifique que littéraire. Ils viendront progressivement, timidement presque, se joindre au groupe. Ils seront finalement une soixantaine.



« Rendez-vous carrières » : dixième édition spéciale...

Les échanges furent riches. On trouvera ci-dessous quelques réactions (rendues anonymes, faute d'avoir pu obtenir à temps les autorisations de leurs auteurs) qui traduisent bien le climat de la soirée.

À partir de 19 heures 30, sur l'invitation du directeur de l'École, Marc Mézard, tout le groupe a rejoint d'autres camarades dans les salons de la Direction pour le lancement d'une nouvelle initiative du service Carrières, inspirée par Françoise Brissard et Laurence Levasseur : l'Amicale du service Carrières. Il s'agit de regrouper, dans une sorte de deuxième cercle, tous les archicubes en pleine activité prêts à parrainer ou conseiller les camarades souhaitant des appuis pour repenser leurs carrières. Les discussions autour du buffet ont démontré la pertinence de l'initiative. Tous nos lecteurs qui se sentent concernés par l'idée sont encouragés à venir nous rejoindre : il suffit de s'inscrire auprès du secrétariat de l'a-Ulm. Un *afterwork* prochain permettra de créer les premiers liens entre membres de cette amicale.

Ainsi, la dixième édition de nos « Rendez-vous carrières » a présenté une triple dimension : informative, selon l'habitude, créative, avec le lancement de l'amicale, conviviale, autour de l'excellent « pot » du Directeur !





---

### Extraits d'entretiens recueillis à la fin de cette rencontre

Un responsable d'établissement de recherche finalisée

Je dirige un établissement régional spécialisé dans une recherche orientée, situé dans le sud de la France.

*Offre-t-il un cadre académique ?*

Non, pas vraiment, mais c'est un établissement public à caractère scientifique et technologique. Sa finalité, c'est de fournir une recherche en appui aux politiques publiques.

*On n'y fait donc pas d'enseignement ?*

Non, ce n'est pas notre vocation première mais ça ne veut pas dire que l'on n'en fasse pas, puisque notre recherche nous conduit à participer à la formation par la recherche.

*Votre « client », c'est l'État ?*

C'est l'État, sous l'aspect de plusieurs ministères : ministère de l'Agriculture, ministère de l'Écologie, ministère de la Recherche, puisque c'est lui qui est le chef d'orchestre de tout le dispositif de recherche.

*Et c'est un client plus difficile que des étudiants ?*

Non, c'est un client exigeant et c'est cela qui est intéressant.

*Quelles sont les qualités pour faire ce métier ?*

Il faut avoir le sens de l'État, de l'intérêt général, et c'est peut-être quelque chose qu'il ne faudrait pas laisser disparaître ; à cela s'ajoute le sens du collectif, développer un regard critique sur ce qui nous entoure, sur la planète, sur son état, ne pas avoir d'idées toutes faites, toutes qualités inhérentes à la science. Et aussi, il faut savoir se garder de la béatitude, penser par exemple que la technologie va sauver le monde, ce qui est, je le crains, le credo de beaucoup de scientifiques. La technologie nous aidera à sauver le monde si nous savons la maîtriser.

*La recherche publique est alors une activité politique ?*

Au sens noble du terme, oui, certainement. C'est fondamentalement une activité qui concerne la vie de la cité.

Une universitaire, professeur d'anglais

Je suis professeur en civilisations britannique et irlandaise. J'exerce ce métier depuis un nombre d'années assez honorable mais, avant cela, j'ai travaillé dans une entreprise



« Rendez-vous carrières » : dixième édition spéciale...

---

multinationale très connue où j'ai exercé les fonctions de responsable-export et de chef de produit avant d'embrasser la carrière universitaire, par goût de la recherche et d'une certaine indépendance intellectuelle.

*Votre parcours est un peu l'inverse de ce que l'on pourrait imaginer : l'enseignement d'abord et l'industrie ensuite.*

J'ai passé treize ans en entreprise après une école de commerce. Disons qu'après un certain temps, le côté international de ma carrière était difficilement compatible avec une vie de famille. J'ai voulu garder un horizon ouvert vers l'étranger tout en étant un peu plus sédentaire et il m'a semblé que le défi de la vie universitaire pouvait répondre à mes attentes.

*Comment vos collègues vous ont-ils acceptée ?*

Leurs motivations, c'était d'avoir une ouverture pour les étudiants, d'avoir dans l'équipe quelqu'un qui puisse leur parler d'un après qui ne soit pas nécessairement celui d'un enseignant-chercheur. Pour être un peu plus précise, j'ai été recrutée dans la filière LEA (Langues étrangères appliquées) en tant que maître de conférences, puis professeur et c'est une filière qui destine clairement plus au monde de l'entreprise qu'au monde universitaire, c'est-à-dire qu'à la carrière d'enseignant-chercheur.

*Tout le monde a tendance à penser que parler l'anglais, c'est indispensable mais que ça ne suffit pas à trouver un poste.*

Très clairement, l'anglais ne suffit pas en tant que tel, mais comme outil, il est indispensable pour qui veut embrasser une carrière internationale. Ce que je montre à mes étudiants pour les encourager, c'est toute la différence entre un anglais de jargon et un véritable anglais maîtrisé. Un autre élément de différenciation, c'est qu'il faut une seconde langue. Et puis, l'anglais, ce n'est pas le seul véhicule. L'outil, celui qui l'accompagne, c'est la connaissance du monde anglophone. Il faut faire la jonction entre l'outil linguistique et la dimension « civilisation » au sens large : c'est connaître également le monde où se pratique cet anglais. Il s'agit de comprendre comment l'anglais est devenu tellement universel, par quels biais : liens politiques, économiques, culturels, par exemple ce qui relie le Canada et Singapour. C'est une problématique passionnante pour moi qui suis plutôt « civilisationniste », mais un collègue linguiste vous expliquerait que la langue existe en tant que telle, comme un objet d'étude qui se suffirait à lui-même.

*Avez-vous une idée de ce que deviennent vos étudiants à la sortie ?*

On n'a pas évidemment une idée précise de tous, mais dans l'ensemble, sur le niveau master 2, on a une bonne idée des débouchés qui sont les leurs, par le biais des



anciens avec lesquels nous gardons un bon contact. L'essentiel de ces étudiants de LEA partent évidemment vers l'entreprise internationale : marketing, commerce international, communication internationale, du moins pour ceux qui sont en filière professionnelle. Mais j'ai aussi des étudiants en master recherche qui vont massivement vers l'enseignement et la recherche. Et puis, par le biais des thèses financées par des entreprises, telles les CIFRE, des étudiants décrochent des postes en entreprise à cheval sur la recherche et le commerce au sens très large du terme.



#### Un élève

Je suis élève en 3<sup>e</sup> année à Ulm. Entré en biologie, je me destine à la recherche et c'est pourquoi je suis particulièrement intéressé par ce « Rendez-vous carrières ». J'étais déjà venu il y a deux ans. J'ai rencontré monsieur Salzmann, un grand nom de la recherche, mais aussi du secteur clinique qui m'attire beaucoup.

*Avez-vous un projet de carrière ?*

Oui, je compte faire un doctorat en médecine et en sciences pour être à la fois clinicien et chercheur. Professeur, on verra.

*L'argent, c'est important pour vous ?*

Médecin, c'est assez bien payé mais ce que j'envisage, c'est de me lever tous les matins en devant faire un travail que j'aime. L'argent ne suffit pas.



« Rendez-vous carrières » : dixième édition spéciale...

---

*Avez-vous des antécédents familiaux pour cela, un modèle ?*

Mon père est dans la recherche mais pas du tout clinique, il est littéraire.

Une élève

Je suis actuellement en 2<sup>e</sup> année à l'École, en master 2 d'études médiévales, je suis venue me renseigner sur les débouchés liés à la recherche et à l'enseignement parce que ce n'est pas nécessairement ce à quoi je me destine, je voudrais connaître les passerelles possibles.

*Être enseignante, cela vous motive-t-il ?*

Cela ne me révolte pas mais je n'envisage pas ce métier à long terme, ce serait plutôt une étape passagère, pas une carrière à long terme.

*Allez-vous passer une agrégation ?*

J'aimerais l'éviter, l'agrégation ne m'intéresse pas tellement parce que j'ai peur que ce ne soit une voie fermée. Je cherche justement à ouvrir. La thèse, c'est pareil, j'ai peur de me lancer dans trois ans d'activités un peu solitaires.

*Avez-vous appris quelque chose aujourd'hui ?*

J'ai rencontré deux personnes qui ont eu des parcours assez différents, aucune n'avait ni agrégation ni doctorat, l'une est passée du monde de l'entreprise vers l'enseignement, l'autre de l'enseignement vers un milieu plus ouvert, tel que l'Unesco. Intéressant de voir leurs parcours et justement les passerelles qui existent entre différents milieux.

*Quand aimeriez-vous prendre une décision ?*

En fin d'année scolaire, ce serait bien.

*Est-ce que vous parlez beaucoup des problèmes de débouchés avec vos camarades ?*

Pas mal, oui, parce que nous sommes plusieurs à ne pas vouloir être enseignants ni chercheurs professionnels. Ce qui donne lieu à des débats assez stimulants.

Un autre élève

Je suis en 4<sup>e</sup> année, j'ai fait toute ma scolarité au département de physique et je me suis spécialisé en géosciences, avec un master de météorologie, océanographie, climatologie.

*Votre projet, c'est de faire une thèse ; avez-vous commencé ?*

Je n'ai pas encore commencé ; je pense en faire une mais j'hésite beaucoup sur l'après-thèse. Je pense que le métier d'enseignant-chercheur est très intéressant et me motiverait beaucoup. Mais j'aimerais aussi envisager d'autres possibilités. Voilà



pourquoi j'ai discuté aujourd'hui avec une personne issue du corps des eaux et forêts, ce qui me paraît intéressant. J'hésite toujours.

*Votre premier choix, ce serait l'enseignement et ensuite un changement d'orientation ?*

Commencer par la recherche, c'est une bonne formation, thèse puis post-doc. Acquérir une bonne expertise et ensuite l'utiliser dans le cadre d'une politique publique.

*Êtes-vous inquiet pour l'avenir ?*

Un peu, maintenant que je suis en 4<sup>e</sup> année. Auparavant, j'avais envisagé beaucoup de possibilités ; je trouvais ça génial de pouvoir faire plein de choses alors que maintenant je me sens enfermé. J'ai eu l'impression pendant 3 ans que l'ENS ouvrait plein de portes et maintenant la perspective de passer l'agrégation ne cadre pas avec mon projet. Voilà qui me pose de gros problèmes.



Le point de vue d'Alexandre Grux (association des anciens élèves de l'ENS Cachan)

*Avez-vous un service carrières à Cachan ?*

L'association et l'École n'ont pas de service carrières mais il existe un club « Normaliens autrement » dont je m'occupe, regroupant des normaliens aux parcours atypiques et qui font ce passage d'information auprès des élèves et des anciens élèves qui souhaitent se réorienter. Il existe un annuaire, tout un ensemble de réseaux qui nous permettent



d'orienter les élèves pour qu'ils trouvent l'information qu'ils recherchent ou accèdent à un contact professionnel.

*Est-ce que les élèves de Cachan sont soucieux de leur avenir ?*

Les élèves de Cachan comme ceux des autres ENS souffrent d'un manque d'information sur les débouchés des ENS. Beaucoup y sont entrés avec l'idée de travailler dans la fonction publique, souvent dans l'enseignement supérieur. La recherche est souvent une découverte quand ils entrent à l'ENS, c'est un nouveau débouché potentiel. Certains peuvent changer, c'est une question de maturité, de découverte d'un nouvel univers, de nouvelles personnes. Se pose alors la question : je veux faire une thèse mais que va-t-il se passer après, surtout si je n'ai plus envie d'être enseignant ou si je veux découvrir d'autres horizons ? C'est là que nous intervenons, expliquant les passerelles vers d'autres concours que l'agrégation, vers des établissements publics, des ministères, des administrations, des entreprises à capitaux publics. Ces opportunités sont souvent mal connues.

Les intervenants de ce dixième « Rendez-vous carrières »

Jacques Legrand (Inalco), Jean-Yves Mérindol (Élysée), Valérie Peyronel (Paris 3), Claire Rogel-Gaillard (Inra), Jean Loup Salzmann (Paris 13 et CPU), Frédéric Tournier (Paris7 Diderot), Lucy Veisblat (Paris 7 Diderot), Éric Vindimian (IRSTEA).

Qu'ils soient tous ici chaleureusement remerciés pour leurs apports et leur dévouement à la cause normalienne.

François Bouvier et Jean-Paul Hermann  
Propos recueillis par Jean-Paul Hermann

## « SEMAINE DE LA MER » À L'ENS

Les troisième et quatrième réunions de préparation de la « Semaine de la mer », qui ont rassemblé une dizaine de personnes dans les locaux de l'a-Ulm les 20 février et 27 mars 2013, ont permis de préciser les projets en cours, d'en prospecter de nouveaux et d'avancer un premier calendrier.

Au fil des rencontres, une plate-forme d'élèves, d'archicubes et d'amis s'est ainsi constituée. Émeline Baudet (linguistique), Alice Boiffin (langues), Maxime Colin (météo, océanographie), Silvia De Cesare (écologie, environnement), Aude Durand (archéologie), Natalia Frozel Barros (droit international et environnement de la mer), Jean Hartweg (imaginaire, histoire des sciences et des idées), Marc Japiot (club Sup' Mer, président d'Essec-Marine), Tancrede Lahary (littérature), Colombar Lebas



(géostratégie), Marc Levatois (géographie), André Louchet (géosciences), Alice Meignie (Club « voile »), Laurent Mortier (technologies marines, géosciences), Maxime Woringer (Écocampus), Guillaume Prigent (filière diplomatie), pour ne citer que ceux qui prennent part aux réunions, ont d'ores et déjà apporté leurs suggestions et leurs contacts, avec le concours actif de Wladimir Mercoureff (a-Ulm) et de Martha Ganeva (communication et logistique).

Les projets évoqués ont suscité des échanges fructueux. Ils se caractérisent par leur variété autant que par leur richesse, s'entrecroisant même parfois. Au programme, archéologie sous-marine (épave de *La Lune*), étude du littoral, technologies appliquées à l'exploration des fonds marins, échanges économiques ou culturels en Méditerranée, histoire géomorphologique (configuration des mers et géosciences), projection de films, musique (soirée concert), étude linguistique du vocabulaire de la mer, approche littéraire (Zola) et lecture de textes choisis, table ronde-débat sur les questions écologiques et buffet de sensibilisation « bio », expérience humaine à partir de témoignages, histoire des idées et des imaginaires, partenariat avec la bibliothèque de l'ENS et autres clubs et associations. Les idées nouvelles sont bien entendu encore et toujours les bienvenues : tout n'a pas été sondé. Que les volontaires ou les curieux se manifestent.



Le calendrier le plus approprié place l'événement dans la *troisième semaine* d'octobre 2013, en mordant légèrement sur la semaine précédente, soit du vendredi 11 octobre au samedi 19 octobre 2013 inclus.

Pour couronner le faisceau de manifestations qui jalonnent la semaine, il a semblé utile d'inviter une personnalité hautement représentative du monde maritime et qui



puisse tenir un discours global susceptible d'intéresser un large public aux nombreuses problématiques qui s'entrecroisent dans ce domaine particulier et pas assez connu. C'est pourquoi une lettre d'invitation a été envoyée à M. Le Drian, ministre de la Défense nationale, dont l'intérêt pour les enjeux maritimes est ancien et reconnu. Selon la réponse de son cabinet, les dates définitives de la semaine pourront ainsi être fixées. D'autres suggestions d'invitations ont été avancées.

Des personnalités représentatives du monde maritime sont ou seront sollicitées dans différents domaines : l'amiral Dufourcq (Académie de marine, directeur de la revue *Défense nationale*, monde méditerranéen, maritimisation), les présidents du Cluster maritime français et de l'Institut français de la mer, le directeur du musée national de la Marine.

La revue de l'a-Ulm, *L'Archicube*, consacrera son prochain numéro au thème de la mer sous le titre « L'océan et ses défis ». Il s'agira d'évoquer les expériences personnelles, mais aussi les perspectives nouvelles. Les contributions écrites sont attendues pour début septembre, avant la « Semaine de la mer » donc.

Parmi les thèmes retenus comme représentatifs des défis maritimes, on peut déjà citer : thalassocratie(s), géopolitique, droit de la mer, exploitation des ressources futures, environnement, progrès dans la connaissance du milieu, politique de conservation de la mer et du milieu marin...

La revue sollicite vos suggestions : annoncez-vous dès à présent ([aaeens@ens.fr](mailto:aaeens@ens.fr)) sans hésiter **et au plus tard** pour le 14 juillet.

Un premier organigramme de l'événement a été proposé lors de la quatrième réunion, qui s'est tenue le mercredi 27 mars dans les locaux de l'a-Ulm. Naturellement incomplet et susceptible d'être modifié, il peut néanmoins déjà être annoncé comme suit :

- Vendredi 11 octobre : typologie, terminologie, premier regard.
- Samedi 12 octobre : non défini.
- Lundi 14 octobre : conférences inaugurales (politique, maritimisation, géophysique).
- Mardi 15 octobre : géomorphologie, biologie.
- Mercredi 16 octobre : géostratégie, concert.
- Jeudi 17 octobre : écologie et exploitation des ressources.
- Vendredi 18 octobre : archéologie.
- Samedi 19 octobre : histoire, expérience humaine.
- Buffet de clôture (bio).

Antonio Uda  
Normale Sup' Marine  
[antonio.uda58@gmail.com](mailto:antonio.uda58@gmail.com)



## COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU TARA, LE 2 FÉVRIER 2013, ORGANISÉE PAR NORMALE SUP' MARINE ET HEC-MARINE

**L**a visite du *Tara* était aussi agréable que surprenante. J'étais venu en essayant d'avoir le moins d'images préconçues possible, et pourtant, que de surprises ! L'exposition abordait de nombreux aspects : objectifs de l'équipe scientifique, vie à bord du bateau, événements inattendus, état des connaissances en climatologie, océanographie, biologie marine, etc. Le fait d'avoir une visite guidée, en étant en interaction avec beaucoup de gens occupant ou ayant occupé des fonctions importantes en lien avec la mer, voire au sein de la Marine, était une richesse supplémentaire. Cette exposition, s'attachant essentiellement à présenter des faits, évitait de donner des interprétations trop schématiques ou trop vagues. Chacun pouvait ainsi tirer ses propres conclusions des données naturelles, climatiques, et biologiques.

Nous avons ensuite eu le privilège de visiter l'intérieur du bateau, avec le capitaine actuel de *Tara* ! C'était une expérience en soi. Le bateau est si particulier, de par sa forme et ses caractéristiques techniques, mais aussi en raison de son architecture interne. L'utilisation du bois à l'intérieur rend l'atmosphère tout à fait chaleureuse. Les différentes petites histoires et anecdotes racontées par le capitaine nous faisaient presque rêver de ces expéditions, comme si elles étaient pour nous des souvenirs touchants. C'est un réel plaisir que d'être au contact de ces personnes pleines de courage, d'organisation et de qualités humaines. Car c'est aussi cela, vivre sur un bateau !

L'imbrication entre vie en mer, vie en communauté et objectifs scientifiques et pédagogiques, que l'on perçoit grâce à cette exposition et au contact de ces hommes, rend admirable leur travail, qui pourrait presque constituer un exemple pour tous.

En espérant qu'un jour, ce puisse aussi être notre tour de vivre de telles expériences... Et d'apporter tant de savoirs...

Maxime Colin (2008 s)

## L'AMICALE DES NORMALIENS DIPLOMATES

**L**e 5 février 2013, M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et archicube, s'est adressé aux élèves à l'occasion d'une conférence à l'École normale supérieure. Répondant à l'invitation du directeur de l'École, qui était présent avec son homologue de l'ENS de Cachan, le ministre est venu partager sa vision de la France comme « puissance d'influence » dans le cadre des « rencontres diplomatiques » organisées par la filière « diplomatie » avec le soutien de l'Amicale des normaliens diplomates.

Le ministre a conclu sa conférence par ces mots :



Vous avez eu, vous aurez prochainement l'occasion de partir pour l'étranger, pour compléter vos études, votre formation, et où que vous partiez, dans la liberté totale de vos convictions, vous serez objectivement, d'une certaine façon, des ambassadeurs, à qui il reviendra de porter librement les valeurs et la culture de notre pays. Il faut cette conscience, et cette mobilisation générale, pour être à la hauteur des défis, qui sont considérables. Souvent, je me réfère à une phrase que j'aime bien, de Martin Luther King, qui disait pour définir notre monde, « les fusées sont télé-guidées et les hommes désorientés ». Je pense que c'est cela le défi qui nous est lancé. Nous vivons des bouleversements de toutes sortes et les peuples, en particulier le nôtre, ont besoin – c'est le rôle des dirigeants – d'orientations précises et fermes. C'est vrai notamment en matière diplomatique. J'ai essayé – de manière trop longue, trop courte, je ne sais pas – de tenter de répondre à ce que peuvent être ces orientations, en vous exposant les priorités du ministère qu'on m'a fait l'honneur de me demander de diriger. Mais comme il ne faut pas être arrogant, ce qui est souvent un défaut français, je terminerai en paraphrasant Sigmund Freud. J'ai cherché, sinon à vous permettre de voir clair, du moins à vous montrer clairement les obscurités qui vous attendent.

Depuis la rentrée de septembre 2012, l'Amicale a rencontré les directions des trois ENS (Ulm et Cachan en octobre, Lyon en janvier) et organisé avec la filière plusieurs autres rendez-vous au profit des élèves (plus de 300 auditeurs au total) et autour d'anciens :

- Marc Lorient, sociologue et ancien de l'ENS de Cachan à propos de son ouvrage à paraître sur le travail des diplomates, le 23 octobre ;
- Philippe Étienne, ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Union européenne et archicube, le 8 novembre ;
- Adrien Pinelli, conseiller des Affaires étrangères en fonction auprès de la Banque mondiale au Caire et ancien de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud, sur la transition en Égypte et le rôle des bailleurs internationaux ;
- Hélène Duchêne, directrice de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche au ministère et archicube, sur la diplomatie multilatérale et culturelle, le 17 janvier ;
- ainsi que des conférences sur les métiers et les stages proposés par le ministère des Affaires étrangères (en novembre à Cachan, en janvier à Lyon, en octobre et en mars rue d'Ulm, y compris le 20 mars, sous la forme, d'un forum des « métiers diplomatiques » avec plusieurs anciens au profit de 80 élèves des différentes ENS).

Contact : [normaliens-diplomates@laposte.net](mailto:normaliens-diplomates@laposte.net)



## ÉCHO DES ENS SŒURS

### « L'avenir de l'enseignement supérieur » : une soirée conviviale et enrichissante

Le club « Normaliens autrement » de l'Association des anciens élèves et des élèves de l'ENS Cachan, présidé par Alexandre Grux, organise depuis quelques années des manifestations destinées à réfléchir sur les grands enjeux de notre temps tout en profitant d'un moment convivial pour renforcer le réseau des anciens élèves d'ENS. Ces événements sont ouverts à tous les anciens élèves des autres écoles normales supérieures.

La dernière rencontre a eu lieu en décembre aux Invalides et portait sur le thème « l'enseignement supérieur et ses transformations ». Elle rassemblait Laurent Batsch (Cachan 1975), président de l'université Paris Dauphine, Jean-Yves Mérimond (Ulm 1973 s), ancien président de l'ENS Cachan, actuel conseiller du président de la République et, par visio-conférence, Philippe Aghion (Cachan 1976), actuellement professeur d'économie à Harvard et à l'École d'économie de Paris.

Chaque intervenant a d'abord développé rapidement un thème qui lui était cher : Jean-Yves Mérimond a insisté sur la continuité visible dans l'évolution de l'enseignement supérieur, malgré les apparences : l'autonomie des universités et leur fragmentation étaient déjà présentes dans les lois Faure de 1968 et Savary de 1984. Elles constituent le mouvement de fond pour les années qui viennent. Laurent Batsch a rappelé l'importance, pour notre pays, de la mise en place d'une économie de la connaissance : la compétitivité y provient de l'innovation, à l'intérieur d'un monde globalisé où le marché du travail des chercheurs est international. Ce fait est pour lui le point de départ des évolutions de l'enseignement supérieur ; enfin, Philippe Aghion a défendu et développé l'idée que, une fois conscient que l'investissement dans l'enseignement supérieur est un élément moteur de la croissance d'un pays avancé, tout le problème est de réussir à organiser l'autonomie des universités.

Diverses questions ont alors été posées et débattues : le positionnement des classes préparatoires aux grandes écoles par rapport aux premiers cycles de l'université ; la formation des enseignants ; la manière d'évaluer les formations et la recherche ; la relation entre la recherche et l'industrie... À l'occasion de ces débats, des rappels historiques sur l'évolution de l'université et de l'enseignement supérieur en France, des rappels sociologiques sur la massification de l'enseignement supérieur, etc. ont pu être faits. Autant de questions qui ont été poursuivies de façon informelle autour d'un pot convivial.

La prochaine soirée aura lieu le 22 mai à partir de 20 heures à Paris et portera sur la question : « Faut-il une Silicon Valley en France ? Possibilités ou illusions ? » avec Jean-Baptiste Rudelle, président directeur général de Criteo et Laure Reinhart, directrice générale déléguée d'Oséo.

Violaine Anger (1983 L)

# LES NORMALIENS PUBLIENT

*Jean-Thomas Nordmann*

*Wladimir Mercouroff*

*Lucie Marignac*





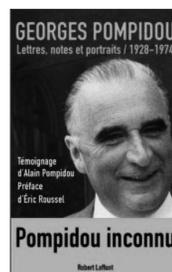
---

*Jean-Thomas Nordmann (1966 l)*



Que Georges Pompidou (1931 l) ait été un grand architecte, nul n'en doutait ; c'est l'une des facettes, et non la moindre, qui ressort du recueil de documents pour l'essentiel inédits publiés sous le titre *Georges Pompidou*.

*Lettres, notes et portraits, 1928-1974* (Robert Laffont, 2012). Soigneusement annoté par Éric Roussel qui fit paraître, il y aura bientôt trente ans, la première biographie de l'ancien président de la République (une curieuse coquille, maintenue en note, page 102, transforme en « Bouchot » le nom du poète Maurice Bouchor), cet ensemble de textes s'ouvre sur une lumineuse présentation d'Alain Pompidou. Professeur de médecine, ce dernier n'a jamais été prisonnier du rôle de « fils de » ; au Parlement européen, où il siégea dix années durant, il acquit une grande autorité sur les questions de bioéthique et de politique de la science, et ce non seulement en raison de ses compétences médicales, mais aussi par une humanité dont l'introduction de ce livre offre un nouveau témoignage. Sans dissimuler la part qu'il a pu prendre à certains événements, mais sans chercher à l'étendre en usurpant un rôle déplacé, il fait lumineusement revivre dans une cinquantaine de pages l'ancien président de la République. Il explique notamment de façon très convaincante la discrétion qui a marqué ce que l'on n'appelait pas encore la communication sur la maladie qui devait l'emporter, maladie à l'époque encore trop peu connue pour qu'un pronostic calendaire puisse être établi. Cette présentation éclaire bien des aspects méconnus d'une personnalité, dont les textes publiés dans le livre montrent la richesse. La correspondance échangée à partir de 1927 (et jusqu'en 1974) avec





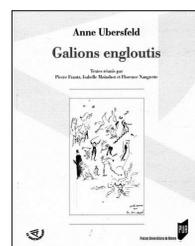
Robert Pujol camarade du lycée d'Albi, puis d'hypokhâgne au lycée de Toulouse est superbe. Riche en indications sur la préparation au concours de l'École, elle éclaire les connexions secrètes de l'amitié et de la formation intellectuelle. Dans ses conseils à son camarade, Georges Pompidou fait penser à Taine (dont il présentera plus tard l'œuvre en deux classiques « Vaubourdolle ») s'instituant directeur de conscience de son cadet Prévost-Paradol. Indications de lectures et projets d'avenir s'échangent ; on en retient l'ampleur des curiosités intellectuelles et artistiques du futur président et l'ambition de réussir sa vie, cette réussite ne négligeant point les joies séculières. Les réflexions sur la passion amoureuse et sur les femmes ne manquent pas ; l'enthousiasme pour Valentine Tessier s'exprime dans une curieuse déclaration d'amour. Quant au socialisme de jeunesse du futur président, il se réclame de Jaurès, et en retient l'idée d'un « individualisme bien compris », à l'opposé de toute tyrannie de l'État. On retiendra aussi des remarques fort actuelles sur la laïcité. Ses jugements sur le personnel parlementaire des années trente sont sévères et font comprendre la solidité du gaullisme dont il se réclamera. Admissible à l'École en 1930, Georges Pompidou est reçu au concours de l'année suivante. Tenté par la haute fonction publique, il fréquente l'École des sciences politiques, où il enseignera plus tard ; son succès à l'agrégation des lettres le maintient dans l'*alma mater*, au lycée de Marseille, puis à Paris au lycée Henri-IV ; la rencontre de la femme de sa vie, puis la venue à son foyer d'un fils, lui offrent les bonheurs d'une vie familiale aussi affectivement intense qu'équilibrée. L'événement décisif, c'est, bien sûr, la rencontre avec le général de Gaulle ; rencontre circonstancielle (la fameuse embauche, à l'automne 1944 d'un « agrégé sachant écrire ») qui l'arrache, entre autres corvées, à la correction des copies qu'il « abhorre », mais qui conduit rapidement à des liens privilégiés ; Georges Pompidou ne tarde pas à devenir le collaborateur le plus direct du Général dont il dirige le cabinet à partir de 1948. Que la fidélité et l'admiration continue puissent aller de pair avec l'affirmation de soi, loin de toute soumission, de toute abdication intellectuelle ou morale, c'est ce que montrent les documents relatifs au tournant des années cinquante, qui constituent souvent des leçons de gaullisme critique ; « il m'a révélé à moi-même », voilà la formule la plus lucide, la plus expressive d'un compagnonnage créateur sans égal. Si Georges Pompidou accompagne le Général dans l'aventure du RPF, il lui arrive de faire part à certains correspondants d'inquiétudes sur les risques d'aventurisme et de dérives vers le césarisme qu'impliquent certains traits du mouvement. Notes et lettres éclairent ce que fut la « traversée du désert » et montrent la place que ne cesse de tenir Georges Pompidou dans l'action du Général, qu'il lui arrive, avec certains correspondants, d'appeler « Charles ». L'intermède de la banque Rothschild ne paraît pas diminuer cette place. Le retour aux affaires du général de Gaulle fait accéder Georges Pompidou à des responsabilités très élevées. Siégeant au Conseil constitutionnel après avoir dirigé le cabinet du Général, il fait



figure de père fondateur associé du nouveau régime. On prendra connaissance avec beaucoup d'intérêt des notes que Georges Pompidou adresse au Général sur les négociations longtemps secrètes avec la rébellion algérienne et qui conduiront aux accords d'Évian ; elles nous introduisent dans les coulisses de la décision politique au plus haut niveau et présentent des analyses très thucydidiennes des rapports de force, des conjectures sur les positions antagonistes et des suggestions sur l'échelonnement des propositions à présenter. D'autres notes, au long des années soixante, montrent à quel point, devenu Premier ministre, Georges Pompidou maîtrise parfaitement les « dossiers » et joue un rôle d'incitation et de proposition, loin de réduire ses fonctions à celles d'un exécutant. Cette impression de maîtrise se retrouve jusqu'au bout de son action. À l'Élysée, Georges Pompidou est attentif à tout. Continuant à entretenir une importante correspondance personnelle avec ses amis, il n'hésite pas à prendre la plume pour apporter une précision qu'il juge utile ou pour dissiper un malentendu ; soucieux de ne pas laisser se propager une erreur, il envoie des mises au point courtoises mais fermes à des journalistes négligents. Ce chantre supposé de la circulation automobile admoneste les services de l'équipement pour leur reprocher de sacrifier trop d'arbres à la mise en place de grands axes routiers. Et comment ne pas relever le pied de nez final, « le ferme espoir d'embêter tout le monde », dernier mot de la dernière intervention relevée en conseil des ministres le 27 mars 1974 ? La lecture de ces pages souvent très belles devrait élargir, à titre posthume, les effectifs du « pompidolisme » par bien des ralliements à une personnalité aussi attachante.

On lira avec plaisir les articles d'Anne Ubersfeld (1938) réunis dans un recueil *Galions engloutis* (PUR, 2011) qui sauve du naufrage bien des pages de grande valeur. Loin de se réduire à un ou deux auteurs de prédilection (Anne Ubersfeld est spécialiste d'Hugo et accessoirement de Claudel qui trouvent place dans ce recueil, mais à côté de bien d'autres), ces articles font revivre l'enseignement d'un professeur et critique qui a su, par son rayonnement, s'attacher de nombreux élèves. Anne

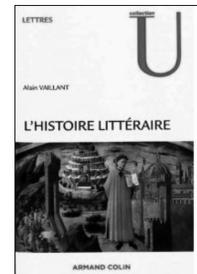
Ubersfeld se révèle ici infiniment plus sensible à la valeur esthétique des œuvres que ne le ferait penser sa contribution aux études de sémiotique du théâtre qui l'ont conduite à publier des manuels d'introduction à l'étude des textes de théâtre. Ces manuels furent à la fois utiles et nocifs car, s'ils facilitaient le recyclage et la formation continue des maîtres, leur usage par des étudiants non avertis, habitués à faire croire que la conversion des textes en « schémas actantiels » pouvait tenir lieu d'étude littéraire. Les articles rassemblés dans ce recueil (qui prolonge deux publications antérieures) montrent que leur auteur a su sortir de cet enfermement dans le formalisme





et s'affranchir de la sémiotique issue de Greimas. Que la docilité aux modes et à la sécurité des scientismes qu'elles autorisent compte moins que la sensibilité et la réceptivité individuelle de l'exégète, c'est ce que plus d'une page de ce livre nous rappelle toujours opportunément. On y appréciera des pages suggestives sur *Don Juan* et un article sur *Amphitryon* qui n'invoque pas trop la sémiotique et nous fait utilement relire la pièce. L'étude du « retour à Corneille au début du XIX<sup>e</sup> siècle » introduit à un aspect central du romantisme français, enclin à dénigrer Racine et à réhabiliter son rival. La place du peuple dans le théâtre de Victor Hugo est évoquée avec force. Sur l'opposition des bons et des méchants dans le mélodrame, des pages suggestives évitent les formalisations et restituent la saveur de textes oubliés. La redécouverte d'un vaudeville de Théophile Gautier et des vues sur les liens du lyrisme personnel avec des tableaux de l'univers ne sont pas moins appréciables. On relèvera enfin des formules sur le rôle du temps et sur le « décollement de la réplique » dans le théâtre de Jean-Luc Lagarce, inscrit récemment au programme des agrégations littéraires à la surprise de bien des étudiants et de leurs professeurs !

N ombreux dans le monde universitaire anglo-saxon, les manuels de théorie littéraire ou de littérature générale, c'est-à-dire en fait d'esthétique de la littérature, n'ont jamais vraiment pris racine en France, en partie pour des raisons institutionnelles ; en dépit d'une substitution progressive, et temporaire, de l'examen des thèmes et des genres à la perspective historique héritée du XX<sup>e</sup> siècle, dans notre pays les différents cursus d'études littéraires restent le plus souvent en marge de la réflexion philosophique et les structures institutionnelles de notre enseignement supérieur consacrent cette séparation. À combler ce fossé, le livre d'Alain Vaillant (1977 l), *L'Histoire littéraire* (Armand Colin, 2010), apporte une très utile contribution. Venant près de quinze ans après l'essai d'Antoine Compagnon sur la théorie littéraire, ce livre s'ouvre par une histoire de l'histoire littéraire ; il présente un exposé très clair des méthodes de cette discipline entendue dans un sens très large, ainsi que des problèmes dont débattent aujourd'hui la plupart des critiques à propos de la notion même de littérature. Une confrontation avec l'ouvrage classique de René Wellek et d'Austin Warren (traduit en français, voici déjà quarante ans, et plus de vingt ans après sa publication aux États-Unis) montre l'évolution des réflexions sur ces sujets : le contraste entre une approche intrinsèque (largement influencée par le « New Criticism » anglo-saxon) centrée sur le tissu du texte littéraire et une approche extérieure agrégeant des données tirées de la biographie de l'auteur à des connaissances historiques et sociologiques n'est plus primordial, même si les matières qu'il





recouvre nourrissent toujours la théorie ; le statut de l'auteur est abordé dans les perspectives d'une linguistique de l'énonciation qui renouvelle les interrogations sur le lyrisme ; Bakhtine ne peut plus être ignoré et les catégories qu'il a mises sur le marché de la critique sont devenues d'usage courant ; l'histoire de l'imprimé et du livre a accédé au statut de discipline à part entière ; l'idée de littérature nationale a été clarifiée pour jeter de nouvelles lueurs sur la littérature comparée ; les périodes de l'histoire littéraire ont été reconstruites ; écoles et tendances n'ont plus les frontières étanches de naguère et nous apparaissent souvent comme ce que Jacques Laurent aurait appelé « sous-ensembles flous » ; l'étude de l'institution littéraire participe désormais de la théorie des systèmes. De ce matériel renouvelé le livre d'Alain Vaillant fournit des analyses passionnantes et qui serviront beaucoup aux étudiants ainsi qu'à leurs maîtres. On notera avec intérêt les perspectives critiques ouvertes sur les théories de Pierre Bourdieu, dont l'impérialisme a envahi les études littéraires, à défaut de dominer complètement la sociologie et dont la notion de « champ », propice à tous les labourages, assume trop souvent les fonctions tautologiques de la vertu dormitive de l'opium.

Le nouveau livre de René Pommier (1955 l), *Être girardien ou ne pas être* (Éditions Kimé, 2013), poursuit le combat de son auteur contre les « marchands de salades » qui substituent des délires à l'étude rigoureuse des textes. René Pommier s'en est déjà pris à René Girard, inventeur et théoricien d'un désir triangulaire décelé à travers la lecture de grands romans de la littérature européenne, érigé en clef d'interprétation universelle et généralisé à l'histoire des civilisations. *Un allumé qui se prend pour un phare*, tel était le titre, assurément parlant, de cette première mise en cause. Cette fois-ci, René Pommier démonte à travers l'exemple du livre de Girard sur Shakespeare, *Les Feux de l'envie*, le mécanisme de la lecture sélective qui ne retient que les termes et les détails pouvant illustrer, même très indirectement, l'idée fixe du critique, au mépris de la signification que peuvent suggérer le contexte ou la cohérence de l'œuvre abordée. Il montre les dangers de la méthode, commune à beaucoup de tenants de feu la « nouvelle critique », consistant à « superposer » des pages elles aussi séparées de leur contexte ; mais la comparaison et l'attention aux récurrences ne sont-elles point à la base de toute critique ? À cette objection près, et en passant sur des dérapages de la critique vers l'invective, l'ouvrage a le mérite d'opposer à certaines généralisations hasardeuses de René Girard des explications précises de passages de pièces importantes (notamment *Le Songe d'une nuit d'été*, *Beaucoup de bruit pour rien*, *Comme il vous plaira* et *Hamlet*) et de prendre à bras-le-corps les textes de Shakespeare.





À la tête d'une importante équipe de chercheurs, deux archicubes, professeurs à Paris IV, Yves Chevrel (1959 l) et Jean-Yves Masson (1982 l) se sont attelés à une entreprise aussi titanesque que nécessaire et sans précédent, explorer un domaine clef de leur discipline, la littérature comparée, en faisant paraître une histoire générale des traductions en langue française, de l'invention de l'imprimerie à nos jours. Quatre tomes sont prévus. Le premier volume, qui vient d'être publié, sous la direction d'Yves Chevrel, porte sur le XIX<sup>e</sup> siècle (*Histoire des traductions en langue française*, Verdier, 2012). Ce choix est peut-être dû à des raisons contingentes, liées à la disponibilité plus rapide des contributions. Il n'en est pas moins significatif car c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que la traduction prend des dimensions sociales nouvelles, s'ajoutant à ses fonctions traditionnelles en matière d'érudition et de pédagogie, avec le développement d'un plus vaste public de lecteurs lié aux progrès de l'alphabétisation et à l'apparition des formes modernes d'édition et de circuits de distribution. C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que se répand plus largement en France l'intérêt pour les textes étrangers, le romantisme mettant à mal la suprématie du français en Europe. Tandis que la notion même de littérature étrangère acquiert reconnaissance et statut, notamment dans le monde universitaire, ce recul du gallocentrisme érige la comparaison en ressort fondamental de la réflexion critique ; il entraîne le réexamen et la remise en cause des valeurs consacrées. La traduction est donc au cœur des interrogations du siècle. L'ouvrage n'élude aucune de ces dimensions. Il débute par l'évocation de ce que les auteurs appellent « théories de la traduction », non sans quelque anachronisme, car, le plus souvent, il s'agit surtout de réflexions sur l'art de traduire et de bien traduire, plus que de vues systématisées sur les processus que l'acte de traduire met en œuvre. Ces réflexions représentent souvent la justification des choix du traducteur, surtout quand des traductions suscitent des polémiques, telle celle qui oppose Panckoucke et Burnouf à propos de leurs traductions respectives de Tacite. Entre élégance et littéralité, on voit progresser un idéal de vérité ; l'art de traduire rejoint le souci de pénétrer la personnalité créatrice de l'auteur du texte traduit ; rien d'étonnant si la réflexion sur la traduction épouse les débats sur l'originalité, dont se nourrissent les romantismes, ainsi que les mises en cause corrélatives de la rhétorique. Avec l'helléniste Henri Weil apparaît le souci de conserver dans le texte traduit l'ordre d'apparition et d'enchaînement des idées et des notions plutôt que le respect des catégories grammaticales utilisées par l'auteur du texte original. S'agissant des langues anciennes, ce principe sera appelé à une longue carrière universitaire et commandera les exercices des classes supérieures de notre enseignement. D'une conception très large, ce premier chapitre offrirait à lui seul la matière d'un livre ; il présente déjà de vivants portraits de traducteurs, que le reste de l'ouvrage enrichira et qui contribuent à l'agrément

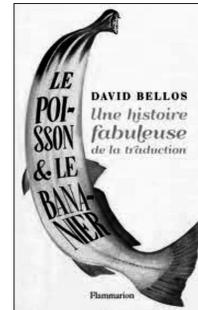


du livre. Intitulé « Traducteurs », le second chapitre constitue une sociologie des professionnels de la traduction, auquel aurait pu être associé le quatrième, qui, sous le titre d'« Approche bibliométrique », montre l'importance grandissante des traductions dans la production éditoriale et sur le marché du livre et de la presse périodique. Le chapitre trois se rattache plus directement au reste de l'ouvrage en abordant les domaines de création et de connaissance que le développement des traductions enrichit et dont il modifie, en les élargissant, les perspectives : « Une Antiquité nouvelle » apparaît ainsi, non plus limitée à la Bible, à la Grèce et à Rome ; les littératures anciennes extra-européennes ne deviennent pas seulement plus familières, l'orientalisme s'impose comme ensemble de disciplines érudites et comme terme de comparaison qui renouvelle nos vues sur l'antiquité classique ; quant aux littératures médiévales, leurs traductions font l'objet d'un intérêt plus que soutenu qui prolonge les curiosités du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui donne à la *Chanson de Roland*, à l'historiographie médiévale et aux romans de chevalerie une place de choix dans le patrimoine national. La poésie et le théâtre sont abordés ensuite, domaine par domaine, avec des indications sur les problèmes spécifiques que pose la traduction dans chaque genre. Un ample chapitre sur la « prose narrative » donne à lire « en creux » la constitution du roman moderne et son essor comme forme littéraire et comme produit de consommation. Le lecteur apprend beaucoup du chapitre sur la « littérature d'enfance et de jeunesse » qui connaît un développement spectaculaire, marqué très vite de l'empreinte du cosmopolitisme : Andersen, les frères Grimm, le chanoine Schmid et bien d'autres s'imposent à l'égal des auteurs « nationaux », tandis que l'éditeur Hetzel introduit la notion d'adaptation appelée à un bel avenir. Autre chapitre à satisfaire des curiosités nouvelles, celui qui passe en revue les « Métamorphoses du panthéon littéraire », c'est-à-dire la manière dont les traductions s'intègrent au « canon », devenant elles-mêmes des textes classiques et reconnus comme tels, qu'il s'agisse de classiques comme Dante ou de méconnus comme Vico. La contribution des traductions à ce processus de canonisation est abordée pour chacune des grandes littératures nationales. Le chapitre consacré aux « Historiens » montre l'importance des influences étrangères, à travers les traductions de grandes œuvres, notamment anglaises et allemandes, qui balisent l'évolution d'une discipline reine du siècle. La traduction des œuvres de sciences pures n'est pas séparable, un chapitre le rend sensible, des combats pour la science, « nouvelle idole ». Textes juridiques, récits de voyage, études religieuses ont droit à des chapitres particuliers. Dans un chapitre limpide et passionnant, Jean Lacoste (1971 I) fait vivre les apports de l'empirisme anglais, de l'hégélianisme, de Schelling, de Kant, de Schopenhauer et de Nietzsche aux renouveaux successifs de la philosophie française. Cet ensemble de plus de 1 300 pages se lit très aisément car il est parfaitement composé, loin de se ramener à un paquet de fiches ; les



données techniques alternent harmonieusement avec les portraits et des considérations historiques très naturellement introduites. Cet agrément renforce, s'il en était besoin, l'admiration qu'inspirent les qualités exceptionnelles d'un travail qui renouvelle en profondeur notre connaissance du XIX<sup>e</sup> siècle littéraire et érudit et qui, comme on dit, fait honneur à l'Université française.

Qu'un traducteur puisse devenir co-auteur, c'est ce que montre un livre récent précisément consacré à la traduction, traduit de l'anglais dans une étroite collaboration de l'auteur, David Bellos, et du traducteur Daniel Loayza (1982 1). Ce livre s'intitule *Le Poisson et le bananier. Une histoire fabuleuse de la traduction* (Flammarion, 2012). À son auteur David Bellos, professeur de littérature à Princeton, au départ éminent balzacien, lui-même traducteur de talent, on doit, entre autres travaux, une « trilogie française » composée d'une superbe biographie de Georges Pérec et de monographies sur Jacques Tati et Romain Gary. Cet éclectisme de bon aloi se retrouve dans la variété des thèmes abordés. Le titre peut paraître étrange. Le poisson, c'est le poisson Babel, allégorie des systèmes de traductions simultanée en usage dans les organisations internationales et au Parlement européen, qui permet à un auditeur, par un réseau complexe d'interprétariat, d'écouter de multiples versions linguistiques du texte prononcé par l'orateur. Le bananier renvoie à la difficulté de traduire en malais l'Évangile de saint Matthieu qui évoque des figuiers, arbre inconnu en Malaisie et qu'il vaut mieux remplacer par des bananiers, terme renvoyant à une réalité connue et familière aux lecteurs d'Asie du Sud-Est, en opérant une « substitution culturelle ». Quant à l'épithète « fabuleuse », elle exprime bien nature et texture du livre, farci d'exemples, d'anecdotes et de fables sur les difficultés et souvent l'impossibilité de traduire « exactement » qui lance un défi permanent à l'ingéniosité des hommes. Utilisant des matériaux d'une infinie variété, empruntés aux langues et aux littératures les plus diverses aussi bien qu'à la bande dessinée ou au cinéma, l'ouvrage n'est pas une histoire, même si de la Bible à Derrida, il nous entraîne dans des parcours sans fin à travers l'espace et dans le temps et distille, en les clarifiant, les questions que posent non seulement la traduction mais aussi l'expression et la communication. Des « comprimés » de science nous donnent une forme de familiarité avec les caractères propres et le « génie » des langues les plus variées. Faisant parfois penser à l'*Après Babel* de Georges Steiner, ce livre explore aussi le monde des jeux de langage. Inutile de souligner que sa lecture, fort plaisante, ne fait nullement double emploi avec celle de l'opus d'Yves Chevrel.



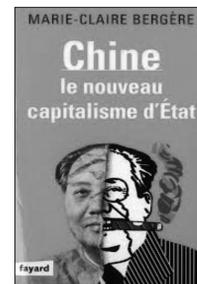


Depuis de nombreuses années Claude Digeon (1941 l) préparait une histoire des rapports de la littérature avec la politique au XIX<sup>e</sup> siècle. Nul n'était plus qualifié pour offrir une étude d'ensemble de ce sujet capital que l'éminent spécialiste de Flaubert et de Michelet, auteur d'une thèse éblouissante sur la *Crise allemande de la pensée française de 1870 à 1914* qui reste un modèle inégalé d'histoire des idées. La mort ne lui a pas permis de mener à bien ce projet. Mais une conjuration de la piété familiale et du dévouement d'un disciple nous vaut de bénéficier aujourd'hui de l'essentiel de la rédaction portant sur les années 1815-1848. Un ancien thésard de Claude Digeon, qui enseigna à l'université de la Sarre, Uwe Dethloff, s'est proposé pour établir le texte. Il lui a fallu plusieurs années de travail pour aboutir à la publication d'un magnifique ouvrage de plus de six cents pages, *Les Écrivains français face à la Restauration et à la Monarchie de juillet* (Presses de l'université de la Sarre, 2012). Le livre s'ouvre par quelques pages sur les problèmes et méthodes de l'histoire des idées au XIX<sup>e</sup> siècle qui livrent aux chercheurs d'utiles considérations sur la périodicité des révolutions et sur les modes de réfraction des événements dans la conscience des écrivains et de l'apport de leurs réactions à la formation d'une opinion publique. Celle-ci doit être examinée selon ses différents niveaux d'élaboration, dont celui qu'exprime la presse périodique, principal moyen de communication de l'époque. Ces réflexions rappellent parfois les images de la pyramide (au sommet les théoriciens, à la base, les slogans, lieux communs et idées reçues) et de l'infusoire (la diffusion des idées comparée à l'infusion d'une tisane), par lesquelles Jean Touchard (1938 l) illustre l'histoire des idées, dont il renouela l'enseignement à l'Institut d'études politiques de Paris dans les années cinquante et soixante. Elles évoquent aussi les travaux de Paul Bénichou (1926 l) qu'elles rejoignent et complètent sur plus d'un point. Un tableau du paysage intellectuel à la chute de l'Empire et de la position de chacune des grandes doctrines politiques est suivi d'une série de développements monographiques sur les principaux écrivains et sur les grandes revues de la Restauration. Vient ensuite la présentation détaillée des débats qui s'ouvrent avec la Révolution de 1830. Une dernière partie explore les attitudes des écrivains et des intellectuels durant les premières années de la monarchie de Juillet. Ce fragment d'un grand dessein se lit très agréablement ; même s'il s'agit pour une part d'un texte reconstitué à partir de brouillons et de notes, il s'offre sans peine à la lecture cursive ; on apprécie la manière dont le rappel des données historiques nécessaires à la compréhension du propos s'associe aux commentaires inédits et aux remarques originales sur des textes que l'on croyait connaître. On est tellement captivé que l'on ne prend pas immédiatement conscience du caractère fragmentaire (ou peut-être inachevé) de certains développements : il en va ainsi du chapitre consacré à Hugo qui éclaire très bien les cheminements idéologiques du poète de 1830 à 1848, mais qui, pour ce qui est de l'analyse des œuvres, s'arrête



à 1835. L'auteur faisant ressortir le parallélisme de cette évolution avec celle de Lamartine, sans doute aurait-il été utile de marquer plus explicitement ce milieu de décennie comme terme de l'ouvrage, quitte à utiliser certains paragraphes dans une conclusion ouvrant des perspectives sur les années suivantes. Quoi qu'il en soit il faut s'armer d'esprit critique et, tant la continuité du propos est entraînante, faire plus d'un retour en arrière pour relever que le chapitre sur Stendhal s'appuie sur le *Rouge et le Noir* et sur *Lucien Leuwen*, mais n'a pu être conduit jusqu'à la *Chartreuse de Parme*. Au terme du livre, on reste sur sa faim car on regrette que l'auteur n'ait pu poursuivre jusqu'à la Seconde République ni atteindre le Second Empire pour opérer la jonction avec sa thèse et parachever cette histoire intellectuelle du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'il portait en lui. L'ouvrage a été numérisé, ce qui devrait faciliter une diffusion que mérite sa très grande qualité.

En lisant de Marie-Claire Bergère (1952 L) le récent ouvrage, *Chine. Le nouveau capitalisme d'État* (Fayard, 2013), on apprécie le talent d'une spécialiste unanimement reconnue, capable de s'adresser au grand public pour lui présenter sur le réveil de la Chine et sur le bilan des réformes menées depuis 1980 les résultats d'une recherche continuellement nourrie et enrichie de la connaissance des documents officiels, des analyses de la presse étrangère, des témoignages des voyageurs. De très grandes qualités de clarté, un sens aigu de la synthèse nous aident à remettre les pendules à l'heure : c'est une erreur de croire que la société chinoise s'est ralliée aux valeurs de l'Occident parce qu'une partie de la population des grandes villes côtières adopte des modes de consommation proches des nôtres ; et c'est une erreur de croire que le marché ouvre nécessairement la route qui conduit à la démocratie. L'illusion d'une évolution naturelle, obligée et spontanée vers les libertés publiques et le pluralisme est complaisamment entretenue par ceux qui tirent bénéfice des échanges commerciaux. Elle sous-estime le fait que les réformes ont été conduites de façon autoritaire et demeurent étroitement encadrées, loin de procéder d'un mouvement de libération analogue à ceux de l'Europe centrale et orientale. Le Parti-État demeure tout puissant et les entrepreneurs qu'il n'hésite pas à célébrer ont peu à voir avec la bourgeoisie d'affaires consubstantielle à l'essor économique de l'Occident. Marie-Claire Bergère rend très sensible la complexité des relations de connivence, voire de concubinage entre ces entrepreneurs et les différents agents du pouvoir politique. L'examen précis et nuancé de la place des entreprises publiques et de l'encadrement du secteur privé dans ce capitalisme d'État fait justice là aussi de bien des idées simplistes sur la « modernisation ». Jouant d'un nationalisme largement





diffusé, tirant de la croissance les sources d'une nouvelle légitimité, le pouvoir a su renforcer son emprise sur la société. Si l'efficacité d'un tel type de développement peut séduire, si le gouvernement chinois entend promouvoir le culte des valeurs confucéennes, moins rébarbatif que celui de la trinité Marx-Lénine-Mao, le marché sans le droit et l'État sans le peuple présentent pour d'autres peuples des attraits limités ; la confiscation des libertés bride le rayonnement culturel de la Chine et l'empêche de constituer un modèle exportable vers d'autres horizons. Entre de multiples scénarios d'évolution possible, Marie-Claire Bergère en retient trois, la panne de croissance, la révolution balayant le pouvoir en place, le maintien des équilibres décrits dans le livre avec quelques assouplissements locaux. De bons arguments confortés par son expérience personnelle des réalités de la Chine la conduisent à parier sur la troisième hypothèse. Soit, mais à choisir le vraisemblable, on sous-estime la surprise comme moteur de l'histoire...

Terminons par deux autobiographies de scientifiques riches en indications sur ce que leurs auteurs doivent à l'École et qui, au moins sur ce point, font pendant aux textes de Georges Pompidou par l'examen desquels cette chronique s'est ouverte.

Le livre de Pierre Sabatier (1954 s), *Rêves et combats d'un enseignant chercheur* (L'Harmattan, 2012), nous relate, souvent plaisamment, les tribulations d'un physicien ouvert aux développements les plus récents de sa discipline et attentif à en féconder les progrès par la coopération internationale ; des pages attrayantes évoquent une jeunesse au soleil de Tanger, dont la nostalgie poussera sans doute leur auteur à choisir Montpellier comme université d'accueil pour ses projets de recherche et de création de laboratoire ; le rappel de son passage à l'École nous vaut beaucoup d'indications intéressantes sur la vie normalienne dans les années cinquante, qu'il s'agisse de la place qu'y tient l'engagement politique ou de la vitalité et de l'effervescence des chercheurs de la section des sciences ; une année à Princeton complète le séjour à l'École et initie l'auteur aux spécificités de la recherche à l'américaine. Son doctorat l'oriente vers la physique mathématique ; sur sa spécialisation, les « problèmes inverses », mieux vaut ne pas s'étendre, sous peine de commettre quelque contre-sens, dès lors que des exemples triviaux sont, paraît-il, à proscrire. L'ouvrage détaille ensuite les aspects concrets de l'existence d'un chercheur ; il nous fait entrer dans la vie d'un département scientifique d'une université de province jadis, naguère et aujourd'hui. Il complète parfois, dans le domaine des sciences, ce que les romans de David Lodge nous apprennent de l'existence mondaine et des relations sociales des professeurs de l'enseignement supérieur ; les





scientifiques, eux aussi, aiment sortir de leurs laboratoires pour se retrouver dans ces colloques qui élargissent leurs horizons et font naître parfois des coopérations fructueuses. Riche en indications sur les réactions d'humeur de son auteur en particulier devant la multiplication des tricheries et des malhonnêtetés, qui n'épargnent point le monde de la science, l'ouvrage comporte bien des notations personnelles divertissantes : la découverte des rues « chaudes » de Paris et de leur usage nous vaut un récit dont certains épisodes feraient aisément penser à des séquences de François Truffaut. Cela repose assurément des problèmes inverses et ne nuit point, tant s'en faut, à la lisibilité du livre.

**L**e livre de Jacques Blamont (1948 s), *L'Action sœur du rêve, souvenirs de voyage*, (Édite, 2012), est d'une très grande richesse. L'auteur le présente comme « futile », voire ! Il ne s'agit pas moins que des mémoires d'un savant présent à tous les rendez-vous essentiels de la science depuis plus de cinquante ans. Le sous-titre correspond à la diversité géographique des expériences scientifiques de l'auteur, bien plus qu'à quelque forme classique de tourisme, même si l'attention peut se porter sur le pittoresque des lieux. L'ouvrage est écrit dans une fort belle langue (l'auteur parle de raz de marée et sait nous épargner la mise à toutes les sauces du tsunami). Il évoque d'abord une jeunesse quelque peu malmenée par l'histoire et des études secondaires fractionnées au rythme des pérégrinations que la guerre impose : la province, l'Angleterre (où l'auteur passe le baccalauréat, interrogé en philosophie par Raymond Aron), puis l'Afrique du Nord. C'est ensuite l'entrée à l'École et la participation aux travaux du laboratoire Kastler-Brossel, dont ce livre permet de nouveau de mesurer, s'il en était besoin, le rôle primordial dans les progrès de la science française. La majeure partie de l'ouvrage nous fait assister à la naissance laborieuse de la politique spatiale de la France : au travers d'un récit qui intéresse non seulement les scientifiques mais qui apporte aussi beaucoup à la science politique, nous voyons comment s'élabore et se décide une action d'envergure, la naissance du Centre national d'études spatiales, dont Jacques Blamont devient en 1962 le premier directeur scientifique et doit tout inventer. Cette politique, qui engage l'avenir en profondeur, s'élabore apparemment en marge des instances les plus visibles, et comme à l'écart des grands débats nationaux. On doit son essor à de véritables aventuriers de la science. Le livre nous trace de vivants portraits de ces méconnus sans lesquels la France aurait risqué de déchoir du statut de grande puissance. Le lecteur retiendra aussi les liens que le livre tisse entre l'éducation par satellites et la lutte contre le sous-développement : l'ignorance étant la cause du





retard des zones rurales, la télévision par satellite pourrait diffuser des programmes scolaires de qualité, permettant d'apprendre à des populations qui n'ont reçu aucune instruction les gestes et les notions de base qui leur permettraient de sortir de la misère. Après s'être enthousiasmé pour cette idée, Jacques Blamont nous confie ses doutes, mais sans renoncer à tenter l'expérience à Haïti. Cet exemple est très caractéristique d'un salubre mélange d'espérance et de scepticisme qui est l'un des charmes du livre. Sans illusion sur la nature humaine, l'auteur nous fait bénéficier d'un humour parfois teinté d'amertume (n'est-ce point la définition de l'humour), qui révèle aussi, sous-tendant l'action du savant, la force d'un caractère. Ayant à choisir entre une chaire à la Sorbonne et la perspective d'une carrière aux États-Unis, où il se trouvait alors, Jacques Blamont rentra à Paris, soucieux de « servir la France ». Ses mémoires montrent qu'il l'a bien servie !



## PARIS COULE-T-IL ?

*Magali Reghezza-Zitt (Fayard, 2012)*

**M**agali Reghezza-Zitt (2000 l) est agrégée de géographie, docteur en géographie et aménagement et directrice des études au département de géographie de l'ENS. Elle vient de publier un ouvrage sur une question dont l'actualité devient de plus en plus brûlante (si l'on ose dire) depuis cent ans – Paris noyé.

La crue de 1910 fait partie de l'imaginaire parisien. Certes, l'École, perchée sur la Montagne Sainte-Genève ne risque pas d'être inondée, ce qui ne veut pas dire qu'elle pourrait encore fonctionner si la montée des eaux se révélait de même ampleur que celle du début du XX<sup>e</sup> siècle.

En effet, la Seine a une chance sur cent de dépasser la cote de huit mètres (celle de la crue de 1910), ce qui veut dire qu'une telle crue « centennale » se produit tous les cent ans. Le souvenir collectif de cette inondation de 1910 a été réactivé en 2010. Et le fait qu'elle ne se soit pas encore produite n'en diminue pas le caractère inéluctable, comme le rappellent des événements tels que les inondations de Florence en 1966 ou de Prague en 2002, les ouragans « Katrina » (Louisiane, 2005) ou « Sandy » (New York, 2012) et le tsunami de Fukushima en 2011.

Paris a survécu en 1910, survivra-t-il encore ? Sans doute, mais dans quel état ? En fait le coût d'une telle catastrophe sera considérablement accru en raison du développement urbain et d'une plus grande fragilité : sous la pression immobilière, de nombreuses zones inondables ont été urbanisées. De nouvelles constructions n'ont pas suffisamment tenu compte du risque : le RER C, construit le long de la Seine, ne résisterait pas à une montée des eaux importante et devrait être inondé pour épargner les bâtiments se trouvant au-dessus... Paris, avec sa région, est devenu une métropole de dix millions d'habitants, qui concentre près du tiers de la valeur ajoutée de l'économie française.





Dans le cas d'une inondation de l'importance de celle de 1910, même si en étage, on n'aurait pas d'eau dans son salon, la plupart des caves seraient cependant noyées, il n'y aurait plus ni électricité, ni téléphone, ni chauffage, ni eau potable, ni carburants, ni distributeurs automatiques de billets, ni transports en commun, et le coût des dégâts pourrait atteindre dix ou quinze millions d'euros.

Mais que fait le gouvernement ? Il fait ce qu'il peut et ce qu'il doit : un « plan de secours spécialisé inondation zonal » (PSSIZ) a été lancé en 2001 dans la zone de défense de Paris qui couvre huit départements ; il a été décliné à l'échelle départementale et sectorielle (RATP, musées, Assistance publique-Hôpitaux de Paris...). Mais il rencontre de nombreuses difficultés en raison de la concurrence entre administrations (le millefeuille français !), des problèmes de communication, de la difficile coordination entre secteurs public et privé. Tous les barrages-réservoirs concevables ne sont qu'un pis-aller, largement insuffisant en cas de crue de même ampleur qu'en 1910. Les parapets et murets que l'on édifie en cas de montée des eaux ont l'avantage d'être visibles pour les habitants et de les rassurer, mais leur efficacité reste limitée.

En pratique, la situation est difficile à gérer. Le principe de précaution inscrit dans la Constitution conduit à déresponsabiliser largement les habitants, qui seraient pourtant les principaux acteurs et les principales victimes d'une crue centennale ; il ne devrait pas impliquer une responsabilité de résultats mais de moyens. En réalité, il conduirait surtout à une recherche de responsabilité, même s'il n'y a pas de coupables. En attendant, les pouvoirs publics doivent naviguer entre la nécessité de l'information et le risque de créer l'inquiétude, voire la panique.

Il faudrait plutôt développer une culture du risque, à l'opposé d'une culture de l'assistanat (« tout va bien, l'État veille »). Le risque zéro n'existe pas, mais il peut y avoir un risque accepté auquel on sait se préparer : les Japonais habitent dans l'une des régions les plus sismiques du monde ; ils construisent en appliquant des normes parasismiques et connaissent les consignes à suivre en cas de tremblement de terre. Ils apprennent les bons comportements pour éviter la panique et l'effet domino de catastrophes en série, sans avoir pu cependant empêcher la catastrophe nucléaire de Fukushima déclenchée par un tsunami.

Ce livre nous montre comment la géographie touche à l'histoire, à la sociologie, à la politique (l'administration de la cité) et à l'actualité. Clair, précis et factuel, il ouvre des horizons et devrait être lu et médité par les Parisiens.

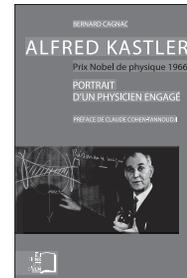
Wladimir Mercoureff (1954 s)



## ALFRED KASTLER, PRIX NOBEL DE PHYSIQUE 1966 PORTRAIT D'UN PHYSICIEN ENGAGÉ

*Bernard Cagnac (Rue d'Ulm, 2013)*

C'est une histoire de la physique de l'après Seconde Guerre mondiale que nous racontes ici Bernard Cagnac, histoire qui se prolonge encore aujourd'hui : le mythique laboratoire Kastler-Brossel, abrégé familièrement en « LKB », a en effet été créé par Alfred Kastler et Jean Brossel au début des années 1950, sous le nom de Laboratoire de spectroscopie hertzienne, dans le Département de physique de l'École normale supérieure. L'histoire du LKB a été publiée dans le *Bulletin de la Société des amis de l'ENS* (qui a précédé *L'Archicube*) dans son numéro 225 de décembre 2002.



Alfred Kastler a été récompensé en 1966 par le prix Nobel de physique pour le principe du « pompage optique », qui a permis l'invention du Laser. Ce laboratoire, véritable pépinière, a vu l'émergence de deux autres prix Nobel de physique, Claude Cohen-Tannoudji, en 1997, et plus récemment Serge Haroche en 2012.

C'est à la vie de l'illustre créateur du LKB que s'attache Bernard Cagnac (1950 s). Il a été parmi les premiers disciples de Kastler. J'étais moi-même élève à l'École à cette époque et j'y ai fait une thèse de physique des solides après l'agrégation dans le laboratoire de Pierre Aigrain : j'ai donc côtoyé, dans les couloirs de la rue Lhomond, tous ces jeunes chercheurs qui entouraient Kastler et participaient à son aventure scientifique.

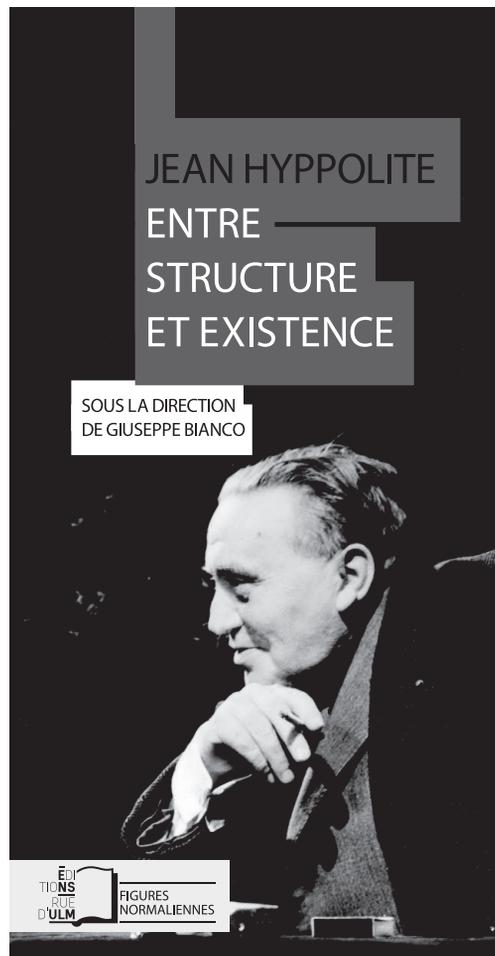
J'avais, comme élève, suivi les cours de Kastler où, avec son accent alsacien, il nous parlait des « cétônes » et des niveaux de Zeeman : il avait fait des études secondaires en allemand en Alsace annexée, apprenant le français comme « langue étrangère ». Je l'ai vu aux Houches, son chalet étant voisin de l'École d'été de physique théorique qui venait d'être créée ; il y rencontrait Néel, qui avait reçu le premier prix Nobel de physique français de l'après-guerre.



Bernard Cagnac décrit la démarche scientifique d'Alfred Kastler, depuis sa thèse à Bordeaux, son premier article fondateur en 1932, puis avec Jean Brossel, son si proche collaborateur, qu'il a regretté, en recevant son prix à Stockholm, qu'il n'ait pas été associé à sa distinction. Il décrit aussi ses nombreux engagements humanitaires : contre la bombe atomique française (alors qu'Yves Rocard, directeur du laboratoire de physique y était fortement impliqué), sa tentative de médiation (avec André Lwoff et Jacques Monod) entre les étudiants et le gouvernement en 1968, son engagement contre la violence politique (son appartement a été plastiqué en 1961 par l'OAS – groupe extrémiste français partisan de l'Algérie française), pour la défense des droits de l'homme (notamment la défense des savants « refuzniks » juifs russes), son engagement pour le tiers-monde, pour l'Europe. Un engagement que Bernard Cagnac ne cite pas et que j'ai connu quand j'étais directeur des relations extérieures du CNRS est celui de défenseur des animaux : Kastler a été président de la Ligue française des droits de l'animal.

C'est donc un hommage rendu à un grand scientifique, à un grand humaniste, à une figure paternelle pour plusieurs générations de scientifiques passées par le LKB.

Wladimir Mercoureff (1954 s)



Jean Hyppolite (1925 Lettres), directeur de l'École normale supérieure entre 1954 et 1963.

---

## LES ÉDITIONS RUE D'ULM

*Lucie Marignac (1983 L)*



### Papier vs. Numérique ?

Faut-il les opposer ? Ne sont-ils pas plutôt complémentaires ? Sans surprise, le baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique décrit « des lecteurs de livres numériques de plus en plus nombreux qui lisent plus qu'avant sans pour autant renoncer à leur consommation de livres imprimés » (avril 2013). Ainsi, si la quasi-totalité des livres publiés par l'ENS sont disponibles en librairie, ils peuvent aussi se lire, à peine quelques mois après leur parution, sur Numilog (<http://www.numilog.com/>), Cyberlibris (<http://www.smartlibris.com/>) ou Histoire premium (<http://www.histoirepremium.fr/>) – en format pdf et bientôt sous e-pub. La plateforme OpenEdition Books s'est ouverte en février 2013 sous l'égide du Centre pour l'édition électronique ouverte (CLÉO), nous comptons parmi les 14 premiers éditeurs à l'avoir rejointe (<http://books.openedition.org/>), pour des titres en libre accès « free-mium » (recueils bibliographiques ou livres sur l'histoire de l'ENS) comme en accès payant « classic » (histoire de l'art, esthétique). Notre collection des « Actes de la recherche » ([http://www.pressens.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=23](http://www.pressens.fr/rubrique.php?id_rubrique=23)), composée de publications électroniques, poursuit son développement. Mais nous travaillons à mettre en place une formule d'impression à la demande pour les livres de cette collection, ainsi que pour un grand nombre de nos « épuisés ». Et proposerons sous peu, à tout acheteur d'un livre papier *via* notre site Internet, l'envoi gratuit du pdf « lecture seule » pour son propre usage. Assurément le livre papier n'est pas moribond – il faut juste le faire vivre... autrement !

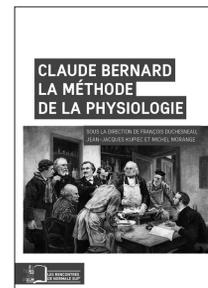
Les livres parus au premier semestre 2013 ont pris place dans les collections « Figures normaliennes » (sur Jean Hyppolite), « Les rencontres de Normale Sup' » (sur Claude Bernard), « Actes de la recherche à l'ENS » (sur la Russie et l'Europe), « Versions françaises » (Konrad Fiedler), « Cepremap » (l'un sur l'obésité,



l'autre sur la discrimination à l'embauche), « Sciences durables » (sur le changement climatique). En sciences, outre le livre consacré à Alfred Kastler dont a rendu compte W. Mercouroff (*supra*, p. 190), un manuel de chimie est spécialement destiné aux étudiants préparant les concours.

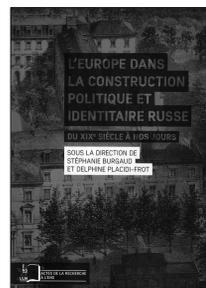
Célébre traducteur et commentateur de Hegel, historien de la philosophie contemporaine, passeur de textes et de concepts, professeur et directeur de travaux universitaires, Jean Hyppolite (1907-1968), qui enseigna longtemps à l'École avant de la diriger pendant presque dix ans, fut véritablement un « protecteur de la nouveauté » et, partant, une figure essentielle au développement de la philosophie française du <sup>xx</sup>e siècle. Sous la direction de Giuseppe Bianco, chercheur associé au CIEPFC (ENS) et spécialiste de Bergson, et grâce au riche fonds Hyppolite conservé à la Bibliothèque de la rue d'Ulm, le livre *Jean Hyppolite, entre structure et existence* rassemble, avec les contributions de certains de ses anciens élèves les plus éminents (Alain Badiou, Étienne Balibar, Pierre Macherey) et de chercheurs étrangers, nombre des écrits d'Hyppolite – dont son premier et son dernier essai – restés inédits ou devenus indisponibles, et qui n'avaient pas été inclus dans le volume de ses *Études sur Marx et Hegel* (M. Rivière, 1955) ni dans le recueil posthume *Figures de la pensée philosophique. Écrits 1931-1968* (PUF, 1991). Un entretien de 1965 entre Jean Hyppolite et Alain Badiou complète le livre, auquel ont contribué, outre Badiou, Balibar et Macherey, Stefanos Geroulanos, Leonard Lawlor et Jérôme Lèbre. [Coll. « Figures normaliennes », format 11,5 × 21, 284 pages, 22 €]

2013 est l'année du bicentenaire de la naissance de Claude Bernard, né un 12 juillet. Entre science et philosophie, déterminisme et vitalisme, théorie cellulaire et synthèse morphologique, Michel Morange (ENS et université Paris 6), François Duchesneau (université de Montréal) et Jean-Jacques Kupiec (Centre Cavaillès, ENS) rendent hommage à une grande figure de la science française, qui a marqué le développement de toute la physiologie moderne. Dans *Claude Bernard. La méthode de la physiologie*, ils montrent qu'aujourd'hui, à l'heure de l'essor d'une biologie post-génomique et systémique, de nombreux aspects du travail de Claude Bernard sont encore d'actualité pour penser le renouveau de la biologie. Avant-propos de Claire Salomon-Bayet. [Coll. « Les rencontres de Normale Sup' », format 15 × 21, 166 pages, 12 €]

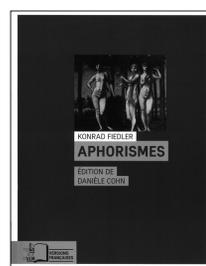




La politique extérieure russe est (re)devenue un objet majeur de préoccupation pour l'Europe au cours des dernières années, notamment depuis la guerre russo-géorgienne de l'été 2008. Les prises de parole d'« experts » se sont alors multipliées, souvent en dehors du champ universitaire. Les auteurs du collectif *L'Europe dans la construction politique et identitaire russe du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours* dirigé par Stéphanie Burgaud (IEP Toulouse) et Delphine Placidi-Frot (université de Poitiers et CECOJI), y ont vu la nécessité d'un dialogue renouvelé entre disciplines de sciences humaines et sociales. S'appuyant sur la richesse polysémique de la relation entre Russie et Europe, le livre met en relief, de manière diachronique, le rôle de l'Europe dans la construction politique et identitaire russe. On le constate dans la formation des stratégies, dans la prise des décisions, dans le rapport au monde des individus qui parfois forment réseaux. Des guerres napoléoniennes à nos jours, les auteurs traquent leur objet sur près de deux siècles, relativisant chemin faisant les interrogations d'actualité et redéfinissant à coup sûr les ruptures et les continuités de cette histoire. [Coll. « Actes de la recherche à l'ENS » n° 9, en ligne sur Numilog, 10 €]



La profondeur, la précision et la vivacité de l'écriture de Konrad Fiedler (né à Dresde en 1841 et mort à Munich en 1895) se révèlent pleinement dans ses *Aphorismes*, pensées toujours subtiles, parfois fulgurantes, qui reprennent et prolongent la réflexion conduite dans l'ouvrage *Sur l'origine de l'activité artistique*, édité par D. Cohn dans la même collection. La pensée fiedlerienne est plus qu'un moment majeur de l'esthétique néokantienne : elle élève l'art à la dignité d'une théorie de la connaissance. Son refus d'une esthétique vouée au bon goût, l'affirmation qu'un jugement artistique objectif est possible servent une conception de l'œuvre comme révélation des conditions de la visibilité. L'art devient, avec lui et pour la modernité qui s'annonce, une exploration de la perception humaine en tant que telle. Aussi Fiedler est-il aujourd'hui redécouvert et son influence sur Georg Simmel ou Ernst Cassirer, autant que sur Wölfflin ou Panofsky, réévaluée à sa juste mesure. Car Fiedler est un acteur essentiel du débat qui a amené, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le renouvellement de la philosophie de l'art. Juriste et philosophe de formation, admirateur de Courbet et de Manet, il fut également influencé par les relations étroites qu'il entretenait avec les artistes allemands Hans von Marées et Adolf von Hildebrand. On lui doit l'une des plus grandes théories de l'art fin de siècle, dont la modernité éclaire la création contemporaine. Traductrice et éditrice du volume, Danièle Cohn, philosophe, est





titulaire de la chaire d'esthétique de Paris 1. Elle dirige la collection « *Æsthetica* » aux éditions Rue d'Ulm et a été co-commissaire de la récente exposition « De l'Allemagne. De Friedrich à Beckmann 1800-1939 » au Louvre (28 mars-24 juin 2013). [Coll. « Versions françaises », format 14 × 18, 128 pages, 12 €]

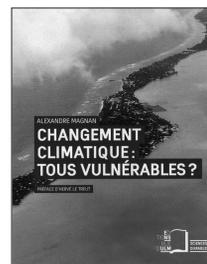
Dans la « collection du Cepremap », deux nouveaux titres sont parus ce printemps. Avec l'essai *Obésité. Santé publique et populisme alimentaire*, Fabrice Étilé (INRA) montre que l'obésité n'est pas seulement un enjeu de santé publique. Son développement questionne notre modèle alimentaire et, au-delà, notre modèle de production agroalimentaire. Les industriels ne s'y sont pas trompés, cachant une défense de ce modèle productif sous les habits de la gastronomie et du plaisir gustatif. De fait, ce sont bien les arbitrages des consommateurs entre santé et plaisir qui, *in fine*, déterminent le succès ou l'échec des politiques d'alimentation et de santé nutritionnelle. Mais font-ils ces arbitrages de manière souveraine et pleinement responsable ? À cette question, centrale pour la construction d'une politique alimentaire cohérente, Fabrice Étilé répond par la négative. C'est bien l'environnement et l'offre alimentaire qu'il faut changer, et les comportements suivront. Dans cette perspective, il propose un ensemble de pistes d'action combinant étiquetage, fiscalité, régulation de l'environnement alimentaire et réforme des filières agroalimentaires. [Cepremap n° 30, format 14 × 18, 124 pages, 7,50 €]



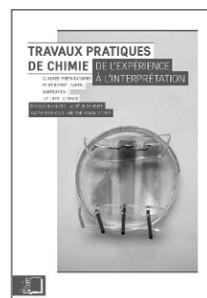
En étudiant *La Discrimination à l'embauche sur le marché du travail français*, Nicolas Jacquemet (université de Lorraine) et Anthony Edo (EEP) proposent un état des lieux des connaissances sur la nature, la mesure et l'ampleur de cette discrimination. Ils s'appuient sur les résultats d'une nouvelle étude destinée à explorer les sources de la discrimination observée. L'originalité de cette méthode est de présenter des CV portant des noms identifiés à des origines particulières (françaises, maghrébines...) et d'autres dont l'origine est considérée comme « inconnue » par les recruteurs potentiels. Les résultats montrent que la discrimination à l'embauche à l'encontre des candidats issus de l'immigration est massive. Cette inégalité affecte toutes les candidatures d'origine étrangère, rejetant l'hypothèse d'une défiance ciblée à l'encontre de vagues particulières d'immigration. La question de la discrimination se pose ainsi surtout en termes d'opposition entre le groupe majoritaire, « autochtone », et l'ensemble des individus issus de l'immigration. Il faut cependant noter que la discrimination d'origine affecte beaucoup plus les candidatures masculines que les candidatures féminines. [Cepremap n° 31, format 14 × 18, 80 pages, 7,50 €]



La collection « Sciences durables » poursuit quand à elle son étude des questions environnementales dans un opuscule d'Alexandre Magnan (IDDRI) préfacé par Hervé Le Treut : *Changement climatique : tous vulnérables ?* L'auteur y propose de réviser deux idées reçues : les communautés les plus pauvres seraient les plus vulnérables au changement climatique eu égard à leurs faibles capacités d'adaptation, et une telle adaptation serait exclusivement une question de projection sur le temps long. Ces schémas de pensée sont trop généralistes pour retranscrire la complexité et la diversité des réalités nationales et locales de par le monde. Ils ne permettent pas d'élaborer des stratégies d'adaptation réalistes reposant sur l'ensemble des caractéristiques propres à chaque territoire. Il est urgent de les dépasser, car les conséquences du changement climatique sont désormais pour partie irréversibles. Toutes les sociétés, dans les pays en développement comme dans les pays développés, sont menacées, toutes devront s'adapter. [Format 14 × 18, 68 pages, 7,50 €]



Nous terminerons par un manuel qui propose des énoncés de travaux pratiques de chimie comportant un mode opératoire détaillé et des questions pratiques ou théoriques permettant d'interpréter les faits expérimentaux observés. Les expériences décrites utilisent une large gamme de techniques de chimie générale et organique. L'interprétation des résultats expérimentaux fait appel à des notions de chimie organique, de spectroscopie, de chimie des matériaux polymères, de thermodynamique chimique, de chimie des solutions, d'oxydo-réduction et de cinétique chimique. Chaque énoncé correspond à une séance de travaux pratiques de quatre heures. Il est suivi d'un corrigé entièrement rédigé, incluant schémas de montage, mécanismes réactionnels, graphes d'exploitation, calculs littéraux, applications numériques et calculs d'incertitude. Des remarques complètent les réponses ou mettent en évidence des points délicats de savoir-faire ou de compréhension des manipulations. Un accent particulier a été mis sur les conditions de sécurité nécessaires au bon déroulement d'une séance de TP, conformément à la réglementation européenne CLP (Classification, Labelling, Packaging) actuelle.



S'inspirant d'épreuves du concours d'entrée aux Écoles normales supérieures, *Travaux pratiques de chimie. De l'expérience à l'interprétation* présente un format clair, concis et rigoureux pour la rédaction d'un compte rendu de TP. Il fournira une aide précieuse aux étudiants préparant les épreuves pratiques de chimie. L'ouvrage s'inscrit dans les programmes des classes préparatoires PC et BCPST, et donc dans le



programme de licence. Les candidats au CAPES et aux agrégations de physique-chimie y trouveront un ensemble de manipulations détaillées et largement commentées. Les expériences pourront également être exploitées dans les classes d'IUT ou de BTS, voire dans les classes de lycée. Thomas Barilero, Aurélie Deleuze, Matthieu Émond et Hélène Monin-Soyer. Préface de Jean-Bernard Baudin. [Format 16 × 24, 264 pages, 17 €]

### C'est vous qui le dites

« Ce livre [*Belle et Bête*, de M. Iacub] fera date. La date où l'édition aura signé son arrêt de mort, la date où les éditeurs seront devenus non pas des catalyseurs de littérature, d'idées, de recherche, mais des vendeurs de papier et d'ebooks racoleurs. Si personne ne réagit. »

Extrait de la tribune collective publiée dans *Le Monde* du 24-25 février 2013.

*Pour tous renseignements :*

Éditions Rue d'Ulm (Presses de l'École normale supérieure) – 45 rue d'Ulm – 75005 Paris  
Téléphone : 01 44 32 36 85 (matin) / 36 86 (après-midi) pour le comptoir de vente  
– 01 44 32 36 80 / 36 83 pour les éditions

Le comptoir de vente est ouvert tous les jours de 14h à 16h, dans le hall d'accueil du Nouvel Immeuble Rataud (ENS 45, rue d'Ulm).

Télécopie : 01 44 32 36 82 – Courriel : [ulm-editions@ens.fr](mailto:ulm-editions@ens.fr)

[www.presses.ens.fr](http://www.presses.ens.fr) (recherches dans le catalogue / achats en ligne)

Envoi du dernier catalogue papier sur demande.

**Remise accordée aux élèves, archicubes, amis, personnels de l'ENS :**

**5 % sur les nouveautés et 30 % sur le fonds.**

Relations presse : L. Debertrand – Courriel : [laurence.debertrand@ens.fr](mailto:laurence.debertrand@ens.fr) –

Tél. : 01 44 32 36 89

Diffusion et distribution en librairie : Les Belles Lettres.

# ULMI & ORBI

Remise des prix Nobel à Stockholm  
Compte-rendu de la huitième édition du tournoi de la rue d'Ulm  
Rencontres de l'a-Ulm et des alumni de Yale





---

## REMISE DES PRIX NOBEL À STOCKHOLM (10 DECEMBRE 2012)

**P**our une belle cérémonie, ce fut une belle cérémonie ! Un mois avant la date prévue, j'avais reçu, probablement comme tous les invités, un message de la responsable du comité Nobel, me donnant quelques indications sur les festivités à venir et me demandant de lui adresser mes mensurations ! Probablement se doutait-elle que je ne possédais pas de frac et qu'il y avait donc lieu que le prestataire agréé à Stockholm en prépare un à me louer. À mon arrivée il a donc fallu me rendre immédiatement chez ce professionnel pour un essayage ainsi que pour recevoir les instructions précises sur l'art de revêtir cet habit à queue-de-pie. Le lendemain la tenue complète était livrée dans ma chambre d'hôtel.

Après plusieurs jours de réceptions et de conférences, dans un Stockholm superbe, couvert de neige, le 10 décembre 2012, date anniversaire de la mort d'Alfred Nobel, tous les prix Nobel – sauf celui de la Paix dont la cérémonie a lieu à Oslo –, ont été remis par le roi de Suède dans le Concert Hall de la ville.



Jean-Claude Lehmann entre deux prix Nobel de l'École : Serge Haroche et Claude Cohen-Tannoudji.

La remise des diplômes et médailles Nobel fait l'objet d'un cérémonial immuable que les lauréats sont amenés à répéter le matin de la remise. Pour cette cérémonie et le banquet qui suit à l'Hôtel de Ville, tous les messieurs doivent donc porter l'habit à



Claudine Haroche est au bras du roi. Serge Haroche est trois rangs derrière.



Les invités de la table royale (la grande table blanche en contrebas) entrent en procession dans la salle du banquet, précédés d'étudiants des universités suédoises.

queue-de-pie (y compris le petit-fils de Serge Haroche âgé de quatre ans à peine !) et les dames une robe du soir. Mais le plus impressionnant est certainement le banquet Nobel qui suit : environ 1 500 invités, sous la présidence de la famille royale, sont régalez dans un service de table réalisé spécialement pour ce repas, qui ne sert donc qu'une fois par an. Le prix Nobel de physique étant le premier dans l'ordre protocolaire, et Serge Haroche étant professeur alors que son co-récipiendaire, David



Wineland n'est que docteur, c'est à lui qu'est revenu l'honneur du premier discours de ce banquet... et c'est à son épouse Claudine, qu'a échu le privilège de faire son entrée solennelle dans la procession royale, au bras du roi lui même. Tout, lors de ce banquet, est « royal » : le menu évidemment, le ballet impeccable de la centaine de serveurs, les toasts, les étudiants des universités suédoises venant présenter, toutes bannières déployées, leur hommage aux lauréats, les discours des lauréats (un seul par discipline) et les attractions entre chaque plat. À la fin du repas les convives de la table royale remontent en procession le grand escalier, suivis de toute l'assistance qui se retrouve ainsi dans une immense salle de bal où la fête se poursuit.

Ce prix Nobel récompense pour la troisième fois un chercheur du laboratoire Kastler-Brossel de l'ENS, après Alfred Kastler (1918 s), en 1966, et Claude Cohen-Tannoudji (1953 s) en 1997. Il montre si cela était encore nécessaire le rôle essentiel de l'École dans la recherche française. Au cours de ces quelques jours à Stockholm, Serge Haroche (1963 s) n'a jamais manqué une occasion de souligner le rôle de ses collaborateurs, et notamment de Jean-Michel Raimond (1975 s) et Michel Brune (1983 s) qui l'avaient accompagné à ces cérémonies. Un couple brésilien, Luiz et Solange Davidovich et un collègue italien, Bruno Moï, également invités par Serge Haroche témoignaient des collaborations internationales nombreuses de ce laboratoire et peut-être, surtout, des liens d'amitiés très forts qui se sont noués à travers le monde.

Jean-Claude Lehmann

## DISCOURS PRONONCÉ PAR SERGE HAROCHE À L'OCCASION DE SA RÉCEPTION DU PRIX NOBEL DE PHYSIQUE

**V**os Majestés, vos Altesses royales, chers Collègues et Amis, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, à l'issue de ce merveilleux banquet, d'évoquer la mémoire d'Erwin Schrödinger. Son travail a eu un impact sur tous les champs scientifiques et culturels qui ont été célébrés ce soir. Il a reçu le prix Nobel de physique en 1933 pour avoir trouvé l'équation qui explique le comportement de la matière à l'échelle quantique. L'équation de Schrödinger rend compte également, du moins en principe, de la structure de toutes les molécules étudiées en chimie et en biologie. Elle influence également fortement le monde de l'économie. La plupart des appareils qui ont changé notre vie sont basés sur la physique quantique, du laser au transistor, du GPS au téléphone portable, de l'imagerie par résonance magnétique au réseau de télécommunications mondial. L'équation de Schrödinger est fondamentale pour expliquer le fonctionnement de ces merveilles technologiques dont les ventes se chiffrent en milliards de dollars.



Mais que dire des mérites de Schrödinger en littérature ? Il n'a peut-être jamais écrit de roman mais il a inventé un personnage qui a fait couler beaucoup d'encre, un personnage qui est même apparu dans des films, engendrant des discussions métaphysiques sans fin. Je fais évidemment allusion au légendaire chat de Schrödinger, suspendu entre la vie et la mort par les lois de la physique quantique et son principe de superposition. Dans sa fameuse expérience de pensée, Schrödinger pourrait avoir choisi un objet inanimé ou une créature moins attachante, un cafard par exemple. Imaginez : le cafard de Schrödinger. L'histoire aurait été tout aussi probante pour expliquer l'étrange logique du monde quantique, mais beaucoup moins frappante. Par cette étincelle de génie qui lui a fait choisir le bon animal dans la bonne situation dramatique, et donner vie à un personnage immortel aussi connu que le chat de Cheshire d'*Alice au pays des merveilles*, Schrödinger a apporté sa pierre à la culture mondiale.



Ma prédilection pour ce félin quantique est évidemment chargée de préjugés. David Wineland et moi-même recevons le prix Nobel pour avoir créé des versions miniatures de ce fameux chat, constituées de quelques atomes et de quelques photons. Nous avons été tous deux accompagnés, dans cette longue aventure de recherche, par des collègues merveilleux, sans lesquels nous n'aurions jamais réussi. Nous sommes très heureux que beaucoup parmi eux soient présents ce soir. D'autres groupes, de par le monde, travaillent également dans ce domaine, élèvent diverses variantes de chats de laboratoires et essaient de préserver aussi longtemps que possible leurs propriétés quantiques. Quel avenir pour ces chats ? Une réponse simple, trop simple peut-être,



est qu'ils vont se transformer en ordinateur quantique. Peut-être. Je pense plutôt qu'ils conduiront à quelque application imprévue, plus surprenante encore que cette machine mythique. Lorsque le ministre Gladstone demanda à Faraday à quoi pourrait servir sa recherche sur l'électricité, le grand physicien lui répondit : « Un jour, Monsieur, vous pourriez la taxer. » On est tenté de donner à nos politiciens la même réponse : « Un jour, on taxera peut-être le chat de Schrödinger. »

Je dois ajouter cependant que si quelqu'un doutait du fait que l'on puisse taxer son chat, c'était bien Schrödinger. Ne croyant pas à la possibilité que soient jamais réalisées de telles expériences, il a écrit : « Nous n'expérimentons jamais sur un seul électron ou un seul atome, ou une seule petite molécule. Dans les expériences de pensée, nous imaginons simplement le faire. Les conséquences qui en découlent sont invariablement ridicules. » En dépit de notre admiration pour Schrödinger, mon ami David Wineland et moi-même ne pouvons sur ce point qu'être en désaccord avec lui : pour nous, les conséquences, qui trouvent leur consécration dans cette magnifique soirée, sont loin d'avoir été ridicules.

### COMPTE-RENDU DE LA HUITIÈME ÉDITION DU TOURNOI DE LA RUE D'ULM (18 MARS 2012)

Cinq heures trente, un dimanche matin. Paris dort encore et certains de ses étudiants vont se coucher. Pas tous... Sur les campus de l'ENS, à Montrouge et sur la Montagne Sainte-Geneviève, quelques lumières s'allument, quelques volleyeurs se lèvent péniblement partageant tous le même soulagement : leurs réveils ont fonctionné, la journée peut commencer. On se dépêche et, vite, on doit passer des coups de fil, réveiller les gens... « Mais il est où le gars du « Boom » (le club son de l'ENS) ? Il dort encore ? On a les sandwiches ? Tu as pris les bouteilles ou pas ? On n'a pas le passe pour sortir la voiture du parking ! Attends, j'appelle... ». Et déjà dans la rue d'Ulm, à la halle Carpentier, quelques jeunes se découvrent « orgas » et s'agitent pour une journée de volley.

Une heure trente plus tard, les derniers organisateurs réveillés découvrent la superbe salle aux nombreux terrains : chacun enfle fièrement son T-shirt violet « orga » et commence un marathon d'une journée. En moins d'une heure, il faut trouver un coin pour la Croix-Rouge, préparer les sandwiches et les bouteilles (un « orga » s'inquiète : « On a à manger nous ? T'inquiète, on a des gâteaux... Yes ! »), monter les filets, faire fonctionner le tableau des scores, installer le matériel de son (« Le gars du « Boom » est enfin réveillé ! Ils arrivent... ! »), préparer l'accueil, les panneaux. Un peu avant l'heure, les volleyeurs les plus acharnés débarquent déjà, heureux – fous ? – de troquer une grasse matinée contre une folle journée de sport.



Tout le monde se presse : vite, distribuer les boissons, les sandwiches (« Désolé, on n'en a qu'au jambon... »), les T-shirts, informer les gens sur le déroulement. Chaque organisateur essaie de trouver le juste milieu entre efficacité et convivialité, mais les joueurs (souvent plus âgés que les petits jeunes qui organisent) comprennent tout ce stress. Parmi eux, certains regards sortent du lot... Quelqu'un précise tout bas : « Eux, ce sont les archis... », les anciens de l'ENS, ceux-là même qui se trouvaient à notre place alors que l'on était encore au collège, au lycée, en première année de prépa, alors que tout cela nous semblait bien lointain. Leurs sourires parlent à leur place : « Ne vous inquiétez pas, on est déjà passés par là, ça va bien se passer. »

Effectivement, cela se passe bien. Les gens se placent, se préparent. Nous aussi, on s'échauffe, à force de courir partout pour chercher un ballon, un câble, une feuille... Et, soudain, tout se déroule, tout se met en marche : au rythme du générique du dessin animé *Jeanne et Serge* (une idée pareille, cela ne s'invente pas), les gens commencent à jouer. Quelques visages se relâchent : Miguel, l'organisateur principal et capitaine de l'équipe de l'ENS, celui qui a passé les deux dernières semaines à rêver de ce moment, qui a envoyé des centaines de mails pour harceler organisateurs et participants, qui n'arrête pas depuis ce matin, sourit, et pense comme nous tous : « C'est bon, cela marche... ». Les gens jouent, arbitrent, rient, s'amusent, plongent, gagnent, perdent, rien encore.

Ce dimanche 18 mars, après des mois de préparation, d'appels, de mails, de demandes de clés, de salles, on a fait du volley. Nous, jeunes orgas, on a sympathisé avec tous ces gens, toutes ces équipes à qui on disait de nous ramener les ballons, d'aller sur tel ou tel terrain, de bien noter les points...

Vers 13 heures, les « orgas » sont obligés de forcer les joueurs à s'arrêter pour manger et se reposer. C'est un peu comme dans une cour d'école : tous ces participants qui ont cinq, dix, vingt ou trente ans de plus que nous retrouvent leur esprit de gamins et profitent des quelques terrains vides pour s'amuser. Des gens qui ne se connaissent pas jouent ensemble, parfois un sandwich dans la main. D'autres se posent, observent, parlent stratégie pour les phases un peu plus difficiles qui ne vont pas tarder. Les « orgas », comme les joueurs, oublient la fatigue et se mêlent à différentes équipes pour échanger quelques ballons en rigolant, en mangeant...

Après ce semblant de pause, les secondes poules démarrent. Là, c'est du sérieux. Il s'agit, pour les meilleurs, de se qualifier pour les phases finales. On repère facilement les grosses équipes, impressionnantes, et les amateurs, impressionnés. À la fin de cette session, on sait que l'on va assister à du bon volley dans les moments qui vont suivre. Les « orgas », s'ils savent depuis un certain temps qu'ils ne sont pas qualifiés, se sont bien amusés à essayer de voler quelques points pendant leur match contre les archicubes, qui se sont pourtant qualifiés haut la main. On prépare maintenant les prochains matchs. Les équipes concernées savent qu'elles n'ont plus droit à l'erreur.



Les joueurs continuent de s'amuser, mais on sent le sérieux de l'enjeu s'imposer. Avant de commencer, tous profitent de la chorégraphie offerte par les pom-pom girls de l'ENS, venues danser ce dimanche devant ces volleyeurs qui apprécient cette pause particulière. Enfin, les phases finales débutent. Pendant que certains s'arrachent pour sauver le moindre point, les équipes non qualifiées profitent des terrains disponibles pour former quelques équipes. On comprend en fait que l'important, au TRU, ce n'est pas tant de gagner, ou même de participer à la compétition, que de venir faire du volley et de jouer jusqu'au bout, malgré la fatigue ou l'absence d'enjeu réel. On ne laisse pas le moindre terrain libre : chacun profite de cette journée où tout un tas de volleyeurs qui ne se connaissent pas peuvent se découvrir. Les matchs en cours rassemblent quelques spectateurs qui, curieux, assistent à un niveau de jeu toujours plus élevé. À la fin des demi-finales, comme à la fin des quarts de finale, on voit toujours une équipe un peu déçue, parfois énervée, et une autre, qui laisse échapper un sourire derrière un regard toujours concentré.

Et c'est la finale. Quelques joueurs sont partis. Restent les passionnés ou les acharnés. Bref, ceux qui veulent faire et voir du volley jusqu'au bout. Pendant que les deux équipes se préparent, les pom-poms girls viennent de nouveau danser, accompagnées par une organisatrice déguisée en mascotte de l'ENS improvisant un semblant de chorégraphie.

Alors, qui a gagné ? Et qui a perdu ? Il n'est pas certain que l'on s'en souviendra pendant très longtemps. Tous se sont pris au jeu, tous ont joué avec respect, tous se sont amusés à échanger des ballons avec des gens de trente ans leurs aînés, leurs cadets. On s'en rappellera longtemps. Les visages fatigués et heureux de quelques orgas, le sourire soulagé de Miguel – que l'on ne remerciera jamais assez – les T-shirts portés si fièrement... Les logos des sponsors, ceux qui nous ont dit « Oui, naturellement, on va vous aider ! », les gamins fiers de montrer aux anciens ce qu'ils savent faire, les anciens capables de leur mettre une raclée sur le terrain. On aura des dizaines de souvenirs. Pas un score, dans tout cela. Juste des gens qui ont bien rigolé à jouer au volley, un dimanche.

Marouane Essadek

## RENCONTRES DE L'A-ULM ET DES ALUMNI DE YALE

**L**es 14 et 15 février 2013, l'a-Ulm a reçu une délégation de l'Association des alumni de Yale dans le cadre de son programme YaleGale (« Global Alumni Leadership Exchange »). En effet, cette association, conduite par Kathy Edersheim et Merv Berenblum, rencontre régulièrement des associations d'alumni d'établissements d'enseignement supérieur. La délégation de Yale regroupait une quarantaine de personnes, dont un certain nombre de conjoints.



Le 14 février au soir, le dîner organisé au Pot de la rue d'Ulm a réuni la délégation ainsi qu'une quinzaine d'archicubes qui devaient participer aux discussions du lendemain matin. Particulièrement conviviale, cette soirée a été l'occasion d'entendre un chœur improvisé qui a chanté l'hymne de Yale. Michel Nusimovici (1959 s), qui a séjourné à Yale, a eu à cœur de mêler sa voix à ce chœur (si je peux me permettre ce jeu de mots !).

Le lendemain matin, une quinzaine de participants des deux associations ont pu échanger sur leurs pratiques au cours d'une séance de travail. Les anciens de Yale, largement impliqués dans la levée de fonds pour leur alma mater constituent évidemment une association extrêmement puissante, notamment financièrement, par rapport à nous. Leur rôle dans le recrutement d'étudiants pour leur université nous a semblé également particulièrement intéressant. En revanche, les activités de clubs ou, plus généralement, l'organisation de rencontres entre leurs membres ressemblent à ce que nous développons dans le cadre de l'a-Ulm. À la suite de cette réunion, des contacts ont d'ores et déjà été établis et, après un dernier repas pris ensemble, nous nous sommes promis de poursuivre ces contacts à la fois instructifs et particulièrement chaleureux. En remerciement de notre accueil, les alumni de Yale nous ont offert un vase souvenir que vous pourrez admirer dans les bureaux de l'a-Ulm.

Jean-Claude Lehmann



À chœur joie ! On reconnaît Michel Nusimovici, troisième à partir de la droite.

---

## COURRIER DES LECTEURS

*Guy Lecuyot*



### Commentaires

Dans son ensemble, le dernier numéro de *L'Archicube* (n° 13) a été très bien accueilli : c'est une belle réussite. Il s'est pour ainsi dire arraché comme des petits pains puisque, en plus de la diffusion auprès des membres de l'Association, cent exemplaires ont été vendus à Grenoble et cent à Lyon. Les éloges concernant le dossier sur les frontières n'ont pas tari. On y trouve du « grain à moudre » nous écrit un lecteur. Tandis que d'autres enchaînent : « J'ai trouvé le numéro sur les frontières remarquable par son ouverture d'esprit (frontières entre les disciplines) et la qualité littéraire de certains textes. » « Quel magnifique festin de contributions toutes plus alléchantes les unes que les autres. » « Qu'il s'agisse de la qualité des signatures, de l'élégance de la maquette, de l'intérêt des thèmes abordés, voilà de quoi satisfaire ceux qui ne désespèrent pas de l'avenir de la République des lettres. » « Je confirme avoir été impressionné par la qualité de *L'Archicube* [...] qui me semble largement valoir des titres plus célèbres médiatiquement. »

Que de « qualités » !, mais pour atténuer cette avalanche de compliments, signalons que plusieurs membres se sont quand même interrogés sur le devenir du bulletin qui semble prendre l'allure d'une publication de type actes de colloque. En effet, il présente les travers de ce genre de revues : « des articles de tout premier ordre, d'autres qui tombent des mains ». « Les articles devaient être plus proches de la nouvelle que du roman-fleuve », sans parler de « la surtaxe postale » puisqu'il contient environ cent pages de plus que les numéros précédents.

### Piratage

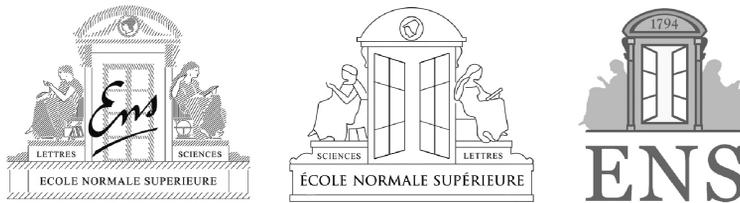
Début février, le site des Anciens a été victime d'une cyberattaque, par le groupe qui se fait appelé « Tunisian Cyber Army » et bien des secrets, sans doute d'État ou d'alcôve, risquaient d'être dévoilés. Des personnes se sont inquiétées à juste raison, mais le service informatique veillait : pare-feu et antivirus sont là pour arrêter tout cheval



de Troie, une véritable Odyssée. Méfions-nous quand même et changeons régulièrement nos mots de passe : « mot de passe bien gardé, secrets conservés ».

### À L'ENS

Un nouveau service est né à l'école, le pôle communication dont les premiers effets visibles ont été de modifier le logo et de publier une lettre interne *ENsemble* (voir [http://lettre-info.ens.fr/lettre\\_info\\_fevrier\\_2013.html](http://lettre-info.ens.fr/lettre_info_fevrier_2013.html)). Cependant, deux questions restent posées. Cette lettre remplacera-t-elle le *Normal'Sup Info*<sup>1</sup> ? Quelle diffusion aura-t-elle au-delà de l'intranet de l'école ?



Le logo, dans la lignée de celui créé par votre serviteur lors du bicentenaire de l'École, a été de nouveau transformé. Toujours inspiré par les églises surmontant l'entrée du 45 rue d'Ulm, il a vu dans une seconde version la fenêtre s'entrebâiller, pour rendre plus visible, nous dit-on, l'ouverture de l'établissement sur le monde – d'ailleurs avec une inversion entre lettres et sciences. Déjà la toute nouvelle version ne semble pas faire l'unanimité et une étudiante, actuellement outre-Manche, se demande si on a affaire à un « fabricant de fenêtre depuis 1794 ? ». Shocking, no ! Au premier coup d'œil, une collègue a cru y reconnaître une cabine téléphonique (anglaise naturellement) sortant d'un buisson (voir <http://www.ens.fr/spip.php?article1670>).

L'association Écocampus a été mieux inspirée et a su, quitte à ouvrir la fenêtre, en donner une version plus poétique (voir <http://www.ecocampus.ens.fr/>).

### Cotisation

À propos des cotisations et des réductions accordées, on me fait remarquer qu'aucune n'est consentie aux personnels et amis de l'École qui participent ou s'intéressent à la vie de l'École. Cependant, s'ils pourraient être intéressés par la lecture de notre bulletin, on peut supposer que celle de l'annuaire les concerne beaucoup moins.

Enfin je ne peux m'empêcher d'évoquer les courriers échangés avec Jean Ganiage (1970 l) qui a volontiers donné son obole bien qu'il ait été « expédié, assez cavalièrement à l'insu de son plein grès, *ad patres* », échappant de justesse à la parution de son vivant de sa notice nécrologique, un rien prématurée. En effet, sa disparition avait été

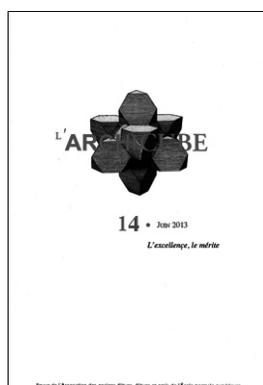
1. Le dernier numéro remonte à mars 2012.



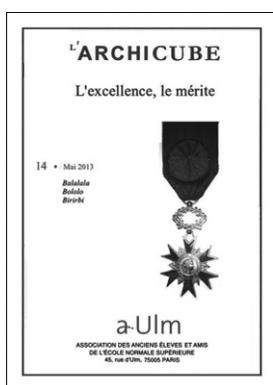
annoncée dans *L'Archicube* 13bis (2013), p. 17. Beau joueur, mais quand même un peu déçu d'apprendre qu'il ne lui sera pas donné le rare plaisir de pouvoir lire de son vivant sa notice mortuaire, il a pris cette fâcheuse méprise avec fair-play et une belle dose d'humour (noir).

### Le bulletin

Ce bulletin ne devrait-il pas être « un opus facile à lire, instructif et agréable » ? Deux propositions de couverture ont été faites pour essayer de le rendre plus attrayant. Voici la couverture actuelle.



Voilà ce à quoi vous avez échappé ! On n'attend plus que vos idées et vos commentaires. À vous d'exprimer vos préférences, l'ancienne présentation ou l'un des deux projets ci-dessous, d'avance merci.



Projets de couverture pour le bulletin.



### **Site web**

Ne vous inquiétez plus pour la mise à jour du site web de l'Association, il y a du nouveau. Il a été repensé et relooké : élégant, sobre, en un mot tout beau, tout neuf, il doit être mis en ligne en mai, alors n'hésitez pas à le consulter. Là encore vos avis nous intéressent.

### **Service carrière**

Réjouissons-nous car le Service carrière, créé en septembre 1997, a fêté son quinzième anniversaire le 22 janvier de cette année. On ne peut que souhaiter à ce service « très actif, qui permet à des normaliens d'améliorer considérablement leur horizon et leurs perspectives d'emploi » de nombreuses autres célébrations.

Enfin, un lecteur me signale avec enthousiasme le livre de Georges Chapouthier (1964 s) *Kant et le chimpanzé. Essai sur l'être humain, la morale et l'art*. Si vous êtes tenté, libre à vous de vous le procurer. Un entretien avec l'auteur ayant pour titre « Science et enseignement démocratique » est paru dans *Le Délégué*, n° 234, mars 2013, p. 11-13 (Revue de la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale).

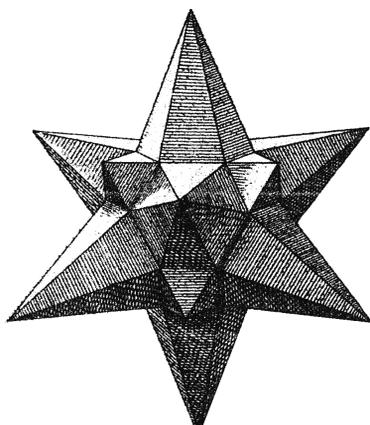
Avril 2013



Pour obtenir des informations sur la vie de l'École et à l'École, les principaux événements, conférences et colloques, vous pouvez consulter son site web à l'adresse suivante : (<http://www.ens.fr/>)<sup>2</sup> et le Normal Sup' Info (<http://www.ens.fr/spip.php?rubrique56>).

Rappelons que les catalogues des bibliothèques sont consultables en ligne (<http://halley.ens.fr/>) ainsi que les nouveautés ([http://halley.ens.fr/ftlist\\*frf](http://halley.ens.fr/ftlist*frf)).

Pour toutes suggestions, vous pouvez nous écrire et/ou contacter le webmaster ([webmaster@ens.fr](mailto:webmaster@ens.fr)).



---

2. Pour l'intranet, voir <http://www.intranet.ens.fr/> et pour le lien avec le site de l'Association, voir <http://www.ens.fr/spip.php?article130>



---

## LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS

- N° 1 Juin 2006  
L'École en 2006
- N° 2 Juin 2007  
Jean Cavaillès (1923 I)  
Archéologie et politique  
La science du secret
- N° 3 Décembre 2007  
Le numérique et l'édition  
L'historien, la justice, la douleur et la vérité
- N° 4 Juin 2008  
L'homme, la nature, le risque  
Albert Fert (1957 s) prix Nobel
- N° 5 Décembre 2008  
La ville, objet de savoir et champ d'action  
Quelle ENS pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?
- N° 6 Juin 2009  
Le sport à l'École, le sport et l'École  
L'humanisme d'Aimé Césaire
- N° 7 Décembre 2009  
La lumière  
Les études arabes à l'ENS  
L'ENS, une école impossible à normer ?
- N° 8 Mai 2010  
Les réseaux  
La bioéthique  
La place du droit de l'OMC dans le droit international
- N° 9 Décembre 2010  
Quelles langues pour quels savoirs ?  
L'Institut Henri-Poincaré et la médaille Fields  
L'École d'économie de Paris.

- 
- N° 10 Juin 2011  
Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche ?  
La création de la banque d'épreuves littéraires
- N° 11 Décembre 2011  
La cuisine  
Hyung-Dong Lee  
Paris Sciences et Lettres
- N° 12 Mai 2012  
La coopération intellectuelle internationale
- N° 13 Décembre 2012  
Frontières : penser à la limite





# L'ARCHICUBE

Revue de l'Association des anciens élèves, élèves  
et amis de l'École normale supérieure

Siège de l'Association : 45, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05

Téléphone : 01 44 32 32 32 – Télécopie : 01 44 32 31 25

Courriel : [aaeens@ens.fr](mailto:aaeens@ens.fr)

Site Internet : <http://www.archicubes.ens.fr>

Directeur de la publication :  
Jean-Claude Lehmann, président de l'Association

Rédactrice en chef :  
Véronique Caron  
[Veronique.Caron.81@normalesup.org](mailto:Veronique.Caron.81@normalesup.org)

Comité éditorial : membres élus du conseil d'administration de l'Association  
Marianne Bastid-Bruguière, Françoise Brissard, Jean-François Fauvarque,  
Mireille Gérard, Lucie Marignac, Jean-Thomas Nordmann,  
Wladimir Mercouroff

Comité de rédaction : Le dossier : Véronique Caron  
Carrières : François Bouvier  
La vie des clubs : Wladimir Mercouroff  
Les normaliens publient : Jean-Thomas Nordmann et Étienne Guyon,  
Ulmi & Orbi : Françoise Brissard et Mireille Gérard  
Courrier des lecteurs : Guy Lecuyot ([guy.lecuyot@ens.fr](mailto:guy.lecuyot@ens.fr))  
Diffusion : Wladimir Mercouroff  
Suivi éditorial : Marie-Hélène Ravenel

Ce numéro 14 de  
*L'Archicube*  
a été achevé d'imprimer  
sur les presses de l'imprimerie Darantière  
à Quétigny-Dijon (Côte-d'Or, France)  
en mai 2013.

ISSN : 1959-6391

Dépôt légal : juin 2013  
N° d'impression : 00-0000

Mise en pages  
TyPAO sarl  
75011 Paris